ROLAND SIMON

THÉORIE DU COMMUNISME – VOLUME 1

Fondements critiques d'une théorie de la révolution

Au-delà de l'affirmation du prolétariat

ÉDITIONS SENONEVERO

Table des matières

Préface....5

Chapitre 1....11
Section 1 L'exploitation....12
Section 2 Historique du renversement....13
Division 1 : Un enjeu de la lutte de classes....13
Division 2 : Une dialectique historique....14
Première période....15
Seconde période....19
a) une phase de maturation : 1896–1936....19
b) La solidification des catégories : 1936–1970....23
Division 3 : Troisième période, la situation actuelle....34
Approche générale de la restructuration du rapport entre le prolétariat et le capital....35
Destruction de l'identité ouvrière....39
Chômage-précarité : une nouvelle définition de l'emploi salarié....45
a) Une évolution récente : quelques lois et quelques accords....45
b) Un « nouveau compromis »....56
c) Le « nouveau compromis » à l'œuvre....62
Les minima sociaux....62
Le travail féminin....63
Le « jeune »....68
Quelques négociations d'entreprises....72
Le « dialogue social »....78

Chapitre 2....85
Section 1 La lutte des chômeurs dans le nouveau cycle de luttes....86
Division 1 : Le chômage n'est pas un signe de la caducité du capital....86
Division 2 : Nouveau cycle – le prolétariat se remet lui-même en cause....89
Section 2 De l'activté du prolétariat comme remise en cause de lui-même....95
Division 1 : Le capital comme contradiction en procès....96
Les forces sociales du travail n'existent qu'objectivées dans le capital....98
Le travailleur productif contre le travailleur social : une remise en cause de lui-même....110
Division 2 : Les chômeurs et précaires ne sont pas une avant-garde....115
Division 3 : Le capital comme contradiction en procès - fondement de la contre-révolution....119

Chapitre 3....121
Section 1 La caducité de l'exploitation – dynamique de l'accumulation du capital....121
Division 1 : « Le chômage n'a que le travail salarié comme horizon »....123
« Du travail pour tous »....123
a) La bataille pour l'emploi....123
b) Réussir à gauche....127
Le revenu garanti....135
a) Le salaire : prix du travail....135
b) Le revenu garanti : une lutte sur la valeur d'échange de la force de travail....137
c) Le revenu garanti : un projet de société....140
d) Le revenu garanti : abolition du mode de production capitaliste....145
Le travailleur social contre le capital....145
Le salaire : appropriation de la richesse sociale....147
Les illusions de la distribution....151
La dynamique des besoins....154
Le temps libre sur la base du surtravail : un dépérissement de l'exploitation....156
Division 2 : Le revenu garanti – la classe capitaliste lutte sur le salaire....160
Section 2 Les limites de la lutte des chômeurs et des précaires....166
Division 1 : Chômeurs et précaires – une identité sociale spécifique....166
La construction de l'identité....166
Le relèvement des minima sociaux : enjeu et limite....169
Chômeurs et précaires : une identité ambivalente....174
a) La remise en cause du salariat et sa limite : les chômeurs comme catégorie sociale....174
b) La catégorie sociale des chômeurs : une fonction dans le travail salarié....186
Division 2 : Agir en tant que classe – une limite....195
Section 3 Le démocratisme radical – de l'aménagement du rapport salarial à la construction d'une alternative....202
Division 1 : Une première approche du démocratisme radical - le salariat sans le capital....202
Division 2 : Une seconde approche du démocratisme radical – « construire l'alternative »....216
Conditions du communisme et alternative....216

« Maîtriser ses conditions d'existence »....221
a) Le parti de l'alternative....221
b) De l'État à la démocratie directe....226
c) Du capital comme contrôle à « produire autrement »....245
L'affirmation du prolétariat devient une alternative au capitalisme....246
« Volonté politique et choix de société »....248
Les luttes quotidiennes comme projets alternatifs : réduction du temps de travail et allocation universelle....251
Un réformisme paradoxal....256
Les « initiatives alternatives » : la « contre-société »....259
Division 3 : Sur le démocratisme radical en général....267
Chapitre 4....277
Section 1 La critique du travail en général et dans la lutte des chômeurs en particulier....277
Division 1 : Le travail – détermination interne du travail salarié....278
La « marginalité » de la critique du travail....278
La critique du travail salarié devient critique du travail....283
La subsomption réelle du travail sous le capital et la distinction entre travail et travail salarié....289
La lutte des chômeurs et précaires produit cette distinction....293
La critique du travail : idéologie de l'alternative....294
a) La critique de la valeur d'usage....294
b) La critique du travail concret....298
c) La critique du travail est une critique formelle du travail salarié, sa naturalisation...301
Division 2 : De la critique du travail au contenu du communisme....306
L'« économie » : limite générale de la critique du travail....306
Dans la critique du travail : le communisme comme dépassement de l'économie....316
a) « La réappropriation de la richesse »....317
b) « L'utilité du travail »....321
c) « Un revenu déconnecté du travail »....322
d) « Créer d'autres rapports sociaux »....329
Division 3 : Pour en finir avec la critique du travail....336
Section 2 La lutte des chômeurs et des précaires et les idéologies de la « critique du travail »....353
Division 1 : La problématique de la critique du travail dans le nouveau cycle de luttes....353
De la distinction entre travail et travail salarié....353
« Croire le capital sur parole »....356
a) Quelques « pré-requis » à la bonne intelligence de la suite : l'autonomisation du capital....356
b) Disparition des classes et de l'exploitation : « Temps critiques » et alii....364
Un changement de cycle de luttes....364
Les « découvertes » économiques de Temps critiques....367
Les grandes découvertes socio-politiques....386
Division 2 : La critique du travail – un héritage de l'ancien cycle de luttes....408
La fin de l'ancien cycle de luttes : auto-organisation, refus du travail, autonégation du prolétariat....408
Comme « autonégation du prolétariat » et « refus du travail », les limites de l'ancien cycle se présentent comme leur propre dépassement....418
Division 3 : L'autonégation du prolétariat et la critique du travail – un humanisme théorique....435
La *Guerre sociale*: l'homme est une évidence empirique....436
Échanges et Mouvement: l'individu-prolétaire....438
La Banquise : l'irrésistible tendance à la communauté humaine....444
Négation : de l'abolition du travail à la recherche du sujet de la révolution....461
Théorie communiste numéro 1 et *Crise communiste*: le prolétariat comme preuve de la nécessité de l'aliénation....466
Bruno Astarian : le triomphe de la téléologie....484
Division 4 : L'humanisme théorique et le mystère de la construction spéculative....493
Division 5 : Socialisme ou barbarie– la théorie du communisme s'efface comme théorie du prolétariat....506
Chapitre 5....529
Section 1 La définition du prolétariat un fragile état de grâce....531
Division 1 : Sociologie et/ou universalisme....531
Division 2 : L'ancien mouvement ouvrier et le nouveau mouvement révolutionnaire – la critique de la vie quotidienne....536
Division 3 : Le prolétariat classe de la conscience – une résurrection du programmatisme....544
Section 2 Le spectacle....552
Division 1 : Le réel et son occultation....553

Mai 68 : une contestation du spectacle....554
Une théorie dualiste du spectacle....556
Division 2 : la *Société du spectacle*– une contradiction dans les termes....564
Le tout et la partie....564
L'éternel problème du fétichisme....567
Le situationnisme est un humanisme....574
a) l'aliénation....574
b) l'essence de l'homme....586
Section 3 Le spectacle et son abolition, une histoire objective des forces productives....601
Division 1 : L'objectivisme fondamental de l'IS – L'aliénation naturelle....601
Division 2 : La bataille des moyens matériels....613
Section 4 La « négation du prolétariat » et son contenu....620
Division 1: Les Conseils ouvriers....620
L'impossible synthèse des définitions du prolétariat....620
Une tentative de solution: la conscience....629
a) la théorie comme organisation....629
b) une organisation de l'alternativisme expérimental....643
Division 2: L'abolition du travail et ses conditions objectives– le dépassement-réalisation de l'art....647
Section 5 Le charme persistant de l'Internationale situationniste....666
Chapitre 6....683
Section 1 Le dépassement de l'économie dans les termes de la critique du travail aliénation et oppression....683
Division 1 : L'aliénation – critique de l'argent et de la marchandise....683
L'argent....684
La marchandise....693
Division 2 : L'oppression....700
L'individu et le monde....700
La pratique de l'individu isolé....707
De l'individu isolé à l'individu particulier....716
Section 2 L'individu particulier – individu isolé, classe, communauté....723
Division 1 : La particularité de l'individu....723
Individu-société : leur unité, élément central de la particularité....723
La particularité de l'individu, son appartenance de classe....724
a) L'homme est toujours individu et communauté....724
b) La totalité comme point de départ, c'est la communauté des classes antagoniques....730
c) Prolétariat et communauté, la particularité sociale comme présupposition....735
Division 2 : L'oppression comme moment de l'exploitation....737
Chapitre 7 Abolir le capital....747
Section 1 La lutte des classes est la praxis....748
Section 2 Des luttes actuelles à la révolution....755
Division 1 : Un dépassement produit....755
Division 2 : L'appartenance de classe devient une contrainte extérieure....765
Section 3 Dépassement du capital et contenu du communisme....777
Division 1 : La révolution est communisation de la société....777
Division 2 : « Que faire ? »....790

PRÉFACE

Établir les *Fondements critiques d'une théorie de la révolution*, c'est, tout d'abord, faire un état des lieux. État des lieux du mode de production capitaliste, de la lutte des classes, des théories cherchant à rendre compte de l'un et de l'autre.

Notre point de départ, notre critère quant à la formulation de cet état des lieux est le concept de *programmatisme*. De façon générale, on peut dire que le programmatisme repose sur une pratique et une compréhension de la lutte des classes dans laquelle une des classes, le prolétariat, trouve, dans sa situation, la base du dépassement de la contradiction et de l'organisation sociale future. Son activité dans la lutte des classes et cette organisation deviennent alors un *programme* à réaliser. Dans la lutte des classes entre le prolétariat et le capital, le prolétariat est l'élément positif qui fait éclater la contradiction, la révolution est alors *l'affirmation du prolétariat* : dictature du prolétariat, conseils ouvriers, période de transition, État dégénérescent, autogestion généralisée, « société des producteurs associés », etc. La résolution de la contradiction est donnée comme un des termes de la contradiction. Le prolétariat est investi d'une *nature révolutionaire* qui le fait être contradictoire au capital, qui se module selon les conditions historiques plus ou moins mûres et qui se décline en éléments d'un programme. Cette contradiction n'est plus alors le rapport social capitaliste lui-même, que le prolétariat, de par sa situation dans le rapport, est amené à abolir.

Le programmatisme n'est pas seulement une théorie, il est avant tout la pratique du prolétariat dans laquelle la montée en puissance de la classe dans le mode de production capitaliste (de la social-démocratie à l'ultra-gauche) est positivement le marche-pied de la révolution et du communisme, qui ne sont que la transcroissance et l'achèvement de cette montée en puissance. Il est la pratique du prolétariat depuis le début du XIX^e^ siècle, jusqu'à la fin des années soixante. Cependant, lié de façon essentielle à la subsomption formelle du travail sous le capital, il se « décompose » dans la première phase de la subsomption réelle.

C'est à cette situation que met fin la restructuration du mode de production capitaliste engagée dans les années soixante-dix, et c'est une nouvelle structure et un nouveau contenu de la contradiction entre le prolétariat et le capital, l'exploitation, qui définissent maintenant un nouveau cycle de luttes : *au-delà de l'affirmation du prolétariat*.

La lutte des chômeurs et précaires de l'hiver 1997–1998, en France,

malgré sa particularité, permet de mettre en forme et d'analyser l'état actuel de la lutte des classes et de la restructuration de leur rapport, telle qu'elles se déroulent mondialement. Elle le permet parce qu'à partir d'elle nous pouvons construire le dépassement révolutionnaire de ce cycle de luttes. Cette lutte nous fournit, dans le cadre de ce cycle, la clé théorique et la vision empirique d'une classe s'abolissant comme classe.

À partir de là, ces *Fondements critiques*, sont tout d'abord l'*élaboration d'une rupture* quant à ce que peut être la révolution communiste (en cela, ils sont qualifiés de « critiques »). La formalisation théorique de cette rupture est le sujet même de ce livre. Il s'agit de borner les frontières de cette rupture issue de la restructuration du mode de production capitaliste et corollairement d'un nouveau cycle de luttes. Le mode de production capitaliste est entré dans une nouvelle phase de la subsomption réelle du travail sous le capital, où l'extraction de plus-value sous son mode relatif détermine sa propre fluidité, essentiellement par la *destruction de toute identité ouvrière*. Cette destruction est le phénomène le plus positif que l'on puisse imaginer. Dans ce nouveau cycle de luttes, la contradiction entre les classes se situe maintenant au niveau de leur reproduction ; l'exploitation qui est cette contradiction ne comporte plus aucun point de cristallisation renvoyant chacune des classes à une identité en soi constituant leur opposition. Le prolétariat, dans sa contradiction avec le capital, entre en contradiction avec sa propre existence et sa définition comme classe qui n'existent plus que dans l'existence même du capital. Ce dernier ne reproduit plus et ne confirme plus un rapport du prolétariat à lui-même, un retour sur soi, une identité.

Avec la lutte des chômeurs et précaires, tous ces points-là peuvent être analysés non seulement en tant que rapport contradictoire actuel entre les classes, mais encore – et surtout – comme compréhension pratique, vision historique, de l'abolition des classes en tant que mouvement nécessaire de la lutte des classes. Comment une classe, agissant strictement en tant que classe de ce mode de production, peut abolir les classes et s'abolir elle-même en abolissant ce mode de production n'est plus seulement une construction théorique mais est devenu *notre horizon historique*. C'est ce point théorique, qui n'est pas seulement la caractéristique d'une lutte particulière mais une détermination générale de ce cycle de luttes, qui est le point discriminant de nos *Fondements critiques*, et c'est pour cela que nos revenons régulièrement sur cette lutte particulière. Nous possédons le noyau rationnel, universel, de ce processus parce que nous sommes capables de le poser comme un procès historique et un moment historique *particulier* dans l'histoire du capitalisme. La lutte des chômeurs et précaires ne fut ni une révolution manquée, ni une révolution en miniature. Elle fut plus que cela : en tant que pratique de classe, elle produisit de l'abstraction.

Ce dépassement des classes n'était pas là, présent, dans la lutte des

chômeurs et précaires, mais la situation créée permettait de produire historiquement, et non plus formellement, les concepts de ce dépassement et, c'est le plus important, de poser ce dépassement à venir comme le contenu même d'une position *actuelle* dans la lutte des classes. Comme un dépassement et non une transcroissance des luttes immédiates, mais un *dépassement produit* dans le cycle de luttes. Le communisme est toujours en actes et au présent. Prise de position, parce que, simultanément, ce qui était abstrait, non pas *de*, mais *dans* cette pratique, c'est la structure générale de ce cycle de luttes avec ses limites : l'alternative, le démocratisme radical, la critique du travail. Les deux premières devenant l'articulation de la contre-révolution, car l'enjeu était de placer le chômage et la précarité au cœur du travail salarié ou de reproduire le travail salarié comme leur horizon indépassable.

L'objet de ce livre est donc la *rupture* entre deux périodes de l'histoire de la lutte de classe, le dépassement de toute cette période où la révolution communiste ne pouvait être qu'affirmation du prolétariat et, par là même, signifiait son propre échec dans la contre-révolution et la reproduction du capital dans laquelle cette affirmation trouvait sa raison d'être, sa puissance, et sa défaite. C'est en cela que même les développements positifs sur le nouveau cours de la contradiction entre le prolétariat et le capital et sur le nouveau cycle de luttes demeurent des *Fondements critiques d'une théorie de la révolution*. Ce qui nous intéresse ici, c'est la rupture. Pour cette raison, il ne s'agit ici que du premier volume d'une *Théorie du communisme* qui en comprendra quatre :

Volume un: Fondements critiques d'une théorie de la révolution ; au-delà de l'affirmation du prolétariat;

Volume deux: La contradiction entre le prolétariat et le capital ; forme et contenu de la contradiction ; les cycles de luttes ; l'histoire de la contradiction.

Volume trois: La restructuration du capital ; formation et signification historique du capital ; crises – restructurations ; rapport actuel entre les classes.

Volume quatre: Nouveau cycle de luttes – révolution – communisme – olé !

Tout *Fondements* est une raison d'être. La raison d'être de ce premier volume est que toute production théorique doit commencer par se mettre en abîme, par être sa propre théorie. Il ne s'agit pas de se regarder le nombril.

Il y eut l'époque scientifique de la théorie où l'on énonçait la « vérité », mais la « vérité » a disparu. Il y eut l'époque militante où l'on racontait l'action du prolétariat, mais la transcroissance des luttes immédiates à la révolution a disparu avec le programmatisme. La théorie est condamnée à s'écrire en se mettant en scène dans ses objets et dans son sujet, à s'écrire comme une mise en abîme, en volutes, en lignes courbes, en fausses perspectives, en trompe-l'œil, en jeux de miroirs. Elle

est elle-même son objet dans le sujet qu'elle prend. Elle est elle-même, pour elle, la médiation qui relie les luttes actuelles à la révolution. Elle ne peut plus se donner sans son processus de production et même comme autre chose que ce processus. Il ne s'agit pas d'apporter du dehors une raison à la société et penser, par là, transformer celle-ci, c'est l'objet lui-même qui est en mouvement dans sa compréhension, la théorie est toujours déjà là au moment de sa formalisation.

En l'absence de toute transcroissance, de toute positivité faisant éclater la contradiction parce qu'elle l'excède, la relation entre les luttes actuelles et la révolution communiste est une abstraction théorique ; la théorie dans sa production et son écriture doit se donner comme telle, comme la formulation de cette relation en tant qu'abstraction et en tant que relation ; elle a perdu sa naïveté, elle ne peut plus être le discours explicatif sur le réel qui laisse le réel en dehors d'elle comme objet. La théorie devient baroque.

Nous avons mêlé les styles passant du ton théorique désincarné aux récits de luttes. Il y a parfois des expressions dures, mordantes, agressives, disqualifiantes, elles ont une fonction théorique : le raisonnement théorique a une gênante propension à être infini, à pouvoir se renverser sans cesse, à se diviser en déterminations qui reviennent sur elles-mêmes et remettent en cause leur propre base, etc. Il faut dire qu'à un certain moment de la controverse théorique nous coupons court, il faut dire ce qui n'est plus discutable et créer des clivages.

La théorie n'est pas une parole venant d'on ne sait où, se produisant par elle-même, sans histoire ; elle n'est jamais là où on la croit. Il faut, dans la théorie, créer un effet de réel, la montrer produite et dans sa production, non en tant que « travail », mais en tant qu'histoire, confrontation, la montrer comme étant elle-même une réalité dans la réalité, cette réalité ne demeurant que celle de la théorie. Les critiques des travaux théoriques précédents, les critiques de luttes, ne sont pas des exemples, mais elles sont comprises comme productrices de théorie. La critique,l'analyse sont constamment minées par l'insinuation de théories nouvelles. La parole est longuement laissée à la diversité des productions théoriques, aux faits, puis la synthèse ou le développement abstrait rompent cette parole, la récupèrent, la reformulent avant de s'effondrer eux-mêmes dans de nouvelles *constructions* d'événements ou de discours. Mais là où la théorie semble se perdre, c'est là qu'elle se reconstitue parce que c'est là qu'en vrai elle est présente. Elle ne peut plus être ce discours venu de nulle part à partir du moment où elle s'énonce après s'être « légitimée » dans le prolétariat, la lutte de classe, le capital, croyant donner sa base simplement en sortant momentanément d'elle-même, alors que précisément c'est là qu'elle la rejette dans un autre monde. Actuellement, la théorie ne peut que dire constamment d'« où elle parle », non comme une précaution préalable, mais comme son propre énoncé.

La difficulté du commencement réside en ce qu'il établit une immé-

diateté, une présomption et qu'il en est une. La simple connaissance apparaît comme insuffisante, de même qu'admettre des suppositions ou des affirmations comme admissibles ou non. En se considérant comme toujours déjà là, avant même sa formulation, la théorie évite le commencement, mais elle se condamne à se mettre en scène dans ce dont elle parle et à ne jamais l'oublier. La théorie paraît s'y prendre comme d'autres études, c'est-à-dire en prenant comme objet un objet particulier, mais, en l'espèce, cet objet est déjà de la théorie. C'est en le sachant qu'elle devient théorie, c'est-à-dire produisant cet effet de réel qui est en elle l'appropriation de son objet, c'est-à-dire elle-même dans la mesure seulement où son résultat, son ultime résultat, n'est pas de revenir à elle-même, mais est l'affirmation de son inachèvement, de son enlisement dans l'empirique. La théorie n'est pas un cercle qui revient sur lui-même, une théorie qui ne s'enlise pas n'en est pas une.

CHAPITRE 1

UN RENVERSEMENT HISTORIQUE : LE CHÔMAGE DÉFINIT LE TRAVAIL SALARIÉ

La révolution communiste est une communisation immédiate des rapports entre les individus qui se produisent comme immédiatement sociaux, elle est l'abolition du capital et, par là même, est-il besoin de le préciser, l'abolition de son propre sujet : le prolétariat. La lutte des chômeurs en France a posé pour la première fois, dans le c*ycle de luttes actuel*, la perspective révolutionnaire de l'abolition du mode de production capitaliste. Durant ces quelques semaines de l'hiver 1997–1998 sont apparues, comme *mouvement pratique de la lutte des classes*, les contradictions qui portent l'abolition de cette société et le contenu de cette abolition : le communisme n'est pas une nouvelle organisation et répartition du travail social. Ce sont le cours et le but même de la révolution communiste de notre époque que cette lutte a mis à jour et formalisés.

Jusqu'au cycle de luttes actuel, celui que définit la *restructuration* du rapport entre les classes qui a eu lieu entre le début des années soixante-dix et le milieu des années quatre-vingt-dix, le problème central de la lutte révolutionnaire, c'est-à-dire *comment une classe agissant strictement en tant que classe peut abolir les classes*, demeurait insoluble, si ce n'est comme une construction théorique déductive ou au travers de ce qui était la « défaite » de la révolution : la perspective d'affirmation du prolétariat, l'instauration d'une période de transition. La lutte des chômeurs et précaires, en définissant le chômage et la précarité au cœur du travail salarié, a permis d'aborder cette question comme une question pratique, comme cours et enjeu de la lutte des classes. Nous pouvons commencer à comprendre de façon historique comment l'activité de classe du prolétariat peut aller au-delà des classes. Simultanément, la critique et le « refus » du travail, tout en demeurant une limite de ce cycle de luttes, sont une lutte contre le capital dans laquelle le prolétariat entre en contradiction avec sa propre définition comme classe.

Avec le cycle de luttes qu'a défini la restructuration du mode de production capitaliste, la lutte du prolétariat contre le capital comporte sa propre remise en cause comme classe dans l'abolition du capital. *Regardez la lutte des chômeurs, c'était le prolétariat se remettant lui-même en cause contre le capital.*

SECTION 1
L'EXPLOITATION

La contradiction entre le prolétariat et le capital, c'est l'exploitation. Elle est leur contradiction et leur implication réciproque comme termes d'une même totalité, le mode de production capitaliste. Définir la contradiction entre le prolétariat et le capital, c'est immédiatement définir un procès, c'est définir l'accumulation du capital.

L'exploitation c'est la succession de trois moments :

– le face-à-face de la force de travail et du capital en soi et l'achat-vente de la force de travail,

– l'absorption du travail vivant par le travail objectivé dans le procès de production immédiat où se forme la plus-value,

– la transformation de la plus-value en capital additionnel.

L'accumulation n'est pas extérieure à la définition de cette contradiction et par là même à la définition du prolétariat. Ne pas comprendre que le prolétariat se définit dans la totalité d'un cycle de production, en tant qu'il implique le renouvellement du procès et la reproduction de ses acteurs dans leur position contradictoire respective, revient à poser l'accumulation comme quelque chose d'extérieur au prolétariat, condition externe de sa victoire ou de sa défaite, « conjoncture objective ». Il y a donc i*mplication réciproque* entre le prolétariat et le capital, et auto-présupposition du capital

Si l'on a pour point de départ cette implication réciproque entre le prolétariat et le capital, et donc le rapport du capital comme une totalité, cela signifie qu'il n'est rien d'autre qu'une contradiction entre des classes dont le contenu est l'exploitation. De par ce contenu, le développement du capital et la contradiction entre prolétariat et capital sont identiques comme lutte de classes, et non comme mouvement économique. La contradiction entre le travail nécessaire et le surtravail, la baisse tendancielle du taux de profit, ne sont pas des contradictions « économiques », mais des contradictions de classes. Défini comme classe par l'exploitation (implication réciproque avec le capital, appartenance à la totalité du capital), le prolétariat est en contradiction avec l'existence sociale nécessaire de son travail comme valeur autonomisée face à lui et ne le demeurant qu'en se valorisant. Cela dans la mesure où, comme capital, cette valeur autonomisée pose toujours le prolétariat comme de trop (augmentation de la composition organique) en tant que travail nécessaire, dans le même moment où elle l'implique en tant que travail vivant pour se conserver et s'accroître. La loi de la baisse tendancielle du taux de profit n'est rien d'autre qu'une contradiction de classes entre le prolétariat et la classe capitaliste.

L'exploitation définit pour le prolétariat son existence même de

classe face au capital, et fait de cette distinction (face à) un rapport d'implication entre les deux. L'exploitation est la contradiction, et l'implication, comme termes d'une même totalité, entre le prolétariat et le capital ; la baisse du taux de profit est son mouvement. Définir la contradiction entre le prolétariat et le capital, c'est, immédiatement, définir un procès, c'est définir l'accumulation du capital dans ses contradictions qui n'ont plus d'économiques que leur réification dans l'autoprésupposition du capital. La baisse tendancielle du taux de profit, c'est la contradiction de classes qui oppose le prolétariat au capital ; le développement du capital n'est pas sa réalisation mais son histoire réelle qui ne revêt pas des formes différentes à partir d'une essence immuable, parce qu'elle n'est rien d'autre que ces formes qui sont la dynamique de leur propre transformation. Le rapport d'exploitation n'est rien d'autre, en tant que procès du capital selon ses lois, que contradiction entre des classes, histoire de cette contradiction.

Une fois le prolétariat défini sur la base de son implication réciproque avec le capital, sur l'accumulation du capital et son cours, scandé par la baisse tendancielle du taux de profit, on peut établir que le chômage n'a jamais été un élément extérieur au rapport d'exploitation dans lequel se définit la classe, faute de quoi le rapport d'exploitation serait réduit à ses deux premiers moments. Dans ses trois moments, l'exploitation inclut la transformation de la plus-value en capital additionnel, et donc les aléas de cette transformation, son caractère jamais acquis. Le prolétariat, défini comme classe dans les trois moments de l'exploitation, a toujours inclus les chômeurs dans sa définition.

Section 2
Historique du renversement

Division 1 : Un enjeu de la lutte de classes

Depuis vingt ans, l'emploi salarié sous sa forme classique, définie en France sous le Front populaire puis durant les Trente Glorieuses, s'effondre, implose, la situation de chômeur qui lui était liée s'effondre aussi.

Ce qui est en jeu dans la lutte des chômeurs, c'est une recomposition du prolétariat, une redéfinition de la lutte de classe du prolétariat, à partir de cet effondrement. La lutte actuelle recompose la contradiction qu'est l'exploitation à partir du chômage et redéfinit à partir de lui ce qu'est l'emploi salarié. Toute la logique de la contre-révolution, nous le verrons plus loin, est dans le mouvement inverse : ramener le chômage à

sa définition par rapport au travail salarié, par rapport à l'emploi.

Ce renversement historique est l'enjeu même de la lutte de classes, il n'est pas donné par des conditions objectives, statistiques, celles de l'emploi, de la précarité, du chômage. C'est en poussant sa lutte à partir de ses intérêts immédiats irréductibles aux intérêts de la reproduction capitaliste, c'est-à-dire en partant de lui-même contre le capital, que le prolétariat a fait de ce renversement et de tout ce qu'il comporte comme conséquences, l'enjeu de la lutte de l'hiver 1997–1998.

En effet, jusqu'au début des années quatre-vingt, c'est la définition de l'emploi salarié qui définit le chômage. De façon générale, on ne peut modifier la définition du chômeur en référence à une notion d'emploi salarié considérée comme un repère stable. Toute modification de la notion historique d'emploi salarié modifie celle du chômage et inversement. Si le mouvement actuel, résultant de l'effondrement de la figure antérieure du chômeur, redéfinit celle-ci, c'est que l'emploi salarié s'est lui-même modifié. Mais, plus important et nouveau, ce qu'a signifié le mouvement des chômeurs et précaires, c'est que la redéfinition des chômeurs, la formulation sociale de leur identité, peut, dans une lutte, être le point de départ de la reformulation de l'emploi salarié. C'est à partir de là que s'ouvrent des perspectives inédites pour la lutte de classes et pour l'abolition révolutionnaire du capitalisme, la production du communisme par le prolétariat (comme nous le développerons dans les chapitres 2 et 4).

Division 2 : Une dialectique historique

Historiquement, on pourrait construire un arc dialectique du chômage.

Jusqu'à la fin du XIX^e^, début XX^e^ siècle, le chômage n'existe pas, il n'est pas dégagé de toutes les autres formes de non-activité.

De la Première Guerre mondiale au milieu des années soixante-dix, le chômage existe, il se constitue même en catégorie sociale extrêmement dure au moment du Front populaire, en même temps que le travail ouvrier se formalise, est institutionnellement encadré.

Depuis le milieu des années soixante-dix, les chômeurs tendent à être dilués dans une exploitation socialisée d'une force de travail elle-même sociale.

On pourrait également décrire ce processus comme celui du rapport entre l'entreprise et la reproduction d'ensemble de la société capitaliste, c'est-à-dire le rapport entre les deux premiers moments de l'exploitation et le troisième.

Première période

Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, le chômage n'est pas distingué des autres formes de non-travail : vagabonds, malades, invalides, travailleurs saisonniers... Les fluctuations de l'emploi sont « régulées » par la prévoyance individuelle de l'ouvrier, quelques sociétés d'assistance mutuelles, la charité, la mendicité et les activités illégales, mais aussi par le paternalisme patronal qui maintient l'ouvrier à son poste en attendant la reprise de l'activité. Il faut ajouter à cela l'énorme possibilité encore existante de repli rural et/ou familial, le nomadisme ouvrier, et pour les femmes la régulation de l'activité par le mariage.

« Même citadins, l'artisan et ses ouvriers continuent de vivre en parfaite symbiose avec le monde rural. Aucune frontière franche ne sépare l'atelier de son environnement. [...] Ceci ne vaut pas seulement de l'artisanat. La manufacture elle-même, en effet, subit très fortement dans ses débuts la loi du modèle culturel et social rural hégémonique. » [1]. Le premier mode d'adaptation conduit à la manufacture dispersée, l'extension du travail à domicile (le « putting out system »), à laquelle s'oppose, dès le XVIII[e] siècle, la « manufacture réunie ». Cependant, même dans ce cas, elle doit s'adapter aux paysans qui ne viennent à l'usine que pour compléter leurs revenus et partent sans délais dès que le travail agricole l'exige ou simplement dès qu'ils s'estiment en possession d'un revenu suffisant pour survivre. La révolte des ateliers nationaux en juin 1848, avec l'afflux d'une main-d'œuvre inoccupée venant de province, marque déjà l'émergence d'une classe ouvrière qui ne bénéficie plus de ce repli rural.

Peu à peu, les petits ateliers domestiques disparaissent devant les grands établissements manufacturiers, en même temps que ceux-ci se ferment physiquement (la naissance de l'architecture industrielle) et, par la discipline du travail, à leur environnement rural [2]. La réunion de nombreux ouvriers dans un même local autorise le machinisme et l'utilisation de la machine à vapeur, en même temps que ceux-ci imposent la discipline industrielle à cette main-d'œuvre rétive. Le Goff parle d'entreprise de « disciplinarisation » de la soxiété rurale. « La machine n'agit pas seulement comme un concurrent dont la force supérieure est toujours sur le point de rendre le salarié superflu. C'est comme puissant ennemi de l'ouvrier que le capital l'emploie, et il le proclame hautement. Elle devient l'arme de guerre la plus irrésistible pour réprimer les grèves, ces révoltes périodiques du travail contre l'autocratie du capital. D'après Gaskell, la machine à vapeur fut dès le début un antagoniste de la force de l'homme et permit au capital d'écraser les prétentions croissantes des

1 Jacques Le Goff, *Du silence à la parole : droit du travail, société, État, 1830–1985*, La Digitale, p. 26.

2 Cf. J.P. de Gaudemar, *l'Ordre et la Production*, Dunod ; et Gérard Noiriel, *les Ouvriers dans la société française*, XIX[e] siècle - XX[e] siècle, Le Seuil.

ouvriers qui menaçaient d'une crise le système de fabrique à peine naissant. On pourrait écrire toute une histoire au sujet des inventions faites depuis 1830 pour défendre le capital contre les émeutes ouvrières » [3].

On me pardonnera ici une petite digression méthodologique nécessaire à la bonne compréhension de ce procès de constitution de la classe ouvrière et d'un marché du travail spécifiquement capitaliste, digression nécessaire également à l'analyse des limites de la révolte de la classe ouvrière contre le travail salarié jusqu'à la période actuelle. Le procès de production capitaliste réprime la classe ouvrière parce qu'il est un procès qui a pour contenu l'exploitation et son accroissement, parce qu'il a pour but l'extraction de surtravail, de plus-value, et sa transformation en profit (d'où l'augmentation de la composition organique), parce qu'il a pour résultat et dynamique la baisse tendancielle du taux de profit. C'est ce procès-là qui définit et réprime la classe ouvrière parce qu'il subsume le travail ; la domination n'est pas sa base, n'est pas une répression préalable, mais sa vie même en tant que procès de production. Si l'on ne maîtrise pas la contradiction entre le prolétariat et le capital comme le procès interne de la production capitaliste, on en fait une question de repression et d'intégration, et l'on dérive nécessairement vers une perspective humaniste à opposer au capital dont le fondement n'est plus qu'une contrainte (humanisme radical ou platement réformiste prônant un relachement de la discipline). On ne peut distinguer dans le procès de production capitaliste deux niveaux : celui de la production et celui de la contrainte ou de la mise au travail. C'est la continuité du procès de production capitaliste qui garantit l'« intégration » de la classe ouvrière, c'est ce procès qui est lui-même domination, répression, intégration. La contradiction entre le prolétariat et le capital se confond avec le cours de l'accumulation du capital et non avec une domination de la classe ouvrière par le capital en tant que détermination préalable de la subsomption sous le capital. Nous reviendrons plus longuement sur cette question dans les parties de ce livre consacrées au « refus du travail ».

Au fur et à mesure que le travail salarié se pérennise et que le rapport qu'il entretient avec le capital devient son propre principe de renouvellement, la classe ouvrière accède, en tant que sujet collectif, à une existence légale, base pour que, dans le mode de production capitaliste, existent au niveau de la société, qui est son ultime production, les formalisations corollaires du contrat de travail et du chômage. Marx explique dans les *Fondements de la critique de l'économie politique* : « Il est évident que les forces productives et les rapports de production nouveaux ne sont pas surgis du néant, ni du sein de l'Idée se posant elle-même : ils se sont développés sur la base d'une production déjà existante et en opposition à des rapports de propriété traditionnels solidement enracinés. Dans la

3 Marx,*le Capital,* Éd. sociales, Livre I, t. 2, p. 116–117.

société bourgeoise achevée, chaque rapport économique en suppose un autre sous sa forme bourgeoise et économique, l'un conditionnant l'autre, comme c'est le cas de tout système organique. Ce système organique lui-même, dans son ensemble a ses présuppositions propres, et son développement total implique qu'il se subordonne tous les éléments constitutifs de la société ou qu'il crée à partir de lui-même les organes qui lui font encore défaut. C'est ainsi qu'il devient historiquement une totalité. » [4]. Il s'ensuit que « si nous considérons la société bourgeoise dans son ensemble, c'est toujours comme résultat dernier du procès qu'apparaît la société, c'est-à-dire l'homme dans ses rapports sociaux. » [5]. Le capital en tant que société est un perpétuel travail social de mise en forme de ses contradictions inhérentes, au niveau de sa reproduction. Il ordonne la réalité sur ses propres bases, selon les propres catégories de sa reproduction, de son autoprésupposition [6].

La solidification du rapport salarial implique de donner une forme bourgeoise à la conflictualité de la classe ouvrière. Non seulement, il s'agit immédiatement d'un choix tactique judicieux, mais encore d'un développement inhérent à la constitution du mode de production capitaliste en société. C'est de telles nécessités que procèdent les lois du 25 mai 1864 sur les coalitions et du 21 mars 1884 sur les syndicats. C'est la classe ouvrière comme « travailleur collectif » qui commence à s'imposer à la place d'une somme de travailleurs individuels isolés. Si l'on considère que la loi de 1884 intervient dans un contexte de luttes ouvrières intenses, de grèves longues et dures qui culminent en 1886 avec l'affrontement meurtrier de Decazeville, on pourrait voir dans cette loi une « conquête ouvrière ». « La véritable explication est probablement ailleurs. Il faut la chercher du côté de la crainte sinon de la panique qu'inspirent à l'ordre établi, fût-il républicain, les mouvements et partis révolutionnaires en constante progression. Or, ce succès s'alimente évidemment du mécontentement, de la révolte de masses laborieuses de plus en plus conscientes de leur situation et leur force. Que faire donc pour disjoindre, pour déconnecter les deux ? la question est à peine posée que la réponse s'impose avec la force de l'évidence : reconnaître le syndicat. En effet, reconnu, accédant à la vie officielle et, à travers elle, on l'espère, à la sagesse, le syndicat ne va-t-il pas canaliser le mouvement ouvrier et donner à sa colère un exutoire permettant de couper l'herbe sous les pieds des groupements politiques ? Tels sont bien le calcul et le pari qui donnent tout son sens à la distinction si fondamentale entre le champ des intérêts professionnels ainsi dissocié, plus même opposé, au champ du politique. Ainsi mis en perspective idéologique et stratégique, l'article 3 de la loi qui stipule que "les syndicats ont exclusivement pour

4 *Fondements*..., Anthropos, t. 1, p. 226.
5 *Fondements*..., Anthropos, t. 2, p. 230.
6 Cf. Bernard Edelmann, *la Légalisation de la classe ouvrière*, Christian Bourgois.

objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles" ne vise rien moins en fait qu'à établir un cordon sanitaire autour du "professionnel" menacé de peste politique. » [7]. Après avoir violemment combattu la loi comme « loi scélérate » mettant une nouvelle chaîne autour de la classe ouvrière, les syndicats changèrent d'attitude à partir des années 1890. En 1901, Emile Pouget défend l'idée que la classe ouvrière doit utiliser les lois en s'efforçant d'en tirer le meilleur parti possible. Mais le plus « perspicace » est Lagardelle (syndicaliste révolutionnaire) en 1904 : « Quelles qu'aient été les applications de la loi de 1864, quelles qu'en fussent les imperfections et les infirmités, elle constitue à notre point de vue un premier pas en avant. Pour la première fois, la conception du "travailleur collectif" commence à s'imposer au législateur, aux lieu et place du travailleur isolé. Le corps des travailleurs est reconnu comme ayant une existence personnelle. L'article 414 nouveau suppose que les violences, les voies de fait, les manœuvres ou les menaces sont commises non plus par des ouvriers agissant isolément, mais de concert et d'ensemble. L'acte devient collectif, pour la loi comme pour la réalité, d'individuel qu'il était. [...] La personnalité complexe mais une de la classe ouvrière s'ébauche déjà. » Si nous nous sommes arrêtés sur cette reconnaissance de la classe ouvrière dans la reproduction du capital et sur la constitution de la *société* capitaliste, c'est que c'est de la reconnaissance d'un statut collectif de la classe ouvrière que découlent parallèlement le contrat de travail et le chômage. Le statut collectif échappe au jeu des volontés individuelles. Sans la mise en forme de ce statut collectif et de cette indépendance par rapport au choix et à la volonté individuelle, la notion de chômage ne peut se cristalliser, ne peut être dans la pratique sociale même de la classe ouvrière une situation et activité spécifiques par rapport à la généralité du non-travail.

L'interdiction des corporations sous la Révolution par la loi Le Chapelier (1791) a laissé le terrain à un grand nombre d'intermédiaires, dont le rôle était le rapprochement de l'offre et de la demande de travail. Pelloutier décrit ainsi la situation : « Par suite de l'instabilité des emplois, l'usage des bureaux de placements privés, tous payants, devient très vite onéreux, au point que beaucoup d'ouvriers, exaspérés d'avoir à prélever sur des salaires futurs toujours plus réduits des dîmes de placement considérables, préfèrent souvent, bien qu'ils y perdent encore, courir eux-mêmes à la recherche du poste qui leur permettra de subsister. D'ailleurs on sait que la pratique habituelle des placeurs consiste à procurer les emplois les plus précaires, de façon à multiplier les visites que l'ouvrier devra leur faire... » [8]. Contre cette situation, sociétés de résistance, puis syndicats, préconisent deux types de solution : le placement gratuit par les pouvoirs publics et le placement sur un mode mutualiste

7 Le Goff, *op. cit.*, p. 68–69.
8 *in* Le Goff, *op. cit.*, p. 57.

par les syndicats dont Pelloutier est le défenseur. Il écrit : « Les Bourses du travail [...] aspirent, consciemment ou non, à créer un État dans l'État et à monopoliser tout service relatif à l'amélioration du sort de la classe ouvrière » [9]. Après avoir bloqué le développement des bureaux syndicaux en les mettant en concurence avec les bureaux municipaux et en laissant subsister les organismes privés, le service public de l'emploi ne se met en place que dans les années vingt et trente, parallèlement à l'émergence de la politique de l'emploi.

Ainsi, ce n'est que progressivement que se constitue une classe ouvrière pour laquelle le salariat est une condition définitive et que se structure un marché du travail.

Seconde période

a) une phase de maturation : 1896–1936.

C'est en 1896 qu'a lieu en France, dans les statistiques officielles, la naissance de la catégorie de chômeurs. Auparavant, la première société d'assistance par le travail a été créée en 1892 à Marseille, il en existe quarante en 1895. Ces sociétés ont pour but de faire naître une différence entre le vagabond et le chômeur : l'allocation d'un secours est subordonnée à l'accomplissement d'un travail. Le chômage est défini comme la rupture du rattachement à un établissement, il est alors lié à la montée de la notion de « contrat de travail » définissant l'emploi salarié et venant, petit à petit, se substituer à celle de « louage de services ». Le lien à l'établissement exclut donc la possibilité d'être considérées comme chômeuses les femmes travaillant à domicile dans le textile, ainsi que pour les journaliers agricoles masculins. La « suspension normale » du travail (dockers, maçons ...) n'est pas du chômage, en outre la « suspension de longue durée » (au-delà d'un an) n'est plus du chômage, c'est être sans profession.

« Deux sortes de liens à l'établissement sont à la base de formes distinctes d'apparition du chômage : hors de l'établissement et dans l'établissement ; l'un, de nature purement économique, correspond au chômage des isolés ; l'autre, la subordination juridique, est spécifique du chômage ouvrier [...] La subordination juridique est consubstancielle à la dépendance économique ; mais la réciproque n'est pas vraie : l'isolé, libre de la façon d'accomplir son ouvrage, travaille pour un ou plusieurs chefs d'établissement » [10]. La première catégorie concerne essentiellement les ouvrières à domicile du textile et de l'habillement. Il est notable que, de façon générale, la constitution de la catégorie de chômeurs

9 *Ibid.*, p. 58.
10 Robert Salais *et alii*, *l'Invention du chômage*, PUF, p. 58–59.

exclut par toutes sortes de déterminations les femmes de cette définition, ce qui est corollaire de la définition au même moment du travail ouvrier : masculin, adulte, urbain, lié juridiquement de façon fixe à un établissement de plus de dix salariés.

Entre la définition du chômeur sur l'appartenance antérieure à un établissement et le modèle juridique du contrat de travail qui se développe et fonde la qualité de salarié sur la « notion de responsabilité du chef d'entreprise » [11], il y a implication réciproque, c'est une définition sociale simultanée. « La réalité sociale trahit sans cesse la conception individualiste du monde, systématisée dans le code civil. D'où l'élaboration d'un nouveau modèle juridique fondé sur la notion de contrat de travail. Sa spécificité est de ne plus traiter le phénomène de subordination comme un épiphénomène gênant mais de la situer en son centre. Il permet alors la genèse du droit du travail » [12]. Déjà, la loi sur les accidents du travail en 1898 avait introduit la notion d'une « responsabilité sans faute », c'était la première rupture avec les principes essentiels du droit civil, c'est-à-dire la reconnaissance juridique d'une réalité sociale devenue massive, celle du travail salarié comme condition permanente, celle de l'entreprise et de l'achat-vente de la force de travail comme rapport social. C'est là-dessus que pouvait se fonder l'apparition du chômage comme catégorie sociale par rapport à l'emploi salarié.

Avec l'apparition, comme nous l'avons vu dans la première période, de la prise en compte de la réalité du « travailleur collectif », c'est-à-dire de la définition et des déterminations du travail social dans la société capitaliste, le salaire ne change pas fondamentalement de nature, mais les éléments qui le déterminent se disjoignent. Le salaire est toujours fixé autour de la valeur de *reproduction* de la force de travail, il doit permettre que sans cesse de nouveaux prolétaires arrivent sur le marché.

La nouveauté, au début du XX^e^ siècle, consiste en ce que la partie du salaire destinée à ce renouvellement et à assurer la continuité du cycle d'entretien de la force de travail s'autonomise de ce qui devient alors le salaire direct, et devient objet de planification. Le caractère social de la reproduction de la classe ouvrière s'autonomise par rapport au travailleur individuel, par là même cette reproduction acquiert, dans son autonomisation cette caractéristique de « sociale ». Le social vient se placer comme un espace particulier entre la politique et l'économie. Le caractère social de la reproduction d'ensemble de la force de travail, en s'autonomisant du travailleur individuel, ne dépend plus directement de son travail immédiat, ni même du fait que, pris individuellement, il travaille. Il fallait cette autonomisation-socialisation de la reproduction pour que puisse apparaître, séparée de la figure du travailleur, celle du chômeur comme élément de cette continuité de la reproduction sociale de la force de travail. Loi de 1910 sur les retraites ouvrières, loi de 1919 sur

11 *Ibid.*, p. 65.
12 *Ibid.*

les premières conventions collectives, loi de 1928 généralisant la couverture des risques maladie, maternité, invalidité, décès et assurances vieillesse (naissance officielle des assurances sociales), loi de 1932 sur la généralisation des allocations familiales. En contrepoint et en harmonie avec ce mouvement général : 1914, création d'un fonds national de chômage apportant une contribution financière de l'État aux caisses professionnelles et locales de secours au chômage ; 1926, décret sur le régime des allocations de chômage.

La formulation sociale de la catégorie de chômeurs ne se développe que comme une détermination (essentielle) de celle plus générale de la classe ouvrière, comme totalité des travailleurs face au capital et non comme somme d'individus. Le niveau juridique de cette formulation n'est pas simplement un reflet du procès fondamental du passage de la subsomption formelle du travail sous le capital à sa subsomption réelle. Dans la reproduction du capital, selon ses lois propres et à l'intérieur de ses catégories, c'est-à-dire au niveau de son autoprésupposition, il participe de la définition des cadres dans lesquels les classes sociales, dans leur conflictualité, se reconnaissent et agissent. C'est parce que la classe ouvrière est reconnue comme totalité, comme « travailleur collectif », dans sa conflictualité, que le chômage peut être délimité comme partie intégrante de la reproduction de ce travailleur collectif. S'il n'y avait, dans l'autoprésupposition du capital, que reconnaissance du travailleur collectif comme élément de la reproduction du capital, sans reconnaissance des divergences d'intérêts à l'intérieur de cette autoprésupposition, il y aurait impossibilité à faire des chômeurs une détermination de ce travailleur collectif.

À partir de 1890, en France, on entre dans la période de la gestion rationnelle du conflit social. Celle-ci évolue entre le refus de la dénégation, du refoulement du conflit, comme absolument étranger et contradictoire à l'ordre social capitaliste, et la répression, dès que le conflit menace le « contrat de travail », c'est-à-dire la continuité, malgré la grève, du rapport faisant du capital l'essence du « travailleur collectif ». La répression est alors d'autant plus dure que la lutte menace la capacité à « reconnaître » le conflit [13].

Ce qu'est ce « travailleur collectif » ce sont Millerand, du côté du gouvernement, et Jaurès, du côté ouvrier, qui nous en livrent la nature. Le décret Millerand du 17 septembre 1900 crée les « conseils du travail », comités paritaires conçus comme espace de dialogues et de coexistence entre patrons et ouvriers. En même temps sont promulgués des décrets réglementant la grève : conciliation obligatoire et vote majoritaire préalable. Enthousiaste, Jaurès commente : « Maintenant quelles sont les raisons pour lesquelles j'accepte ce projet de loi ? C'est que ce

13 Fourmies, mai 1891 ; Clemenceau contre les grèves de 1906.

projet de loi, bien loin d'être une œuvre artificielle me paraît donner raison précisément à quelques-uns des désirs les plus persévèrement manifestés par la classe ouvrière à propos des grèves. Quelle est dans toute la vie ouvrière le premier souci des ouvriers ? C'est de proclamer que les patrons ne doivent pas traiter avec l'ouvrier individuellement ; la prétention, du patron c'est de ne connaître que chacun de ses ouvriers. Eh bien, lorsque dans la grève vous décidez que les ouvriers font bloc, lorsque vous décidez d'abord que toutes leurs réclamations seront portées au patronat obligatoirement par des ouvriers élus par la totalité des ouvriers, lorsque vous décidez que si la grève éclate la décision de la majorité fait loi pour l'unanimité des ouvriers, vous déclarez ainsi que *les ouvriers d'une usine forment une collectivité indissoluble*, et dans les rapports qui s'établissent entre les ouvriers et le patronat, le patron n'a plus le moyen de s'adresser à ses ouvriers individuellement. L'individu ouvrier, dans les rapports avec le patronat disparaît, il ne reste plus qu'une chose : la *collectivité ouvrière*, la *totalité des ouvriers* et c'est là précisément l'une des revendications principales de la classe ouvrière. » [14] Déjà en janvier 1900, toujours dans la *Revue socialiste*, Jaurès écrit : « Les syndicats ouvriers commencent donc à entrer en ligne et d'accord avec les inspecteurs du travail [référence à la circulaire Millerand du 19 janvier 1900, *nda*], ils contrôlent le travail dans les usines. Vous voyez donc que c'est la classe ouvrière elle-même qui commence à intervenir dans l'organisation technique de l'industrie. Cette première prise de possession de l'organisation capitaliste par la classe ouvrière, c'est un commencement de révolution sociale ».

Enfin, dans *l'Humanité* du 16 mai 1904 : « En cette période de progrès rapides, de brusques transformations techniques et économiques, le contrat de travail est nécessairement associé à l'évolution universelle [...] Les ouvriers qui louent leur ouvrage pour une période indéterminée ne renoncent certes pas aux améliorations que peut amener le cours du temps. Ainsi, la possibilité permanente de la revendication est enveloppée dans le contrat de travail des sociétés modernes ; et comme la loi reconnaît que cette revendication peut prendre la forme de la grève, le droit de la grève est inclus lui aussi dans le contrat ; il y est implicitement reconnu. Le droit de grève, bien loin d'être la rupture du contrat, est l'exercice d'une des clauses implicites et essentielles du moderne contrat de travail. » Si la grève est une des clauses du contrat de travail, elle est donc soumise à son régime. Nous avons, dans ces trois interventions de Jaurès, concrètement, ce que signifie la formulation du « travailleur collectif » et la reconnaissance de sa conflictualité avec le capital. Dans la lutte de classes, de par sa capacité essentielle à subsumer le travail, le capital est devenu, en tant que tel, l'unité de la classe ouvrière et de sa reproduction. De ce point de vue là, la Première Guerre mondiale joue un

14 Intervention au comité général du Parti socialiste français, *in Revue socialiste*, 1900.

rôle décisif d'accélérateur et de mise en forme.

Il était nécessaire de s'apesantir sur le procès historique (luttes sociales et formation des cadres idéologiques et juridiques) de la formation du « travailleur collectif », car toute la question dans les luttes de classes de la place, du rôle, de la définition du chômage en découle. Il faut que la classe ouvrière se reconnaisse et soit reconnue comme une totalité dans le mode de production capitaliste et, selon les catégories de la reproduction du capital, jusque dans sa conflictualité, c'est-à-dire jusque dans les divergences d'intérêts que font naître les « aléas de la reproduction », pour que *les chômeurs apparaissent distinctement tout en n'étant qu'une détermination de ce « travailleur collectif »*, et que leur action soit circonscrite dans ce cadre.

b) La solidification des catégories : 1936–1970

Il est temps de poser de façon rapide le cadre théorique de la périodisation du mode de production capitaliste tel qu'on le rencontre chez Marx et tel qu'il sert de soubassement à notre périodisation des catégories de travail salarié et de chômage.

Avec la subsomption formelle dont le mode absolu d'extraction de la plus-value est le fondement, la domination du capital se résoud en une contrainte au surtravail, sans que le travail lui-même soit entièrement spécifié comme travail salarié. En effet, la distinction entre le travail créateur de valeur et le travail créateur de plus-value ne s'effectue pas dans le procès de production, mais par le premier moment de l'échange (l'achat-vente de la force de travail). Dans le procès de production, l'extraction de plus-value sous un mode absolu implique que produire plus de plus-value, c'est forcément produire plus de valeur (ce qui n'est plus le cas avec l'extraction de plus-value sous son mode relatif). Toujours en subsomption formelle du travail sous le capital : le procès de travail n'est pas un procès de travail adéquat au capital (c'est-à-dire, dans lequel l'absorption du travail vivant par le travail mort soit le fait du procès de travail lui-même – développement de la machinerie) ; les forces sociales du travail (coopération, division du travail, science) ne sont pas objectivées dans le capital fixe. C'est le rapport de classes tel que nous l'avons décrit dans la première période.

Le capital, dans son rapport au travail, se pose lui-même comme une puissance extérieure. Il s'ensuit que le prolétariat, dans sa contradiction avec le capital, le considère comme contrainte, et la révolution comme sa libération, son affirmation. La lutte de classe a pour contenu l'affirmation du prolétariat, son érection en classe dominante, la production d'une période de transition, la formation d'une communauté fondée sur le travail créateur de valeur. Le prolétariat est déjà, dans la contradiction qui l'oppose au capital, l'élément positif à dégager. Le prolétariat est, en effet, alors à même d'opposer au capital ce qu'il est dans le capital,

c'est-à-dire de libérer de la domination capitaliste sa situation de classe des travailleurs, et de faire du travail la relation sociale entre tous les individus, leur communauté. Cela revient à vouloir faire de la valeur un mode de production. C'est tout ce contenu-là, théorique et pratique, de la lutte de classe du prolétariat que nous appellerons *programmatisme*. C'est l'époque que nous venons d'évoquer, celle de la montée en puissance de la classe dans le mode de production capitaliste, montée en puissance qui ne se résoud, au travers de la lutte de classes, que dans le « travailleur collectif » *du* capital.

Avec la subsomption réelle du travail sous le capital, dont l'extraction relative de surtravail est le point central, c'est tout ce qui faisait de la condition prolétarienne quelque chose à dégager contre le capital qui disparaît ; le programmatisme se décompose. La reproduction de la force de travail perd toute autonomie par rapport à la reproduction du capital, le travail n'est plus l'élément dominant du procès immédiat, le procès de production devient adéquat à l'absorption du travail vivant par le travail mort ; l'unité sociale des capitaux est fixée par l'échange aux prix de production, c'est-à-dire d'une façon telle que la différence entre capital variable et capital constant est niée ; la défense de la condition prolétarienne n'est plus qu'un moment de l'autoprésupposition du capital. Le travail est totalement spécifié comme travail salarié. C'est ce procès qui s'achève dans la période que nous abordons maintenant.

Dans les grandes entreprises qui deviennent prédominantes dans l'entre-deux-guerres, l'immobilisation de capital dans des équipements fixes importants introduit des rigidités, limite l'ampleur des fluctuations possibles de la production et de l'emploi. Le machinisme et le taylorisme donnent aux activités ouvrières individuelles des formes cohérentes entre elles qui s'objectivent dans le capital fixe. « La grande entreprise devient lieu de vie et de travail, lieu de socialisation et de conflictualité ressenti comme tel par ses ouvriers ; et, particulièrement dans celles où progresse la rationalisation, les travailleurs commencent ainsi l'apprentissage de cette rationalité et des relations de travail institutionnalisées qui lui correspondent. Ils accèdent à la conscience de leur temps de travail, de sa densité, de son découpage. La frontière travail - non-travail devient une coupure nette entre deux mondes et vécue comme telle. [...] La division des tâches tend à séparer les travailleurs en catégories et à les orienter vers des emplois et des qualifications spécifiques sur le marché du travail.

« Le volume de travail est découpé en "emplois salariés" : postes de travail matériellement fixés et localisés dans l'entreprise ; règles de gestion ; temps de travail déterminé et salaire calculable. Les emplois peuvent être dénombrés, classés » [15]. *Le chômage prend forme comme l'extériorisation des fluctuations du travail* qui deviennent étrangères à

15 R Salais, *op. cit.*, p. 92.

l'organisation même du travail. Cela implique des politiques sociales externes dont l'État devient le maître d'œuvre.

Malgré la crise, le nombre des travailleurs à domicile baisse peu entre 1931 et 1936, les effectifs des petits établissements diminuent moins que ceux des grands. « Les fluctuations du volume du travail sont plus largement extériorisées comme chômage dans les grands établissements, se traduisant par une rupture plus importante des relations entre employeur et salarié. Au contraire, le travail fait vraisemblablement davantage l'objet dans les petites entreprises d'un partage, en même temps d'ailleurs que l'ensemble des ressources tirées de l'activité de l'entreprise, partage auquel prennent part salariés et patron » [16]. Il faut tout de même signaler que, sur environ un million de femmes travaillant à domicile à l'époque, nombreuses sont celles à se déclarer sans profession. Avec le modèle de l'emploi salarié qui tend à s'imposer et celui corollaire du chômage, le chômage féminin tend à « disparaître ».

Ce procès de solidification de la figure et de la définition du chômeur est avant tout un phénomène urbain, il s'oppose à la régulation familiale rurale du travail qui prend en charge les fluctuations de l'emploi. Il s'oppose également dans le cadre urbain lui-même au « nomadisme » ouvrier, détermination essentielle de l'identité des ouvriers de métiers qui se font une gloire de changer souvent de patron et qui, par là, participent à la régulation du marché du travail (il faut toujours aller voir ailleurs s'il y a du travail ou si l'on peut gagner plus). Cependant, à partir de 1931, la réduction des effectifs dans les établissements urbains importants devient si forte que cette instabilité ne peut plus agir comme régulation. La définition du chômeur en relation avec celle de l'emploi salarié devient un enjeu de la lutte de classes. Par l'étiquetage, le pointage bi-hebdomadaire, les enquêtes à domicile, l'imposition d'une image sociale d'assisté, l'ouvrier de métier est ravalé au niveau de la force de travail non qualifiée et isolée. La position de chômeur se constitue et se définit alors dans la crise.

La figure du chômeur résulte de cette homogénéisation de la force de travail qui se réalise durant cette période sur la base des transformations du procès de production et de la crise elle-même. C'est au début des années trente que les chômeurs deviennent objets d'organisation et où eux-mêmes agissent en tant que force sociale particulière. « En témoigne par exemple, malgré les difficultés indéniables, dues à l'isolement individuel et à la perte de relations professionnelles qu'entraîne le chômage, le développement d'actions collectives de chômeurs : par exemple la CGTU organise une telle marche fin 1933 de Lille à Paris, rassemblant selon ses promoteurs 60 000 chômeurs à l'arrivée ; elle se targue de regrouper 120 000 chômeurs en comités de lutte sur "plus de 300 000 chômeurs qui touchent des secours, mais sur plus de 1 200 000

16 *Ibid.*, p. 97.

chômeurs", ajoute le rapporteur (Charles Tillon). La surestimation du nombre des chômeurs traduit à sa manière cet effort pour solidifier la position de chômeur autour d'un modèle essentiellement urbain et industriel. Politiques de l'État, actions des municipalités, des syndicats, de diverses associations de secours contribuent donc, dans leur convergence et leur concurrence, à cette solidification de la position de chômeur » [17]. Pour la CGTU, la lutte contre le chômage passe par un renforcement des liens du chômeur avec l'emploi salarié, il ne s'agit surtout pas de *poser le chômage comme la manifestation sociale des contradictions du travail salarié et la lutte des chômeurs comme caducité en actes, dans la lutte de classes, du travail salarié*, il n'est que le signe de l'anarchie capitaliste du marché. Il s'agit de lutter contre le chômage par l'assurance obligatoire et par l'instauration de la semaine de quarante heures. [18].

À la même époque, la lutte des chômeurs d'Amsterdam montre l'impossibilité de réaliser le mouvement inverse d'organisation de la classe contre le capital autour de ce que représente le chômage comme caducité du rapport salarial [19].« Les chômeurs d'Amsterdam étaient incontestablement le secteur le plus radical du prolétariat des Pays-Bas. Obligés de pointer quotidiennement, au bureau de chômage, les ouvriers privés de travail se politisaient très vite ; les longues queues quotidiennes étaient propices à la discussion politique et à la diffusion de la presse révolutionnaire, en particulier celle des communistes de conseils, dont la propagande était loin de rester sans écho. Depuis 1932, des "comités de lutte" de chômeurs s'étaient formés à Amsterdam ; très combatifs ils étaient tombés sous la coupe du CPN (Parti communiste néerlandais) en dépit de la propagande du GIC (groupe de communistes internationalistes) pour mener la lutte en dehors de tout syndicat et parti politique.

« Le mouvement des chômeurs déboucha en juillet 1934 sur une véritable insurrection, lorsque le gouvernement conservateur de Colijl décida de réduire les allocations de chômage. Le 4 juillet, les ouvriers du quartier du Jordaan d'Amsterdam manifestèrent spontanément, sans consignes de partis ou de syndicats, contre les mesures gouvernementales. Ils offrirent dans ce quartier, comme dans le "quartier indonésien" une vive résistance aux attaques de la police motorisée ou à cheval. Les rues du quartier du Jordaan furent bientôt couvertes de barricades et aux mains des ouvriers et des chômeurs, qui une fois "victorieux" rentrèrent chez eux. Mais le lendemain l'armée occupait le quartier avec des chars et des mitrailleuses. La répression contre les ouvriers se solda par

17 *Ibid.*, p. III.
18 Cf. Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT*, Complexe.
19 Ce qui est maintenant possible, mais il a fallu entre temps la formalisation de la dichotomie entre travail et chômage, qui, alors, ne fait que se mettre en place et la dissolution dans la crise et la restructuration présentes de cette dichotomie, *Cf. infra*.

sept morts et deux cents blessés. Fort de sa "victoire", le gouvernement néerlandais interdit toute manifestation et tout meeting. Bien qu'ayant pris ses distances avec la lutte des ouvriers du Jordaan – en n'y voyant que pillages et provocations – *De Tribune*, l'organe du CPN fut interdit. [...] La défaite des chômeurs d'Amsterdam était sévère, car elle signifiait une défaite grave du prolétariat des Pays-Bas, qui était resté passif. En effet, la lutte des chômeurs fut considérée comme une lutte à part, d'une catégorie particulière des ouvriers. Les chômeurs eux-mêmes ne tentèrent pas de généraliser leur mouvement. Le corporatisme et le manque de solidarité entre catégories d'ouvriers, autant de faiblesses : "... Les forces de classe étaient encore si faibles que les ouvriers en lutte ne prêtèrent pas encore pleinement attention à l'extension du mouvement comme leur tâche propre. On était d'avis qu'il s'agissait seulement d'une lutte des chômeurs devant être menée par eux seuls. Dans le Jordaan et dans ses environs, il y avait différentes usines ; pourtant il n'y eut aucune tentative de la part des chômeurs en lutte de les entraîner dans la lutte" » [20].

Que l'on considère la marche des chômeurs de la CGTU, ou la révolte du Jordaan, on voit se consolider parallèlement la position de chômeur et celle de travailleur salarié ; il ne s'agit pas de deux mondes séparés, il y a dichotomie et implication. L'essentiel se situe dans le fait que, dans la définition réciproque du chômeur et du salarié, le point de départ est la définition dans cette période de l'emploi salarié, c'est lui qui définit le chômeur. La solution du chômage est posée dans le salariat, dans ses nouvelles modalités se mettant en place dans la crise et dans les luttes sociales. C'est cette redéfinition du travailleur salarié en subsomption réelle qui, par *voie de conséquence*, définit les chômeurs. Chômeurs dont les luttes sont alors directement des déterminations de cette redéfinition (action de la CGTU) ou demeurent tragiquement isolées, ne pouvant être la base d'une recomposition de la classe posant, à partir du chômage, la totalité du rapport du travail salarié au capital.

En 1936, avec les « accords de Matignon », se trouve mise en forme la position de travailleur salarié telle qu'elle s'est développée en subsomption réelle du travail sous le capital. Cette mise en forme est nécessairement, comme on l'a vu, une mise en forme du chômage. Sont dorénavant considérées comme caduques toutes les régulations de l'emploi et de ses fluctuations s'effectuant « sans chômage » ; le modèle du contrat de travail, de la grande industrie urbaine, du travailleur masculin adulte, s'impose. Les femmes mariées et les jeunes sont placés en situation de subordination par rapport au chef de famille : si le mari travaille, la femme n'a pas droit au chômage. Le chômage devient un corollaire de l'emploi industriel urbain. Les revendications d'idemnisation du chômage formulées en termes de « droits sociaux » consolident la division

20 *Räte-Korrespondenz*– organe du GIC – no 8–9, 1935 *in* Courant communiste international, *la Gauche hollandaise*, CCI, p. 219–220.

entre actifs et chômeurs en la prenant comme point de départ. Les « droits sociaux » du Front populaire accentuent les discriminations de sexe, d'âge, de secteur, de profession et achèvent le processus d'étatisation de la définition sociale du chômage, entamé en 1905 quand l'État se substitue aux communes dans la gestion de l'assurance-chômage d'origine syndicale.

Avec l'extension du régime des conventions collectives (24 juin 1936), dont la signature est réservée aux seuls « syndicats représentatifs », les grandes entreprises stabilisent le contrat de travail, maintenant codifié par ces conventions et la loi sur les congés payés. C'est une politique d'organisation et de gestion rationnelle de la main-d'œuvre qui se met en place, dans laquelle les syndicats jouent un rôle central. Le salaire, défini par une convention collective, échappe à l'ouvrier individuel, suppose un médiateur, le délégué syndical. « L'embauche prend donc la forme d'un contrat implicite intégrant les règles de calcul du salaire et les possibilités de promotion d'une part, la productivité apparente du travail d'autre part, tandis que l'incertitude issue des fluctuations de la production est reportée sur la liberté de licenciement.

« Cette politique d'organisation et de gestion rationnelle de la main-d'œuvre demande la mise en place d'outils industriels, juridiques et intellectuels, formalisant le travail salarié. Elle repose sur une nouvelle conception du temps, induite par la nécessité de prévoir les fluctuations des marchés et de la production, compte tenu des rigidités engendrées par l'ampleur des immobilisations en capital. [...] Dès lors que la gestion du travail est fondée sur le découpage en postes délimités dans le temps et dans l'espace, le sous-emploi chronique qui caractérise le travail agricole et l'artisanat se trouve *isolé et rejeté hors de l'entreprise*. L'interpénétration des temps et des espaces de travail et de non-travail n'est plus de mise ; une coupure sépare le travail salarié d'une part, le chômage géré par des institutions d'État d'autre part. Le chômage devient une catégorie autonome, bien distincte de la maladie ou de l'invalidité, qui échappe à la catégorie de l'assistance pour devenir une pièce essentielle au fonctionnement du marché du travail » [21]. L'uniformisation de la position de chômeur s'effectue en négatif de la rationalisation du travail. À partir de 1936, les entreprises extériorisent le sous-emploi, en même temps que la responsabilité de l'indemnisation et du retour au plein emploi est confiée à l'État.

La multiplication des « droits sociaux », à partir de 1936 et après la Seconde Guerre, renforce cette « extériorisation du social hors de l'entreprise ». Le droit à des œuvres sociales est déconnecté de l'emploi particulier occupé au fur et à mesure que, dans des luttes sociales générales ou des grèves particulières, la classe ouvrière met en avant les besoins de

21 R. Salais, *op. cit.*, p. 146–147.

sa reproduction sociale. Ces besoins, chaque fois délimités, particularisés, prennent la forme de « droits » qui définissent des positions spécifiques : « malade », « retraité », « femme en maternité ». Chacun de ces « droits » est géré par une institution particulière et, ce qui importe pour notre question, se différencie du chômage dans le cadre général auparavant indistinct de l'inactivité. Toutes ces situations sont maintenant extériorisées hors de l'entreprise et radicalement séparées du travail.

À la « Libération », la structuration du marché du travail est renforcée, toujours dans le même sens, par les nationalisations, la Sécurité sociale, les comités d'entreprise. Les entreprises nationalisées diffusent les nouveaux modèles de gestion de la main-d'œuvre (planification de la progression salariale et de la gestion des effectifs) liés à l'importance de la détermination prévisionnelle des investissements. La Sécurité sociale réalise une intégration à l'État d'une des fonctions traditionnelles du syndicalisme. Plus que les nationalisations, *la Sécurité sociale offre aux syndicats ouvriers le moyen de participer à la modernisation de l'économie ; en outre, elle légitime cette modernisation et cette participation*. L'organisation de la Sécurité sociale achève de formaliser le statut de salarié et *a contrario* celui de chômeur. La reproduction de la force de travail est intégrée dans le cycle global de la reproduction du capital et cela avec la conflictualité qui lui est inhérente. En 1949, la commission main-d'œuvre du plan Monnet est présidée par un syndicaliste de la CGT (Henri Tollet), elle propose d'accélérer les gains de productivité, d'accroître le recours à la main-d'œuvre immigrée, à la main-d'œuvre féminine et aux prisonniers de guerre, de porter la durée hebdomadaire du travail à quarante-huit heures (tout en conservant les heures supplémentaires à partir de quarante heures), avec comme perspective que toute augmentation de la production et de la productivité se traduira par un accroissement du niveau de vie.

« Ainsi l'après-guerre formalise les mutations des formes de gestion de la main-d'œuvre expérimentées durant les années trente autour de la position sociale du salarié dans la grande entreprise. Droit de grève, organisations syndicales et conventions collectives permettent la négociation salariale à un niveau, l'interprofession, qui favorise l'intervention de l'État, comme le prouveront les accords de Grenelle en 1968. Nationalisations et comités d'entreprise sont les conditions de l'adhésion du monde ouvrier aux nouvelles méthodes de production et d'organisation du travail, tandis que la création de la Sécurité sociale permet de gérer le retrait du marché du travail des travailleurs âgés ou attachés au modèle du métier, d'assurer un salaire indirect qui lisse les fluctuations des revenus salariés, par conséquent de la demande des ménages. [...] Le fonctionnement du marché du travail est désormais fondé sur une convention keynésienne qui associe l'intervention de l'État pour maintenir le plein emploi, l'interaction entre gains de productivité et augmentation du niveau de vie, le modèle de l'emploi salarié à temps complet au

détriment des activités agricoles et indépendantes. [...] L'exode rural et la salarisation de la société française confortent le modèle de l'emploi salarié par rapport auquel est défini le chômage ; pour l'État, les syndicats ouvriers et les employeurs, un emploi désigne un poste à temps complet confié à un travailleur masculin » [22]. Le marché du travail est constitué, il n'y a plus de repli.

Le mode de production capitaliste s'est produit comme société et la classe ouvrière plus que légalisée, comme le dit Bernard Edelman [23], est institutionalisée. En 1944, A. Garin, responsable de la CGT, écrit dans *le Peuple* du 4 novembre : « Les ouvriers sont des hommes, ils veulent savoir pour qui ils travaillent. Ils ne comprennent pas que leur salaire et leur emploi dépendent de décisions dont il ne leur est dû aucun compte ou d'une politique économique à laquelle ils ne prennent aucune part. [...] Faire en sorte que l'ouvrier se sente chez lui dans l'usine [...] l'associer par les syndicats à la gestion de l'économie, telles sont les réalisations qui commandent la résurrection industrielle de la France. » Cette déclaration ne prend son sens que située dans le contexte des luttes de cette fin de l'année 1944. Dans cette fin d'année, la France connaît probablement le seul mouvement autogestionnaire de grande ampleur de son histoire des luttes de classes : les comités ouvriers. « Le mouvement s'étendit à des dizaines d'entreprises de la région parisienne qui, toutes, élirent ou ratifièrent leurs comités. Les usines furent d'abord occupées par de petites équipes d'ouvriers qui organisèrent l'occupation et la garde de l'entreprise. [...] Partout, les prolétaires montrent l'exemple de l'ordre et de l'organisation dans l'usine : les locaux sont entretenus ; aucun pillage n'a lieu, les gardes sont assurées de jour et de nuit. Jamais les cantines n'ont si bien fonctionné. [...] Chez Jumo, la paye est organisée sans les patrons, avec le concours de la comptabilité. [...] à la BMW, les ouvriers avec les techniciens étudient un plan de remise en marche de l'usine. Partout chez Renault, Salmson, Caudron, Panhard, Gnome, Farman et des dizaines d'autres usines, les ouvriers s'organisent et montrent leur capacité à contrôler et diriger les entreprises [...] partout les travailleurs exigent le contrôle sur la cantine, sur l'embauchage et le débauchage, sur la comptabilité et la production » [24]. Sur l'ensemble du territoire, ce sont des centaines d'entreprises qui sont ainsi prises en mains par des comités ouvriers.

Contre ce mouvement autogestionnaire, la réponse capitaliste sera l'institutionnalisation de la classe. Déjà, le mouvement autogestionnaire est le résultat des transformations des rapports sociaux capitalistes depuis l'entre-deux-guerres : la classe ouvrière ne peut plus se concevoir elle-même, à moins de se nier, en dehors de son rapport au capital. On

22 *Ibid.*, p. 160–162.
23 *Op. cit.*
24 texte du PCI – trotskiste –, *in* Yvan Craipeau, *la Libération confisquée*, Syros, p. 53.

peut « se passer des patrons », mais pas de l'entreprise, pas des machines toujours posées comme capital fixe en ce qu'elles sont toujours là pour absorber le travail vivant auquel se réduit toujours la classe ouvrière. Ce que, dans « son » usine, la classe ouvrière est contrainte de reconnaître, c'est sa subordination au capital fixe comme la forme par excellence du capital en soi et de sa propre existence comme force de travail collective, comme force sociale de travail. Dans ces occupations gestionnaires, entreprise par entreprise, la classe ouvrière est face à l'« outil de travail » comme face à un fétiche de ses propres forces sociales, de sa propre existence collective. Mais le capital, c'est forcément le capitaliste, et l'objectivation des forces sociales du travail dans le capital un mouvement qui s'oppose au travail vivant comme le mouvement même de l'exploitation. Le travailleur collectif ne peut que s'opposer aux travailleurs, s'objectiver dans le capital.

Non seulement les forces sociales du travailleur collectif s'objectivent dans le capital, mais encore le travailleur collectif acquiert une existence subjective, il est représenté comme volonté du capital. « L'institution des délégués du personnel emporte la reconnaissance d'un fait préexistant, d'une donnée sociologique : l'existence en tant qu'organe au service de l'entreprise, de la collectivité du personnel, laquelle ne se confond point avec la somme de ses membres. [...] La collectivité des salariés prend ainsi l'aspect d'une personne morale qui a des devoirs envers l'entreprise mais aussi des droits envers elle. Personne morale au sein de l'entreprise, la collectivité ouvrière ne peut apparaître comme ayant une existence véritable que grâce aux représentants qu'elle se sera désignés auprès du chef d'entreprise » [25]. L'institution des délégués d'entreprise en 1936, puis des comités d'entreprise en 1945, à la suite du grand mouvement autogestionnaire de fin 1944, marque « la reconnaissance du *collectif ouvrier* comme totalité originale, irréductible à la somme de ses membres, et cela *au sein de l'entreprise*» [26]. Le mouvement s'achèvera en 1968, avec la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

La logique des conventions collectives participe du même mouvement d'institutionnalisation de la classe ouvrière, c'est-à-dire de constitution du capital comme objectivation du travailleur collectif. Mais l'objectivation des forces sociales du travailleur collectif, c'est l'activité du travailleur devenant activité du capital. On sait qu'il est absurde de se demander si le capital est productif ou non, ou de dire que la force productive du capital n'est que la transposition de la force productive du travail, vu que le capital est précisément ce procès de transubstantation, de transposition. Le travail salarié est une activité étrangère à l'ouvrier, elle est l'activité du capital. En étant aliénation de l'activité, le travail sa-

25 J. Cayeux, « Le statut des délégués du personnel », 1939, *in* Le Goff, *op. cit.*, p. 147.
26 Le Goff, *Ibid.*

larié implique que, face à lui, se dressent non seulement les objets résultants de cette activité, mais l'activité, la volonté dont ces objets sont l'objectivation. Dans ceux-ci, c'est sa propre activité, sa propre volonté qui se dressent face au travailleur comme volonté, activité étrangères ; le capital est alors nécessairement personne, volonté, classe capitaliste. Cette classe est le commandement dans lequel le capital fait sienne l'activité subjective du travailleur collectif qui, par la médiation de son objectivation dans le capital fixe, devient *institution* et participe de l'activité de la classe capitaliste. Lorsqu'en mai 68, le prolétariat s'attaquera à cette institutionnalisation de la classe ouvrière, il ne s'agira pas d'une « révolution culturelle », mais de la bonne vieille lutte de classes.

Pour en revenir aux conventions collectives : « En 1936 c'est le social en tant que tel, en tant que réalité spécifique, qui devient créateur et sujet de droit à part entière. La convention, et particulièrement la convention susceptible d'extension, est son œuvre en dehors de toute manifestation de volonté individuelle. *Loi de la profession*,négociée et signée par le syndicat au nom de la profession toute entière indépendamment des considérations d'appartenance syndicale, la convention étendue s'applique de manière obligatoire à l'ensemble des ressortissants d'un champ professionnel donné. Autrement dit, l'application de ses dispositions n'est plus suspendue à un acte individuel et subjectif de ratification ou d'adhésion, mais à un fait *objectif*: l'appartenance à un domaine d'activité professionnellement et, le cas échéant, géographiquement circonscrit » [27]. La notion même d'organisations les plus représentatives définit les syndicats dans « leur capacité naturelle, objective, inhérente à leur être social à parler au nom de tous les travailleurs » (*Ibid.*,p 166).

C'est sur la question du chômage que cette institutionnalisation atteint son apogée. En décembre 1958, la création de l'Unedic est la première convention de branche élargie à l'interprofessionnel. Il fallait cette institutionnalisation de la classe ouvrière pour que même l'absence de travail soit reproduction de la classe par le capital et se définisse dans cette reproduction. L'institutionnalisation est la forme adéquate et nécessaire de cette reproduction, elle est objectivation du « travailleur collectif » qui le reproduit et l'objective *en tant qu'activité subjective irréductible au travail mort*. Le travail vivant devient activité du capital, il est reconnu en tant que tel, comme force subjective du capital ; le contenu de cette reconnaissance qui est une redéfinition, c'est le « droit à l'existence ».

Le capital en subsomption réelle s'est emparé de la reproduction de la classe ouvrière, il a inclus dans sa reproduction propre la continuité du cycle d'entretien de la force de travail. Pour cela le salaire a été scindé,

27 Le Goff, *op. cit.*, p. 164.

tout ce qui concerne la reproduction générale de la classe, dans sa continuité face au capital, s'est éloigné du travailleur individuel. La reproduction de la classe a alors été extériorisée en *social*, défini par sa prise en charge par l'État. Par là-même cette extériorisation devenait institutionnalisation de la classe, enfin son contenu se définissait dans la formule (extraordinaire, prise au pied de la lettre) : le « droit à l'existence ».

Au XIXe siècle, la classe ouvrière s'était organisée pour faire face aux « aléas de l'existence », c'est-à-dire à sa nécessaire reproduction en tant que classe : mutuelles, syndicats, bourses du travail..., tout cela dans une politique d'indépendance et d'affirmation autonome de la classe face au capital. Début XXe siècle, l'État avait commencé à formaliser la prise en charge de cette reproduction à l'intérieur de la reproduction du capital : loi sur les accidents du travail, l'assurance maladie, les allocations familiales, intervention dans la gestion syndicale puis communale de l'indemnisation du chômage. Avec la création de la Sécurité sociale puis de l'Unedic, la perspective change totalement. Jusque-là, il s'agissait de pallier les risques de la vie en tant que salarié, à partir des années trente et quarante, il s'agit du « droit » de vivre comme salarié, *ces « risques » définissent la condition de salarié*. Droit à la santé, droit à la sécurité, droit à l'existence, c'est le *devoir d'existence comme salarié*. La problématique des « droits », complétée en février 1950 par l'instauration du Smig et par un dispositif conventionnel assurant « aux salariés privés d'emploi » un minimum légal de ressources, parachève la mystification de la forme salaire comme prix du travail auquel viendrait s'ajouter une prise en compte de la nécessaire reproduction de l'individu, de sa famille, de la classe dans son ensemble et dans le renouvellement des générations. Le salaire a toujours eu, on l'a dit, une dimension sociale. Il est la forme prix de la valeur de reproduction de la force de travail et il n'y eut jamais pour la classe ouvrière d'autre droit à l'existence qu'autant qu'elle travaille gratuitement un certain temps pour les capitalistes.

La problématique des droits parachève la mystification de la forme salaire en ce qu'elle est la reconnaissance et le contenu même de l'institutionnalisation de la classe par laquelle le capital, assurant en son sein sa reproduction, lui accorde, ou lui restreint, le droit à l'existence (selon les nécessités de sa propre reproduction). Cette problématique est *en elle-même*, quel que soit le niveau de ce droit à l'existence, une expression du capital comme horizon indépassable de la reproduction de la classe. « C'est comme si dans une révolte d'esclaves qui auraient enfin pénétré le secret de l'esclavage, un esclave empêtré dans des conceptions surranées inscrivait au programme de la révolte : l'esclavage doit être aboli parce que, dans le système de l'esclavage, l'entretien des esclaves ne saurait dépasser un certain maximum peu élevé » [28].

Il était nécessaire de poser solidement cette constitution de l'emploi

28 Marx, *Critique du programme de Gotha*, Éd. sociales, p. 40.

salarié en norme institutionnelle et l'intégration de la reproduction générale de la classe ouvrière à l'intérieur de la reproduction du capital, durant la première phase de la subsomption réelle (entre la Première Guerre mondiale et la crise du début des années soixante-dix), pour saisir le renversement historique qui s'effectue dans cette crise et la restructuration qui l'accompagne. En anticipant sur la suite du livre : la « dérationalisation » actuelle de l'emploi salarié déstructure la position de chômeur, c'est une période de la relation entre emploi salarié et chômage qui s'achève, on en revient « dialectiquement » à la situation d'avant le processus engagé entre 1896 et 1936. La CGT définissant le chômeur comme « privé d'emploi », tentant de ramener la question du chômage à un noyau dur de travailleurs privés d'emploi, présentant les trente-cinq heures comme la « solution », essaie de rejouer la partition, devenue impossible, de la solidification de l'emploi et de celle, corollaire *a contrario*, du chômage. Mais cela a de nos jours une toute autre signification vis-à-vis des enjeux actuels de la lutte de classes.

Division 3 : Troisième période, la situation actuelle

La lutte des chômeurs de l'hiver 1997–1998 a le contenu fondamental suivant : l'emploi salarié sous la forme « classique », que nous venons d'analyser, s'est effondré, la situation de chômeur qui lui était liée s'effondre avec lui. Le chômage massif actuel n'est pas une multiplication du chômage de la période précédente, il peut même disparaître sans que cela entraîne une modification substantielle des modalités de l'achat-vente de la force de travail. Le mouvement actuel est une redéfinition de l'emploi salarié, des modalités de l'exploitation du travail vivant, *à partir du chômage et de la précarité*. C'est là que l'on peut parler, en référence à la période antérieure, de renversement historique. Jusqu'au début des années quatre-vingt, c'est la définition de l'emploi salarié qui définissait le chômage. Dans la période actuelle, ce que la lutte des chômeurs porte à un niveau d'enjeu social de la lutte de classes, c'est la redéfinition des chômeurs, la formulation sociale de leur identité comme point de départ de la reformulation de l'emploi salarié. Et c'est là, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, que cette lutte ouvre pratiquement la solution du problème essentiel de la révolution communiste : comment le prolétariat agissant strictement en tant que classe peut abolir les classes ? Par cette redéfinition, le prolétariat fait de sa remise en cause contre le capital le contenu de sa contradiction avec lui et l'enjeu même de la lutte. Pour l'instant, dans ce chapitre, nous en demeurerons à la tentative de cerner l'originalité de la situation actuelle par rapport aux situations antérieures.

Approche générale de la restructuration du rapport entre le prolétariat et le capital

La restucturation actuelle du mode de production capitaliste est une restructuration à l'intérieur de la subsomption réelle du travail sous le capital ; on ne doit pas amalgamer, considérer au même niveau, la plus-value relative, substance de la subsomption réelle, et la subsomption réelle elle-même, c'est-à-dire une détermination conceptuelle du capital et une configuration historique. L'extraction de plus-value sous son mode relatif (la plus-value en elle-même n'est ni relative, ni absolue, elle est la valeur du surproduit élaboré pendant le temps de surtravail, elle ne connaît pas en soi de natures différentes, c'est par commodité que nous utilisons « plus-value relative » ou « plus-value absolue ») est le principe formateur et dynamique de la subsomption réelle, principe qui structure puis bouleverse la première phase de celle-ci (de la Première Guerre mondiale à la fin des années soixante). La plus-value relative est le principe unifiant les deux phases de la subsomption réelle. De cette façon, on comprend que la subsomption réelle a une histoire parce qu'elle a un principe dynamique qui la forme, la fait évoluer, pose certaines formes du procès de valorisation ou de circulation comme des entraves et les transforme. La plus-value relative, qui affecte le procès de travail et toutes les combinaisons sociales du rapport entre le prolétariat et le capital et conséquemment des capitaux entre eux, est ce qui permet de poser une continuité entre les phases de la subsomption réelle et une transformation de celle-ci. Si on identifie plus-value relative et subsomption réelle, l'évolution devient impossible, sauf à rajouter un élément ou une configuration du procès de valorisation plus ou moins anecdotique par rapport au concept de capital, car on a déjà tout (il n'y a pas, en effet, de troisième mode d'extraction de la plus-value). Si les deux coïncident, tout ne peut être que donné dès l'instauration historique de la subsomption réelle. On ne pose entre les deux phases de la subsomption réelle qu'une continuité, un processus de révélation du capital à sa vérité, le changement n'est alors qu'élimination d'archaïsmes, la transformation n'est alors en définitive que formelle. À la limite, c'est la notion même de crise entre les deux phases qui disparaît, car on ne passe pas réellement d'une configuration particulière de la contradiction entre prolétariat et capital à une autre, et la notion de restructuration disparaît par la même occasion.

C'est donc, de l'analyse de la plus-value relative qu'il faut partir, pour trouver pourquoi et comment la première phase de la subsomption réelle entre en crise au début des années soixante-dix. Qu'est ce qui s'est constitué, dans cette phase, à l'intérieur d'elle-même, en entraves à elle ?

De ce point de vue, par rapport à la production de plus-value rela-

tive, les axes qui ont porté la baisse du taux de profit dans la phase antérieure nous offrent la vision des éléments que le capital doit abolir, transformer, ou dépasser dans la restructuration actuelle. Cependant, à ce niveau, l'approche est encore empirique en ce que la liste de ce qui est à dépasser ne constitue pas en soi le principe commun du dépassement, la loi de sa transformation, sa hiérarchisation et sa structuration conceptuelle. Déjà cependant, on peut rassembler tout cela en deux grandes parties, recouvrant la spécificité de la plus-value relative par rapport à la plus-value absolue : le procès immédiat de production, devenu adéquat au capital ; les combinaisons sociales, nécessairement mises en œuvre comme moment du capital (reproduction de la force de travail, rapport entre les sections et les capitaux, aires d'accumulation).

Dans le premier point, nous avons affaire à toutes les caractéristiques du procès de production immédiat : travail à la chaîne, coopération, rapport entre production et entretien, définition du travailleur collectif, continuité du procès de production, sous-traitance, segmentation de la force de travail). Le second point peut lui-même se scinder. Toutes les modalités de la reproduction de la force de travail : travail-chômage, formation, cycle d'entretien du travailleur. Toutes les modalités de l'accumulation et de la circulation : rapport entre production et marché, accumulation nationale, différenciation entre centre et périphérie, division mondiale en deux aires d'accumulation, apparition « matérielle » de la monnaie, désintermédiation financière.

Si par rapport à ces deux grandes catégories (la seconde se divisant elle-même en deux), qui regroupent les domaines où, de façon immédiate, sont apparus les obstacles à la poursuite de l'accumulation, on en revient à la plus-value relative comme principe de développement et de mutation de la subsomp-tion réelle, et que l'on se demande en quoi, dans ces domaines, il peut y avoir des éléments pouvant faire spécifiquement, qualitativement, obstacles à la croissance de la plus-value relative, on est amené à trouver le principe de base synthétique de la restructuration.

Il s'agit de tout ce qui peut faire obstacle à l'autoprésupposition du capital, à sa fluidité. « Le procès de production capitaliste reproduit donc de lui-même la séparation entre travailleur et conditions du travail. Il reproduit et éternise par cela même les conditions qui forcent l'ouvrier à se vendre pour vivre, et mettent le capitaliste en état de l'acheter pour s'enrichir. Ce n'est plus le hasard qui les place en face l'un de l'autre sur le marché comme vendeur et acheteur. C'est le double moulinet du procès lui-même, qui rejette toujours le premier sur le marché comme vendeur de sa force de travail et transforme son produit toujours en moyen d'achat pour le second. Le travailleur appartient en fait à la classe capitaliste, avant de se vendre à un capitaliste individuel. Sa servitude économique est moyennée et, en même temps, dissimulée par le renouvellement périodique de cet acte de vente, par la fiction du libre

contrat, par le changement des maîtres individuels et par les oscillations des prix de marché du travail.

« Le procès de production capitaliste considéré dans sa continuité, ou comme reproduction, ne produit donc pas seulement marchandise, ni seulement plus-value ; il produit et éternise le rapport social entre capitaliste et salarié » [29].

La restructuration consiste à dépasser tout ce qui peut faire obstacle à la fluidité de ce double moulinet, consiste en l'élimination de tous ses points de cristallisation. On trouve d'une part toutes les séparations, protections, spécifications qui se dressent face à la baisse de la valeur de la force de travail, en ce qu'elles empêchent que toute la classe ouvrière, mondialement, dans la continuité de son existence, de sa reproduction et de son élargissement, doive faire face en tant que telle à tout le capital : c'est le premier moulinet, celui de la reproduction de la force de travail. On trouve, d'autre part, toutes les contraintes de la circulation, de la rotation, de l'accumulation, qui entravent le deuxième moulinet, celui de la transformation du surproduit en plus-value et capital additionnel. N'importe quel surproduit doit pouvoir trouver n'importe où son marché, n'importe quelle plus-value doit pouvoir trouver n'importe où la possibilité d'opérer comme capital additionnel, c'est-à-dire se transformer en moyens de production et force de travail, sans qu'une formalisation du cycle international (pays de l'Est, périphérie) ne prédétermine cette transformation. La fluidité de chacun des moulinets n'est mise en œuvre que dans et par celle de l'autre.

Globalement, la restructuration se définit comme la dissolution de tous les points de cristallisation du double moulinet de l'autoprésupposition du capital, et cela depuis tout ce qui constituait l'identité ouvrière telle qu'elle était définie dans la période précédente, jusqu'à la séparation entre centre et périphérie, la séparation du cycle mondial en deux aires d'accumulation (Est et Ouest) et, enfin, au système monétaire. L'erreur à éviter consisterait à ne considérer que le premier moulinet comme transformation du rapport entre prolétariat et capital, le second moulinet étant réduit à un rapport du capital à lui-même, c'est-à-dire à un rapport des capitaux entre eux. Il est vrai que le second moulinet ne se ramène pas au premier, il ne faut pas lui dénier sa spécificité, car c'est celui dans lequel le surproduit revient comme capital additionnel face au résultat du premier, celui où la force de travail est reproduite dans un abaissement de sa valeur et dans son élargissement. La transformation du rapport entre prolétariat et capital ne se situe pas plus au niveau du premier que du second moulinet pris de façon séparée.

Le niveau où tout se noue en ce qui concerne la restructuration est celui du cycle mondial du capital. L'« internationalisation », ou « mondialisation » du capital, n'est pas une caractéristique à côté

29 Marx, *le Capital*, Éd. sociales, Livre I, t. 3, p. 19–20.

d'autres caractéristiques, comme la reproduction de la force de travail, la monnaie, le procès de production immédiat, ou le rapport entre production et circulation. La mondialisation du cycle du capital est la forme générale de la restructuration, ce n'est qu'ainsi qu'existe la fluidité du premier moulinet et, bien sûr, aussi celle du second. Elle n'en est pas la dynamique, qui demeure la plus-value relative, mais la synthèse de toutes les caractéristiques, une sorte d'abstraction intermédiaire.

La mondialisation n'est pas ce qui transforme le procès de production immédiat, la reproduction de la force de travail, la rotation du capital ; ce sont plutôt les transformations suivantes, comme dépassement des limites antérieures sur la base de la dynamique de la plus-value relative, qui construisent la mondialisation, transformations :

1°) du procès de production immédiat (production de plus-value) ;
2°) de la gestion et reproduction de la force de travail ;
3°) du marché mondial : cycle international du capital, mondialisation en tant que transformation de la plus-value en capital additionnel ;
4°) du système monétaire et financier coiffant et rendant cohérent l'ensemble, ramenant à un commun dénominateur les disparités productives et imposant à chaque capital particulier la propre nécessité pour lui des transformations précédentes, comme la contrainte à la mondialisation.

En ce sens, la mondialisation n'est pas une extension planétaire, mais une structure spécifique d'exploitation et de reproduction du rapport capitaliste. Elle est le contenu comme forme de la restructuration du rapport entre prolétariat et capital : segmentation, flexibilité, abaissement de la valeur de la force de travail dans les combinaisons sociales de sa reproduction et de son entretien sont devenus, en eux-mêmes, des processus de diffusion illimités, tout comme la transformation de la plus-value en capital additionnel ou l'appropriation des forces sociales du travail. N'aborder les transformations du marché mondial qu'en elles-mêmes, comme concurrence entre les capitaux, ce n'est encore qu'une vision partielle de la mondialisation. Cette vision n'intégre pas qu'une telle transformation de la métamorphose de la plus-value en capital additionnel n'existe que si le procès de production immédiat, où se forme la plus-value, et que si le renouvellement du face-à-face avec le travail, où elle devient capital additionnel, sont un procès de production et une reproduction de la force de travail, eux-mêmes restructurés.

L'exploitation, on l'a dit, se décompose en trois moments : achat-vente de la force de travail ; subsomption du travail sous le capital ; transformation de la plus-value en capital additionnel, c'est-à-dire en nouveau moyen de travail et force de travail modifiée. Avec la restructuration actuelle, ce sont les deux bras du moulinet qui deviennent adéquats à la production de plus-value relative en même temps que le procès de production immédiat, leur intersection, confère à chacun d'entre eux son énergie et la nécessité de sa métamorphose. C'est en ce

sens que la production de plus-value et la reproduction des conditions de cette production coïncident. C'est la façon dont étaient architecturés, d'une part, l'intégration de la reproduction de la force de travail, d'autre part, la transformation de la plus-value en capital additionnel et enfin l'accroissement de la plus-value sous son mode relatif dans le procès de production immédiat, qui est devenue entrave à la valorisation sur la base de la plus-value relative.

Destruction de l'identité ouvrière

Nous laisserons de côté dans ce livre la restructuration du procès immédiat de production, ainsi que du rapport des capitaux entre eux. Pour notre sujet, l'essentiel se situe dans les transformations de la reproduction de la force de travail : marché du travail, modalités de fixation du prix de la force de travail, sa reproduction globale face au capital, l'extension de la salarialisation au niveau mondial. Non seulement ces modifications sont une restructuration du rapport d'exploitation à l'intérieur de la subsomption réelle ayant la plus-value relative comme dynamique, mais encore, la plus-value relative, comme principe dynamique restructurant la subsomption réelle, insuffle une vigueur nouvelle à l'extraction de plus-value absolue : allongement de la durée réelle du travail ; augmentation des heures supplémentaires qui, flexibilité aidant, ne sont plus comptées comme telles ; flexibilisation et annualisation du temps de travail revenant à un accroissement de l'intensité du travail, ce qui est de la plus-value absolue ; allongement des durées de cotisation retraite ; modification des normes sociales de consommation modifiant la composante historique de la valeur de la force de travail, l'abaissant de façon bien supérieure aux gains de productivité, ce qui équivaut à une augmentation sur le mode absolue de la plus-value ; meilleure utilisation du capital fixe installé, réduction de la porosité du travail ; augmentation des journées simultanées ; diminution du travail nécessaire individuellement ; développement de la pluriactivité ; valorisation pour le capital des périodes de formation... C'est sur cette voie que se sont engagées, depuis quelques années, les États-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et que cherchent à prendre actuellement la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne. Sans parler, toujours en ce qui concerne la croissance absolue de la plus-value, des modalités de fixation de la valeur de la force de travail et de son exploitation en Asie, en Amérique latine, ou en Afrique. Sans parler également de la poursuite des gains de productivité par une modification qualitative de l'absorption de la force de travail sociale par le capital.

La revitalisation du mode absolu d'extraction de la plus-value fonde un « nouveau compromis » sur la base suivante : un « partage », ou plutôt une préservation très précaire, à l'intérieur de la force de travail disponible, prise comme un tout, de la croissance du travail nécessaire.

La croissance relative de la plus-value libère du travail nécessaire, son maintien en masse pour l'ensemble de la force de travail passe par une multiplication des têtes sur lesquelles il se répartit, ce qui entraîne une croissance absolue de la plus-value. La valeur globale de la reproduction de la force de travail baisse (poids du chômage, baisse des minima sociaux et de la part patronale des charges sociales reportée sur la fiscalité, en majeure partie indirecte) alors que s'accroît le nombre des journées de travail. La répartition du salaire destiné à la reproduction d'une famille ouvrière sur la vente de plusieurs forces de travail (c'est le secret des statistiques américaines – octobre 1996 – où coexistent une baisse des salaires moyens et une augmentation légère des revenus des ménages) était déjà le processus à l'œuvre dans la mise au travail des femmes et des enfants au XIX^e^ siècle. Répartie sur, par exemple, trois personnes (homme, femme, enfant), la valeur de la reproduction de la force de travail demeure inchangée (en fait, elle peut légèrement augmenter), mais le capital a à sa disposition trois journées de travail (qui peuvent même être réduites). Le travail nécessaire est resté sensiblement le même, en revanche le surtravail a été multiplié par trois.

Comme il se doit, la restructuration touche au cœur de la production de plus-value. Cependant, lorsque son propre mouvement d'accumulation le conduit à la crise, lorsqu'il est contraint de se restructurer, c'est toujours dans son conflit avec le prolétariat que le capital est amené à agir, conformément à ce qu'il est comme rapport d'exploitation du travail.

Il n'existe pas de restructuration du mode de production capitaliste sans défaite ouvrière. Cette défaite, c'est celle de l'identité ouvrière, des partis communistes, du syndicalisme ; de l'autogestion, de l'auto-organisation ; de tout ce que comportait, comme projet social (humanité, individu), l'autonégation du prolétariat. C'est tout un cycle de luttes qui a été défait, la restructuration est essentiellement contre-révolution.

C'est un seul cycle de luttes qui s'étend de 1917 au début des années soixante-dix, comportant une césure considérable en 1945. Cycle qu'il faudrait lui-même articuler avec les dynamiques antérieures du programmatisme. Les conditions de la subsomption réelle du travail sous le capital, dans cette première phase de la subsomption réelle, fondaient le prolétariat à disputer au capital la gestion du mode de production selon des modalités qui lui seraient spécifiques s'il y parvenait. Plus encore et différemment qu'en subsomption formelle, il était légitimé à cela par le capital lui-même. Que cela soit irréalisable, impossible (non formellement mais dans les termes et conditions mêmes de ce « projet ») ne change rien à l'affaire, cela a toujours été le cas dans l'histoire du programmatisme. *En confirmant, à l'intérieur de lui-même, une identité ouvrière, en intégrant la reproduction du prolétariat dans son propre cycle, en subsumant sa contradiction avec le prolétariat comme sa dynamique même, le cours de la contradiction entre le prolétariat et le capital*

en subsomption réelle fonde le premier à proclamer : « la contradiction n'a plus lieu d'être » (Cf. l'analyse de la période précédente). Ce qui est un projet de dépassement du mode de production capitaliste.

Le capital avait fait du travail son propre rival à l'intérieur de lui-même, rapport conflictuel tout à fait différent, il est vrai, de celui du programmatisme du XIX^e^ siècle (encore que la tendance à la prise en charge du développement du capital existe dans la social-démocratie classique, mais c'est une autre problématique générale). Cette rivalité est même pour le capital la grande faiblesse intrinsèque de cette première phase de la subsomption réelle, qui éclatera dans la crise de la fin des années soixante, sous diverses formes plus ou moins radicales, et que la restructuration a pour contenu essentiel d'éliminer, après avoir dans un premier temps retourné contre le mouvement ses propres caractéristiques transformées en limites.

C'est à partir de cela que l'on peut situer la dynamique persistante du programmatisme dans cette première phase de la subsomption réelle. La relation programmatique classique entre la montée en puissance de la classe et son affirmation autonome s'en trouve bouleversée. Dans un premier temps, entre 1917 et 1939, les termes (montée en puissance et affirmation autonome) sont dans une situation de violente conflictualité tout en s'impliquant. En effet, au moment où l'affirmation autonome de la classe trouve sa *légitimité absolue* dans une montée en puissance de la classe à l'intérieur du capital, elle ne peut qu'affronter cette montée en puissance qui est la négation de son autonomie. La violence de ce processus entre 1917 et 1939, à l'intérieur même du prolétariat, dans sa contradiction avec le capital, laisse place, après 1945, à une période où l'affirmation autonome se situe et se considère elle-même comme extérieure et différente de la montée en puissance (les « mouvements révolutionnaires » sont alors marginalisés par définition), devenue simple rivalité (le plus souvent dans le cadre de la revendication de la démocratie) à l'intérieur de la reproduction du capital, même si cette affirmation ne peut que se référer sans cesse à cette montée en puissance.

Cette possibilité de la rivalité, cette légitimation même de la rivalité, c'est la faiblesse intrinsèque de cette première phase de la subsomption réelle. Et cette faiblesse intrinsèque éclate dans la crise de la fin des années soixante, où le prolétariat va décliner, de la façon la plus réformiste à la façon la plus révolutionnaire, son projet de réorganisation de la société « sur la base du travail », qui n'est pas encore, à ce moment-là, un projet alternativiste, mais la révolution telle qu'elle se présente alors. Ce mouvement fut brisé, il y eut défaite ouvrière. Mai 68 est battu, l'automne chaud italien (qui dura trois ans) aussi, les vagues de grèves sauvages américaines également, le mouvement assembléiste espagnol, etc., sans oublier toute l'insubordination sociale qui avait gagné toutes les sphères de la société (à ma connaissance, l'histoire de cette période n'a pas encore été écrite). La défaite n'a pas l'ampleur de celle de 1917–1939,

mais la restructuration en jeu n'est pas non plus de même ampleur, on reste dans le même mode de subsomption. Il y a défaite et contre-révolution. Dit de façon un peu abrupte et exagérée : le capital reprend le pouvoir dans les usines et dans l'ensemble de la reproduction sociale. On peut même parfois dater cette défaite comme avec la manifestation antigrévistes de la Fiat en 1980,ou la reprise en main patronale et syndicale dans l'automobile en France à la suite des grèves extrêmement violentes et massives de 1981–1984. La classe capitaliste brise tout ce qui confortait cette identité ouvrière et légitimait le prolétariat en rival du capital. La restructuration du rapport entre prolétariat et capital, à l'œuvre depuis une vingtaine d'années et que l'on peut considérer comme achevée, a eu comme conséquence primordiale de *supprimer toute identité ouvrière confirmée dans la reproduction du capital* (ce qui ne signifie absolument pas la disparition des classes).

La destruction de cette identité ouvrière, le développement de la précarité dont fait partie le chômage ne sont pas de simples conséquences « néfastes » et « objectives » de la crise, elles ne sont pas le simple reflet d'une croissance industrielle qui s'essouffle. « La crise du système a simplement mis en valeur de manière plus déchirante (comme la "nouvelle pauvreté") ce qui était sous-jacent. Dès les années soixante, les restructurations industrielles ont amené de profondes mutations sur le recrutement de la main-d'œuvre et sur sa place dans la production. Plusieurs enjeux motivaient ces transformations : d'ordre politique, il fallait casser les bastions ouvriers, affaiblir les appareils syndicaux trop rigides sur la défense des acquis. D'ordre économique, il fallait abaisser le coût de la main-d'œuvre pour préparer la modernisation, récupérer l'argent arraché par les luttes ouvrières. D'ordre technologique enfin, la figure de l'ouvrier qualifié était dépassée. La qualification était adaptée à un certain type de travail qui n'évoluait que très lentement. [...] Il faut une main-d'œuvre capable de s'adapter rapidement à des travaux différents, de passer d'une entreprise à une autre selon les besoins. [...] La mobilité, c'est la fin de l'ancienneté, c'est la recherche permanente d'un nouvel emploi pour assurer sa survie. Ce n'est pas vous qui monnayez vos capacités mais l'employeur qui monnaye votre embauche ou votre débauche en faisant jouer la concurrence sur des critères de docilité » [30].

La crise en tant que faillite d'un mode de valorisation du capital, mais aussi indissociablement en tant que restructuration et contre-révolution, est le dépassement, menée par la classe capitaliste, des rigidités et cristallisations de la reproduction du rapport capitaliste de production et fondamentalement des rigidités du rapport salarial. La crise et la restructuration ne sont pas une « réponse » de la classe capitaliste à un certain niveau de luttes ouvrières, mais une pratique déterminée des acteurs de cette crise et une particularisation de ceux-ci. La crise est, en soi,

30 Cash, décembre 1987.

luttes de classes. Le point théorique fondamental est que la possibilité de la crise de l'autoprésupposition du capital, c'est-à-dire du mouvement qui remêt sans cesse toutes les conditions de la reproduction de la société du côté du capital, et qui se produit comme développement objectif, économique, gît au cœur même du mouvement s'autoprésupposant. La transformation de la plus-value en profit et donc le processus de la baisse tendancielle du taux de profit est le mouvement et le risque de l'autoprésupposition du capital. Mais ce qui est fondamental pour notre propos, c'est que le caractère « jamais acquis » du renouvellement de l'exploitation se confond avec le mouvement de particularisation des termes de la contradiction qu'est l'exploitation. C'est là que réside la possibilité générale de la crise de l'exploitation comme pratiques contradictoires entre les classes, c'est là que réside le processus de particularisation des termes de la contradiction dans leur activité de sujets, c'est là que réside leur indépendance.

C'est la même totalité (une phase historique de l'exploitation) qui entre en crise comme pratiques respectives du prolétariat et du capital. Ils ne sont pas chacun la totalité, et la totalité n'est pas quelque chose d'indépendant qui les relierait, la totalité n'est que, dans chacun d'eux, l'exigence de l'autre (jusqu'à un certain point en ce qui concerne le prolétariat, justement de par sa place particulière dans cette totalité où il n'est jamais confirmé positivement comme classe) à l'intérieur de leur situation et pratique spécifiques : cycle de luttes pour le prolétariat, accumulation pour le capital. La reproduction du mode de production capitaliste n'est jamais en soi un processus automatique ; se particularisant de façon nécessaire, elle est toujours activités des pôles de la contradiction dont l'autoprésupposition du capital est la dynamique de reproduction. Le capital a, par rapport à la totalité, une position différente de celle du prolétariat, position qui résulte du contenu même de l'exploitation : il est l'agent de la reproduction générale et son action devient objectivation du rapport entre les classes comme développement économique. Le capital réussit d'autant plus son action en tant que pôle de la contradiction qu'il la fait disparaître comme actions de sujets indépendants et contradictoires.

Quand le chômeur-précaire n'est plus un marginal mais une force de travail indispensable à la production, pas seulement par son travail direct, mais par sa disponibilité face aux besoins des employeurs, « il est témoin de la socialisation continue du procès de production où le rôle du producteur individuel est minoré au profit de celui de l'organisation sociale du travail » (*Cash*, décembre 1987). Quand il apparaît comme doté d'une nouvelle qualification, celle de la mobilité, il ne s'agit pas d'une « réponse » de la classe capitaliste aux luttes de l'« ouvrier masse » de la fin des années soixante. Le danger est de faire de l'histoire du mode production capitaliste une histoire des luttes ouvrières auxquelles la classe capitaliste ne fait que répondre. Les luttes des années

soixante sont le point ultime de l'ancien cycle de luttes ; contre elles, la classe capitaliste ne fait pas que détruire la menace qu'elles représentent (c'est un point de vue unilatéral), mais simultanément dépasse les limites spécifiques de la valorisation dans cette phase de la subsomption réelle : elle répond, dans sa lutte contre le prolétariat, aux propres limites de la valorisation. Le capital évolue toujours en résolvant ses contradictions dans sa lutte contre le prolétariat et il résoud celles-ci conformément à ce qu'il est. Il ne s'agit ni d'une évolution vers la pureté du rapport capitaliste, ni d'une succession cahotique de réponses aux luttes ouvrières, dans la mesure même où, dans la contradiction qui l'oppose au capital, l'exploitation, le prolétariat lui-même inclut dans sa situation l'histoire du capital : l'accumulation.

Dans la restructuration, toutes les caractéristiques du procès de production immédiat (travail à la chaîne, coopération, production-entretien, travailleur collectif, continuité du procès de production, sous-traitance, segmentation de la force de travail), toutes celles de la reproduction (travail, chômage, formation, welfare), toutes celles qui faisaient de la classe une détermination de la reproduction du capital lui-même (service public, bouclage de l'accumulation sur une aire nationale, inflation glissante, « partage des gains de productivité »), tout ce qui posait le prolétariat en interlocuteur national socialement et politiquement, c'est-à-dire tout ce qui fondait une identité ouvrière à partir de laquelle se jouait le contrôle sur l'ensemble de la société comme gestion et hégémonie, toutes ces caractéristiques sont laminées ou bouleversées.

La situation antérieure de la lutte de classes, ainsi que le mouvement ouvrier, reposait sur *la contradiction entre, d'une part, la création et le développement d'une force de travail mise en œuvre par le capital de façon de plus en plus collective et sociale, et, d'autre part, les formes apparues comme limitées de l'appropriation par le capital de cette force de travail, dans le procès de production immédiat et dans le procès de reproduction*.Voilà la situation conflictuelle qui se développait comme identité ouvrière, qui trouvait ses marques et ses modalités immédiates de reconnaissance (sa confirmation) dans la « grande usine », dans la dichotomie entre emploi et chômage, travail et formation, dans la soumission du procès de travail à la collection des travailleurs, dans les relations entre salaires, croissance et productivité à l'intérieur d'une aire nationale, dans les représentations institutionnelles que tout cela implique, tant dans l'usine qu'au niveau de l'État. Il y avait bien autoprésupposition du capital, conformément au concept de capital, mais la contradiction entre prolétariat et capital ne pouvait se situer à ce niveau, en ce qu'il y avait production et confirmation à l'intérieur même de cette autoprésupposition d'une identité ouvrière par laquelle se structurait, comme mouvement ouvrier, la lutte de classe.

Quand le rapport contradictoire entre le prolétariat et le capital ne se définit plus que dans la fluidité de la reproduction du double moulinet

de la reproduction capitaliste, le prolétariat ne peut remettre en cause le capital qu'en remettant en cause le mouvement dans lequel il est lui-même reproduit comme classe, c'est maintenant le contenu, comme enjeu de la lutte de classes depuis la lutte des chômeurs de cet hiver 1997–1998, de la définition de l'emploi salarié.

Chômage-précarité : une nouvelle définition de l'emploi salarié

a) Une évolution récente : quelques lois et quelques accords

Depuis vingt ans, toutes les modifications de l'emploi et du marché du travail, que nous venons de situer historiquement dans la restructuration du mode de production capitaliste et par rapport à la défaite de l'ancien cycle de luttes, ont eu pour but et contenu d'introduire le chômage, la précarité, la flexibilité, au cœur de l'emploi salarié. Nous nous en tiendrons maintenant aux derniers rebondissements de ce cours historique, en ce que la lutte des chômeurs a fait de cette évolution la pierre de touche de la lutte de classes dans ce cycle de luttes. Le renversement historique dans la définition réciproque entre emploi salarié et chômage n'est pas un donné objectif de l'évolution du mode de production, c'est dans le cours de la lutte de classes, dans ce cycle, que se décidera si le chômage et la précarité deviennent le point de départ de cette définition réciproque avec toutes les conséquences que cela implique, ou alors demeurent des déterminations, rattachées au travail salarié, en tant que risques, aléas, par rapport à une définition du travail salarié servant, face au chômage et à la précarité, de repère idéal. Pour l'instant, ce sont les modalités de la présence du chômage et de la précarité au cœur de l'emploi salarié que nous devons essayer de cerner dans leur état le plus récent.

On peut dater l'entrée de la France dans la nouvelle problématique du rapport entre emploi salarié et chômage de la « circulaire Bérégovoy » de novembre 1982 : l'indemnisation du chômage commence à être dissociée, selon sa durée et le cursus antérieur des chômeurs, entre un régime d'assurance financé sur une base contributive et gérée sur un mode paritaire, et un régime dit de solidarité par lequel l'État prend en charge l'indemnisation de certaines catégories de personnes privées d'emploi. Une partie des chômeurs décroche d'un régime du travail à un régime de solidarité. Le système de segmentation de la force de travail et de *création* de catégories est alors renforcé par l'apparition et le développement de *l'insertion*, ciblant des populations produites comme particulières (la petite différence et ses grandes conséquences que nous verrons à l'œuvre avec le travail féminin) et des zones particulières (quartiers, cités). Ce n'est pas un hasard si la notion et la pratique de l'insertion suit immédiatement l'été chaud des Minguettes. Se cristallisent ainsi des catégories

de plus en plus nombreuses à l'intérieur de la force de travail globale disponible et des politiques différenciés de rapport entre travail salarié et chômage. Alors que dans les années soixante-dix (rapport Stoléru), les « exclus » sont considérés et construits comme une population résiduelle par rapport à la logique générale du rapport entre emploi salarié et chômage, l'insertion construit de façon positive des catégories dans ce rapport ; le principe d'hétérogénéité et de segmentation de la force de travail l'emporte. « Dans le contexte de la seconde moitié du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, lorsque la rupture dans la dynamique de la croissance devient de plus en plus sensible, apparaissent les premiers "pactes pour l'emploi" afin de faciliter l'embauche des jeunes, et se mettent en place des opérations "habitat et vie sociale" pour agir sur le cadre de vie de certains quartiers défavorisés. Derrière ces initiatives se profile une double prise de conscience : que la pauvreté pourrait ne pas seulement représenter des ilôts d'archaïsme dans une société vouée au progrès, mais dépendre de processus en rapport avec l'emploi ; que les problèmes que posent certains jeunes ne doivent pas seulement s'interpréter en termes d'inadaptation personnelle [...] La société salariale commence à perdre sa bonne conscience » [31]. La question sociale devient la question de l'exclusion quand elle ne devient pas pire : une question géographique, voire une question urbaine (les cités).

Dans les nouvelles modalités de l'exploitation de la force de travail totale comme une seule force de travail sociale disponible face au capital et segmentable à l'infini, il était devenu impossible de continuer à traiter l'« exclusion » comme un parcours individuel et un phénomène résiduel n'apparaissant que par soustraction. Cette segmentation est tout autant division, création de catégories, que continuum de positions qui coexistent dans un même ensemble et se contaminent les unes les autres.

Au cœur de la crise de la première phase de la subsomption réelle du travail sous le capital, dont nous n'avons fait qu'effleurer les causes précédemment, se trouve la faillite de ce qui est souvent désigné comme la « convention keynésienne » ou le « compromis fordiste ». Ici, il s'agit de l'effondrement des politiques de plein emploi et du pseudo-partage des gains de productivité (voir plus loin). L'effondrement du modèle de l'emploi masculin, salarié, à temps complet, lié à un établissement, s'accompagne de la croissance du travail féminin, du temps partiel, de l'intérim, de l'usine éclatée, de la sous-traitance, c'est-à-dire d'un foisonnement de situations intermédiaires (le travail féminin étant souvent du temps partiel). L'accumulation du capital ne se bouclant plus sur une aire nationale, chaque État ne peut donc plus considérer le salaire comme un investissement selon la formule fordiste. L'emploi et la valeur de la force de travail deviennent une variable d'ajustement dans la concurrence extérieure (ce que, par exemple, la politique de négociation

31 Robert Castel, *les Métamorphoses de la question sociale,* Fayard, p. 423.

sociale en Allemagne avait, dans le cadre national, institutionnellement supprimé), toute politique de relance et de traitement social du chômage est condamnée. On est à l'époque de Barre, Thatcher et Reagan. Ce sont tous les modèles sociaux, les modalités dynamiques de l'exploitation de la force de travail et de sa reproduction, hérités un peu partout dans le monde capitaliste développé des années trente et de l'immédiat après-guerre, qui disparaissent. Dans ces situations intermédiaires, le RMI joue, en France, un rôle particulier, à la fois élément de ce continuum mais aussi cul-de-sac.

Le RMI a été institué pour donner une forme générale à ce continuum. « Le RMI généralise la problématique de l'insertion puisqu'il concerne l'ensemble de la population âgée de plus de vingt-cinq ans dont les revenus se situent en dessous d'un certain seuil. Il représente également une innovation considérable par rapport aux politiques sociales antérieures par deux traits. Pour la première fois dans l'histoire en longue durée de la protection sociale, la coupure entre les populations aptes au travail et celle qui ne peuvent pas travailler est récusée. [...]

Se trouvent ainsi placés sur le même plan et bénéficient des mêmes droits tous ceux qui relèvent de la vieille "handicapologie" et ceux qui devraient relever du marché du travail. Deuxièmement, ce droit d'obtenir des "moyens convenables d'existence" n'est pas un simple droit à l'assistance. C'est un droit à l'insertion... » [32]. Mais ce sont les évaluations de suivi du RMI qui lui donnent tout son sens : environ 15 % des allocataires retrouvent un emploi stable ou précaire ; 15 % des effectifs également « se débrouillent » au travers des emplois aidés et des stages. Pour la grande majorité (70 %) le RMI n'est pas donc une insertion, il ne fonctionne pas comme une transition. Comme le dit Castel : « L'insertion n'est plus une étape, elle est devenu un état. » C'est à cette situation que doivent « remédier » les mesures annoncées par Lionel Jospin à la suite de la lutte des chômeurs, visant à combiner un salaire direct très faible et la poursuite « en sifflet »(dégressive) de l'attribution de l'allocation, c'est également le projet du CNPF sur « les emplois clients » (fixer un salaire par rapport à ce que le client est prêt à payer pour le produit ou le service et permettant à l'entreprise de faire son profit ; l'État assure un petit complément), c'est en partie aussi un des éléments du « New Deal » de Tony Blair (voir plus loin).

De façon générale, c'est l'extériorisation du chômage hors de la relation directe d'exploitation du travail qui a tendance à disparaître dans la situation actuelle. La solidification de la situation de travailleur salarié, son irréversibilité et la socialisation de sa reproduction avaient rompu, dans le cadre de la subsomption réelle, l'intériorisation dans l'entreprise des fluctuations de l'activité et de l'emploi (ce que le paternalisme avait

32 Castel, *op. cit.*, p. 429–430.

poussé à la caricature), le renvoi de ces fluctuations complétement à l'extérieur du rapport capitaliste immédiat d'exploitation (retour à la campagne, repli familial, etc.), ou leur prise en charge par le travailleur lui-même au travers de son nomadisme, de la prévoyance individuelle ou mutualiste. Dans la première phase de la subsomption réelle, nous avons vu que le chômage s'extériorise comme politique nationale, prise en charge collective et sociale, il est extériorisé hors de l'entreprise et des personnes individuelles, il prend la forme de droits sociaux garantis par l'État et les institutions sociales.

La phase actuelle de développement capitaliste replace le chômage à l'intérieur du travail, dans sa continuité, et comme forme de son effectuation. Une nouvelle relation s'institue entre, d'un côté, l'externalisation du chômage au niveau de l'indemnisation par les institutions paritaires et de l'assistance prise en charge par l'État, et, de l'autre, son internalisation par le temps partiel, les stages et l'intérim, etc. La gestion localisée du chômage et l'individualisation du contrat de travail (régions, bassins d'emplois) assurent la liaison entre les deux.

Dans ce processus, l'intérim tient un rôle essentiel : « Les professionnels ne l'utilisent plus uniquement pour absorber de simples à-coups conjoncturels. Dans certains secteurs, il est aujourd'hui un outil structurel de gestion des ressources humaines. Ainsi, alors que dans les années soixante, à l'époque du plein emploi, l'intérim était essentiellement féminin et tertiaire, il s'est développé dans les années soixante-dix, dans l'industrie et le bâtiment, concernant en priorité les hommes et, plus précisément, les ouvriers. [...] Les entreprises de travail temporaire qui opéraient essentiellement avec les grands groupes industriels, touchent de plus en plus les PME, voire les entreprises artisanales. [...] à cela s'ajoute l'ancrage de l'intérim – au détriment des CDD – dans les secteurs où il était peu présent comme l'agroalimentaire, et ceux prometteurs comme l'informatique » [33]. Le travail temporaire en quantité absolue, c'est-à-dire en équivalent temps plein, progresse même moins vite que le nombre de contrats, ce qui traduit un renforcement de la tendance à la réduction de la durée des « missions » (1,8 semaine début 1998). Selon les chiffres de l'Unedic, *189 600 emplois ont été créés en 1997, sur ce nombre, 120 000 sont des emplois intérimaires*. La figure du chômeur se brouille, corollairement, c'est celle du travailleur salarié qui devient imprécise, c'est-à-dire finalement leurs relations et leur définition réciproque. Ce qui, pour la suite, est suprêmement important.

Après la lutte des chômeurs de l'hiver 1997–1998, une autre combinaison entre l'externalisation et l'internalisation du chômage est certainement appelée à un prompt développement. Les emplois qui se développent sont par essence précaires et morcelés, un mélange de travail à temps partiel ou de statut vulnérable, avec des niveaux de revenus

33 *le Monde,* 4 février 1998.

qui se rapprochent souvent du seuil de pauvreté. « Ce sont ces espaces-là qu'il conviendrait d'aménager puis de coordonner pour exploiter le champ réel de la création d'emploi et tenir compte des tendances à l'œuvre. C'est également à ces lisières qu'il faudrait reconstruire une politique des minima sociaux associant revenu de substitution et bas salaire, en instaurant par exemple un statut du pluriactif qui permettrait l'addition de plusieurs états, au plus près des profils individuels. » [34]. Les jours du Smic sont comptés, si tant est qu'il joue encore réellement un rôle de taquet. Dès 1987, la revue *Cash* écrivait : « L'irruption d'un nombre très important de travailleurs à revenu irrégulier est suffisante pour que le capital soit tenté, à travers un revenu minimum suffisamment contrôlé et d'un montant suffisamment faible, d'utiliser à la fois une arme de paix sociale et un mécanisme de dérèglementation totale de la législation du travail. » C'est dans cette perspective générale amorcée au début des années quatre-vingt qu'il faut placer un des derniers épisodes : la loi sur les trente-cinq heures.

Dans l'exposé des motifs de cette loi, qui est son cadrage politique, on lit que : « Les entreprises peuvent tirer parti de la réduction du temps de travail : des durées plus courtes permettent des choix d'organisation plus variés et plus diversifiés, des modulations d'horaires adaptées aux variations de production, une meilleure utilisation des équipements, une amélioration de la qualité du service. » Ainsi la réduction du travail (RTT) est liée à la flexibiité, aux modulations d'horaires mises en place depuis les années quatre-vingt et renforcées par la loi quinquennale. Il est évident que c'est directement contradictoire avec la volonté affichée de lutter contre le chômage. Si le capitaliste peut utiliser ses salariés quand il y a beaucoup de travail et les mettre au repos ensuite, chaque salarié produit plus en moyenne pour le même prix. à production constante, la modulation diminue les salariés nécessaires. La loi refuse également une majoration plus forte des heures supplémentaires : « Les majorations de rémunérations des heures supplémentaires effectuées entre trente-cinq et trente-neuf heures seront au maximum de 25 % ; elles pourront être réduites si la situation le requiert. »

Aujourd'hui, les heures supplémentaires sont payées pour les huit premières avec une majoration de 25 %, ensuite de 50 %. Avec la loi, si un patron décide la flexibilité et fait travailler ses salariés trente-neuf heures, il devra simplement avec la majoration de 25 % les payer quarante heures, soit 2,5 % d'augmentation. Dans l'article premier de la loi, « la durée légale du travail effectif [...] est fixée à trente-cinq heures par semaine. ». La notion de travail effectif exclut les temps de déshabillage et les temps de pause. Un patron qui a cédé sous la pression une pause de trente minutes payée peut dire que la durée de travail effectif est de trente-sept heures et demie par semaine. Pour l'aide financière prévue

34 *Ibid.*

par l'article 3, l'engagement à maintenir l'effectif doit être de deux ans, alors que l'aide financière est de cinq ans. Si un patron prend l'aide financière, maintient les effectifs pendant deux ans et licencie après, il gardera l'aide financière jusqu'au bout. L'aide est attribuée si l'entreprise « s'engage à procéder à des embauches correspondant à 6 % au moins de l'effectif concerné ». Elle est moins favorable à l'emploi que la loi de Robien (embauche de 10 % pour une diminution du temps de 10 %). Il est évident que le « but » de la loi n'est pas l'emploi, mais la précarisation du travail et la baisse de la valeur de la force de travail. Au niveau emploi, l'effet pourrait être celui d'une rotation accélérée de la main-d'œuvre précaire ou à temps partiel, de son renouvellement.

Dans un tract (fin janvier 1998), l'union locale de Marseille de la CNT présente ainsi la loi : « à première vue, toute réduction du temps de travail est bonne à prendre... mais mieux vaut examiner ce qui nous est imposé en contrepartie. Le projet de loi sur les trente-cinq heures, bien qu'il n'en parle pas, entérine et, à court terme, encourage l'annualisation du temps de travail. Dans l'annualisation, la durée du travail mensuel, hebdomadaire, journalier, basée sur une moyenne annuelle, varie selon les besoins de l'entreprise. L'annualisation, c'est l'intensification du travail et la baisse du salaire. Annualisé, le salarié doit être disponible toute l'année pour ne travailler qu'au moment où il est le plus rentable pour le patron. Dans les entreprises où ont déjà été signés des accords de réduction du temps de travail, assortis d'une annualisation, la production a été maintenue voire augmentée : il y a donc eu intensification du travail. D'autre part, le salaire baisse soit directement, soit progressivement par un gel qu'on appelle pudiquement "accord de modération". Sans compter que grâce à l'annualisation, adieu les heures supplémentaires : on peut travailler jusqu'à quarante-huit heures dans la semaine sans aucune majoration ».

Pour *le Monde libertaire* (8 janvier 1998), « à y bien regarder, ce projet, en fait, s'inscrit bien dans l'évolution globale du capitalisme et de la nécessité de précariser et diviser le monde du travail [...], l'alibi reste la lutte contre le chômage et le partage du temps de travail. [...] Pourtant, qui peut croire que les patrons n'embaucheront pas les nouveaux travailleurs sous contrats précaires (CDD, temps partiels imposés) généralisant toujours plus la précarité ? Comment ne pas imaginer que le chantage sur les salaires sera total [...] et avec quel recours puisque les centrales syndicales ont participé à l'élaboration et aux consultations préalables au projet de loi sur les trente-cinq heures ? [...] Parallèlement à tout ce dispositif, le mode de calcul du Smic va changer, les heures supplémentaires ne seront pas majorées pour les PME (au moins dans un premier temps), la différence entre des contrats à temps partiel (jusqu'à trente-deux heures hebdomadaires) et la RTT à trente-cinq heures risque d'être insignifiante en termes de revenus, mais pas pour nos employeurs qui vont préférer le temps partiel. Finalement la dérégulation

se renforce à tous les niveaux et avec l'accord tacite des syndicats et de l'État. [...] Quant à l'État, il joue le rôle qui est le sien, il régule les différents marchés dont celui du travail, au gré des nécessités du capitalisme. Aujourd'hui, celui-ci a besoin de relancer la consommation en continant à influer sur les salaires (coûts de production) : l'État lui vient en aide. Après avoir étatisé les organismes sociaux, il les utilise pour subventionner par le biais de primes ou d'allocations diverses ce que le patronat n'a plus à payer. C'est ainsi qu'aujourd'hui la baisse du temps de travail est encouragée financièrement auprès des salariés, ce qui permet aux patrons de demander à leurs salariés de baisser leur temps de travail sans perte de revenus : l'État y pourvoira ! En compensation, on embauchera sous contrat précaire, eux-mêmes encouragés par l'État : remises de 30 % des charges sur les contrats à temps partiel (seize à trente-deux heures hebdomadaires), primes sur les bas salaires... L'État permet au patronat de privatiser les bénéfices et de collectiviser les pertes et les investissements (coût du chômage, aides à l'embauche, à l'installation...). »

La loi sur les trente-cinq heures s'inscrit dans la déjà longue histoire de la précarisation de la force de travail, de la restructuration du mode de production capitaliste comme contre-révolution ayant détruit l'identité ouvrière, base de l'ancien cycle de luttes (cf chapitre précédent). La nostalgie de 1936 n'est plus de mise. La réduction du temps de travail n'a plus rien à voir maintenant avec « la revendication traditionnelle du mouvement ouvrier ». Cette revendication pouvait être un point central de la lutte de classes tant que le mode absolu d'extraction de la plus-value organisait centralement l'exploitation. La réduction du temps de travail n'est en subsomption réelle que réorganisation, rationalisation de l'exploitation, elle ne donne lieu à aucune mobilisation ouvrière. L'exploitation ne se joue plus sur la durée *légale* du travail. En ce qui concerne la durée effective, elle est devenue une fonction de l'intensité du travail, de l'utilisation des capacités de production installées, de l'éclatement du collectif ouvrier, de la multiplication des statuts à l'intérieur de l'entreprise ; elle est une fonction de l'accroissement de la productivité et de la baisse de la valeur de la force de travail.

Si cette loi s'inscrit dans la restructuration, elle marque également un tournant dans celle-ci. La « préférence française pour le chômage » est devenue contre-productive en ce qu'elle devient une entrave à la revitalisation du mode absolu d'extraction de la plus-value dont nous parlions. La précarisation s'effectuait, si l'on peut dire, « à la marge », elle laissait encore subsister un noyau dur d'emplois stables qui, avec cette loi, entre dans le grand jeu de la flexibilité. La France, l'Allemagne, l'Italie s'orientent sur la voie déjà pratiquée aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, voie que ne tardera pas à rejoindre le Japon par la suppression de sa dualité du marché du travail.

Nicole Notat, interrogée le 19 janvier 1998 sur France Inter, déclarait à propos de la lutte des chômeurs : « Je crois que la question n'est pas

seulement de sortir d'une crise. La question est de savoir comment sortir de cette situation française qui fait que, depuis plus de vingt ans, nous avons finalement, sans jamais avoir osé le dire, fait le choix du chômage plutôt que celui de l'emploi. » Nicole Notat fait référence aux analyses de Denis Olivennes de la fondation Saint-Simon, dont elle fait également partie. Pour Olivennes, proche de Laurent Fabius et ancien bras droit de Christian Blanc à Air-France (Cf. le démantèlement du noyau dur de l'emploi à Air-France) : « Le chômage demeure l'effet d'une préférence collective, d'un consensus inavoué [...] nous avons privilégié la protection du pouvoir d'achat au prix d'un chômage persistant. » Pour sortir de cette situation, il propose « une désindexation négociée des salaires réels par rapport aux gains de productivité » et une « baisse immédiate, massive et pérenne du coût du travail non qualifié par la suppression définitive des cotisations sociales des employeurs. » La loi sur les trente-cinq heures ne se contente pas de maintenir l'essentiel des baisses de charges décidées par les gouvernements de Balladur et Juppé, elle les étend massivement.

Il s'agit d'empêcher que se renouvelle la situation de 1988. à l'époque, à peine, à l'occasion d'une embellie économique qui devait durer jusqu'en 1991, le taux de chômage était-il passé sous la barre des 9 %, que l'on avait assisté à une accélération « générale » de la hausse des salaires avec grèves à l'appui : personnel pénitentiaire, agents des impôts, RATP, ouvriers de Peugeot à Sochaux puis d'Alsthom à Belfort.

« Tous ceux qui pouvaient négocier une amélioration de leur pouvoir d'achat se sentaient fondés à le faire. Personne, alors – et surtout pas les syndicats et le gouvernement –, n'aurait admis l'idée qu'en améliorant le sort de ceux qui avaient déjà un emploi on contribuait à détériorer les chances de ceux qui n'en avaient pas. C'est pourtant, collectivement, le choix qui a été fait et que certains ont pu définir comme la "préférence française pour le chômage". Proclamée cause nationale, la lutte contre le chômage reçoit, depuis dix ans, la même part du produit intérieur brut, alors que le problème va en s'aggravant. Tout a été fait pour que la présence d'un important volant de chômage "dehors" ne remette pas en cause les perspectives de ceux qui sont "dedans", c'est-à-dire essentiellement les travailleurs qualifiés, dans la force de l'âge, protégés par un statut, les hommes plus souvent que les femmes. [...] La flexibilité quoi qu'on dise a beaucoup progressé, même si le contrat social implicite de "ceux du dedans" a eu tendance à la faire peser sous forme précarité, sur les plus fragiles (les jeunes ou les trop vieux, les femmes, les non-qualifiés).

« Et voilà que la reprise se fait sentir. Il y a fort à parier que, si les chômeurs n'avaient pas eu la riche idée de prendre la parole quand on ne la leur donnait pas (ils n'étaient pas invités à la conférence sur l'emploi à Matignon le 10 octobre), le partage se serait fait, comme d'habitude, sans eux et, pour tout dire, contre eux. Le projet des trente-cinq

heures, tel qu'il est formulé actuellement, est encore une parfaite machine à faire gagner les gagnants. Les entreprises productives le deviendrons encore plus encore, les travailleurs productifs se dépasseront une fois de plus. Les faibles passeront à la trappe. [...] Le mouvement des chômeurs a pris de vitesse toutes les autres catégories, qui sans doute préparaient leurs banderoles ; d'où peut-être certaines aigreurs syndicales » [35].

Cette analyse exprime parfaitement la situation qui ne devait pas se répéter. Nous laisserons de côté tout le pathos socio-libéral qui consiste à penser que ce que les uns obtiennent par la lutte est retiré aux plus « démunis » et qu'en conséquence les salariés doivent s'abstenir de lutter pour que les capitalistes aident leurs « frères dans le besoin ». L'intérêt de l'analyse réside cependant dans l'accent mis sur le « dehors » et le « dedans », c'est-à-dire précisément sur la situation à dépasser. Le « choix du chômage », par rapport aux nécessités de la restructuration du capital, était devenu contre productif ; la flexibilité, la précarisation avaient énormément progressé, mais en conservant cette distinction. La loi des trente-cinq heures n'est pas cette « formidable machine à faire gagner les gagnants » (il n'y a pas grand-chose à gagner à « se dépasser » une fois de plus), elle est bien plutôt, comme on l'a vu, « une formidable machine » à faire perdre les « gagnants » (chez les ouvriers) ; elle s'attaque à ce cœur « stable » de l'emploi salarié que la situation antérieure avait plus ou moins laissé subsister. Il suffit de considérer, pour s'en convaincre, le développement au même moment des « emplois jeunes » dans l'éducation nationale ou dans d'autres secteurs d'État, et les passerelles qui sont mises en place entre RMI, indemnisation du chômage, travail à temps partiel, intérim, forme plus stable de contrat de travail. En s'invitant dans la lutte de classes, *les chômeurs ont posé la question centrale que ce développement porte : mettre au cœur du rapport d'exploitation, de la contradiction entre le prolétariat et le capital, la capacité même du travail à valoriser le capital*. C'est en forçant à redéfinir le rapport d'exploitation comme lutte de classes, à partir du chômage et de la précarité, que ce mouvement dans sa lutte contre le capital fait basculer le prolétariat vers sa propre remise en cause. *La lutte des chômeurs et précaires pose le rapport d'exploitation comme ce qui définit le prolétariat et simultanément comme quelque chose que sa propre lutte de rédéfinition de la classe, à partir du chômage et de la précarité, pose comme contingent. Au sein même de l'exploitation, elle fait de l'exploitation, par rapport au travail salarié lui-même, une question*. Pour le prolétariat, ce revirement consiste « simplement » à sortir une situation objective de son objectivité, la transformation de la lutte de classes en développement objectif, en situation, étant inversement l'activité propre de la classe capitaliste et de l'autoprésupposition du capital. C'est alors

35 Sophie Gherardi, le Monde, 20 janvier 1998.

tout le développement antérieur de la restructuration qui est élevé au niveau de la lutte de classes.

La revue *Courant altenatif*, dans son numéro de décembre 1997, souligne, à juste titre, que les différentes lois sur la durée du travail parues depuis 1982 n'ont pas vu le jour sous la pression de mouvements sociaux, « mais ont été l'affaire des dirigeants politiques au service du patronat. Elles n'ont pas eu pour fonction d'améliorer les conditions de vie des salariés, mais, sous prétexte de réduire le chômage, de dérèglementer et de flexibiliser davantage le travail, afin de rendre les entreprises toujours plus performantes et compétitives ».

L'ordonnance de 1982 décrète le passage aux trente-neuf heures et la cinquième semaine de congés payés. Cette ordonnance introduit, dans la foulée, plusieurs mesures de flexibilité et ouvre donc la voie, par la relance d'accords contractuels, à des disparités en matière de durée du travail : celle-ci peut atteindre quarante-huit heures, à condition que sur un an elle n'excède pas en moyenne les trente-neuf heures. Cette ordonnance de 1982 (ministère Mauroy) introduit la logique de l'annualisation et de l'éclatement des horaires, logique appelée à un grand avenir. La loi Delebarre, en 1986, assouplit à son tour les règles de modulation de la durée du travail. Avec la loi Seguin, en 1987, un accord d'entreprise suffit pour faire varier la durée hebdomadaire jusqu'à quarante-quatre heures. Puis vient la loi quinquennale du gouvernement Balladur en 1993 : la durée du travail peut varier jusqu'à quarante-huit heures par semaine, par le biais d'un simple accord d'entreprise. Enfin la loi Robien de décembre 1996, prévoit des allégements de charges pour les entreprises qui réduisent le temps de travail de 10 % ou de 15 %, soit pour embaucher, soit surtout pour limiter ou éviter des suppressions d'emplois.

Dans le numéro cité précédemment, Courant alternatif résume clairement la situation. « Les entreprises depuis quinze ans recourent à des modulations sauvages, à coup d'heures supplémentaires et d'horaires variables. Elles jouent sur l'individualisation des horaires, sur les heures supplémentaires légales ou pas, sur les CDD, sur les contrats courts, pour faire varier le temps de travail de leurs salariés en fonction du carnet de commandes. L'annualisation et la flexibilité des horaires sont entrées dans les faits [...] Avec le chômage (plus de 3 millions de personnes officiellement le subissent), c'est la précarisation de la société dans son ensemble qui s'est installée. [...] Par vagues successives, c'est toute la structure du travail qui est en train de se modifier vers plus d'insécurité pour toutes les catégories.

« De plus en plus de gens vivent des situations de sous-emploi : 7 millions de personnes en sont affectées, c'est-à-dire ont des sous-revenus, qui s'approchent plus de l'assistanat que d'un salaire. Des gens travaillent ainsi sans pouvoir arriver à gagner leur vie. 10 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

« Quantité de formes de travail précaire sont utilisées :

– Les emplois familiaux dispersés et distribués au compte-gouttes : 1,5 millions.

– Les CES, CIE, contrats formation : 417 000 (399 000 en 1993).

– Les contrats intérimaires : l'intérim est en pleine expansion (+ 16 % en un an) ; 6,2 millions de contrats avec des missions dont la durée moyenne est inférieure à quinze jours.

– Les contrats saisonniers, vacataires, contractuels, auxiliaires.

– Les CDD : ces "bouts d'emploi" sont devenus le mode privilégié d'entrer dans l'entreprise (4/5 des embauches).

– Le temps partiel : (17,4 % des actifs en 1997 ; 8,6 % en 1982) ; il touche en majorité les femmes ; il est contraint, dans la plupart des cas. Ces contrats courts se multiplient et varient au gré des besoins des patrons sans accorder aux salarié(e)s la moindre liberté de mouvement. Entre coupures, astreintes, amplitudes, nocturnes et heures supplémentaires, la vie est hachée, assujettie à un travail qui pourtant peut ne représenter que dix ou vingt heures par semaine. Les patrons ont reçu des incitations financières (allègement de charges sociales) pour en étendre la pratique.

– Les heures supplémentaires et les heures complémentaires que les entreprises utilisent massivement (75 % des salariés qui effectuent des heures supplémentaires disent ne pas être payés pour le surcroît de travail effectué).

– Avec la loi de Robien, des formes d'aménagement de temps de travail, encouragées par des incitations financières et en échange d'embauches ou de maintien de postes de travail, ont été réalisées [...] Dans le cadre de cette loi, 4 001 accords sur le temps de travail ont été signés en 1996 dans les entreprises : 39 % portent sur l'adaptation aux fluctuations d'activité et 21 % sur la modulation ou l'annualisation des horaires. Ce sont des accords de régression. Quand réduction du temps de travail il y a, elle va toujours de pair avec un aménagement de ce même temps qui passe par l'annualisation des horaires.

« On assiste donc à une dispersion de la production, à une multiplication des statuts de plus en plus diversifiés et mouvants, à une individualisation et une dispersion des horaires (un autre exemple est celui du télétravail, et du travaille samedi et le dimanche) : 13 % des actifs n'ont pas d'horaires habituels de travail. » (*Courant alternatif*). On comprend que, dans un tel contexte, la modification de la durée légale du travail ne puisse avoir en elle-même qu'un impact des plus limités sur l'organisation et la durée effective du travail, on comprend également que son intérêt pour la classe capitaliste soit ailleurs, comme on l'a montré précédemment : attaquer le noyau encore stable du salariat, achever la généralisation de la précarisation, achever l'éclatement de l'ancienne forme de l'emploi salarié, mais aussi, de façon apparemment paradoxale, redéfinir de nouvelles formes de négociations sociales, de nouvelles formes de « compromis social ». Pour la classe capitaliste, la précarité et

le chômage, incrits au cœur de l'emploi salarié, doivent toujours être une forme de celui-ci.

b) Un « nouveau compromis »

La classe capitaliste veut non seulement en finir avec l'idée du travail à temps plein, collectif, appuyé sur une durée hebdomadaire légale (ce qui est réalisé, comme nous venons de le voir), mais encore il lui faut mener à terme la restructuration en tant que contre-révolution et cela ne lui est possible que dans un affrontement avec le prolétariat sur les bases mêmes que la restructuration a mises en place. Nous verrons plus loin comment dans la lutte des chômeurs et précaires, contre le prolétariat tentant de porter la lutte au niveau de la recomposition de la classe sur la base du chômage, toute la politique de la bourgeoisie consiste à ramener ce dernier à une fonction du travail salarié. Le cours général de la restructuration du rapport entre le prolétariat et le capital inclut cet éclatement de l'emploi salarié, cette redéfinition de la force de travail sociale face au capital ; par là le chômage et la précarité sont intégrés dans l'implication réciproque entre travail et capital.

Alors que les luttes de ces quinze dernières années ont très rarement mis en avant la revendication de la réduction du temps de travail, ce sont les patrons et les gouvernements successifs qui, avec l'accord des syndicats, ont pris l'initiative de discuter de celle-ci. Il s'agit, à partir de la destruction de toute identité ouvrière, de donner formes à de nouvelles modalités du « dialogue social » relatives à la reproduction de la force de travail dans cette phase de la subsomption réelle qui a succédé à la restructuration, et de mettre en place un « compromis social » qui intègre la précarisation et le chômage comme un donné interne de l'emploi salarié, devenant pour les ouvriers une condition même de la reproduction de leur situation de salariés.

La base du compromis, c'est la croissance homothétique du revenu de la classe ouvrière dans son ensemble et du nombre de travailleurs. Simplement, cela signifie que la part des salaires dans la valeur totale produite et reproduite dans une certaine période de temps (l'année par exemple) ne pourra croître qu'en fonction de la croissance du temps de travail global fourni par la classe ouvrière. Ce qui équivaut à un blocage (« modération ») des salaires individuels. Il n'y a jamais eu de partage des gains de productivité, il y avait plein emploi donc augmentation du prix de la force de travail ; une situation favorable par là même à la lutte ouvrière sur les salaires ; il y avait modifications, par le fait même du passage à la subsomption réelle, des normes de consommation ; bouclage de l'accumulation sur une aire nationale pour les grands pays industriels, donc relachement de la contrainte monétaire. Le même régime d'accumulation qui était fondé sur une croissance rapide de la productivité

amenait à une augmentation régulière des salaires. Que celle-ci ait été négociée, et ait donné naissance à un « compromis », sous l'appelation de « partage des gains de productivité », ne nous renseigne que sur la forme nécessaire de prix du travail que doit revêtir la valeur de la force de travail comme salaire et non sur une mythique participation de la classe ouvrière à la croissance de la plus-value sous son mode relatif d'extraction.

Par rapport à cette période, le « compromis » porte non pas sur le surtravail mais sur le travail nécessaire. Le temps de travail global consacré par la classe ouvrière à sa propre reproduction demeure constant ou même en légère augmentation, bien que nécessairement, dans le mode de production capitaliste, il baisse relativement. Depuis le début des années quatre-vingt, les gains de productivité ont continué à progresser à un rythme relativement soutenu, il n'y a eu ni réduction du temps de travail, ni augmentation du pouvoir d'achat des salaires ; ces gains de productivité ont donc servi à relever les profits du capital et se sont traduits par une baisse relative de la part des salaires dans la valeur ajoutée de 68,8 % en 1983 à 60,8 % en 1993. Si la part des salaires était restée constante entre 1983 et 1992, la masse salariale serait aujourd'hui plus élevée de l'ordre de 12 % [36]. Cette baisse relative due à la croissance de la productivité (depuis 1974, la productivité dans l'industrie croit d'environ 3 % en moyenne par an – fourchette basse), plus importante que la croissance globale de la production, devrait normalement, dans les conditions actuelles de l'accumulation, devenir une baisse absolue de la part des salaires (le travail n'est nécessaire pour le capital que pour autant qu'il peut fournir du surtravail). Si cela ne se produit pas, c'est que, pour une même quantité de travail nécessaire à la reproduction de l'ensemble de la classe ouvrière, le nombre de travailleurs augmente relativement, la valeur individuelle de la force de travail baisse et la plus-value croît non seulement sous son mode relatif d'extraction, mais aussi sous son mode absolu.

Pour le capital, au niveau du travail nécessaire, cela revient pratiquement à un jeu à somme nulle, en revanche, au niveau du surtravail, il active la création de plus-value sur le mode absolu non seulement parce qu'il fait entrer un plus grand nombre de travailleurs dans le procès de travail pour un travail nécessaire sensiblement égal, mais aussi de par l'intensification du procès de travail qui en résulte, de par l'allongement du temps de travail global, et de par l'accélaration de la rotation du capital fixe.

Pour la classe ouvrière dans son ensemble, la baisse relative du travail nécessaire ne se traduit pas par une baisse absolue, c'est là sa « part dans le compromis ». La « modération » salariale, la précarisation, l'imposition du temps partiel, c'est-à-dire les modalités modernes de l'extraction

36 *Cf. Croissance française à l'horizon 2000*, OFCE.

absolue de plus-value entraînent une baisse de la valeur individuelle de la force de travail, mais contrecarrent la baisse absolue pour l'ensemble de la classe qui devrait résulter du régime d'accumulation sur la seule base de l'extraction relative de plus-value. Il ne s'agit pas là, bien sûr, d'un cadeau de la classe capitaliste, mais des modalités de la restructuration en ce qu'elle est contre-révolution : destruction de l'identité ouvrière, réindividualisation du rapport entre le travailleur salarié et le capital. Ce n'est un choix « stratégique » de la classe capitaliste que dans la mesure où il lui faut dépasser les axes mêmes qui avaient porté la baisse du taux de profit dans la phase antérieure, c'est-à-dire les modes limités de l'appropriation de cette force sociale de travail que le développement du capital en subsomption réelle avait lui-même créée. La réduction du temps de travail n'est pas une réponse à la précarité, non seulement elle fait concevoir le travail comme un bien rare et précieux (le bien rare, c'est le surtravail), sa problématique même rabat le travail salarié sur l'activité en général en établissant un rapport qui se veut objectif entre une quantité de biens à produire et une masse de travail en général, mais encore ouvrant la voie à une précarité généralisée, elle autorisera l'attaque des noyaux encore « stables » de l'emploi salarié. La production de richesse et l'extorsion de plus-value n'ont plus pour base la somme des travaux individuels mais l'organisation sociale du travail, c'est-à-dire sa disponibilité et une extension de celui-ci à de nouvelles catégories prolétarisées.

Pour comprendre comment cette extension et la précarité-flexibilité du travail qui lui est corollaire peuvent être simultanément la base d'une revivification du mode absolu d'extorsion de la plus-value, modifier la notion même de prix du travail et contrecarrer la baisse absolue du travail nécessaire, il faut revenir sur le chapitre du *Capital* consacré au « salaire au temps » [37]. Marx explique comment le salaire, journalier, hebdomadaire ou mensuel, peut demeurer constant ou même augmenter et le prix du travail baisser (avec croissance du surtravail) ; il pose d'abord la notion de prix du travail : « La somme d'argent que l'ouvrier reçoit pour son travail du jour, de la semaine, etc., forme le montant de son salaire nominal ou estimé en valeur. Mais il est clair que, suivant la longueur de sa journée ou suivant la quantité de travail livré par lui chaque jour, le même salaire quotidien, hebdomadaire, etc., peut représenter un prix du travail très différent, c'est-à-dire des sommes d'argent très différentes payées pour un même quantum de travail. Quand il s'agit du salaire au temps, il faut donc distinguer de nouveau entre le montant total du salaire quotidien, hebdomadaire, etc., et le prix du travail. Comment trouver ce dernier ou la valeur monétaire d'un quantum de travail donné ? Le prix moyen s'obtient en divisant la valeur journalière moyenne que possède la force de travail par le nombre d'heures

37 *le Capital,* Éd. sociales, Livre I, t. 2, p. 214 *et sq.*

que compte en moyenne la journée de travail » [38]. Il s'ensuit que le salaire, journalier, hebdomadaire ou mensuel, peut rester le même ou s'élever, quoique le prix du travail baisse. Un allongement de la journée de travail permet pour le capital de réaliser cette opération. « Tandis que le salaire nominal à la journée ou à la semaine augmente, le prix du travail peut donc rester le même ou baisser. Il en est de même de la recette de la famille ouvrière dès que le quantum de travail fourni par son chef est augmenté de celui de ses autres membres. On voit que la diminution directe du salaire à la journée ou à la semaine n'est pas la seule méthode pour faire baisser le prix du travail » [39]. Pour allonger la journée de travail, le capital peut accroître la journée individuelle, il peut également remplacer une journée individuelle par deux journées simultanées, chacune plus courte que la précédente à condition que leur somme soit supérieure à celle-ci, et cela pour la même valeur journalière. La concurrence entre les ouvriers, l'introduction dans le procès de travail des femmes, des jeunes permettent au capital de réaliser cette opération. La valeur journalière individuelle peut même augmenter pourvu que cela soit en raison inférieure à l'allongement de la somme des journées de travail simultanées maintenant utilisées. Le prix du travail baissant, le surtravail s'accroitra d'autant.

Si maintenant, à la suite de Marx, nous considérons que c'est le prix du travail qui est donné, alors le salaire dépend de la quantité du travail quotidien ou hebdomadaire. « L'unité de mesure du salaire au temps, le prix d'une heure de travail, est le quotient qu'on obtient en divisant la valeur journalière de la force de travail par le nombre d'heures de la journée ordinaire » [40]. Si cette journée est de huit heures et qu'il en faille quatre pour produire la valeur journalière de la force de travail, soit 240 francs, l'heure de travail aura un prix de 30 francs, tout en rendant une valeur de 60 francs. Si maintenant l'ouvrier est occupé moins de huit heures, cinq heures par exemple, il n'obtiendra, avec ce prix du travail, que 150 francs. Puisqu'il doit travailler quatre heures par jour moyen simplement pour produire un salaire correspondant à la valeur de sa force de travail et qu'il travaille dans chaque heure une demi-heure pour lui-même et une demi-heure pour le capitaliste, il est clair qu'il lui est impossible d'empocher son salaire normal, dont il produit la valeur en quatre heures, quand son occupation dure moins de huit heures. « Le salaire à l'heure est-il ainsi réglé que le capitaliste ne s'engage à payer que les heures de la journée où il donnera de la besogne, il peut dès lors occuper ses gens moins que le temps qui originairement sert de base au salaire à l'heure, l'unité de mesure pour le prix du travail. Comme cette mesure est déteminée par la proportion : *valeur journalière de la force de travail, divisée par journée de travail d'un nombre d'heures donné*,

38 *Ibid.* p. 214.
39 *Ibid.* p. 215.
40 *Ibid.* p. 216.

elle perd naturellement tout sens dès que la journée de travail cesse de compter un nombre d'heures déterminé [on peut dire, bien sûr, la même chose sur la base de la semaine, *nda*]. Il n'y a plus de rapport entre le temps de travail payé et celui qui ne l'est pas. Le capitaliste peut maintenant extorquer à l'ouvrier un certain quantum de surtravail, sans lui accorder le temps de travail nécessaire à son entretien. Il peut anéantir toute régularité d'occupation et faire alterner arbitrairement, suivant sa commodité et ses intérêts du moment, le plus énorme excès de travail avec un chômage partiel ou complet. Il peut sous le prétexte de payer le "prix normal du travail", prolonger démesurément la journée sans accorder au travailleur la moindre compensation » [41].

Imaginons maintenant, mais nous n'avons pas de grands efforts à fournir, que le capitaliste n'embauche plus ses ouvriers que pour un nombre d'heures variables mais qui, multiplié par le prix du travail, ne leur permet jamais d'obtenir la valeur journalière de la force de travail sur laquelle avait été déterminé ce prix du travail. C'est alors le prix du travail qui n'a plus aucun sens pour chaque ouvrier pris individuellement, étant donné qu'il ne permet jamais d'obtenir la valeur journalière de la force de travail. Dans ce cas, le prix du travail est déterminé par la valeur journalière de la force de travail globale, qui doit demeurer à la disposition du capitaliste, divisée par le nombre d'heures effectuées, mais ce nombre est variable. Le capitaliste a tout intérêt à multiplier le nombre d'ouvriers utilisés de façon variable, même en restreignant les heures effectuées par chacun, transformant la valeur journalière individuelle en une grandeur variable à la baisse réagissant sur le prix du travail. Le capitaliste pourra alors obtenir un prolongement de la journée de travail en tant que somme des journées individuelles, qui fera réellement (relativement au surtravail fourni) baisser le prix du travail (de par la fraction qui le détermine), même si son taux nominal n'est pas rabaissé, et qui peut même donner lieu à une augmentation du revenu global de la classe ouvrière de par le nombre d'ouvriers employés ainsi, par rapport à des équivalents temps plein.

Un bon exemple de ce « compromis » sur la globalisation du travail nécessaire et la réactivation de l'extraction sur un mode absolu de la plus-value est fourni par la loi quinquennale du 20 décembre 1993. Elle étend les possibilités d'annualisation par rapport à la loi du 19 juin 1987, mais avec obligation, cette fois, de réduire le temps de travail. À partir de 1993, il existe trois types de modulation : le premier permet de faire varier la durée hebdomadaire du travail au-delà du contingent réglementaire d'heures supplémentaires (cent-trente heures par an) ; le deuxième autorise le chef d'entreprise à aller au-delà de ces cent-trente heures, tout en le dispensant du paiement des majorations de salaire et du repos compensateur (jusqu'à quarante-quatre heures par accord d'entreprise et

41 *Ibid.*

quarante-huit heures par accord de branche) ; le troisième ouvre droit, aussi, à des variations d'horaires très importantes, *à condition qu'elles soient accompagnées d'une baisse du temps de travail*. Ainsi à partir de la loi de 1993 se trouvent étroitement combinées croissance absolue de la plus-value et globalisation du temps de travail nécessaire, ce que pousse jusqu'à l'ignoble une des dispositions de la loi. Celle-ci diminue les cotisations des employeurs pour les embauches à temps partiel *ou les transformations de contrats à temps plein en contrat à temps partiel*,elle permet également aux entreprises d'établir des contrats de travail à temps partiel calculé sur l'année, alors que, jusqu'alors, le contrat de travail intermittent était très strictement défini.

Les dispositions autour de la loi des trente-cinq heures (1998) poursuivent dans la même voie. Le passage aux trente-cinq heures est appuyé par des aides forfaitaires de 9 000 francs par an et par salarié et 1 300 francs pour les entreprises qui recourent intensivement aux bas salaires. Comme le dispositif d'incitation au temps partiel mis en place en 1993, ces baisses de charges sont réservées aux employeurs offrant des emplois à durée réduite. L'axe de la loi est constitué par une combinaison de baisses de charges, de « partage du travail » et de blocage de la valeur individuelle de la force de travail : le salaire mensuel des smicards passant de trente-neuf à trente-cinq heures sera durablement gelé, et il n'est pas sûr que les jeunes embauchés à trente-cinq heures ne soient pas payés... trente-cinq heures. Thomas Piketty, économiste au CNRS, commente : « En faisant passer pour du progrès social ce qui n'est finalement que la voie du partage entre les salariés modestes et les chômeurs, le gouvernement court un grand risque » [42].

La négociation sociale, c'est-à-dire, fondamentalement, les formes dans le cadre de l'autoprésupposition du capital de la reproduction de l'implication réciproque, comme classes, du prolétariat et du capital, sort du dilemme entre emploi d'un côté et assistance ou indemnités de l'autre. La classe capitaliste abandonne la politique de reproduction du non-travail face au salariat, celle-ci s'étant révélée une impasse pour le capital en ce qu'elle ne faisait que perpétuer une modalité de reproduction du rapport salarial qui avait porté la crise de la phase précédente. Nous allons voir ce nouveau « compromis » à l'œuvre avec l'évolution des minima sociaux et principalement la création du RMI, la montée de l'emploi féminin, la création du « jeune », et enfin dans quelques négociations d'entreprises.

42 *Libération*, 16 février 1998.

c) Le « nouveau compromis » à l'œuvre

Les minima sociaux

L'évolution, dans ces vingt-cinq dernières années, des minima sociaux en France exprime non seulement une impossibilité quantitative à poursuivre sur la base des anciennes distinctions entre emploi et chômage, mais aussi la volonté de passer à une autre formulation du rapport entre ces termes.

« Le Cerc-Association fait apparaître que le nombre de ménages concernés par l'un de ces dispositifs (les minima sociaux) visant à garantir un revenu minimum aux personnes disposant de très faibles ressources s'est accru de 43 % entre 1970 et 1995, passant de 2,3 milions à 3,3 millions (soit aujourd'hui un ménage sur sept). Cette évolution est encore plus marquante si l'on prend en compte la population couverte par ces minima sociaux, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant au sein d'un ménage dont les ressources dépendent de ces revenus minimum garantis – de 1 311 francs à 3 433 francs mensuels –. En vingt-cinq ans, leur nombre a doublé pour atteindre le total de six millions de pauvres à la fin 1995, soit 10 % de la population totale contre 6 % en 1970. [...] Mais l'évolution de la nature de ces prestations de solidarité démontre aussi l'aggravation de la situation sociale. Chacune des strates qui se sont superposées au cours des vingt-cinq dernières années est un aveu d'échec supplémentaire » [43]. En 1988 est mis en place le dernier des minima sociaux, le RMI. Pour la première fois, ce revenu minimum n'est pas limité à une catégorie particulière de personnes, cette dernière strate devient rapidement la plus épaisse. Entre 1970 et 1995, les sommes consacrées aux minima sociaux passent de 14 à 80 milliards de francs, cependant le point le plus important est que, à partir de 1983, « l'effort financier consenti par la collectivité en faveur des allocataires de minima sociaux n'a pas augmenté, alors même que le nombre de bénéficiaires progressait fortement ». Ce constat se fonde sur le rapport entre les masses financières consacrées à ces prestations et le PIB. « Dans des situations familiales comparables, les ressources minimales garanties par le RMI ainsi que les autres minima créés au cours des années quatre-vingt sont sensiblement inférieures à celles procurées par les prestations plus anciennes. L'augmentation de la part des bénéficiaires du RMI parmi les allocataires de minima contribue donc à freiner la hausse des dépenses totales » [44].

La gestion et la définition du non-travail face à l'emploi salarié évolue donc durant cette période d'une accumulation de strates de non-travail, définies de façon particulière, et devenant de plus en plus

43 *le Monde,* 31 août 1997.
44 *le Monde, Ibid.*

coûteuses, vers une stabilisation nette de leur coût qui indique que l'accumulation des anciennes distinctions tranchées n'est plus possible et repose sur des définitions devenues obsolètes de l'emploi salarié et du non-travail (chômage et autres incapacités à travailler). Petit à petit, tout le non-emploi classique se trouve rassemblé dans la catégorie du RMI, dont la définition rompt avec la politique antérieure des minima sociaux. Son instauration permet de *freiner la progression des dépenses sociales* et, surtout, dès sa création, des « passerelles » entre le RMI et des revenus provenant d'un emploi sont installées, leur renforcement est même une des mesures principales prises par le gouvernement après la crise de l'hiver 1997–1998 : instaurer une allocation « en sifflet », c'est-à-dire diminuant de façon progressive en cas d'emploi. Ainsi, en l'absence de définition spécifique du « public », le non-travailleur n'est pas un incapable de travailler ou un chômeur dans des conditions particulières, mais quelqu'un dont le revenu est destiné à entrer dans le coût global de la reproduction de la force de travail employée ; en 1995, quatre allocataires sur dix ont connu une période d'activité rémunérée (nous y reviendrons à propos de la revendication du salaire garanti).

Le travail féminin

La montée du travail féminin participe également de l'instauration de cette porosité entre chômage et emploi, qu'entérine le développement du RMI, et de la démultiplication sur un plus grand nombre de têtes de la masse globale du travail nécessaire, *base d'un compromis empêchant sa baisse absolue en réactivant l'extraction absolue de plus-value*. Nous verrons à l'œuvre un processus semblable avec le « jeune » et dans de nombreux accords d'entreprises.

Les femmes existent. Elles existent au moment où la porosité entre emploi, précarité, chômage devient dominante et où l'action du prolétariat peut renverser l'ordre de la définition réciproque entre chômage et emploi, avec toutes les conséquences pour le cours révolutionnaire de la lutte de classes que nous examinerons plus loin. Jusqu'à la période actuelle, soit elles étaient exclues du cadre institutionnel de la définition de l'emploi salarié et du chômage de par les secteurs et les modes d'activités qui leur étaient dévolus dans la division sociale du travail, soit le mode de régulation traditionnel du chômage féminin était encore efficient, soit (1936) elles étaient subordonnées à l'emploi de l'époux et leur chômage disparaît.

La montée inexorable du travail féminin suit, apparemment paradoxalement, la crise de la fin des années soixante et le cours de la restructuration qui s'en suivit. Le développement du travail féminin suit la destruction de l'identité ouvrière, le développement de la précarité et de

la flexibilité dont les femmes sont les premières victimes. Mais la croissance massive du travail féminin participe par là-même de la précarisation générale du travail salarié et du « compromis » fondé sur l'extraction absolue de plus-value et la globalisation du travail nécessaire. Le travail à temps partiel, c'est, avant toute chose, du travail féminin. On ne peut parler de la croissance du travail des femmes sans en considérer immédiatement le contenu qualitatif dans le mode de production restructuré à l'issue de la crise. En parler de façon simplement absolue, quantitative, c'est passer à côté de sa signification. Sans cela, on ne pourra comprendre l'importance de leur présence et de leur action dans la lutte des chômeurs de cet hiver ou, par exemple, de la manifestation féminine du samedi 15 novembre 1997 dans les prolégomènes de cette lutte.

Près de 11,5 millions de femmes travaillent en France actuellement, elles n'étaient que 6,5 millions en 1960. C'est partout en Europe que la féminisation du salariat progresse irrésistiblement, alors que l'emploi masculin, lui, est marqué par l'immobilisme ou le déclin. Dans les années soixante, les femmes ne représentaient qu'environ 30 % de la population active européenne ; en 1994, ce pourcentage s'élevait à un peu plus de 42 %. En outre, le point le plus important de cette évolution, en ce qui concerne la France, c'est la disparition de l'allure de courbe à deux bosses de l'emploi féminin, c'est-à-dire un pic entre vingt et vingt-cinq ans et un autre à partir de quarante-cinq ans ; actuellement la courbe de l'emploi féminin est continue, le creux est même devenu bosse : entre vingt-cinq et quarante-neuf ans ce sont 77 % des femmes qui travaillent aujourd'hui en France.

Notablement, avec la crise, l'emploi féminin n'a pas fonctionné comme « armée de réserve », bien au contraire, celui-ci augmente au lieu de régresser. Entre 1975 et 1990, la population active en France a augmenté de 3 300 000 personnes dont 3 000 000 femmes. Le travail féminin confère même, dans ses caractéristiques spécifiques, la coloration générale aux nouvelles modalités de l'emploi qui se mettent en place dans la crise et la restructuration. De toute façon, dans ces nouvelles modalités de l'exploitation du travail vivant par le capital, c'est *la notion même d'armée de réserve qui est devenue caduque*. « Ce que l'on observe de façon tout aussi prononcée, c'est la ténacité des mécanismes de discrimination, de division sexuelle du travail et c'est aussi l'apparition de nouvelles formes d'inégalités. Si la crise de l'emploi n'a pas, comme dans d'autres périodes, chassé les femmes de l'emploi, si elle ne les a pas renvoyées dans leur foyer, elle a accentué leur vulnérabilité aux intempéries du marché du travail. Si bien que l'on voit *se recréer, et pas seulement se perpétuer*, des différences entre hommes et femmes qui vont complétement à contre-courant de l'irrésistible montée de l'activité féminine. La féminisation du marché du travail ne s'est pas accompagnée

d'une mixité du monde du travail. Les professions féminisées ont continué à se féminiser, les métiers masculins sont restés des "métiers d'hommes", des bastions imprenables. [...] La concentration des femmes dans un tout petit nombre de secteurs d'activité reste un des traits dominants de la structure de l'emploi » [45].

Et si ces différences entre hommes et femmes, loin d'aller à contre-courant de « l'irrésistible montée de l'activité féminine », en étaient la principale raison ? Poser la question, c'est y répondre. Déjà, M. Maruani fait remarquer que ces différences ne sont pas qu'une *perpétuation* mais une *recréation*. Ces différences recréées, elles se situent à l'intérieur du chômage et bien plus encore dans la montée en puissance du temps partiel. Par nature, le mode de production capitaliste segmente le marché du travail. Se croisent dans cette segmentation trois lignes de causalités : d'une part, la concurrence individuelle entre les ouvriers qui font face au capital en tant qu'individus, comme vendeurs de leur force de travail ; d'autre part, la différenciation, sans cesse mouvante et socialement déterminée, entre travail simple et travail complexe ; et enfin, liées au point précédent, les différentes strates historiques de la mise au travail de la population par le capital au cours de la subsomption formelle du travail sous le capital et surtout de la subsomption réelle, durant laquelle le capital se crée comme société. Le capital investit n'importe quelle « petite différence » pour lui conférer de grandes conséquences : hommes adultes, enfants, femmes, vieux, immigrés, ruraux décentralisés, etc. Le travail se constitue comme différent selon qu'il est effectué par un homme ou une femme, la plupart des femmes, par exemple, sont surqualifiées par rapport au travail effectué.

Le travail féminin est un condensé des nouvelles modalités de l'emploi dans la mesure même où ce sont ces nouvelles modalités qui font qu'elles restent sur le marché du travail et qu'elles y prennent une place de plus en plus grande. En restant sur le marché du travail, elles sont devenues chômeuses, statut qu'elles acquéraient rarement auparavant. Elles sont beaucoup plus souvent au chômage que les hommes. En représentant 45 % des actifs, elles représentent 51 % des chômeurs. Le chômage des femmes dépasse de quatre points celui des hommes, elles restent plus longtemps inscrites à l'ANPE, tout en connaissant un taux de chômage beaucoup plus sensible aux fluctuations de l'activité économique, enfin elles sont moins indemnisées. Mais, quand l'on connaît l'importance du travail précaire chez les jeunes, c'est là que l'on voit la nouveauté de la situation et les spécificités, dans le mode de production capitaliste restructuré, du travail féminin et donc du chômage féminin. Parmi les vingt - vingt-quatre ans, le chômage concerne 21,7 % des garçons contre 31,4 % des filles et cet écart ne cesse d'augmenter.

Le temps partiel est la grande spécificité du travail féminin dans la

45 Margaret Maruani, « Emploi des femmes : un tableau contrasté », *in* AC : *Données et arguments*, Syllepse, t. 2, p. 106.

période actuelle. Il est insuffisant de parler du développement du temps partiel sans en parler comme d'une quasi-exclusivité féminine. Parler du temps partiel sans spécifier cela, c'est bien le voir comme une caractéristique importante de la précarisation du travail dans la phase actuelle de la subsomption réelle, mais c'est passer à côté de son rôle comme élément du « compromis » dont nous parlions. Les femmes n'ont pas, volontairement ou non (là n'est pas pour l'instant le problème), investit le travail à temps partiel, c'est ce travail qui a créé la caractéristique « femme » dans la segmentation de la force de travail. « Il faut savoir que, si le travail à temps partiel s'est autant développé dans les années quatre-vingt, c'est parce que des centaines de milliers d'emplois ont été créés à temps partiel dans un petit nombre de secteurs de l'économie : le commerce, le nettoyage, l'hôtellerie et la restauration. Ce temps partiel, qui concerne esentiellement des emplois féminins peu qualifiés et peu payés, crée des zones de sous-emploi et de pauvreté : songez qu'un Smic à mi-temps, ça fait un RMI. On parle aujourd'hui du sous-Smic-jeune, mais le sous-Smic-femme existe déjà pour des centaines de milliers de femmes qui travaillent à temps partiel et gagnent un salaire partiel. [...] Le temps partiel est devenu la figure moderne de la division sexuelle du marché du travail. » [46]. En France, les femmes représentent près de 85 % des personnes qui travaillent à temps partiel, son essor est un phénomène récent : au début des années quatre-vingt, on compte environ 1,5 million d'actifs à temps partiel contre 3,5 millions en 1997.

Si la notion d'armée de réserve est devenue caduque pour parler de l'emploi féminin, pourtant le temps partiel essentiellement féminin fait partie de la « tolérance sociale » dans le cadre du « compromis actuel ». La raison d'être de ce compromis, contrecarrer la baisse absolue du temps de travail nécessaire social par la réactivation des modes absolus d'extraction de la plus-value et la globalisation de la disponibilité de la force de travail sociale face au capital, fournit la clé de l'« irrésistible montée du travail féminin » ainsi que celle de la forme qu'il prend. Le chômage est général mais sélectif, celui des femmes revient même moins cher, dans l'Union européenne, un chômeur sur deux reçoit des indemnités, ce n'est le cas que pour une chômeuse sur trois.

Si la pression des justifications idéologiques du « choix » du temps partiel par les femmes est loin d'être négligeable (conciliation entre vie familiale et vie professionnelle), la création spécifique de ce type d'emploi dans les années quatre-vingt délimite la catégorie même d'emploi féminin (« et le temps partiel créa la femme ») ; le déroulement des compressions d'emploi dans les entreprises montre que ces justifications ne font que mettre en forme, assez mal, les termes du « compromis » dont nous parlions.

Si nous considérons « les expériences de partage du travail » analy-

46 Maruani, *op. cit.*, p. 109.

sées dans un centaine d'entreprises depuis 1992, dans le cadre d'une étude réalisée par le ministère du Travail et publiée dans *Travail et Emploi* [47], la division sexuelle des rôles dans ce « partage » est évidente et, à la suite de ce que nous avons écrit, lui donne tout son sens. Tout d'abord ces accords visent, bien évidemment, à une baisse de la masse salariale, et la réduction du temps de travail n'est pas systématique, quand elle existe elle n'est qu'une contrepartie à la baisse des rémunérations. Ce sont, en général, les syndicats qui proposent la réduction collective de la durée du temps de travail pour compenser ou justifier la baisse des salaires, mais, fréquemment, la stratégie suivie d'un commun accord entre syndicats et direction consiste à épuiser les solutions classiques (primes au départ et incitations au temps partiel), puis à mettre au point l'ampleur de la réduction du temps de travail. « C'est ainsi que, sur l'ensemble des accords recensés (une centaine), plus du quart contenaient des clauses concernant le passage à temps partiel. Dans l'une des entreprises suivies, les syndicalistes ont démarché avec succès les ouvrières pour susciter des candidatures au temps partiel. [...] Autrement dit, même dans les situations où une dynamique collective existe et où le rapport de forces entre direction et syndicats n'est pas totalement déséquilibré, le partage du travail se fait en priorité selon des lignes de fracture renvoyant aux catégorisations de sexe et d'âge » [48].

Syndicats et direction s'accordent sur ce type de solutions, non seulement « sans surprises », mais surtout permettant de renouveler le compromis. Dans le cadre de l'emploi féminin, le « partage du travail » se développe « par le biais de la signature de contrats de travail individuels, s'appuie sur des incitations financières publiques et sur une assignation socialement sexuée du statut de "temps partiel". [...] Toutefois, le fait que la réduction du temps de travail soit collective et négociée ne signifie pas automatiquement qu'elle soit bénéfique pour les femmes : les stratégies patronales, mais aussi bien souvent syndicales, s'appuient sur la division sexuelle du travail pour exclure "en douceur" des femmes ; le volontariat pour le temps partiel, quand il n'est pas fortement "incité", repose alors sur la pression de la double journée de travail, ainsi que sur la tentation d'échapper quelque peu aux mauvaises conditions de travail dans l'entreprise » [49]. La situation de l'emploi féminin dans le « partage du travail » est la vérité de ce partage : en tant que partage du travail nécessaire, il ne peut être autre chose que la reconnaissance et la reproduction de la segmentation de la force de travail telle que la produit et la reproduit l'autoprésupposition du capital. Le partage du travail, tel que le révèle l'emploi féminin, n'est pas le « mauvais partage » à remplacer par un « bon » (collectif, négocié, égalitaire...) comme le souhaite le

47 *Travail et Emploi*, no 59, avril 1994.
48 collectif AC! du ministère du Travail, *in* AC, *op. cit.*, t. 2, p. 56.
49 *Ibid.*, p. 59.

texte d'AC!, mais sa face cachée nécessaire et la vérité de ce qu'est ce partage, comme le montre en fait ce texte. Les femmes forment la grande majorité de cette catégorie de *working poors* qui ne sont ni des chômeurs, ni des « exclus », ni des assistés, mais qui travaillent sans gagner leur vie.

Il n'est donc pas étonnant que, bien que représentant 45 % de la population active, les femmes *semblent toujours invisibles*. De la grande conférence sur l'emploi aux diverses négociations de conventions collectives interprofessionnelles, on cherche vainement la moindre mention particulière sur les femmes, si ce n'est, sans les nommer, les mesures incitatives au temps partiel. C'est, finalement, la reconnaissance de la généralité de leur position « particulière ». Par leur présence massive dans la lutte des chômeurs, c'est le renversement historique de la définition réciproque entre chômage et emploi salarié, comme enjeu de la lutte de classes, qui était affirmé. La dimension féministe que pourrait prendre, sous certains aspects, la lutte des chômeurs serait une limite de ce mouvement s'il s'agissait de définir le tort particulier fait aux femmes à l'intérieur du tort général fait au prolétariat. Le renversement historique dont nous parlons dépend en partie de la capacité du prolétariat à reconnaître ce tort « *particulier*» comme sa situation *générale*, aux femmes de l'imposer comme tel. Pour parodier Marx dans les *Manuscrits de 1844*, on pourrait dire : dans cette présence des femmes dans le prolétariat apparaît de façon sensible, réduite à un fait concret, la mesure dans laquelle sa lutte en tant que classe est devenue sa propre remise en cause, ou celle dans laquelle sa remise en cause est devenue son existence comme classe. Du caractère de cette présence résulte la mesure dans laquelle le prolétariat est devenu pour lui-même quelque chose de contingent, et se saisit comme tel ; *le rapport de la situation des femmes à l'exploitation comme définition du prolétariat est le rapport le plus « naturel » du prolétariat à sa négation*.

Le « jeune »

Contrairement aux femmes, les jeunes sont une « cible » reconnue de la nouvelle organisation du marché du travail. La principale fonction de la constitution de la catégorie des jeunes consiste à institutionnaliser les modalités d'entrée sur ce marché et à poser comme normes de celui-ci ces modalités « initiatiques ». Le « jeune » (et ses handicaps) est une production des « politiques d'insertion ». Les transformations du rapport salarial qui donnent leur contenu à ces modalités sont destinées à s'étendre largement au-delà de la jeunesse. On peut classer en trois grands groupes la bonne cinquantaine de programmes mis au point depuis le milieu des années soixante-dix ; nous reprenons ce classement d'un texte de Florence Lefresnes publié dans le livre d'AC! déjà cité [50],

50 *Ibid.*, t. 2, p. 145.

nous essaierons ensuite d'établir une synthèse à partir de cette typologie.

Un premier groupe de mesures concerne les « actions de formation » qui confèrent aux jeunes un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il s'agit de jeunes sortis du système scolaire « sans bagages » : stages de courte durée ; alternance en entreprise ; rémunération symbolique.

Un deuxième groupe de mesures repose sur l'abaissement du coût salarial pour les entreprises du secteur marchand : exonération parfois totale de charges sociales ; « formation » prise en charge par l'État ; abaissement sensible du taux de salaire (15 à 17 % du Smic dans le cas des contrats d'apprentissage ou de qualification) ; contournement pur et simple du Smic.

Un troisième groupe de mesures concerne les emplois subventionnés du secteur non-marchand (TUC puis CES) : s'adresser aux plus démunis, sans formation initiale, substitution à la pénurie de personnel (ou organisation de cette pénurie) ; succession de personnes différentes au même statut sur le même poste.

Dans les années quatre-vingt-dix, en France, toutes les mesures prises sous l'appellation de « politique pour l'emploi », et qui ont concerné environ deux millions de personnes, ont été *des mesures actives de construction de la situation actuelle du chômage* : les préretraites, les chômeurs créateurs d'entreprise aidés, les emplois relevant d'exonérations de charges sociales (jeunes, « contrat de retour à l'emploi »), la formation en alternance, les « contrats emploi-solidarité », les stages. Toutes ces mesures vont dans le même sens : un travail moins cher et plus flexible. Les politiques d'emploi mettent en forme et renforcent les tendances inhérentes à la restructuration.

Pour en revenir aux « jeunes », tous ces programmes participent d'une logique unique : une pratique massive de déclassement et l'imposition de nouvelles normes salariales. « Ils introduisent une flexibilité supplémentaire dans la gestion de la main-d'œuvre : dans de nombreux cas, ils s'inscrivent dans des stratégies de forte rotation des personnels, de gestion à court terme au moins coûtant, dans des secteurs comme le commerce et la distribution marqués par une forte saisonnalité. À l'issue du contrat particulier, les chances d'insertion dans l'entreprise avec un CDI sont statistiquement très faibles. [...] L'accès à un emploi régi par les règles de droit commun, sanctionnant une trajectoire d'insertion réussie, peut très bien se conjuguer avec le maintien prolongé d'un statut instable appelé à se diffuser même sous la forme du contrat à durée indéterminée. Au total, il s'agit bien d'infléchir durablement le rapport salarial » [51]. Tel est bien le véritable but de tous les programmes, tous ne sont pas là pour remédier à de pseudo-handicaps objectifs, mais ont

51 *Ibid.*

pour fonction de construire ces handicaps et de les reproduire en segmentation de l'entrée sur le marché du travail. En cela, ils peuvent se fonder sur le travail déjà accompli par l'école, travail que les modalités institutionnelles d'entrée sur le marché du travail confirment et vice versa. Cette sélection est elle-même renforcée par la formation permanente, qui est une sélection permanente, elle invalide de façon continuelle les travailleurs vieillissant et/ou pas assez formés pour être recyclés, et, vis-à-vis des jeunes, elle hausse le niveau de qualification prétendument requis. « Elle démonétise une force de travail avant même qu'elle ait commencé à servir » [52]. Alors que, en 1973, les deux tiers des jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP occupaient le poste de travail pour lequel ils avaient été formés, en 1985, ils n'étaient déjà plus que 40 % dans ce cas.

Ces « dispositifs »ont pour vocation de devenir la seule voie d'accès au travail. En février 1994, la tentative par le gouvernement Balladur de mettre en place le contrat d'insertion profesionnelle (CIP) marquait une volonté de généralisation, dans une mesure unique, de l'accès-jeune au marché du travail. Il n'y avait plus de public particulier qui était ciblé : tous les moins de vingt-six ans d'un niveau inférieur à bac + 2 étaient concernés, mais aussi tous les diplômés d'un bac + 2 ou plus, pour peu qu'ils aient été demandeurs d'emploi depuis au moins six mois. La mobilisation, principalement des diplômés d'IUT et des possesseurs de BTS, qui n'étaient, jusqu'à présent, que marginalement touchés par les dispositifs existants, a fait échouer le projet en tant que mesure unique. La déqualification des diplômes, le déclassement de la force de travail suivent quant à eux d'autres voies : les « emplois jeunes » du gouvernement Jospin par exemple.

Nous avons laissé ici de côté, en ce qui concerne les jeunes, l'intérim, les CDD, les autres formes de la précarisation et de la flexibilité, dont ils sont pourtant parmi les principaux « bénéficiaires », pour ne nous intéresser qu'à ce qui était spécifique à ce segment de la force de travail : les modalités d'accès au marché du travail et leur signification générale dans la phase actuelle de la subsomption réelle. Il apparaît que ces modalités d'accès fixent, pour l'ensemble de la classe ouvrière, les normes du « compromis ». Cela non seulement parce qu'elles dressent le salarié à sa nouvelle condition ou parce qu'elles présentent, en résumé institutionnel, ce que l'on trouve de façon plus diffuse dans l'ensemble du rapport d'exploitation du travail vivant par le capital, mais, surtout, parce que l'extrême rotation des emplois pour une même personne, les fréquentes périodes d'inactivité, la rapide substitution de personnes différentes sur le même poste, font que les « jeunes » prennent une grande part et une part exemplaire (c'est presque leur définition) à la disponibilité globale de la force de travail face au capital, à la socialisation du travail nécessaire disponible, à l'abaissement de la valeur de la force de

52 *Castel*, *op. cit.*, p. 404.

travail. Ils sont, par exemple, en première ligne pour l'expérimentation de formes du salaire garanti pris en charge par l'État. Le patronat étudie la création de ce qu'il appelle des « emplois clients ». Antoine Seillière, président du CNPF, définit ainsi ces emplois. « Chaque profession proposerait un revenu, à l'État de financer le complément qui permettra, par exemple d'arriver au SMIC », leur coût réduit serait ainsi « acceptable pour le client et l'entreprise », et il permettrait de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois, en particulier « dans les services, le tourisme, l'hôtellerie-restauration ». *le Monde* du 19 avril 1998 commente : « L'étude de l'économiste Thomas Piketty pour la fondation Saint-Simon a visiblement inspiré le patronat : elle concluait à un déficit de 2,8 millions d'emplois dans le commerce et l'hôtellerie-restauration, par rapport aux États-Unis. M. Seillière estime qu'il s'agit d'emplois peu qualifiés et qu'ils devraient être proposés aux jeunes et aux chômeurs de longue durée. "C'est la transposition dans le privé des emplois-jeunes du public sur lesquels nous avons beaucoup protesté à cause de leur coût", a-t-il indiqué. » Déjà en Grande-Bretagne, dans le « New Deal » de Tony Blair, est mis en place un plan, doté de 35 milliards de francs sur cinq ans et visant à donner à tous les jeunes chômeurs agés de dix-huit à vingt-cinq ans soit un emploi, soit une formation. La subvention, versée aux employeurs, représente environ la moitié du coût d'un emploi peu qualifié pendant six mois, le refus de participer est sanctionné par la perte du revenu minimum. Les entreprises peuvent au bout de six mois mettre le « stagiaire » à la porte pour en reprendre un autre et toucher à nouveau la subvention. L'Allemagne connaît, quant à elle, « une poche de libéralisme total avec les emplois à 610 deutschemarks (2000 francs environ), 520 deutschemarks à l'Est. Ces emplois, dont la durée ne doit pas dépasser quinze heures par semaine ne sont pas assujettis à charges sociales. Ces petits boulots connaissent un fort engouement. Leur nombre serait passé de 4,4 millions en 1992 à 5,6 millions en 1996 » [53].

La mise en forme de la catégorie « jeunes » fait en sorte que les normes du « compromis » soient effectives pour l'ensemble de la classe ouvrière. Il n'existe pas actuellement de dualisme de l'emploi entre un emploi stable et un emploi instable, mais une insécurité générale et instituée de l'emploi salarié. Chômage et emploi instable représentent 20 % des actifs, 28,5 % ont un emploi « stable mais menacé ». Si l'on considère que la fonction publique occupe 26,5 % des actifs, environ un tiers seulement des actifs dans le privé considèrent avoir un emploi vraiment stable (enquête du Cerc) ; quant à la stabilité de la fonction publique, le développement à l'intérieur de celle-ci de l'auxiliariat, des CES et des « emplois jeunes » obligerait à mettre un bémol.

53 *le Monde,* 18 novembre 1997.

Quelques négociations d'entreprises

C'est dans les négociations d'entreprises que les bases générales du « compromis » se particularisent et revêtent des formes concrètes, et qu'agissent les catégories qu'il formalise. C'est là que la globalisation et la segmentation corollaire de la force de travail prennent leurs formes empiriques comme politique de la classe capitaliste, destruction de l'identité ouvrière, mais, également, à partir des capacités de résistance des ouvriers selon lesquelles vont se définir aussi les formes du compromis.

On ne peut comprendre ces profondes transformations du rapport salarial qu'en les replaçant, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, dans la restructuration en général du mode de production capitaliste dont le principe dynamique est le dépassement de tous les points de cristallisation dans le double moulinet de la reproduction du capital comme reproduction du rapport entre les classes. Mais cela est encore insuffisant si la restructuration n'est pas conçue comme contre-révolution par rapport au cycle de luttes antérieur. C'est toujours dans sa contradiction avec le prolétariat que le capital se restructure, on l'a déjà dit, la restructuration est essentiellement destruction de l'identité ouvrière telle qu'elle pouvait porter des formes d'affirmation de la classe et la poser comme rivale de la classe capitaliste à l'intérieur de la reproduction de ce mode de production.

Les grandes lignes des formes actuelles du rapport salarial se sont dessinées dans la phase de la crise qui va de la fin des années soixante-dix à celle des années quatre-vingt. Dans les années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, les grandes luttes ouvrières sont avant tout un « non aux licenciements ». Cette phase s'est achevée dans l'échec des luttes de la sidérurgie et de l'automobile. Par la suite, le « non aux licenciements » cède la place à la recherche du meilleur plan social possible, on espérait encore se reconvertir, on acceptait en quelque sorte d'être licencié en pensant, après une période de chômage, retrouver un même type d'emploi. Mais voilà, le chômage continuait de croître et le marché du travail subissait les transformations que nous avons décrites. Transformations qui modifiaient les luttes et la résistance ouvrière, en même temps qu'elles en résultaient en grande partie. La défaite ouvrière et la restructuration suivaient leur cours commun, et la classe ouvrière n'avait plus qu'à composer « au mieux » avec la situation nouvelle qui elle-même prenait forme selon sa résistance et les rapports de forces. Il valait mieux chercher à « préserver l'emploi », c'est-à-dire accepter la restructuration plutôt que d'accepter des plans sociaux. Et naquit le « compromis ».

Toutes les formes de réduction du temps de travail et de globalisation de la disponibilité sociale du travail nécessaire (précarité, flexibilité, stages, chômage, etc.), qui contrecarrèrent la baisse absolue du travail

nécessaire, répondaient non seulement au rapport qui s'était inversé dans cette phase de la subsomption réelle entre la croissance de la productivité et celle de la production, mais surtout aux caractéristiques générales de la restructuration contre le cycle de luttes antérieur. Le premier point de cette formule balancée n'est en fin de compte qu'un élément de cette défaite, l'élimination de l'identité ouvrière, c'est-à-dire, du point de vue du capital, de la « dynamique keynésienne ». En même temps, pour la classe capitaliste, les modifications du procès immédiat de production renforçaient cette élimination et produisaient une nouvelle combinaison des modes absolu et relatif d'accroissement de la plus-value : augmentation des cadences, chasse aux temps morts, adaptation de la main-d'œuvre aux variations de la production, développement de la polyvalence, accélération de l'automatisation, allongement de l'utilisation des installations... Les modifications dans le premier moment de l'échange entre le travail vivant et le capital et celles du procès de production immédiat (second moment) répondent aux mêmes nécessités de la restructuration : la fluidité du double moulinet de la reproduction.

En cela, les « stratégies » qui s'affrontent ne sont pas celles de deux classes s'affrontant comme deux boxeurs sur un ring, ce sont celles de deux classes aux intérêts absolument divergents, mais pôles d'une contradiction qui les définit comme particularisation de la même communauté : le mode de production capitaliste dans son histoire. La ligne que suit la restructuration n'est pas la réponse fortuite au cycle de luttes précédent, dans la mesure même où celui-ci était, comme activité de la classe, les contradictions et les limites que le mode de production et la classe capitaliste rencontraient dans cette première phase de la subsomption réelle. Cela dans la mesure où l'extraction relative de plus-value en était la dynamique et avait, au cours de cette phase, transformé ses propres conditions de développement en entraves qu'il fallait bouleverser.

Dans cette situation où se redéfinissent les termes historiques de l'implication réciproque entre le prolétariat et le capital, le syndicalisme reprend ces marques : « À organisation du travail inchangée, la baisse des horaires diminue d'un même pourcentage la durée d'utilisation des équipements et par là affecte la capacité de production, la productivité, et *in fine* réduirait à néant les effets bénéfiques attendus sur l'emploi. Le *statu quo* dans l'organisation du travail n'est guère créateur d'emplois.

« Alors comme il n'est guère envisageable : pour le patronat de financer l'achat de nouvelles machines à affecter aux nouveaux embauchés, ce qui alourdirait les coûts ; pour la majorité des salariés d'accepter une réduction proportionnelle des salaire. Le débat en vient à utiliser mieux et plus longtemps les machines existantes, mais utiliser plus, cela signifie l'augmentation du travail en équipe (2 x 8, 3 x 8...) et de fin de semaine, utiliser mieux cela signifie l'augmentation de la flexibilité pour ajuster le personnel en fonction des variations de l'activité. Il ne saurait

être question d'accepter l'extension sauvage d'horaires de travail atypiques et contraignants [...] Pour que les salariés ne perdent pas en destruction de leur équilibre psychologique et physiologique ce qu'ils gagneraient en réduction du temps de travail, cela suppose : que l'on fixe des "taquets" à ce qui est acceptable en matière d'aménagement du temps de travail (limitation stricte du travail de nuit et du dimanche notamment), que les contreparties soient fortes (réduction importante du temps de travail, limitation et compensation en temps des périodes de travail pénible...) » [54]. Si l'on examine quelques cas concrets, on s'aperçoit que les « taquets » n'existent pas et que la seule réalité du « partage du travail », c'est la flexibilité, l'annualisation et la baisse de la valeur individuelle de la force de travail. Cependant les quelques exemples que nous allons examiner montrent que les choses ne vont jamais d'elles-mêmes.

« Fin 1985 à la SNCF, le passage des quarante aux trente-neuf heures hebdomadaires devenait effectif, ainsi que la réduction à trente-cinq heures pour certaines catégories : agents de conduite et de trains, agents travaillant de nuit [...] Au cours des grèves et des négociations qui eurent lieu, l'enjeu s'est cristallisé autour de deux positions : réduction journalière du temps de travail défendue par la direction de la SNCF, ou attribution de repos hebdomadaires supplémentaires mis en avant par la CFDT. Le débat n'était pas anodin, puisque, au-delà de l'amélioration des conditions de travail, il s'agissait de créer des emplois ou non. [...] La direction imposa la réduction journalière à 7 heures 41 ou 7 heures 48 avec chômage de trois journées supplémentaires. [...] La réduction des effectifs entamée depuis des années ne fut même pas ralentie. [...] On mesure là l'effet de l'augmentation de l'intensité du travail, issue soit de modifications dans la réglementation du travail permettant une réorganisation de ce dernier dans de nombreux ateliers ou chantiers, soit d'une application plus intensive de l'organisation et de la réglementation existante, pour les roulants par exemple. Cette réalité fut durement ressentie par les cheminots, et nombreux furent ceux qui s'interrogèrent sur l'utilité de réduire le temps de travail... » [55].

À Peugeot-Sochaux, dès l'automne 1981, la direction a anticipé sur la réduction du temps de travail, et a appliqué une augmentation de toutes les cadences de 5 %. Malgré des mouvements de grèves, les salariés se sont retrouvés à faire plus de « pièces » en trente-neuf heures, qu'avant en quarante heures. La réduction du temps de travail a donné lieu à un « accord d'entreprise » ouvrant la porte à un développement important de la flexibilité. En outre, « depuis l'échec des grèves de 1982, la maîtrise de l'intensité du travail a totalement échappé aux salariés et à leurs

54 Fédération générale des transports et de l'équipement - CFDT, « Travailler moins, travailler tous, vivre mieux », 1992, *in* AC, *op. cit.*, t. 1, p. 93.

55 Michel Desmars, ancien responsable CFDT cheminot.

organisations. Bien sûr, officiellement, les normes de chronométrage n'ont pas changé, mais en fait l'intensité du travail a été considérablement augmentée par plusieurs moyens... » [56]. Il est intéressant de suivre le cours de cette défaite pour comprendre contre quoi le capital se restructure et comprendre que la défaite syndicale sur le partage du travail dans le cadre de la restructuration est en fait la défaite du prolétariat sur les bases de l'ancien cycle.

Le responsable CGT de Sochaux parle de l'action de la direction à l'automne 1981 et des grèves de 1982 ; ce qui est ici occulté, ce sont les luttes de l'automne 1981. Les débrayages, lancés par les OS de la carosserie, se multiplient à Sochaux à partir du 16 octobre 1981, soit immédiatement après l'augmentation des cadences : ras-le-bol des cadences et cinquième semaine à part entière. Ce n'est que le 28, alors que les défilés et les arrêts sauvages de chaînes se multiplient à l'intérieur de l'usine que les syndicats appellent à un débrayage de deux heures. La CGT lance le mouvement (on est en 1981, « la gauche au pouvoir ») sur la « nationalisation de Peugeot », les droits nouveaux, la création de « conseils d'atelier ». Les ouvriers continuent à revendiquer trente-huit heures et l'allègement des charges de travail. Alors que cela fait maintenant trois semaines que les débrayages se succèdent, la CGT fait voter le principe de grèves tournantes. Par vote, les OS décident le 9 novembre, à 80 %, l'occupation de l'usine ; à partir de là les tracts distribués par la CGT et la CFDT insistent sur : « les contraintes importantes que représente une occupation d'usine », les communistes quant à eux « tiennent à réaffirmer qu'il est urgent et nécessaire de nationaliser Peugeot » [57]. En fait, l'occupation avait réellement commencé le 6 novembre, lorsque, au retour d'une manifestation dans les rues de Montbéliard, les OS de la carosserie ont bloqué les chaînes quatre heures durant. « *C'est pour cela qu'on a organisé le vote* » [58], déclarent les responsables CGT et CFDT : le vote du 9, pour une occupation (qui avait commencé le 6) à partir du jeudi 12... Le 11 novembre (jour férié), les deux syndicats renoncent à l'occupation au motif de la très faible participation à leur réunion organisée le matin même, ils demandent aux OS, lors de leurs prochains débrayages, de sortir de l'usine, des négociations devant débuter le jeudi matin *(le Monde,* 13 novembre 1981). L'Humanité du même jour proclame : « Nous avons réussi à faire grève ! Nous avons retrouvé notre dignité ! Rien ne sera plus comme avant » [59] ; l'article poursuit sur la « démocratie dans l'entreprise », « pour les droits de l'homme et du citoyen », « la nécessité de la nationalisation », « des mesures économiques efficaces face au déclin du centre de Sochaux ». Jeudi 12, les

56 Bruno Lemerle, syndicat CGT Peugeot-Sochaux.
57 *l'Humanité*, 11 novembre 1981.
58 *Libération*, 11 novembre 1981.
59 Luis Simon, secrétaire du syndicat CGT de l'usine.

négociations commencent et le meeting prévu ne rassemble que 300 personnes. Les négociations reprennent le lundi 16 afin d'imposer une « nouvelle citoyenneté chez Peugeot » [60]. La direction ne cède rien si ce n'est une pause de deux mois du programme d'augmentation de la productivité [61]. Il est difficile de résister au « plaisir » de raconter de telles choses, tant cela dispense de longues analyses.

Cependant, ce n'est pas tant la nature des syndicats et du syndicalisme en général qui nous intéresse ici [62], mais la nature de la défaite et en quoi elle éclaire les processus de restructuration du capital. La direction de Peugeot, ayant pu ne rien céder face au mouvement de grèves, va user jusqu'à la corde (si l'on peut dire) les ficelles de l'ancien procès productif et retarder ses inévitables transformations au niveau du procès immédiat (automatisation) et de l'éclatement du collectif ouvrier. Quant aux syndicats, leurs intérêts sont identiques. Ces transformations, c'est la disparition de l'identité ouvrière dont ils sont les représentants patentés auprès de la direction. Ils poussent, parallèlement à l'obstination de la direction sur l'ancien procès productif, jusqu'au grotesque les déterminations organisationnelles (conseils d'atelier), politiques (appel au gouvernement de gauche, nouvelle citoyenneté) et institutionnelles (nationalisation) de l'ancien cycle de luttes.

S'il est vrai que nous n'avons là que le cas d'un capital particulier et que le capital ne se ramène pas à la somme des capitaux particuliers, la lutte chez Peugeot de l'automne 1981 montre tout de même concrètement que le capital ne se restructure que dans sa contradiction avec le prolétariat, et que dans la mesure où il y est contraint. Pour Peugeot, la contrainte à se restructurer contre les luttes ouvrières, lui sera classiquement imposée par le capital en général au travers de la concurrence.

Air France nous offre un exemple contraire à celui de Peugeot. La restructuration à Air france fait suite à une série de grandes grèves qui ont touché les aéroports de Roissy et d'Orly. La direction ne répond pas en aggravant l'ancien mode de travail mais en le bouleversant. « La distance qui séparait auparavant les salariés des grandes entreprises de tous les autres salariés – qu'ils soient précaires, chômeurs ou salariés d'une PME – a disparu sous les coups de la crise », écrit Louis-Marie Barnier, syndicaliste CGT à Air France. Les deux lignes de force de l'éclatement du salariat sont ici, classiquement, la flexibilité et l'externalisation.

La flexibilité, c'est l'annualisation du temps de travail pour tous les agents en horaire continu ; fin 1993, ce sont déjà 20 % des salariés Air France d'Orly-Sud qui sont en CDD. La flexibilité permet de rallonger le temps de travail effectif sur l'année tout en ayant ramené l'horaire légal à trente-huit heures hebdomadaires : suppression dans le temps de

60 *l'Humanité*, 19 novembre 1981.
61 *le Monde,* 10 décembre 1981.
62 sur le sujet, Cf. Louis Martin, *Journal d'un gréviste*, TC éditeur.

travail des temps morts, utilisation maximale des « heures supplémentaires » pendant la pointe de trafic de l'été.

L'externalisation, c'est une politique d'émiettement des entreprises intervenant sur les aéroports. « Là où existaient quelques très grandes entreprises, Air France, Air Inter, Aéroport de Paris, les trente mille salariés d'Orly se dispersent entre une myriade de PME aussi éclatées que peut l'être le travail sur un aéroport. Bagagistes, chauffeurs de cars, chauffeurs d'engins, tractistes d'avions, OS du nettoyage des avions ou des aérogares, ouvriers de l'entretien des bâtiments ou des véhicules, la liste n'en finit pas » [63]. De plus, les grandes entreprises elles-mêmes filialisent leurs activités, comme le fit Air France avec le centre hôtelier d'Orly, juste après le conflit d'octobre-novembre 1993.

« Pour accélérer les attaques contre les salariés, les grandes entreprises ont choisi de contourner en partie ces bastions, où les grandes grèves montrent à chaque fois que, sous l'apathie actuelle, couve une poudrière (Renault, Chausson, Alsthom). Plutôt que la précarisation interne (le nombre d'intérimaires sur tout Air France, en moyenne annuelle, n'est que de 177 pour 35 000 salariés) ou les licenciements, elles ont choisi la voie des petites entreprises de 10 à 50, voire 100 personnes, gravitant autour de plus grands centres. Les salariés vivent là une autre réalité ; l'entreprise a réussi ainsi à transformer sa gestion de la main-d'œuvre sur de nombreux plans, s'affranchissant du code du travail, s'attaquant aux salaires et évitant les réactions collectives. Le code du travail est censé s'appliquer dans les PME. Mais sur l'aéroport, dans ce genre d'entreprises, les contrats à durée déterminée se succèdent. Les horaires sont démentiels... » [64]. En outre, Air France, régulièrement, décide unilatéralement de dénoncer tous les contrats la liant à ses sous-traitants en demandant une baisse du montant pour un même service. Le sous-traitant se retourne alors vers ses salariés, en diminuant les salaires.

« Composer » avec la restructuration, c'est le fait aujourd'hui de quelques accords d'entreprise. La future mise en application de la loi sur les trente-cinq heures amène déjà certaines branches à modifier les conventions collectives. Début février 1998, cela a été le fait de l'Association française des banques et de l'Union du grand commerce de centre ville. Dans le second, qui concerne 58 000 salariés, la négociation s'articule sur les trente-cinq heures, le temps partiel et la création d'un compte épargne-temps. Les trente-cinq heures seront organisées sur l'ensemble de l'année, il y aura des semaines longues et des semaines courtes et la répartition de l'horaire de travail entre les différents jours de la semaine pourra, elle-même, varier. La réaction de la CGT et de la CFDT est intéressante : « L'annualisation peut éventuellement l'être [envisagée]quand la quasi-totalité des salariés travaillent à temps plein, mais pas dans les grands magasins où les temps partiels et les contrats à

63 *Ibid.*
64 *Ibid.*

durée déterminée sont particulièrement répandus » [65]. Ainsi, comme on a pu déjà le voir dans divers accords, CGT et CFDT ne sont plus opposées par principe à l'annualisation et la flexibilité (c'était depuis longtemps évident pour la CFDT), mais sont prêtes à négocier sur cette base, malgré une proclamation introductive « ferme ». Dans la grande distribution (hypermarchés, supermarchés), sanctuaire du temps partiel, ce sont les syndicats eux-mêmes qui regrettent que la partie annualisation de l'accord du 10 juillet 1996 ait été très peu exploitée par les entreprises, mais un accord « Robien offensif » à signer dans un hypermarché Leclerc de la région de Pau devrait donner le *la*, c'est du moins l'espoir de la CFDT.

Enfin, pour conclure sur ce nouveau « compromis », pris au niveau des capitaux particuliers, nous laisserons la parole à Pierre Faure, PDG de la Sagem (électronique, défense, 14 000 salariés) : « Nous avons signé, en décembre 1997, un accord de réduction du temps de travail qui concerne Sagem (avec la CGC, FO et la CFTC) et SAT (avec la CGC, la CGT et la CFTC). Les baisses sont de deux heures par semaine à Sagem et de une heure et demie à SAT, l'horaire hebdomadaire se situant désormais entre trente-cinq et trente-sept heures selon les sites, et cela sans baisse ni hausse des salaires. La réduction du temps de travail s'est faite en échange d'une réorganisation du travail. Pour la production, cet accord nous permet de faire fonctionner nos installations six jours sur sept. Nous avons mis en place trois équipes travaillant chacune quatre jours par semaine. Dans ce cadre, nous avons pris l'engagement d'embaucher au moins cinq cents jeunes cette année, mais du fait de la croissance retrouvée, notre perspective est de mille embauches. [...] Nous sommes dans un contexte où l'on va vers la baisse du temps de travail, et nous faisons tout pour garder la production en France. Mais nous ne sommes pas mus par des théories ou par des dogmes. Nous investissons beaucoup dans des équipements très chers, et nous voulons les faire tourner au maximum. Parallèlement, il y a une aspiration des salariés à travailler moins. En agissant de la sorte, on s'approche effectivement des trente-cinq heures, mais c'est une démarche entrepreneuriale, qui permet de rajeunir et de dynamiser le groupe Sagem » [66].

Le « dialogue social »

L'organisation du temps de travail et son rapport à la reproduction globale de la force de travail est devenue la pierre angulaire du « compromis » et du « dialogue social » dans cette nouvelle phase qui s'est ouverte de la subsomption réelle du travail sous le capital. Nous avons

65 *le Monde,* 10 février 1998.
66 *le Monde,*13 janvier 1998.

longuement vu, au début de cette étude de la situation actuelle ce que signifiait la réduction du temps de travail dans la restructuration comprise comme contre-révolution, destruction de l'identité ouvrière. Elle signifie flexibilité, annualisation, précarité, sous-traitance, travail au noir, intérim, CDD, stages, chômage. Elle signifie globalement, pour le capital, traiter l'ensemble de la force de travail comme une seule masse de travail nécessaire disponible face au capital total, une meilleure rotation du capital fixe, et aussi une nouvelle combinaison entre les modes relatif et absolu d'extraction de la plus-value. Mais dans le même mouvement, elle signifie pour la classe ouvrière, considérée précisément comme cette force de travail unique, de contrecarrer la baisse absolue de la masse de travail nécessaire au capital. On l'a dit, ce n'est pas un échange, mais une redéfinition de l'implication réciproque entre les classes fondée sur le dépassement, pour le capital, des limites de la valorisation dans la période précédente et l'avènement d'une restructuration contre l'ancien cycle de luttes qui était lié à ces modalités précédentes de la valorisation.

Redéfinition de l'implication réciproque, la restructuration implique les formes concrètes de l'action syndicale qui exprime l'existence de la classe ouvrière dans cette implication et dans l'autoprésupposition du capital qui en résulte. Elle implique également les termes immédiats de la « négociation sociale ». Nous verrons dans le chapitre suivant, précisément avec la lutte des chômeurs, qu'elle implique aussi un nouveau cycle de luttes qui porte le dépassement de cette implication réciproque dans le fait que le prolétariat pose la question de sa remise en cause dans les luttes de ce cycle.

Partout, la « réduction du temps de travail » et son « partage » fournissent la base de la « négociation sociale ». On a déjà évoqué le « New Deal » britannique, on pourrait également parler, toujours en Grande-Bretagne, de l'« employabilité » par laquelle « tout le monde aura droit à la dignité par le travail » [67] ; on pourrait développer sur le temps partiel aux Pays-Bas, il faudrait aussi analyser le plein emploi américain, etc. En Italie, la mise en place de la loi des trente-cinq heures se fera à partir de négociations contractuelles, et les entreprises bénéficieront d'un dégrèvement d'impôts de 10 %. Malgré l'accouchement un peu rocambolesque de ce projet de loi, syndicats et patronat y trouvent du grain à moudre. Pour la CGIL, la loi ne doit être qu'un guide qui devrait servir de base à des accords sectoriels. Son secrétaire général, Sergio Cofferati, place le débat sur les trente-cinq heures dans le cadre plus général de la répartition du temps. La Cofindustria (patronat), après avoir manifesté son opposition radicale, a annoncé qu'elle était prête à discuter : « Nous ne voulons pas que cela coûte une lire supplémentaire aux entreprises, ni que cela compromette leur compétitivité. » La Cofindustria est d'accord pour discuter, mais que l'on remette tout sur la table : à

67 Frank Field, secrétaire d'État à la réforme sociale.

savoir le pacte social de juillet 1993, la flexibilité des salaires, le système contractuel : « Nous ne pouvons pas nous cantonner aux trente-cinq heures, et d'ailleurs il est prévu une révision du pacte de 1993. » Les syndicats n'y sont pas opposés [68]. L'essentiel n'est pas dans une réduction formelle du temps de travail, mais dans sa réorganisation. L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne n'agiront certainement pas à la manière française, mais, ce qui est déjà en train, c'est la même recomposition globale du temps de travail sur l'ensemble de la force de travail disponible.

Pour revenir en France, l'attitude d'opposition théatrale de Jean Gandois puis de Seillière, à la loi des trente-cinq heures ne doit pas cacher le profond accord du patronat pour faire de la réduction-partage du travail le centre de la négociation sociale, c'est-à-dire des modalités empiriques quotidiennes de la mise en œuvre de l'implication réciproque et de sa reproduction, qui n'est jamais automatisme. Lors d'une rencontre fin septembre avec Lionel Jospin, Jean Gandois lui avait proposé la manœuvre suivante : l'État aurait fixé l'objectif des trente-cinq heures et un calendrier de négociations pour les « partenaires sociaux » (jusqu'à mi-1999), la loi ne pouvant intervenir qu'au termes des négociations, « M. Gandois n'avait pas mis dans la confidence l'aile la plus libérale du patronat, mais il se faisait fort de la convaincre » [69]. Si le gouvernement, le 10 octobre, choisit l'affirmation préalable de la loi avant les négociations, il faut considérer qu'il y a là, bien sûr, un effet d'annonce politique, mais il y a plus. La loi votée au premier trimestre 1998 n'est qu'une première étape qui sera complétée par une seconde loi intervenant après les négociations de branches et d'entreprises, nous ne sommes alors pas très loin de la combine imaginée par Gandois en septembre. Cependant, si la première étape législative n'est pas qu'un effet d'annonce politique, pour comprendre son utilité, il faut revenir à l'accord patronat-syndicats du 31 octobre 1995 sur la réduction et l'annualisation du temps de travail. Cet accord n'avait été modulé que dans 31 branches sur les 128 comptant plus de 10 000 salariés. En passant par une affirmation législative préalable, ce sont toutes les branches qui devront négocier, c'est-à-dire faire sauter les conventions collectives actuelles, c'est déjà le cas de la banque, de la métallurgie, de la chimie, et du grand commerce de centre-ville. La « rigidité » de ces conventions étant incompatible avec les trente-cinq heures. Immanquablement, les négociations vont se déplacer des branches vers les entreprises entraînant tout aussi immanquablement un accroissement de la précarisation et de la flexibilité du travail salarié. Déjà le 3 février, à l'Assemblée nationale, Dominique Strauss-Kahn présente la loi comme « un instrument de souplesse et d'adaptation », elle donnera aux entreprises « plus de sou-

68 *Cf. le Monde*, 25 février 1998.
69 *le Monde,*11 février 1998.

plesse pour s'adapter au marché », et Martine Aubry ajoute que l'annualisation sera plus facile à faire accepter aux salariés quand leur durée de travail aura été ramenée à une moyenne de trente-cinq heures. Libérationdu 16 février 1998 rapporte les propos de Seillière : « Les salariés se rendent compte maintenant qu'un certain nombre de modalités qu'ils croyaient inscrites dans l'airain vont être remises en question avec des sacrifices sur le plan de l'organisation du travail et des salaires. » Annualisation, contingent et coût des heures supplémentaires, élimination du Smic, libéralisation encore plus grande du temps partiel, individualisation du contrat de travail (déjà le cas dans la grande distribution, les cafés-restaurants, la restauration rapide, les entreprises de nettoyage), tels sont les axes de ces négociations qui doivent préparer l'élaboration du second projet de loi pour la fin 1999. Le CNPF a bien la volonté de négocier et les syndicats aussi, sur la même base.

Rémi Jouan, secrétaire de la fédération CFDT des services : « Certaines branches comme la propreté ou la restauration collective ne sont pas opposées à une négociation, mais un de leurs problèmes concerne la passation de marchés. Elles ne peuvent pas s'engager à maintenir des emplois, car, si elles perdent un marché, elles sont forcées d'en supprimer. C'est un problème réel, qu'il faut étudier avec les services du ministère du travail » [70]. On ne peut être plus compréhensif.

Hervé Garnier, responsable de la FGA-CFDT (agroalimentaire) : « Aujour-d'hui tout le monde s'observe. Les contacts ne sont que bilatéraux et informels mais tout en critiquant sévèrement Martine Aubry, les branches se préparent pour le jour où la loi sera adoptée. [...] Parfois, c'est nous qui freinons, car il n'est pas sérieux de négocier une réduction du temps de travail en quelques jours » [71]

Michel Huc, secrétaire général de FO-Métaux : « Des contacts informels sont déjà noués... » [72]. Trois branches ont prévu d'ouvrir des discussions : les services de l'automobile (400 000 salariés), la réparation du machinisme agricole (75 000), les jouets (10 000).

Serge Nybelen, secrétaire général adjoint de la fédération CGT du textile de l'habillement et des cuirs : « Après avoir fait feu tous azimuts à l'automne la fédération patronale du secteur commence à faire machine arrière, car des entreprises semblent prêtes à ouvrir des discussions » [73].

Jacques Kheliff, secrétaire de la fédération CFDT de la chimie et du pétrole, « observe la même dichotomie entre l'organisation patronale, qui reste très en retrait, et des entreprises plus disposées à engager des discussions. [...] Certains chefs d'entreprise contactent directement les

70 *le Monde,*13 février 1998.
71 *Ibid.*
72 *Ibid.*
73 *Ibid.*

syndicats en raison des aides prévues par le projet de loi. Ces contacts officieux ne sont sans doute pas étrangers aux déclarations prudentes du patron du CNPF sur ce qu'il revient aux branches de faire » [74].

Ce compromis que nous avons défini, et dont la loi sur les trente-cinq heures accélère la formalisation au travers des rapports immédiats et quotidiens de la négociation sociale par lesquels se déroule concrètement l'implication réciproque entre les classes dans son contenu nécessairement historique, a pour enjeu premier de contrecarrer la baisse absolue du travail nécessaire et, de fait, le chômage baisse. États-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas, France, cette constatation s'étend suffisamment pour réclamer d'être comprise. Il est vain de chercher à distinguer dans cette baisse ce qui serait dû à la reprise économique, c'est-à-dire aux cycles courts de l'économie, le cycle des affaires de Marx, et ce qui est dû à la restructuration du marché du travail dans celle, générale, du mode de production capitaliste. Il n'y a pas de croissance en elle-même du capital en dehors de ses modalités historiques de valorisation. Au gré du cycle des affaires, le chômage pourra remonter, mais quelque chose ne pourra plus être comme avant, c'est la dichotomie entre chômage et emploi salarié. La baisse actuelle relève de cette disparition, une hausse future ne sera pas le signe d'un retour en arrière mais des limites spécifiques que cette seconde phase de la subsomption réelle du capital ne peut manquer de connaître.

Les caractéristiques de cette « baisse du chômage » relèvent de cette disparition et non des notions de chômage et d'emploi telles qu'elles pouvaient être auparavant définies. Retrouver du travail, c'est trouver des contrats de plus en plus courts, de plus en plus précaires et si les licenciements économiques se stabilisent, ils sont remplacés par les fins de mission d'intérim. Le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans continue à baisser (-10,8 % entre fin 1996 et fin 1997), tout en conservant la discrimination que nous avons exposée entre sexes. Précarisation, place des jeunes et discrimination sexuelle, baisse du coût du travail (surtout « nonqualifié »), on retrouve dans la « baisse du chômage » le « compromis » que nous avons analysé : les effectifs salariés ont augmenté de 130 000 en 1997. Et, selon la formule maintenant à la mode : « la croissance se révèle plus riche en emploi. » Dans les années soixante-dix, il fallait une augmentation d'au moins 2,7 % du produit intérieur brut pour qu'il y ait création nette d'emploi. Ce rythme est tombé à 2,2 % dans les années quatre-vingt et à moins de 1,5 % aujourd'hui. Ramenée à sa plus simple expression, l'augmentation du PIB signifie l'augmentation de la somme du capital constant qu'il contient, plus la valeur du capital variable reproduit, plus l'accroissement de ce capital variable, c'est-à-dire la plus-value produite. Une croissance « plus riche en emploi », cela peut signifier qu'entre les deux moments du PIB

74 *Ibid.*

dont la différence est positive il s'est produit :

– soit une baisse de la composition organique du capital, le capital total ayant quant à lui augmenté, c'est le rapport entre ses deux fractions qui s'est modifié de telle sorte que la croissance du capital variable est supérieure à la baisse relative du capital constant ;

– soit une augmentation de la plus-value due à un plus grand nombre de journées simultanées sans que la composition organique, le rapport du capital constant au capital variable, ne soit modifiée ;

– soit la composition organique continue à augmenter par augmentation du capital constant, le capital variable demeurant identique mais le nombre d'ouvriers engagés à l'aide de ce capital est croissant, l'augmentation de la production totale provient alors de la masse supérieure de capital reproduite (due à la croissance du capital constant) et de la plus-value en augmentation de par le plus grand nombre de journées mises en mouvement par ce capital variable demeuré inchangé.

La première hypothèse va à l'encontre de la croissance actuelle de la production supérieure à celle de la masse salariale. La seconde hypothèse va à l'encontre d'une productivité du travail continuant à augmenter à un rythme supérieur à celui de la production et de la quantité moindre de travail requise pour une production identique. La troisième hypothèse satisfait à une croissance de la production supérieure à celle de la masse salariale (qui reste identique) et à une croissance de la productivité elle aussi supérieure à celle de la production totale (les deux croissant). Elle signifie également baisse de la valeur de la force de travail et augmentation de la plus-value. Dans l'hypothèse, nous avons considéré le capital variable comme inchangé, en réalité, il augmente mais dans une proportion moindre que le capital constant, la composition organique continuant à croître, et moindre que le nombre d'ouvriers qu'il permet d'engager de par la baisse de la valeur de la force de travail. Si la quantité de travail dépensé s'accroît, ce n'est pas en proportion égale à l'augmentation des effectifs, la seconde étant moins rapide que la première ; en fait, cette croissance, c'est la modification radicale du rapport entre chômage et emploi, la fin de la dichotomie dont nous parlions.

Le point essentiel de la « baisse du chômage », de la « croissance plus riche en emplois », c'est qu'on ne sait plus ce qu'est un chômeur. La manipulation des chiffres, les modifications des définitions statistiques du chômage ne sont pas qu'une magouille (ce qu'elles sont aussi). Il n'y a pas et il n'y a jamais eu de « vrais » chiffres du chômage, celui-ci a toujours été une construction sociale correspondant à l'organisation réelle du marché de l'emploi et des modalités historiques de définition et d'institutionnalisation de l'emploi salarié. « Le traitement statistique séparé des chômeurs occupant un bout d'emploi a coïncidé avec le montée en puissance de la précarité et avec le gonflement des publics situés à la marge du marché du travail. [...] Tout se passe comme si la fameuse

croissance plus riche en emplois se nourrissait des statuts les plus hybrides ou vulnérables, aux frontières du sous-emploi, et qu'elle réagissait à des soubressauts erratiques » [75]. La définition de plus en plus restrictive du chômage peut être comprise comme la volonté de dégonfler les chiffres et de restreindre les indemnités, mais aussi comme l'impossibilité de considérer comme chômeur le travailleur occasionnel. Si la conception de l'emploi semble toujours héritée des « Trente Glorieuses », c'est qu'il est impossible, dans les conditions actuelles de la valorisation du capital, de redéfinir le chômage face à l'emploi salarié. Comme nous l'avons vu, et nous y reviendrons comme réponse de la classe capitaliste à la lutte des chômeurs, c'est plutôt vers les « passerelles » entre emploi et inactivité que s'orientent les politiques d'indemnités, complétant par un misérable salaire garanti un misérable salaire direct.

Ce que la restructuration rend en grande partie caduc, c'est la théorie de l'armée industrielle de réserve prenant du service selon les fluctuations de ce cycle des affaires. Ce qui demeure, c'est son poids sur les salaires, en ce que l'ensemble du travail salarié est défini à partir de ce halo flou où le chômage ne se dinstingue plus guère de l'emploi. Le chômage n'est plus cet à-côté de l'emploi nettement séparé, la segmentation de la force de travail, la flexibilité, la sous-traitance, la mobilité, le temps partiel, la formation, les stages, le travail au noir ont rendu floues toutes les séparations. Si l'on passe d'une considération du chômage en termes de stock à une considération en termes de flux, la conclusion s'impose : *les chômeurs travaillent*.

C'est là, on l'a vu, un point central de la restructuration comme abolition de tous les points de cristallisation du double moulinet de la reproduction du capital : le procès de reproduction, d'un côté, de la force de travail dans son dénuement face au capital ; de l'autre, la reproduction des conditions objectives du travail comme capital face au travail dans sa subjectivité. Chacun de ces procès peut être plus ou moins fluide. La fin de la dichotomie entre travail et chômage est un moment essentiel de cette fluidité, qui pose la contradiction entre les classes au niveau de leur reproduction ; c'est également, pour la détermination de la lutte de classes, la disparition de l'identité ouvrière telle qu'elle pouvait être confirmée dans la reproduction du capital. Avec la lutte des chômeurs s'impose, quasiment comme une évidence, que la lutte du prolétariat ne contient plus aucune confirmation de lui-même ; cela ne tient pas au chômage en lui-même, mais à son inscription actuelle dans le rapport d'exploitation. On trouve ici un élément essentiel du nouveau cycle de luttes sur lequel nous allons maintenant revenir abondamment : dans sa lutte contre le capital, le prolétariat se remet lui-même en cause.

75 Alain Lebaube, *le Monde*,12 mars 1998.

CHAPITRE 2

DE LA LUTTE DES CHÔMEURS À LA CADUCITÉ DE L'EXPLOITATION

La situation actuelle du rapport entre travail salarié et chômage ainsi que leur définition respective ne constitue pas un fondement objectif de la lutte de classes. Elle est un enjeu de celle-ci. Soit elle se construit comme situation objective : c'est toute l'activité de la classe capitaliste consistant à faire de la reproduction du capital une autoprésupposition du capital, c'est-à-dire un procès automatique dans lequel la reproduction du rapport d'exploitation apparaît comme une nécessité ayant ses lois économiques de reproduction, lois mettant en forme que toutes les conditions de reproduction de la société se dressent face au prolétariat, dans le capital, comme valeur à valoriser. Alors le chômage et la précarité demeureront des déterminations du travail salarié, internes à celui-ci, et répondant aux nouvelles conditions de la valorisation. C'est, il faut bien le dire et nous expliquerons pourquoi, le mouvement dominant.

Soit la lutte des chômeurs se définit comme une recomposition du prolétariat contre le capital et alors le rapport définitoire entre chômage et emploi salarié s'inverse comme une *désobjectivation* de la reproduction du rapport entre les classes. La lutte des chômeurs et précaires porte la mise en évidence de ce qui, dans la baisse tendancielle du taux de profit, apparaît comme une loi économique, en ce qu'elle est celle de l'accumulation du capital, comme étant le contenu d'une lutte de classes. La nécessité pour le capital, d'une part, de poser le temps de travail comme la seule mesure et la seule source de la richesse et, d'autre part, de pousser sans cesse à la réduction du temps de travail à un minimum, ce qui est une loi de son accumulation, est l'essence de la baisse tendancielle du taux de profit. La lutte des chômeurs en fait le contenu de son activité contre le capital et fait de la caducité du rapport d'exploitation, inhérente à cette loi, l'enjeu de la redéfinition du travail salarié à partir du chômage et de la précarité.

SECTION 1
LA LUTTE DES CHÔMEURS DANS LE NOUVEAU CYCLE DE LUTTES

DIVISION 1 : LE CHÔMAGE N'EST PAS UN SIGNE DE LA CADUCITÉ DU CAPITAL

Ce n'est pas le chômage en lui-même, quelle que soit son importance (il y eut des périodes, dans la déjà trop longue histoire de ce mode de production, où il fut plus massif que maintenant), qui est déterminant pour notre compréhension de la lutte des chômeurs, mais son rapport à l'ensemble du travail salarié dont nous avons montré la nouveauté dans la première partie. Nouveauté dans laquelle est présente la possibilité pour la lutte de classe de transformer en pratiques immédiates le fait pour le capital d'être cette contradiction en procès qui s'exprime dans la baisse tendancielle du taux de profit. La masse des chômeurs, en elle-même, ne nous renseigne que sur l'existence d'une crise, elle ne nous dit rien sur la particularité d'une époque de la lutte des classes. Si on considère en elle-même cette masse comme un signe de situation révolutionnaire, c'est que l'on considère cette situation comme une somme de données objectives sur lesquelles l'action du prolétariat intervient. Dans les *Thèses sur la tactique*, le troisième congrès de l'Internationale communiste (juin 1921) insiste à plusieurs reprises sur l'importance des chômeurs : « La crise économique mondiale, qui apparut au milieu de 1920 et qui s'est étendue aujourd'hui sur tout l'univers, augmentant partout le chômage, prouve au prolétariat international que la bourgeoisie n'est pas en mesure de reconstruire le monde. » Là le chômage n'est qu'un signe objectif de la crise, mais l'Internationale va plus loin, donnant aux chômeurs une place privilégiée dans le processus révolutionnaire : « Tandis que les capitalistes profitent de l'armée toujours croissante des sans-travail pour exercer une pression sur le travail organisé en vue d'une réduction des salaires, les sociaux-démocrates, les Indépendants et les chefs officiels des syndicats se détournent lâchement des sans-travail, les considèrent simplement comme les sujets de la bienfaisance gouvernementale et syndicale [...], les communistes doivent se rendre clairement compte que dans les conditions actuelles l'armée des sans-travail constitue un facteur révolutionnaire d'une valeur colossale. [...] En prenant avec la plus grande énergie la défense de cette catégorie d'ouvriers, en descendant dans les profondeurs de la classe ouvrière, les partis communistes ne représentent pas les intérêts d'une couche ouvrière contre une autre, ils représentent ainsi l'intérêt commun de la classe ouvrière,

[...] plus large est la couche de sans-travail et de travailleurs à temps réduit, et plus son intérêt se transforme en l'intérêt commun de la classe ouvrière... » Dans le paragraphe qui précède immédiatement ce que nous venons de citer, l'Internationale donne la raison de cette transformation en intérêt commun : « La nature révolutionnaire de l'époque actuelle consiste précisément en ceci que les conditions d'existence les plus modestes des masses ouvrières sont incompatibles avec l'existence de la société capitaliste, et que pour cette raison la lutte même pour les revendications les plus modestes prend les proportions d'une lutte pour le communisme. » Le chômage n'est considéré que comme un *révélateur* de la caducité du capitalisme et les revendications des chômeurs comme incompatibles avec son existence.

Tant que la révolution, en subsomption formelle puis dans la première phase de la subsomption réelle, se présente comme affirmation du prolétariat, on ne peut concevoir la contradiction du mode de production capitaliste comme relevant de l'exploitation, en tant que *contradiction et implication réciproque* entre le prolétariat et le capital, car alors le dépassement du capital ne pourrait qu'être, *ipso facto*, dépassement du prolétariat. Si la révolution est affirmation de la classe, il faut nécessairement que le prolétariat, faisant la révolution, résolve une contradiction du capitalisme dont il ne soit pas un des termes, mais simplement l'exécuteur le mieux placé ; les chômeurs sont alors le paradigme de cette situation et le dépassement de cette contradiction est la victoire de leurs intérêts. Le prolétariat n'est pas lui-même un terme de la contradiction à dépasser, il n'en est que le pôle souffrant et n'a qu'un rôle de fossoyeur. Règne alors une dichotomie entre luttes de classes et contradictions économiques, qui ne sont reliées que par des rapports de déterminations réciproques. Si l'on se contente de dire : « le chômage est massif et même structurel, cela montre que le capitalisme n'a pas d'avenir », on continue à placer le prolétariat face aux contradictions du mode de production capitaliste. Au contraire, la lutte des chômeurs dans la phase actuelle nous impose, parce que la séparation en deux situations distinctes du chômage et de l'emploi n'existe plus, de montrer que *la société capitaliste est devenue caduque dans la définition et l'activité du prolétariat contre le capital*. Mais si l'on se réfère à la baisse tendancielle du taux de profit, on s'aperçoit que le mouvement de sa caducité est, pour le capital, sa dynamique d'expansion même, c'est sa signification historique et sa nécrologie. Cela signifie que le capital oppose au prolétariat cette même situation comme la condition de sa valorisation (nous y reviendrons). Du chômage ou de l'emploi, qui définit l'autre ? Tel est l'enjeu.

Il n'y a pas de luttes en général du prolétariat, pas d'être révolutionnaire, mais le cours historique d'une contradiction dont le prolétariat est l'un des termes, les luttes et les cycles de luttes sont historiquement spécifiés, l'accumulation, on l'a vu, fait partie de la définition de la classe. La

restructuration n'est pas une tentative de développement parmi d'autres que le capital sort de son tiroir, une sorte de projet pour bloquer les luttes, elle est la réponse du capital que produit la contradiction entre les classes définissant un cycle de luttes. La restructuration n'est pas une suite de techniques du capital pour faire de l'argent dans son coin, face auxquelles le prolétariat pourrait développer des alternatives, mais le fait d'une implication réciproque entre le prolétariat et le capital. Réduire la restructuration à un projet, une réponse du capital à une pratique prolétarienne, c'est nier l'implication réciproque entre prolétariat et capital, faire appel à une nature révolutionnaire, poser la révolution comme résultant d'autre chose que du développement contradictoire du mode de production capitaliste de par la position spécifique du prolétariat dans cette contradiction. C'est dans ce cadre théorique fondamental qu'il faut considérer l'autonomie de la classe capitaliste et du prolétariat, leurs activités comme sujets, et les enjeux de la lutte de classes.

Nous avons déjà vu, dans la première partie, que si l'on peut aborder l'enjeu de la lutte des chômeurs comme celui de l'opposition de l'activité de deux sujets, c'est à condition de toujours considérer que c'est le troisième moment de l'exploitation, la transformation de la plus-value en capital additionnel, qui constitue l'activité comme sujets du prolétariat et de la classe capitaliste. *Leurs activités de sujets sont un moment de leur implication réciproque et de leur contradiction*.C'est en cela que les luttes du prolétariat constituent des cycles de luttes.

Un cycle de luttes exprime le cours historique du mode de production capitaliste comme contradiction entre le prolétariat et le capital, il est comme concept, et comme pratique de la classe, la désobjectivation de ce cours. Dans le concept de cycle de luttes, ce cours contradictoire est désobjectivé parce qu'il est posé à partir de la situation et de la pratique spécifiques du prolétariat qui n'est jamais confirmé dans la reproduction de la contradiction qui sans cesse repart du capital, face à lui. En tant que cycle de luttes, chaque période de l'histoire du capitalisme est considérée comme produisant son dépassement dans les pratiques historiques du prolétariat particulières à cette période, *et dans leur succession*. Un cycle de luttes, c'est l'ensemble des pratiques et des luttes du prolétariat, historiquement définies dans l'implication réciproque entre les deux termes de la contradiction dynamique du mode de production capitaliste, l'exploitation. Le concept de cycle de luttes définit en ensembles historiques particuliers la pratique du prolétariat en tant que terme spécifique de cette contradiction, pôle d'une totalité, par lequel cette totalité produit son dépassement au travers de chacune de ses phases et de l'ensemble de leur succession. Analyser la lutte des chômeurs, c'est la situer dans le nouveau cycle de luttes qui s'est ouvert avec la restructuration au milieu des années soixante-dix.

Division 2 : Nouveau cycle – le prolétariat se remet lui-même en cause

Le fondement de la formalisation et de l'analyse du nouveau cycle de luttes, c'est la restructuration du mode de production capitaliste. Il s'agit du fondement logique et non d'un rapport de causalité entre restructuration et nouveau cycle. La restructuration du capital est modification du rapport entre les classes, partir de la totalité, c'est définir la restructuration selon son critère central : le double moulinet de la reproduction des rapports de production capitalistes ne connaît plus aucun point de cristallisation. Prolétariat et capital peuvent alors être compris, dans leur position, et activités spécifiques, comme termes d'une même totalité que l'on définit à un moment historique spécifié de son évolution.

Toutes les manifestations immédiates du nouveau cycle sont définies par cet axe central de la restructuration. On a vu qu'à partir de là la contradiction entre le prolétariat et le capital se noue au niveau de la reproduction du mode de production capitaliste, cela nous donne la base abstraite du nouveau cycle : il y a coalescence entre la contradiction entre le prolétariat et le capital et le procès constitutif des classes, cette coalescence, c'est la fluidité du double moulinet de la reproduction capitaliste. C'est cette coalescence qui constitue l'abstraction commune à tous les aspects du nouveau cycle et qui le différencie radicalement de toutes les périodes où la révolution et le communisme se présentaient comme libération et affirmation du prolétariat :

– Disparition de toute confirmation d'une identité ouvrière.

– L'*affrontement avec le capital est, pour le prolétariat, affronter sa propre constitution en classe*.

– Pas de projet de réorganisation sociale sur la base de ce qu'est la classe.

– Identité entre l'existence comme classe du prolétariat et sa contradiction avec le capital.

– Toute lutte trouve dans ce qui la définit ses propres limites comme étant la reproduction du capital.

Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur le cours événementiel de ce cycle de luttes [76]. Il nous suffira d'évoquer le déclin de l'auto-organisation du prolétariat qui devient défensive sur les acquis de l'ancien cycle, comme préservation de l'ancien rapport entre les classes : le mouvement des « auto-convocations en Italie » sur l'échelle mobile (février-mars 1984) ; le mouvement assembléiste en Espagne et sa revitalisation des structures syndicales (Cf. les dockers de Barcelone) ; les auto-organisations de 1983 aux Pays-Bas ; les grandes grèves du début des années quatre-vingt en France dans l'automobile ; jusqu'à la grève des cheminots de l'hiver

76 Cf. la revue *Théorie communiste*, no 7.

1986–1987, où les coordinations, spécifiques au nouveau cycle de luttes, constituent la façon dont le capital renvoie au prolétariat une existence, une constitution en classe, qu'il ne produit qu'en lui et ne comportant plus, pour le prolétariat, de rapport à lui-même que la reproduction du capital viendrait confirmer. Il n'y a plus production d'une identité ouvrière générale, les coordinations, qui achèvent le cycle de l'auto-organisation et appartiennent au nouveau cycle, sont une confirmation de ce qu'est immédiatement la force de travail dans son rapport au capital : le fétichisme de la constitution en classe ramenée à un travail concret particulier, à l'appartenance à un segment productif déterminé.

Dans un texte de septembre 1977, la revue *Collegamenti* livre le diagnostic suivant, qui pourrait facilement être généralisé, de la situation en Italie : « Depuis 1973, il y a eu un blocage dans les types de luttes qui se sont développées jusqu'à maintenant. L'action ouvrière a perdu la force d'impact qu'elle exerçait en 1969 dans les grandes usines métallurgiques, mécaniques et chimiques, et s'est dispersée en multiples luttes dans les petites et moyennes entreprises, sans que ces ruisseaux ne se réunissent en un grand fleuve [dix ans plus tard, la revue espagnole *Etcetera* livre le même diagnostic, *nda*]. La classe a alors abandonné ses conseils d'usine, organes d'action politico-organisationnels immédiate et fonctionnelle et a perdu son principal point de force, la rigidité du travail, soit dans le sens de la garantie de l'emploi, soit dans le sens de l'immobilité du poste. [...] Les groupes autonomes sont le produit du refus ouvrier, ils naissent tardivement, en relation avec les tâches qui se définissent, et apparaissent sur un terrain défensif, la sauvegarde des améliorations obtenues. Ils seront le point de départ des luttes contre la restructuration, en cherchant à s'opposer à la rupture de la rigidité ouvrière dans les catégories qui semblent plus ou moins avoir été le point de force de la classe » [77]. L'Autonomie exprime l'impasse de tout un cycle de luttes, celui de la révolution à partir du renforcement et de l'affirmation du rôle du prolétariat dans la production. C'est toute la problématique de la révolution qui est à reformuler et qui est reformulée pratiquement par la restructuration et le nouveau cycle de luttes.

C'est un type historique de classe ouvrière et de rapport entre travail et capital qui est remis en cause par la restructuration. C'est de ce type de rapport dont nous avons parlé, dans lequel la classe ouvrière trouvait dans la reproduction du capital une confirmation de sa propre identité face à lui et qui, de l'auto-organisation jusqu'au syndicalisme et à l'existence des partis communistes, la posait en rivale du capital à l'intérieur de sa propre reproduction [78]

Le point essentiel de la restructuration et de la définition du nouveau cycle de luttes est le fait que la contradiction entre le prolétariat et le capital a pour contenu son propre renouvellement, d'où l'identité

77 *l'Autonomie*, Spartacus, p. 13.
78 *Cf.* le chapitre sur la destruction de l'identité ouvrière.

entre la constitution du prolétariat comme classe et sa contradiction avec le capital, et par là le dépassement des limites programmatiques de la lutte de classe, c'est-à-dire les limites de la révolution comme affirmation du prolétariat. Dans le nouveau cycle, être en contradiction avec le capital c'est, pour le prolétariat, se remettre soi-même en cause.

Bien sûr, le principal résultat du procès de production capitaliste, de l'exploitation, a toujours été le renouvellement du rapport capitaliste entre le travail et ses conditions. Si cela est inclus dans le concept même de capital (ce n'est rien d'autre que son autoprésupposition), la manière dont, dans les relations entre les classes, dans leurs luttes, et dans les modalités de la valorisation du capital, cette autoprésupposition se produit est, quant à elle, éminemment historique.

En subsomption formelle, la non-spécification totale du travail productif de valeur comme travail salarié [79], la non-intégration de la reproduction de la force de travail dans le cycle propre du capital, la valorisation comme contrainte au surtravail, la non-absorption du travail vivant par le travail objectivé du fait même du procès de travail font que le prolétariat est constitutivement à même d'opposer au capital ce qu'il est dans le capital. La contradiction ne se situe donc pas au niveau de l'autoprésupposition, c'est-à-dire qu'elle ne peut avoir pour contenu l'identité dont nous parlions.

En ce qui concerne la subsomption réelle, la détermination du procès d'autoprésupposition qui caractérise le cycle de luttes, c'est la production d'une identité ouvrière, confirmée à l'intérieur même de la reproduction du capital. D'où trois niveaux dans le cycle de luttes :

a) une affirmation de cette identité (partis communistes, syndicats, certaines fractions sociales-démocrates), qui, contrairement à la situation en subsomption formelle, ne peut contenir comme son développement une perspective révolutionnaire autre qu'un capitalisme organisé ou keynésien de gauche – d'où le gauchisme qui appartient à ce même niveau comme une perpétuelle insatisfaction ;

b) l'auto-organisation, c'est-à-dire la rupture avec l'intégration de la reproduction et de la défense de la condition prolétarienne à l'intérieur de la reproduction propre du capital ; elle relève également de la capacité pour le prolétariat à se rapporter à lui-même dans son implication contradictoire avec le capital, tout en se voulant en contradiction avec les formes de cette implication critiquées de façon formelle ;

c) l'autonégation : aboutissement des pratiques et théorisations précédentes, puis se posant face à elles comme devant en résoudre les impasses. L'autonomie se retourne contre elle-même quand, de plus en plus dans la fin de l'ancien cycle, elle doit intégrer le refus du travail, le sabotage, les émeutes, les pillages. Nous reviendrons à la fin de cet ouvrage sur la notion d'autonégation du prolétariat intimement liée à celle

79 *Cf.* la définition du programmatisme dans le premier chapitre.

de refus du travail.

Il est intéressant de noter que les trois niveaux se répondent sans cesse et se déterminent constamment les uns par rapport aux autres : l'autonégation des refuseurs du travail contre les auto-organisés, les auto-organisés contre les syndicats... Ce cycle de luttes reposait, dans sa totalité, sur la contradiction qui se développe entre, d'une part, la création et le développement d'une force de travail mise en œuvre par le capital de façon de plus en plus collective et sociale, et, d'autre part, les formes de l'appropriation par le capital de cette force de travail dans le procès de production immédiat et dans le procès de reproduction. Les obstacles à la valorisation, à l'extraction de plus-value, apparaissent alors, dans ce qui avait été la force même du capital et qui avait été central dans le passage en subsomption réelle, au niveau du procès de travail, au niveau de la reproduction et de l'entretien de la force de travail et au niveau des rapports entre capitaux, c'est-à-dire aux trois niveaux définitoires de la subsomption réelle. Voilà la situation conflictuelle qui, dans le cycle de luttes, se développe comme identité ouvrière, qui trouve ses marques et ses modalités immédiates de reconnaissance (sa confirmation) dans la « grande usine », dans la dichotomie entre emploi et chômage, travail et formation, dans la soumission du procès de travail à la collection des travailleurs, dans les relations entre salaires, croissance et productivité, à l'intérieur d'une aire nationale, dans les représentations institutionnelles que tout cela implique, tant dans l'usine qu'au niveau de l'État. Il y avait bien autoprésupposition du capital, mais la contradiction entre prolétariat et capital ne pouvait se situer à ce niveau, en ce qu'il y avait production et confirmation à l'intérieur même de cette autoprésupposition d'une identité ouvrière par laquelle se structurait programmatiquement le cycle de luttes.

Cette non-coïncidence entre production et reproduction était la base de la formation et confirmation dans la reproduction du capital d'une identité ouvrière, elle était l'existence d'un hiatus entre production de plus-value et reproduction du rapport social, hiatus autorisant la concurrence entre deux hégémonies, deux gestions, deux contrôles de la reproduction. L'adéquation entre la plus-value relative et les caractéristiques de ses trois déterminations définitoires (procès de travail, intégration de la reproduction de la force de travail, rapports entre les capitaux sur la base de la péréquation) impliquent la nécessité de la coïncidence entre production et reproduction et, corollairement, la coalescence entre, d'une part, la constitution-reproduction du prolétariat comme classe et, d'autre part, sa contradiction avec le capital.

Cependant, déjà le nouveau cycle de luttes pointait sous la destruction de cette identité ouvrière. La grève des mineurs de 1983–1984 ; sans programme, sans perspectives, où être une classe se définit par son action contre le capital et jamais par un rapport à soi, où la dynamique de la lutte se confond avec la constitution en classe. Les émeutes qui se

multiplient dans ces années quatre-vingt, principalement en Angleterre : la contradiction se situe bien alors au niveau de la reproduction d'ensemble de la société, l'action du prolétariat se bloquant cependant au niveau de la reproduction de la force de travail, la reproduction du capital n'étant jamais attaquée comme valorisation, mais toujours comme opposition entre richesse et pauvreté.

À la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, il y a comme un marasme dans la lutte de classes, la restructuration s'achève, elle fait des ravages au niveau de la précarité, du chômage, du niveau de vie, des capacités de luttes en général du prolétariat. Disparaissent les luttes qui pouvaient être à cheval sur deux cycles, se formalisent de plus en plus les contradictions spécifiques du nouveau cycle : Alsthom, le CIP, Air France. Face à la restructuration du capital, à propos de la grève d'Air France, la revue *Échanges et Mouvement* [80] avance l'analyse suivante : « Les échecs dans les résistances à cette marche inexorable du capital – que l'on présente comme générateurs de passivité – génèrent surtout la conscience diffuse, d'une part que les moyens de lutte utilisés sont inadéquats, d'autre part que l'obtention de sursis ou d'aménagements ne résoudra rien puisque tout pourra être remis en cause le lendemain. Sous cet angle, la grève d'Air France apparaît non pas tant une grève revendicative et défensive ordinaire (elle est cela pourtant au départ), non plus l'espoir de pouvoir régler une fois pour toutes leurs relations de travail avec leur employeur mais l'expression d'une sorte de ras-le-bol dans une situation à laquelle personne, ni les politiques, ni les syndicats ne peut apporter de remède ; d'où le sentiment diffus que c'est autre chose qui est nécessaire. C'est en ce sens que les politiques essayant d'évacuer le mot grève, déclarent qu'au-delà de la grève, c'est une révolte, étant sans doute bien conscients qu'une grève, ça se règle par des compromis alors que la révolte touche un mal plus profond, la recherche d'un changement social global, même si cela n'est pas exprimé comme tel ».

Enfin pour achever ce rapide tour d'horizon de la fin de l'ancien cycle et de l'émergence d'un nouveau, quelques mots sur la grève de novembre-décembre 1995. Il a souvent été dit et écrit que le mouvement était ambigu, mais l'ambiguïté n'est pas là où on la voit habituellement, c'est-à-dire entre la défense des acquis et la volonté d'en découdre avec l'ensemble des règles de reproduction de la société capitaliste. C'est dans la défense des acquis elle-même que résidait l'ambiguïté : l'idéalisation de la Sécurité sociale, à la fois limite et objectif du mouvement, que les rapports entre individus ne soient plus des rapports de travail, des rapports comptables. En fait la défense des acquis ne prit de l'ampleur et cette tournure idéale que parce que, dans cette lutte de défense d'un stade antérieur, les aspects nouveaux du rapport entre les classes définis

80 no 76, juin-décembre 1993.

par la restructuration étaient la condition même de la lutte et de son ampleur : une immense révolte contre les nouvelles modalités d'exploitation de la force de travail. Si la défense des acquis n'avait pas été investie par ce contenu-là, elle n'aurait pu déboucher que sur une gestion politique, une volonté de réorganisation sociale sur la base du travail, ce ne fut pas le cas. À part cet « idéal », toutes les propositions réformatrices n'intéressaient pas le mouvement, le « sommet » final fut un événement tout à fait extérieur à la lutte, à peine une stratégie de sortie de crise, tant le mouvement de luttes lui-même s'était arrêté à partir des enjeux que la lutte avait révélés et qu'il ne pouvait prendre en compte. La contradiction se situait bien au niveau de la reproduction du rapport entre les classes, tout en spécifiant un de ses aspects : la reproduction de la force de travail qui, prise en elle-même, fut sa limite. Par là, le mouvement en est resté au stade de la distribution de la richesse et n'a pas porté sa critique sur sa nature de rapport social.

La synthèse de toutes les manifestations du nouveau cycle de luttes se trouve dans le fait que le prolétariat concrètement, dans le cours des luttes, n'existe comme classe que contre et dans le capital. Il produit tout son être, toute son organisation, sa réalité et sa constitution comme classe, dans le capital et contre lui. On retrouve à ce niveau le point de départ fourni par la restructuration : la contradiction se situe au niveau de la reproduction du rapport entre les classes. La restucturation se définit alors, comme activité du prolétariat, par le fait que pour ce dernier, sa propre situation et reproduction comme classe devient absolument indissociable de la contradiction avec le capital. La contradiction, se situant au niveau de la reproduction des classes et de leur rapport, remet nécessairement en cause l'intégrité de ses termes ; la lutte du prolétariat ne peut en aucun cas être élimination préalable de l'adversaire. Affrontant le capital, c'est sa propre constitution comme classe que le prolétariat produit et affronte ; il n'y a là aucune contradiction interne, mais affrontement avec l'autre terme bien réel et autonome du rapport : le capital. Ce cycle de luttes résoud les impasses des cycles antérieurs. Nous aborderons les limites historiquement particulières de ce cycle de luttes dans le chapitre suivant.

En faisant le bilan de l'Autonomie, où le décalage était frappant entre la représentation idéologique d'affirmation ouvrière, de « salaire politique », et le point réellement atteint par le mouvement qui se situait au niveau de la reproduction d'ensemble de la société, la revue *Collegamenti* écrivait : « Aujourd'hui, la société n'est plus la société civile où les querelles entre groupes sociaux pouvaient se résoudre dans la confrontation, mais elle est le lieu où se complète le processus de production à travers la phase spécifique de la reproduction de la force de travail. [...] Rupture du cycle de luttes, perte de rigidité de la force de travail [...] En affirmant ainsi que la révolte du printemps est l'expression de "la couche sociale prolétaire qui réalise la concrétisation sociale

maximum du temps libre par rapport au temps de travail", on ne doit pas oublier que c'est le temps libre par rapport au temps de travail spécifique à ce système de production qui règne dans les usines et que c'est ceci qui va déterminer la manière dont se fait la "libération" (de temps), expulsion, contrôle, c'est-à-dire de toutes façons la recherche par le capital de nouvelles formes de production. [...] En cela le capital ne laisse pas de marge au mouvement. C'est là que l'on doit se battre, c'est là que se reconstruira un front. Et c'est à partir de là que l'on peut abandonner à l'histoire passée une conception de la révolution comme expression politique séparée, pour, au contraire, tirer une conclusion concrète : la socialisation massive du travail porte des contradictions insolubles sous la domination du capitalisme. Dans cette faille qui traverse tout le système de l'usine, il faut continuer à enfoncer les burins de la recomposition de classe. La révolution comme totalité d'action de classe » [81]. De façon extrêmement lucide, dès 1977, cette analyse indique les voies de la restructuration comme contre-révolution et destruction de l'identité ouvrière. Elle pointe le processus double de libération du temps et de recomposition capitaliste du rapport entre emploi, chômage, exclusion, précarité : la recherche par le capital de nouvelles formes de production. Elle resitue le procès immédiat de production et perçoit que la contradiction entre les classes se situera désormais au niveau de leur reproduction. Enfin l'affirmation selon laquelle la socialisation massive du travail porte des contradictions insolubles sous la domination du capitalisme est prémonitoire, elle trouve aujourd'hui sa réalisation dans la lutte des chômeurs : cette socialisation du travail est pour le travail immédiat productif de valeur et de plus-value le procès de sa caducité et donc par là même celui de la valorisation.

Section 2
De l'activté du prolétariat
comme remise en cause de lui-même

Nous sommes partis dans le premier chapitre d'une approche générale de la restructuration du mode de production capitaliste et nous l'avons définie comme contre-révolution, puis nous avons cherché à montrer que cette restructuration - contre-révolution déterminait un renversement historique en ce qui concerne la relation entre emploi salarié et chômage. Nous nous sommes alors livrés, durant toute la suite du premier chapitre, à une analyse de la situation actuelle de cette relation

81 *Collegamenti*, *op. Cit.*.

afin de définir, au début de ce deuxième chapitre, la lutte des chômeurs dans le cadre d'un nouveau cycle de luttes. Après avoir construit la lutte des chômeurs dans la restructuration et le nouveau cycle de luttes à partir d'une approche historique, il nous faut maintenant analyser comment cette nouvelle relation entre chômage et emploi salarié donne une configuration nouvelle aux contradictions les plus générales du mode de production capitaliste. Il nous faut parvenir à la construction la plus *abstraite* de la réalité de cette situation nouvelle, et de la lutte des chômeurs. Construire le modèle qui permet de poser, à partir de cette situation, la contradiction entre le prolétariat et le capital comme le procès même de sa caducité, de par la situation et l'action du prolétariat dans cette contradiction. Cette abstraction nous permettra ensuite de débrouiller l'écheveau du cours immédiat de cette lutte. Nous allons nous trouver dans le monde des particules élémentaires de la lutte de classes, là où les effets de chaleur, de souffle et de rayonnement de la lutte des chômeurs s'évanouissent pour laisser place à la valse abstraite des bosons.

Division 1 : Le capital comme contradiction en procès

L'abstraction de la contradiction entre le prolétariat et le capital qui en fait le procès même de sa caducité et de son dépassement, Marx l'exprime de la façon la plus synthétique dans les *Grundrisse* :

« L'échange de travail vivant contre du travail objectivé, c'est-à-dire la manifestation du travail social sous la forme antagonique du capital et du salariat, est l'ultime développement du rapport de la valeur et de la production fondée sur la valeur. La prémice de ce rapport est que la masse du temps de travail immédiat, la quantité de travail utilisée, représente le facteur décisif de la production de richesses. Or, à mesure que la grande industrie se développe, la création de richesses dépend de moins en moins du temps de travail et de la quantité de travail utilisée, et de plus en plus de la puissance des agents mécaniques qui sont mis en mouvement pendant la durée du travail. L'énorme efficience de ses agents est, à son tour, sans rapport aucun avec le temps de travail immédiat que coûte leur production. Elle dépend bien plutôt du niveau général de la science et du progrès de la technologie, ou de l'application de cette science à la production. [...] Le travailleur n'insère plus, comme intermédiaire entre le matériau et lui, l'objet naturel transformé en outil ; il insère à présent le procès naturel, qu'il transforme en un procès industriel, comme intermédiaire, entre lui et la nature, dont il s'est rendu maître. Mais lui-même trouve place à côté du procès de production, au lieu d'en être l'agent principal.

« Avec ce bouleversement, ce n'est ni le temps de travail utilisé, ni le

travail immédiat effectué par l'homme qui apparaissent comme le fondement principal de la production de richesse ; c'est l'appropriation de sa force productive générale, son intelligence de la nature et sa faculté de la dominer, dès lors qu'il s'est constitué en un corps social ; en un mot le développement de l'individu social représente le fondement essentiel de la production et de la richesse.

« Le vol du temps d'autrui sur lequel repose la richese actuelle apparaît comme une base misérable par rapport à la base nouvelle, créée et développée par la grande industrie elle-même.

« Dès que le travail, sous sa forme immédiate, a cessé d'être la source principale de la richesse, le temps de travail cesse et doit cesser d'être sa mesure, et la valeur d'échange cesse donc aussi d'être la mesure de la valeur d'usage. Le surtravail des grandes masses a cessé d'être la condition du développement de la richesse générale, tout comme le non-travail de quelques-uns a cessé d'être la condition du développement des forces générales du cerveau humain. [...]

« Le capital est une contradiction en procès : d'une part, il pousse à la réduction du temps de travail à un minimum, et, d'autre part, il pose le temps de travail comme la seule souce et la seule mesure de la richesse. Il diminue donc le temps de travail sous sa forme nécessaire pour l'accroître sous sa forme de surtravail. Dans une proportion croissante, il pose donc le surtravail comme la condition – question de vie ou de mort – du travail nécessaire.

« D'une part, il éveille toutes les forces de la science et de la nature ainsi que celles de la coopération et de la circulation sociales, afin de rendre la création de la richesse indépendante (relativement) du temps de travail utilisé pour elle. D'autre part, il prétend mesurer les gigantesques forces sociales ainsi créées d'après l'étalon du temps de travail, et les enserrer dans les limites étroites, nécessaires au maintien, en tant que valeur, de la valeur déjà produite. Les forces productives et les rapports sociaux – simples faces différentes du développement de l'individu social – apparaissent uniquement au capital comme des moyens pour produire à partir de sa base étriquée. Mais en fait ce sont les conditions matérielles, capables de faire éclater cette base » [82].

Cette analyse mérite, quant à notre sujet, un commentaire mettant en avant trois points. Tout d'abord ce qu'expose Marx est bien un procès contradictoire et non une tendance réalisée du capital (ou ayant vocation à l'être), ensuite on ne peut comprendre cette tendance contradictoire qu'en la ramenant au rapport entre travail nécessaire et surtravail, enfin, comme tendance contradictoire, elle n'est pas un cours objectif du capital déterminant de nouveaux aspects de la lutte de classes mais immédiatement une contradiction entre le prolétariat et le capital.

Il ne s'agit pas de repérer, dans la réalité immédiate de nos jours, des

82 *Grundrisse*, Anthropos, t. 2, p. 221–223.

éléments de confirmation empirique du « modèle » : la tendance réalisée. L'écroulement de la production basée sur la valeur n'est pas déjà vrai dans la pratique, le développement de l'abstraction ne devient pas réalité historique. Un tel état de fait signifierait que la reproduction du mode de production capitaliste se réaliserait désormais seulement au moyen de la domination ou du commandement pour travail social et du salaire politique au goût du jour, en tant que forme la plus radicale du réformisme dans ces luttes. Nous verrons dans les chapitres suivants que cette compréhension de la tendance comme réalisée est confirmée par certains aspects de la lutte des chômeurs, dont elle constitue alors le noyau idéologique. Si la tendance était réalisée, ou avait vocation à l'être, il serait alors difficile d'expliquer pourquoi, en même temps que cette tendance serait réalisée, en même temps que l'abstraction atteindrait sa plénitude comme réalité historique, la classe capitaliste est à la recherche de modalités nouvelles pour « voler le temps de travail d'autrui ». La tendance n'est pas réalisée et n'a pas vocation à l'être. La tendance telle que la décrit Marx n'est pas une projection à venir de la réalité historique phénoménale, c'est une expression des contradictions de la réalité, destinée à poser la situation et le contenu de l'activité du prolétariat, en ce qu'elle peut abolir le capital. C'est une tendance « à la limite », une courbe allant vers une asymptote, dont la lutte du prolétariat est un élément de la fonction qui la représente. Cette tendance ne se ramène pas d'elle-même à l'histoire, le cours historique réel la contient comme contradiction entre les classes, d'où la nécessité de définir cette tendance, cette contradiction en procès, dans la configuration nouvelle que lui confère la restructuration. C'est là toute la portée révolutionnaire de l'enjeu qui, dans la lutte des chômeurs, consiste à ramener au chômage et à la précarité la définition du travail salarié, à recomposer le prolétariat sur cette base dans la lutte contre le capital.

Les forces sociales du travail n'existent qu'objectivées dans le capital

Si l'on regarde de plus près ce que signifie le capital comme contradiction en procès, on y trouve le rapport d'exploitation entre le prolétariat et le capital sous la forme suivante : le prolétariat, en tant que classe du travail vivant comme valeur d'usage du capital, trouve face à lui ses propres forces sociales objectivées dans le capital et *en tant que capital. Celles-ci, comme nous allons le voir, sont la remise en cause de sa définition et de sa nécessité dans le rapport*. Les travailleurs ne deviennent « travailleur social » que comme détermination, fonction, du capital.

Le texte de Marx dont nous sommes partis peut se prêter à une lecture « concrète », technologique, c'est-à-dire une lecture qui ne verrait

que l'opposition entre les progrès techniques de la machinerie et des sciences et la « base limitée de l'appropriation du travail d'autrui », la vision, disons « classique », de la contradiction entre forces productives et rapports de production. Or, cette contradiction « classique » n'existe pas, l'autovalorisation du capital est simultanément la tendance au développement illimité des forces productives et sa limitation. Ce développement de la grande industrie, du niveau général de la science, etc., ne résulte que de la tendance du capital à supprimer le travail nécessaire pour le transformer en surtravail, le capital pose le surtravail comme question de vie ou de mort pour le travail nécessaire. C'est toujours la transformation du travail nécessaire en surtravail qui pousse le capital au développement des forces productives et qui les façonne, les modèle, selon les nécessités de l'exploitation ; c'est cette même transformation qui en constitute la limite.

Dans un premier temps, l'« ouvrier social » apparaît comme relevant du travail concret, il semble alors être en opposition avec la nécessité pour le capital de définir le travail productif comme travail productif de valeur et de plus-value. L'« ouvrier social » appartient alors au domaine non socialement spécifié du travail concret en opposition aux nécéssités spécifiques du rapport du capital. On pourrait alors reprendre la contradiction entre les forces productives et les rapports de production. « À partir du moment où le produit individuel est transformé en produit social, en produit d'un travailleur collectif dont les différents membres participent au maniement de la matière à des degrès divers, de près ou de loin, ou même pas du tout, les déterminations de travail productif, de travailleur productif, s'élargissent nécessairement. Pour être productif, il n'est plus nécessaire de mettre soi-même la main à l'œuvre ; il suffit d'être un organe du travailleur productif ou d'en remplir une fonction quelconque. La détermination primitive du travail productif, née de la nature même de la production matérielle, reste toujours vraie par rapport au travailleur collectif considéré comme une seule personne, mais elle ne s'applique plus à chacun de ses membres pris à part. Mais ce n'est pas cela qui caractérise d'une manière spéciale le travail productif dans le système capitaliste. Là, le but déterminant de la production, c'est la plus-value. Donc, n'est censé productif que le travailleur qui rend une plus-value au capitaliste ou dont le travail féconde le capital. [...] Désormais, la notion de travail productif ne renferme plus simplement un rapport entre activité et effet utile, entre producteur et produit, mais encore et surtout, un rapport social qui fait du travail l'instrument immédiat de la mise en valeur du capital » [83]. On peut alors considérer le « travailleur social » comme réalisé et l'opposer à la mesquinerie du capital, mais on en serait resté au travail concret, au niveau où le caractère

83 Marx, *le Capital,* Éd. sociales, Livre I, t. 2, p. 183–184.

productif du travail n'est qu'une activité pour un effet utile, on demeure en dehors de tout rapport social.

C'est comme limite, dans la lutte des chômeurs, sur la base sociale et historique de la caducité spécifique du travail salarié producteur de plus-value, qu'apparaît la critique du travail concret et la promotion d'alternatives. La promotion alternative de travaux concrets, et la critique du travail productif dans le mode de production capitaliste comme travaux concrets « mauvais » produisant des choses « inutiles » et « nuisibles », amènent à considérer le travailleur social comme réalisé, cette réalisation devenant à son tour la justification de cette critique concrète du travail et de la promotion d'alternatives. Mais alors la critique se considère comme déjà en dehors du mode de production capitaliste, face à lui comme à une domination dont on peut dégager, en le remodelant, le travail concret dont le sujet est le travailleur social, qui peut alors être considéré comme réalisé. Le capital étant posé comme un rapport de domination et non d'exploitation, le procès de travail n'est que formellement soumis au capital et apparaît comme procès de travail en général et le travail productif comme simplement effet « utile » que l'on libère de la « domination » capitaliste en jugeant précisément son utilité, toujours du point de vue exclusif du travail concret.

Dans un deuxième temps, s'il est clair que le travailleur social comme réalisé ne peut se comprendre que du point de vue du travail comme recherche d'un effet utile, on ne peut séparer le travail concret du travail abstrait créateur de valeur et de plus-value, et c'est bien là que le capital est une contradiction en procès, là où la socialisation de la production tend à rendre caduc le travail immédiat productif de valeur et donc de plus-value. *Le travail productif de plus-value lui-même devient le fait du travailleur social, celui-ci semble donc réalisé du point de vue également du travail productif spécifiquement capitaliste*.« Avec le développement de la soumission réelle du travail au capital ou mode de production spécifiquement capitaliste, le véritable agent du procès de travail total n'est plus le travailleur individuel, mais une force de travail se combinant toujours plus socialement. Dans ces conditions, les nombreuses forces de travail qui coopèrent et forment la machine productive totale, participent de la manière la plus diverse au procès immédiat de création des marchandises ou, mieux, des produits. [...] Un nombre croissant de fonctions de la force de travail prennent le caractère immédiat de travail productif, ceux qui les exécutent étant des ouvriers productifs directement exploités par le capital et soumis à son procès de production et de valorisation. [...] L'activité de cette force de travail globale est directement consommée de manière productive par le capital dans le procès d'autovalorisation du capital : elle produit donc immédiatement de la

plus-value ou mieux, comme nous le verrons par la suite, elle se transforme directement elle-même en capital » [84]. De ce point de vue, et ce n'est pas sans importance pour la suite, Marx va jusqu'à considérer le travail du capitaliste comme du travail productif au sens strict : « étant donné qu'il représente le capital productif, engagé dans son procès de valorisation, le capitaliste remplit une fonction productive, qui consiste à diriger et exploiter le travail productif. [...] Comme dirigeant du procès de travail, le capitaliste peut effectuer du travail productif, en ce sens que son travail étant intégré au procès de travail total, s'incarne dans le produit » [85]. Cependant cette « réalisation du travailleur social », du point de vue du travail productif spécifiquement capitaliste, n'est qu'une apparence. Ce n'est pas l'ensemble de la force de travail engagée dans le procès de production qui devient « travailleur social », mais c'est *le capital* à partir du moment où il absorbe la valeur d'usage de la force de travail. Les forces sociales du travail n'existent jamais pour les travailleurs eux-mêmes, elles ne sont pas une détermination des travailleurs, qu'ils soient considérés individuellement, ou même comme collectivité de travail. Le travailleur social n'existe que comme forme du capital, il n'est pas une caractéristique propre du travail face au capital. *Pour lui-même*, le travail social ne renvoie qu'au travail concret. Si le travail social semble réalisé aussi du point de vue du travail productif spécifiquement capitaliste, c'est dans la coopération. Mais là, les travailleurs ont cessé de s'appartenir.

« La coopération d'ouvriers salariés n'est qu'un simple effet du capital qui les occupe simultanément. Le lien entre leurs fonctions individuelles et leur unité comme corps productif se trouve en dehors d'eux dans le capital qui les réunit et les retient... » Nous voilà au cœur du problème : la force productive que les travailleurs déploient en fonctionnant comme travailleur collectif ou même les forces sociales du travail dont parle Marx dans les *Grundrisse* sont par conséquent force productive du capital. *Face au capital, les travailleurs ne sont jamais travailleur collectif ou force sociale de travail.*

« L'ouvrier est propriétaire de sa force de travail tant qu'il en débat le prix de vente avec le capitaliste, et il ne peut vendre que ce qu'il possède, sa force individuelle. Ce rapport ne se trouve en rien modifié, parce que le capitaliste achète cent forces de travail au lieu d'une, ou passe contrat non avec un, mais avec cent ouvriers indépendants les uns des autres et qu'il pourrait employer sans les faire coopérer. Le capitaliste paye donc à chacun des cent ouvriers sa force de travail indépendante, mais il ne paye pas la force combinée de la centaine. Comme personnes indépendantes, les ouvriers sont des individus isolés qui entrent en rapport avec le même capital mais non entre eux. Leur coopération commence dans le procès de travail ; mais là ils ont déjà cessé de s'appartenir.

84 Marx, *Un chapitre inédit du capital*, 10/18, p. 226–227.
85 *Ibid.*, p. 240.

Dès qu'ils y entrent, ils sont incorporés au capital. En tant qu'ils coopèrent, qu'ils forment les membres d'un organisme actif, ils ne sont même qu'un mode particulier d'existence du capital » [86]. Le travail productif fait toujours face au capital en tant que travail des ouvriers individuels, et cela quelles que soient les combinaisons sociales dans lesquelles ces ouvriers entrent dans le procès de production : « Tandis que le capital s'oppose comme force sociale du travail, aux ouvriers, le travail productif, lui, se manifeste toujours face au capital comme travail des ouvriers individuels » [87]. Reprenant le même passage dans les *Théories sur la plus-value* [88], Marx ajoute : « En tant qu'il produit de la valeur, le travail reste donc toujours travail de l'individu qui n'est exprimé qu'en général. »

C'est cette « expression en général » qui devient dans le capital un processus contradictoire. D'une part le travail productif fait toujours face au capital comme travail des ouvriers *individuels*, d'autre part il se réalise comme travail productif à partir du moment où le capital *nie sa spécificité* en le déterminant comme *force productive sociale* qui n'est plus qu'une fonction de l'activité du capital fixe (processus essentiel pour la compréhension de la suite). « Il est donc absurde de se demander si le capital est productif ou ne l'est pas. Le travail lui-même n'est productif que s'il est recueilli au sein du capital qui constitue la base de la production dont le capitaliste est le commandant. La productivité du travail devient force productive du capital, tout comme la valeur d'échange des marchandises se cristallise dans l'argent. Le travail n'est pas productif s'il existe pour le travailleur lui-même en opposition au capital, s'il a une existence immédiate extérieure au capital. Il n'est pas productif comme activité directe du travailleur parce qu'il n'aboutit alors qu'à la circulation simple où les transformations ont un caractère purement formel. Certains prétendent que la force productive attribuée au capital est une simple transposition de la force productive du travail ; mais ils oublient que le capital est précisément cette transposition, et que le travail salarié implique le capital de sorte qu'il est, lui aussi, transsubstantiation, c'est-à-dire une activité qui semble étrangère à l'ouvrier » [89].

Le caractère social du travail et le travailleur social n'existent qu'en s'objectivant dans le capital et comme procès de cette objectivation, ce caractère social n'est même pas une latence dans le travailleur individuel dont le capital s'emparerait, il est produit et n'existe que dans son objectivation que comme élément, force du capital. Ce caractère social ne peut donc jamais être une qualité inhérente au travailleur individuel ni même à leur somme ; quand elle existe, les travailleurs ont cessé de s'appartenir.

86 *Ibid.*, p. 25.
87 *Chapitre inédit*, p. 254.
88 Éd. sociales, t. 1, p. 461.
89 Marx, *Fondements...*, Anthropos, t. 1, p. 256.

Nous avons affaire au deux premiers moments de l'échange entre le capital et le travail, au deux premiers moments de l'exploitation, et nous allons en rester là, cela nous suffit pour l'instant. Dans le premier moment, le travailleur fait face au capital comme travailleur individuel (c'est l'achat-vente de la force de travail), dans le deuxième moment, celui du procès de production, le travail est subsumé sous le capital et devient travail social, mais celui-ci n'est plus une caractéristique du travailleur pour lui-même (et ne l'a jamais été). Les deux moments paraissent ainsi s'exclure et on ne saurait alors dire que dans sa contradiction avec le capital le prolétariat se remet lui-même en cause. Il ne pourrait au mieux que revendiquer le retour en lui-même de ses forces aliénées, ce qui serait ne pas considérer le capital pour ce qu'il est réellement : transposition. C'est ce qui se passe pourtant, pour des raisons historiques particulières, dans le programmatisme. On ne peut en rester à l'opposition statique du caractère isolé du travailleur pour lui-même, et du caractère social de son activité comme activité du capital, chacun de ses termes relevant d'un moment différent de l'échange entre l'ouvrier et le capital. Cette opposition, pour l'instant statique, repose en fait sur une dynamique, celle de la définition même de la valeur : « En tant qu'il produit de la valeur, le travail reste toujours travail de l'individu qui n'est exprimé qu'en général. » Justement nous allons voir que, dans le procès de production du capital, des « problèmes » commencent à se poser quant à cette dynamique, et que ces problèmes consistent précisément à ne pas laisser tel quel le rapport entre le travail de l'individu et son expression sociale comme valeur. *Cette « opposition statique » est médiée, le moyen terme c'est la valeur*. Les termes de cette opposition (travail individuel-travail social comme détermination du capital) sont le mouvement de la valeur : « le travail de l'individu exprimé en général ». Non seulement le travail devient valeur lorsqu'il ne s'appartient plus, mais encore il le devient lorsqu'il est nié comme productif de valeur, lorsqu'il est une détermination comme travail social du capital et, dans le procès immédiat de production, lorsqu'il devient, plus précisément, une détermination du capital fixe dont le développement est devenu adéquat au rapport du capital. Dans le capital, ce mouvement de la valeur devient un rapport reliant et opposant des classes.

Le prolétaire apparaît sur le marché comme porteur d'une marchandise bien particulière : la force de travail. L'ouvrier vend cette marchandise et le capitaliste l'achète à sa valeur, le coût de sa reproduction, et l'utilise ensuite comme n'importe quelle marchandise dont il s'est porté acquéreur en en consommant la valeur d'usage : le travail. Cette valeur d'usage reçue en échange, par le capitaliste, à savoir la force de travail, est l'élément direct de la valorisation, la mesure de celle-ci est le travail vivant et le temps de travail. Mais, qui plus est, cette valeur d'usage crée plus de temps de travail qu'il n'en est matérialisé dans la force de travail.

« Ainsi donc en échangeant la force de travail à titre d'équivalent, le capital reçoit en échange sans fournir d'équivalent le temps de travail qui dépasse celui qui est contenu dans la force de travail. C'est l'appropriation du temps de travail d'autrui sans équivalent, grâce au système formel de l'échange. L'échange devient purement formel et, lors de l'évolution ultérieure du capital, on voit disparaître jusqu'à l'apparence selon laquelle le capital échange autre chose contre la force de travail que le propre travail objectivé de celle ci, et, par conséquent qu'il échange quoi que ce soit » [90]. L'échange entre le travail vivant et le produit de ce travail n'est pas un échange de deux valeurs d'échange, leur connexion se trouve, d'une part, dans la valeur d'usage du produit, et, d'autre part, dans les conditions d'existence de la force de travail vivante.

En bref, ce n'est pas en tant qu'échangistes que prolétaires et capitalistes se font face mais en tant que pôles d'un rapport social, en tant que classes. « Ainsi tandis que l'ouvrier reproduit ses produits comme capital, le capitaliste reproduit l'ouvrier comme salarié, c'est-à-dire comme vendeur de son propre travail. Le rapport entre simples vendeurs de marchandises impliquerait qu'ils échangent leurs propres travaux incorporés dans des valeurs d'usage différentes. L'achat-vente de la force de travail comme résultat constant de la production capitaliste implique, au contraire, que l'ouvrier rachète constamment une fraction de son propre produit, en échange de son travail vivant. C'est ainsi que s'évanouit l'apparence du simple rapport entre possesseurs de marchandises ; l'acte constant d'achat vente de la force de travail et la perpétuelle confrontation de la marchandise produite par l'ouvrier et de lui-même, comme acheteur de sa capacité de travail et comme capital variable, ne sont que des formes qui médiatisent son assujettissement au capital, le travail vivant n'étant qu'un simple moyen de conservation et d'accroissement du travail objectivé, devenu autonome face à lui. La forme de médiation inhérente au mode de production capitaliste sert donc à perpétuer le rapport entre le capital qui achète le travail, et l'ouvrier qui le vend.

« Elle masque sous le simple rapport monétaire, la transaction véritable et la dépendance perpétuée grâce à la médiation de l'acte de vente-achat qui se renouvelle constamment. Ce rapport reproduit sans cesse, non seulement les conditions de ce trafic, mais encore ses résultats, à savoir que l'un achète ce que l'autre vend. Le perpétuel renouvellement de ce rapport d'achat-vente ne fait que médiatiser la continuité du rapport spécifique de dépendance, en lui donnant l'apparence mystificatrice d'une transaction, d'un contrat entre possesseurs de marchandises dotés de droits égaux et pareillement libres l'un en face de l'autre. Ainsi, le rapport initial devient lui-même un moment immanent de la domination du travail vivant par le travail objectivé qui s'est instaurée avec la

90 *Grundrisse*, t. 2, p. 189.

production capitaliste » [91]. Si le prolétariat ne produit aucune marchandise particulière qu'il porte au marché, en tant que telle, comme producteur indépendant, *c'est qu'il est producteur de valeur, mais seulement lorsqu'il ne s'appartient plus*, c'est-à-dire quand il est devenu un élément de l'autovalorisation du capital. Cela implique la mise en mouvement d'un travail immédiat qui, en tant que tel (travail devant valoriser le capital), est promu au rang de travail social. Ce développement n'est pas fortuit car ce travail social n'est plus le travail de l'ouvrier mais activité du capital.

L'existence de l'échange implique celle des notions de travail concret et de travail abstrait. Elle implique leur unité et simultanément leur séparation ; leur unité en ce qu'il s'agit de la double nature d'un même travail, leur séparation en ce que le travail objectivé dans une marchandise ne vaut comme travail abstrait qu'en relation avec une autre marchandise dont le travail concret devient la forme de manifestation du travail abstrait [92]. La notion de travail abstrait s'enracine dans le caractère aliéné de la production, les producteurs n'entrent socialement en contact que par l'échange de leurs produits et ce n'est que dans les limites de cet échange que s'affirme le caractère social de leurs travaux privés. De la séparation des individus et de la communauté résulte que les caractères sociaux de toutes les activités n'existent et ne s'affirment que dans la rencontre des travaux séparés et distincts résultants de cette rencontre, ce caractère social est pour chacun d'eux quelque chose d'extérieur et d'étranger. Ce n'est pas le marché qui transforme les travaux particuliers en travail abstrait, mais le fait que tous les travaux particuliers se présentent comme cristallisation de travail abstrait qui implique nécessairement le marché.

La valeur est un rapport social médié par des objets. Si on part de la forme simple de la valeur, le caractère double du travail s'autonomise en deux pôles, d'un côté la forme relative de la valeur, de l'autre la forme équivalent, c'est ainsi que le travail abstrait, et, partant, la valeur, s'affirme comme un caractère externe au produit. On ne peut poser d'un côté l'échange, de l'autre la valeur, c'est en tant que mesure par le temps de travail que la valeur est nécessairement rapport entre deux marchandises car aucune marchandise ne peut se servir à elle-même d'équivalent. Si « toutes les marchandises sont des non-valeurs d'usage pour ceux qui les possèdent et des valeurs d'usage pour ceux qui ne les possèdent pas » [93], c'est qu'elles sont déjà le fruit d'un travail qui a un caractère double. Activité individuelle et activité sociale ne coïncident pas, on est là dans l'histoire, leur coïncidence est même une production historique : la communisation. Cependant, il faut que les marchandises passent

91 Marx, *Chapitre inédit*, 10/18, p. 262–263.
92 C'est la « deuxième particularité de la forme équivalent », Cf. *le Capital,* Livre I, t. 1, p. 72.
93 *le Capital,* Livre I, t. 1, p. 96.

d'une main dans l'autre, ce changement de mains « constitue leur échange, et leur échange les rapportent les unes aux autres comme valeurs et les réalise comme valeurs » [94]. L'activité particulière pour s'affirmer comme travail abstrait général, doit prouver par l'échange sa double nature interne, doit se présenter à elle comme rapport avec une autre activité, c'est-à-dire comme rapport de deux marchandises. C'est une caractéristique nécessaire, interne, de la valeur comprise comme inhérente à la marchandise elle-même et à la double nature du travail, qui est à l'origine de ce qu'elle ne peut exister que comme rapport de deux marchandises : les contradictions que recèle la marchandise, de valeur usuelle et, valeur échangeable, de travail privé qui doit se présenter comme travail social, de travail concret qui ne vaut que comme travail abstrait ; ces contradictions immanentes à la nature de la marchandise acquièrent, dans la circulation, leur forme de mouvement. De cela il résulte qu'aucun travail immédiat (même s'il est déjà en lui-même, de par l'indépendance des producteurs, travail double) ne peut en dehors de la confrontation avec un autre travail immédiat se poser comme travail social moyen, travail abstrait.

Le prolétariat n'est pas composé de producteurs échangistes privés se présentant sur le marché, mais, dans le capital, le travail producteur de marchandises devient immédiatement, dans le procès de production, travail social. Le travail, producteur de ces marchandises qui lui échappent, fonctionne immédiatement comme travail social de par son mode même d'exploitation. « Dans l'échange direct entre producteurs, le travail individuel immédiat se trouve réalisé dans un produit particulier (et non dans une partie du produit), et son caractère social commun – objectivation du travail général et satisfaction du besoin général – n'est posé qu'au travers de l'échange. C'est le contraire qui se produit dans le procès de production de la grande industrie. Lorsque la force productive du moyen de travail a atteint le niveau du procès automatique, la prémice est la soumission des forces naturelles à l'intelligence sociale, tandis que le travail immédiat de l'individu cesse d'exister, ou mieux est transformé en travail social » [95]. Le mode de production capitaliste fait de tout travail particulier une force immédiatement sociale, il impose directement au travail sa nature de travail abstrait. Dans l'échange marchand se trouve imposée de façon externe la substance interne du travail comme activité sociale. Dans le mode de production capitaliste, ce mouvement devient une contradiction en procès en ce que l'exploitation même ne peut que mettre en mouvement un travail socialisé et déjà présupposé par l'activité de l'ensemble de la société, mais, si c'est l'exploitation qui produit la mise en œuvre d'un tel travail, elle ne le fait que parce qu'elle reproduit le rapport du capital au travail productif comme travail de l'individu isolé, qu'en confirmant le rapport de

94 *Ibid.*
95 *Grundrisse*, t. 2, p. 227.

la valeur : travail individuel exprimé en général.

Alors que seule sa forme de valeur d'échange pouvait faire valoir le travail concret comme travail abstrait, le capital, en subsomption réelle, fait de tout travail particulier du travail social, résultant de la force concentrée de toute la société et présupposé par elle. Pour sa propre valorisation, le capital ne peut mettre en œuvre que du travail socialisé, ce qui entre en contradiction avec le procès même de sa valorisation par laquelle, seulement, il y a production de valeur. Il en résulte que, à intervalles réguliers, sa propre capacité à se valoriser se heurte à ce caractère social du travail qu'il met en œuvre.

La mise en mouvement, dans le procès de valorisation, d'une force de travail socialisée est une contradiction en procès: « On sait que le temps de travail – simple quantité de travail – est, pour le capital, le seul principe déterminant. Or, le travail immédiat et sa quantité cessent à présent d'être l'élément déterminant de la production et donc de la création des valeurs d'usage. En effet, il est réduit, quantitativement, à des proportions infimes et, qualitativement, à un rôle certes indispensable, mais subalterne eu égard à l'activité scientifique générale, à l'application technologique des sciences naturelles et à la force productive qui découle de l'organisation sociale de l'ensemble de la production – autant de dons naturels du travail social, encore qu'il s'agisse de produits historiques. C'est ainsi que le capital, comme force dominante de la production œuvre lui-même à sa dissolution.

« Désormais, le travail individuel cesse, en général, d'apparaître comme productif. Le travail de l'individu n'est plus productif que dans les travaux collectifs s'assujetissant les forces de la nature. Cette promotion du travail immédiat au rang de travail social montre que le travail isolé est réduit à l'impuissance vis-à-vis de ce que le capital représente et concentre de forces collectives et générales » [96]. Il ne s'agit pas ici, à propos du travail devenant immédiatement social, comme procès contradictoire du mode de production capitaliste, d'une confusion entre collectif et social, cela pour deux raisons. Tout d'abord, l'échelle, la production en grand ne sont pas pour le capital un hasard : « D'emblée le capital se dresse en tant q'Un, ou unité, en face de la foule des ouvriers. Il représente ainsi, en face du travail, la concentration des ouvriers sous forme d'unité qui leur est extérieure. À cet égard, la concentration fait partie de la notion même de capital : la concentration d'un grand nombre de forces vivantes du travail en vue du même but. » [97]. L'échelle à laquelle opère nécessairement le capital transforme qualitativement le travail mis en œuvre. « Les lois de la production de la valeur ne se réalisent complètement que pour le capitaliste qui exploite collectivement beaucoup d'ouvriers et met ainsi en mouvement du travail social moyen. » [98].

96 *Grundrisse*, t. 2, p. 215
97 *Grundrisse*, t. 2, p. 89.
98 *le Capital,* Livre I, t. 2, p. 17.

D'autre part, tout développement technique du procès immédiat par lequel le capital met en mouvement une force de travail socialisée répond au fait que le procès de production, avec la domination réelle, est procès du capital lui-même : « Le procès de travail devient simple moyen de valorisation et d'autovalorisation du capital, simple moyen de production de la plus-value. Le procès de production est désormais procès du capital lui-même » [99].

L'échange est l'affirmation du caractère social de toute activité dans l'aliénation, comme extérieure à elle-même. Le processus de production et d'exploitation capitaliste ne peut mettre en œuvre qu'un travail socialisé en vue de la création de valeur, ce qui, dans le mode de production capitaliste, prend la forme bien réelle de l'incapacité pour le travail vivant à valoriser la masse croissante du capital fixe où s'objective, séparé de lui, son caractère social. Il ne s'agit plus, comme dans la circulation simple avec le rapport social qu'est la monnaie, du rapport entre des travaux particuliers devenu indépendant de chacun d'eux, mais, toujours déduit de la forme simple de la valeur, c'est-à-dire d'un rapport du travail à lui-même (en tant que rapport entre des travaux particuliers) devenu étranger à lui-même. Il s'agit maintenant réellement du travail lui-même *face à un autre* (le capital). Pour l'ouvrier, ce n'est pas *son* travail qui devient travail social, mais ce travail social est, bel et bien, l'activité du capital, c'est-à-dire une activité qui n'est plus la sienne. Le travail fait la preuve de son caractère productif, le travail individuel se fait valoir comme travail social, en se scindant et en se figeant dans l'opposition de deux classes et, qui plus est, en prenant la forme et l'activité de son contraire : le capital.

Le caractère social acquis par ce travail que le capital met en œuvre n'est donc pas une propriété, une caractéristique propre du travail en lui-même face au capital. C'est dans le capital fixe que s'objective ce caractère social, le prolétariat ne trouve rien en lui-même (séparé de son rapport au capital) qui fasse éclater le capital et qui soit, inhérent à lui, ce caractère social du travail. La socialité du travail mis en œuvre n'existe que dans le rapport contradictoire au capital dans lequel elle est objectivée et par ce rapport seulement : « Tout ce développement de la force productive du travail socialisé, de même que l'application au procès de production immédiat de la science, ce produit général du développement social, s'opposent au travail plus ou moins isolé et dispersé de l'individu particulier, et ce, d'autant que tout se présente directement comme force productive du capital, et non comme force productive du travail, que ce soit celle du travailleur isolé, des travailleurs associés dans le procès de production, ou même d'une force productive du travail qui. s'identifierait au capital » [100]. Si le travail est immédiatement travail so-

99 *Ibid.*
100 *Marx, Un chapitre inédit du capital, 10/18*, p. 200.

cial, ce caractère social s'objective face à lui dans le capital, c'est le rapport d'exploitation qui est cette promotion.

Il apparaît, de la nature même de cette promotion du travail en travail social, que l'on ne peut opposer terme à terme le caractère individuel, isolé, du travail dans le premier moment de l'échange (l'achat-vente de la force de travail) et sa promotion en travail social dans le deuxième (la subsomption). Le caractère social du travail n'est pas une caratéristique que celui-ci peut revendiquer comme lui étant propre. La contradiction se situerait alors à l'intérieur du prolétariat et opposerait une situation de *socialisation réalisée* et un isolement qui ne serait plus que quelque chose d'imposé par la « domination » capitaliste. Ces deux moments n'existent que l'un par l'autre, et la socialisation du travail n'est que la réalisation de l'isolement, elle n'existe que parce que le capital a acheté l'usage de la force de travail. Ce n'est que leur rapport et leur complémentarité nécessaires qui définissent la socialisation du travail. Le capital est une contradiction en procès : pour se valoriser, il met en œuvre du travail promu au rang de travail social, mais qui n'est tel qu'ayant son caractère social objectivé en face de lui, et seulement dans la mesure où il (le capital) est à même de reproduire son rapport au travail productif comme travail du travailleur isolé, force vivante de travail. Dans sa reproduction, la valorisation du capital apparaît comme une contradiction en procès en ce que, d'une part, il pose le travail immédiat comme la seule valeur d'usage qui puisse lui faire face, et que, d'autre part, tout son développement tend à supprimer le travail immédiat comme la base de la production de la richesse, tend à élever le travail, dans le procès de production, directement au rang de travail social, quand il est devient le mouvement propre du capital et, plus précisément, du capital fixe. En ayant considéré les deux premiers moments de l'échange entre travail et capital sous l'aspect du rapport de la valeur, on a pu considérer que c'est bien le devenir de la valeur, en tant que capital, qui est une contradiction en procès. Il s'agit de la contradiction entre la classe du travail productif et le devenir social de ce travail comme activité du capital. En l'ayant considéré sous l'aspect de la valeur, cette contradiction n'est pas le face-à-face statique de deux éléments irréductibles l'un à l'autre, mais la mise en mouvement, comme capital, d'une seul rapport celui de la valeur. Pris dans leur nécessaire connexion (la valeur), ces deux aspects recouvrent les deux premiers moments de l'échange entre le travail et le capital et par là impliquent leur reproduction, donc la reproduction du rapport social capitaliste, le troisième moment de l'exploitation.

Le travailleur productif contre le travailleur social : une remise en cause de lui-même

Reprenons les trois moments de l'exploitation. Dans le premier moment (l'achat-vente de la force de travail), le travail productif fait face au capital comme travail du travailleur individuel isolé. Dans le deuxième moment, le capital est le procès de consommation de la valeur d'usage de la force de travail : le travail vivant. Cette valeur d'usage appartient au capital et développe ses forces sociales comme forces sociales du capital, sa socialisation n'est pas celle du travailleur mais propriété du capital, qui ne paie pas cette force de travail sociale, cela est inhérent au salaire. Le travail individuel exprimé en général, le rapport même de la valeur, est devenu rapport entre des classes. Le troisième moment est celui de la transformation de la plus-value en capital additionnel. Ce moment est celui où l'augmentation de la composition organique du capital transforme une partie de la classe ouvrière en surnuméraire, où du travail nécessaire est transformé en surtravail. C'est le moment où l'objectivation toujours croissante des forces sociales du travail dans le capital contredit le travail immédiat comme mesure de la valeur et le vol du temps de travail comme celle de la valorisation, mais il ne faut pas oublier la connexion interne des deux premiers moments.

Dans le cycle de luttes actuel, la contradiction entre les classes se situe au niveau de leur reproduction. Ce niveau est un développement nécessaire du capital, ce fut même la façon dont le capital, contre le cycle de luttes précédent, dépassa les limites de la valorisation dans la première phase de la subsomption réelle en s'appropriant de façon adéquate cette force de travail sociale qu'il avait lui-même créée (voir précédemment). Aucun des trois moments ne peut alors être séparé et fournir la substance de la lutte du prolétariat contre le capital. Ni le premier moment sous la forme du pauvre et du dépossédé, ni le second sous la forme de l'ouvrier collectif revendiquant la gestion du capital et l'appropriation de sa socialité objectivée face à lui dans le capital, ni, bien sûr, le troisième moment en tant que transformation du prolétariat en classe universelle, ce qui serait une sorte d'immédiatisme du communisme dans ce cycle de luttes.

Dans la mesure donc où les trois moments apparaissent comme indissociables, comme le procès unique de la définition de la contradiction entre le prolétariat et le capital, dans la mesure même où la contradiction acquiert comme contenu l'unité de ses trois moments, pour le prolétariat, le capital est devenu réellement ses propres forces sociales objectivées, sa propre existence sociale en dehors de lui-même et elles n'existent qu'en tant que telles. Son existence propre, immédiate, pour lui-même, s'exprime comme collection de vendeurs individuels de force de travail.

Si nous en restions là, nous n'aurions obtenu qu'une contradiction interne au prolétariat ou au travail salarié. Valeur d'échange individuelle de la force de travail comme salaire, et valeur d'usage de la force de travail comme force de travail sociale objectivée dans le capital, si elles constituent bien un antagonisme dans la reproduction du capital ne forment pas pour autant une contradiction. Leur antagonisme demeure une bataille sur le partage de la valeur produite et ne porte pas son dépassement. Ce ne sont que les deux aspects corollaires de la force de travail face au capital comme valeur d'échange et comme valeur d'usage.

Mais il y a le troisième moment qui fait et boucle l'unité de la contradiction : la propre existence sociale du prolétariat objectivée dans le capital, face et contradictoirement à lui (c'est-à-dire, on l'a vu une contradiction de classes), rend caduque son existence immédiate pour lui-même au travers des lois mêmes de l'accumulation qui font du capital une contradiction en procès (se fondant sur le travail et supprimant le travail). Lorsque le prolétariat, produisant tout ce qu'il est comme force sociale dans le capital, affronte celle-ci comme force du capital, et qu'il se situe dans sa lutte à ce niveau, comme ce fut le cas dans la lutte de chômeurs et précaires de l'hiver 1997–1998, il ne développe pas une contradiction interne avec son existence immédiate de travailleurs individuels, car sa force sociale est bien celle du capital face à lui, mais il développe une contradiction avec le capital, où les deux aspects corollaires de la force de travail intègre le troisième terme. Sa lutte fait sien le troisième terme comme inessentialisation de son existence immédiate de travailleur productif individuel ; c'est la capacité de la lutte des chômeurs à s'élever au niveau de la revendication, contre le capital, de cette inessentialisation qui fut le fait radical de cette lutte. *Il se remet alors en cause tant comme travailleur productif individuel que comme force sociale objectivée dans le capital.*

Le travail socialisé ne l'est que sur une base contradictoire. Tout d'abord, il s'oppose au travail immédiat productif de plus-value qui est toujours, parce que travail productif de valeur, travail de l'individu isolé devenant activité du capital. Ensuite, il est socialisé, non en lui-même comme travail, ou comme relation avec un autre travail, mais comme élément constitutif du capital, en tant que force sociale du travail objectivée et en tant que coexistence des travaux dans le capital circulant. Il devient travail social en opposition au travail immédiat, mais dans un rapport dont la valeur assure la connexion interne. Enfin, la transformation de la plus-value en capital additionnel, au travers de la baisse tendancielle du taux de profit, oppose à nouveau le travail immédiat à l'accumulation de la valeur, c'est l'inessentialisation du travail immédiat comme procès.

On construit ainsi la contradiction entre le prolétariat et le capital

dans les trois moments du cours de l'exploitation. Lorsque la contradiction se situe au niveau de la reproduction, dans cette unité des trois moments, la lutte du prolétariat, comme force de travail productive immédiate exploitée comme force sociale, est la remise en cause par elle-même de la classe dans sa lutte contre le capital. Le rapport du travail social au travail productif de valeur et de plus-value est devenu lutte de classes en intégrant la remise en cause du travail productif par le travail social lui-même. Dans ses propres forces sociales objectivées dans le capital, c'est sa propre existence de travail productif que le prolétariat reconnaît (la valeur constituant la connexion interne des éléments), dans la mesure même où elles sont activité du capital et non lui-même à l'extérieur de lui-même, et par là, du fait de cette médiation, c'est cette existence même, c'est-à-dire sa propre définition, qui se dresse face à lui, qui est devenu, dans la lutte, une détermination à abattre. Le capital est, de façon contradictoire au prolétariat, objectivation nécessaire des forces sociales du travail, parce que le travail productif est travail individuel (c'est le rapport de la valeur), *et* la négation du travail productif immédiat individuel, parce que celui-ci n'est efficient qu'objectivé comme travail social. *Pour le prolétariat, sa propre existence sociale, objectivée dans le capital face à lui et contradictoirement à lui dans sa reproduction, rend caduque son existence immédiate pour lui-même*.

Le prolétariat ne peut et ne veut rester ce qu'il est. Il faut le cycle de luttes actuel pour que le fait que le prolétariat ne se trouve jamais confirmé dans sa contradiction avec le capital devienne quelque chose non pas que la classe combatte, mais la propre manifestation d'elle-même contre le capital. Le prolétariat prend lui-même en charge, à ce moment-là, le mouvement qui est celui de sa propre caducité. Le prolétariat ne peut se rapporter au capital que comme à ses propres forces sociales objectivées, que comme à sa propre existence sociale à l'extérieur de lui-même et à son existence propre immédiate pour lui-même, que comme collection de vendeurs individuels de force de travail. Dans le troisième moment de l'exploitation, qui boucle la reproduction du rapport entre les classes dans la baisse du taux de profit, *la contradiction entre le prolétariat et l'existence de ses forces sociales comme capital ne s'achève qu'en incluant la caducité de son existence immédiate pour lui-même*. Le prolétariat développe une contradiction avec le capital où les deux aspects corollaires du travail – d'être face au capital et d'être détermination du capital (travail individuel, forces sociales objectivées) – intègrent le troisième moment, et par là sa remise en cause dans sa contradiction avec le capital. Quand le prolétariat entre en contradiction avec le caractère social de son activité objectivée face à lui, c'est de sa propre activité vivante de valorisation du capital dont il s'agit dans cette force sociale objectivée face à lui. Cela, dans le cycle actuel, ne peut prendre la forme d'une réappropriation car la contradiction n'est telle (contradiction) qu'en intégrant le

moment de l'accumulation, de la reproduction du rapport comme caducité du rapport d'exploitation entre travail vivant et travail mort. C'est l'inessentialisation du travail qui devient l'activité même, la « revendication » du prolétariat.

En résumé, tant que l'on a une contradiction entre le prolétariat et le capital qui se limite aux deux premiers moments de l'exploitation, elle se résoud comme programme de réappropriation par le prolétariat de ses forces sociales extranéisées. Le fait que ces forces sociales impliquent sans cesse sa propre inessentialisation en tant que travail productif est pour le prolétariat un phénomène extérieur à lui, *une conséquence*, non inclus dans sa propre définition, et qu'il s'agit de réguler à son profit. Quand la contradiction se situe au niveau de la reproduction, c'est-à-dire au niveau des trois moments de l'exploitation pris de façon synthétique, la contradiction entre les deux premiers moments devient une connexion, parce que le troisième moment, celui du retour du travail social contre le travailleur productif en tant que travailleur individuel, devient un moment de la contradiction en ce qu'il apparaît comme nécessaire à la reproduction de ce travailleur productif dans le moment même où il l'inessentialise (et ne le rend nécessaire qu'ainsi). L'unité des trois moments fait que les deux premiers apparaissent dans leur unité et que le troisième est inclus par là dans leur contradiction ; l'action du capital devient le corollaire du travail productif individuel. Le travail productif dans sa contradiction avec l'objectivation des forces sociales du travail non seulement se voit en elles, mais encore les considère réellement comme capital, c'est-à-dire se voit en elles en ce qu'elles sont sa propre négation *et* se considère comme corollaire de ce qui le nie, considère ce qui le nie comme *sa propre raison d'être* à lui. L'activité du prolétariat est retour sur lui-même parce qu'elle est *réflexion sur autre chose*, apparaît alors qu'il a son être en une autre chose. Celui-ci n'est pas une réflexion sur soi mais sur autre chose et sa propre raison d'être n'est telle que parce qu'elle est raison d'être d'autre chose [101]. Le capital comme contradiction en procès devient luttes des classes au moment où le prolétariat contre le capital se remet lui-même en cause.

Dans un tract, distribué durant la manifestation du 7 mars 1998, produit par des individus participant à l'assemblée générale (AG) de Jussieu, sur laquelle nous reviendrons plus longuement par la suite, était posé comme base d'action : « Nous avons le choix entre subir, comme un fléau, d'être écartés des bénéfices de l'aliénation ou faire *l'éloge de notre propre exclusion* et saisir l'occasion de dire tout ce que nous ne voulons pas. »

Tout cela peut, bien sûr, n'être vu que de façon négative, mais alors, en creux, cette vision négative ne peut s'empêcher de définir tout ce qui

101 Cf. Hegel, « La raison d'être », in *Précis de l'Encyclopédie des sciences philosophiques*, Vrin, p. 93.

fait la radicalité de la lutte des chômeurs et précaires. Dans *les Métamorphoses de la question sociale*, Robert Castel soumet la réussite, pour la classe capitaliste, de la restructuration du marché du travail, à la condition que les « victimes » continuent à se résigner à subir la situation qui leur est faite. « L'histoire du mouvement ouvrier permet de comprendre *a contrario* ce qui peut étonner dans l'actuelle acceptation, le plus souvent passive, d'une condition salariale de plus en plus dégradée. La constitution d'un force de contestation et de transformation sociale suppose que soit réunies au moins trois conditions : une organisation structurée autour d'une condition commune, la disposition d'un projet alternatif de société, et le sentiment d'être indispensable au fonctionnement de la machine sociale. Si l'histoire sociale a gravité pendant plus d'un siècle autour de la question ouvrière, c'est que le mouvement ouvrier réalisait la synthèse de ces trois conditions : il avait ses militants et ses appareils, il portait un projet d'avenir, et il était le principal producteur de la richesse sociale dans la société industrielle. Les surnuméraires d'aujourd'hui n'en présentent aucune. Ils sont atomisés, ne peuvent entretenir d'autre espérance que d'être un peu moins mal placés dans la société actuelle, et ils sont socialement inutiles. Il est dès lors improbable, en dépit des efforts de groupes militants minoritaires comme le Syndicat des chômeurs, que cet ensemble hétérogène de situations sérialisées puisse donner naissance à un mouvement social autonome » [102]. En fait, l'analyse de Robert Castel est à la fois très pénétrante et totalement myope. Très pénétrante pour ce que furent les caractéristiques et la force du mouvement ouvrier ; totalement myope en ce qui concerne les chômeurs dans la situation actuelle. Tout d'abord, le mouvement social autonome, même de faible ampleur, a eu lieu. R. Castel passe à côté du fait que les chômeurs sont loin d'être inutiles dans l'organisation actuelle de l'exploitation, ensuite il considère leur situation comme totalement étrangère à celle de l'ouvrier en activité, enfin, et c'est l'essentiel, il ne conçoit la lutte du prolétariat que comme développement et affirmation du « mouvement ouvrier ». Il ne s'agit pas de demander à ce sociologue une théorie de la révolution communiste, ce qui est important, c'est que, justement *a contrario*, il dessine ce qui est la radicale nouveauté de la lutte des chômeurs, lutte possible parce qu'ils ne sont pas ce que la sociologie et ses catégories en voient. Ils sont, non en eux-mêmes, mais dans leur lutte contre le capital, une recomposition de la classe ouvrière en ce qu'elle produit toute son existence sociale dans le capital ; ils posent, dans cette recomposition, l'abolition de la société capitaliste non comme la montée en puissance de leur situation actuelle et l'affirmation d'un projet de société à partir de cette situation qui est la leur au sein de l'ancienne, mais parce que, dans la lutte contre elle, c'est leur propre situation et ce qu'ils sont qu'ils remettent en cause et dont ils posent

102 *op. cit.*, p. 441.

l'abolition. On passe totalement à côté du rapport contradictoire entre les classes maintenant, si on pense que « les inutiles au monde ont le choix entre la résignation et la violence sporadique, la "rage" qui le plus souvent s'autodétruit » [103]. Ce qui s'est effondré dans le capital, tel qu'il ressort de la restructuration (on l'a longuement montré dans le premier chapitre), c'est une forme historique du rapport salarial. La continuité entre les diverses positions de salariés (d'où l'importance du Smic), leur relative stabilité, les voies reconnues à l'intérieur du salariat de promotions sociales, les protections et les conventions, le développement des professions à statut avaient même conduit certains sociologues ou économistes à définir la société comme la « société salariale » (Castel, Aglietta...).

C'est dans la situation actuelle du rapport entre chômage et travail salarié, que se noue la capacité pour le prolétariat, dans la lutte de classes, de se remettre en cause contre le capital. L'inessentialisation du travail est devenue une détermination interne du travail productif dans son rapport au capital, et peut être maintenant reconnue comme telle. « Le mouvement des chômeurs remet en cause les divisions méthodiquement entretenues entre "*bons*" et "*mauvais*" pauvres, entre "*exclus*" et chômeurs, entre chômeurs et salariés. [...] Parce qu'il oblige à voir qu'un chômeur est virtuellement un chômeur de longue durée, et un chômeur de longue durée un exclu en sursis, que l'exclusion de l'Unedic est aussi la condamnation à l'assistance, à l'aide sociale au caritatif, le mouvement des chômeurs remet en cause la division entre "*exclus*" et "*chômeurs*"... » [104]. Dans cette situation, le prolétariat trouve la capacité à faire sienne, à revendiquer, contre le capital, son inessentialisation. Celle-ci en effet n'est plus un à-côté, une fonction dérivée du travail salarié selon les lois de l'accumulation du capital créant sans cesse une armée industrielle de réserve. Le chômage et la précarité d'un côté, l'emploi salarié de l'autre, ne constituent plus deux instances séparées.

Division 2 : Les chômeurs et précaires ne sont pas une avant-garde

L'inessentialisation du travail immédiat devient, dans la lutte de classes, le cœur du rapport entre le travail et le capital et, par là même, est revendiquée par le prolétariat comme sa propre remise en cause. La situation actuelle du rapport entre chômage et travail salarié est cette

103 *Ibid.*, p. 413.
104 Pierre Bourdieu, Frédéric Lebaron, Gérard Mauger, *le Monde*, 17 janvier 1998.

modification du capital comme contradiction en procès dont nous parlions au début de ce chapitre, elle en est la configuration nouvelle. Ce serait en conséquence passer à côté de l'essentiel que de considérer les chômeurs et précaires comme une sorte d'avant-garde du prolétariat, c'est le danger qui réside dans le terme de « recomposition », qui, par certains aspects, est une « facilité théorique » que nous nous octroyons. Ce qui était en jeu dans la lutte des chômeurs, c'était bien une recomposition *globale* du rapport entre le prolétariat et le capital et non la place des chômeurs face au capital, ce qui reviendrait à passer à côté du « renversement historique » du rapport entre chômage et travail salarié auquel nous avons consacré toute la première partie. Ce sont les relations entre le travail nécessaire et le surtravail qui nous permettent de comprendre comment une baisse relative du travail nécessaire, en ce qu'elle est immédiatement tranformation en surtravail du temps disponible ainsi créé, n'affecte pas seulement la partie de la force de travail devenue relativement superflue, mais affecte pour toute la classe ouvrière, globalement, son degré d'exploitation. C'est la division sociale entre travail nécessaire et surtravail, et non la division de la journée individuelle, qui doit nous servir de point de départ.

« Tout comme le travail de l'ouvrier individuel se partage en travail nécessaire et surtravail, le travail total de la classe ouvrière peut être, lui aussi, divisé de telle manière que la fraction qui produit la totalité des moyens de subsistance pour la classe ouvrière (y compris les moyens de production requis) accomplit le travail nécessaire pour toute la société. Le travail effectué par tout le reste de la classe ouvrière peut être considéré comme du surtravail » [105]. Bien que le travail des producteurs directs de moyens de subsistance se divise, pour eux-mêmes (et pour le capital qui les exploite), en travail nécessaire et surtravail, il représente, du point de vue de la société, le travail nécessaire à la seule production des moyens de subsistance, c'est-à-dire le travail nécessaire par rapport au surtravail. De la même façon que pour la journée individuelle, le capital tend à réduire la part du travail nécessaire dans la totalité du travail employé considérée comme une seule journée de travail. « Alors qu'auparavant il diminuait les heures de travail nécessaires pour une journée de travail, il diminue maintenant le temps nécessaire pour l'ensemble du temps de travail. S'il faut six jours pour produire douze heures de travail excédentaire, le capital fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il n'en faille plus que quatre. On peut aussi considérer les six jours de travail comme une seule journée de soixante-douze heures. S'il parvient à réduire le temps nécessaire de vingt-quatre heures, il aura supprimé deux jours de travail – c'est-à-dire deux ouvriers. Mais le nouvel excédent de capital ne peut être mis en valeur que s'il continue son échange avec du travail vivant. Ainsi, le capital s'efforcera d'augmenter la population ouvrière en

105 Marx, *le Capital,* Livre III, t. 3, p. 24.

même temps qu'il diminue constamment la partie nécessaire du travail de celle-ci (et en met une partie en réserve) » [106]. Ce sont des journées de travail et donc des ouvriers que le capital supprime en accroissant le surtravail, il ne s'agit pas « seulement » d'une modification interne de la journée de travail individuelle. Il les supprime pour les remplacer *autant qu'il est possible* par des journées de surtravail. La baisse relative du travail nécessaire ne fait pas que mettre apparemment sur la touche des ouvriers, elle transforme la nature de la journée de travail des ouvriers restant, nécessaires pour le capital, en journée de surtravail. C'est là que le chômage et la précarité transforment globalement le rapport de la classe ouvrière au capital, en modifiant le taux et les modalités d'exploitation de toute la classe ouvrière.

Mais, au vu du cours actuel du capital, nous ne sommes pas au bout du processus (ni de nos peines). La loi du capital, c'est de créer du surtravail, il ne peut le faire qu'en mettant en mouvement du travail nécessaire, c'est-à-dire en procédant à l'échange avec l'ouvrier. « Sa tendance est donc de créer le plus possible de travail, en même temps que de réduire le travail nécessaire à un minimum. Le capital s'efforce donc à la fois d'augmenter la population ouvrière et de rendre une partie de celle-ci surnuméraire et inutile jusqu'à ce que le capital puisse l'utiliser. [...] Le capital doit donc créer sans cesse du travail nécessaire pour en extraire du surtravail : il doit l'augmenter (d'où une multiplication des journées simultanées) pour accroître son excédent : mais il doit en même temps, abolir le travail nécessaire pour en faire du surtravail » [107]. Grâce à la précarité, à la flexibilité, au temps partiel, à toutes les formes imaginables d'emplois instables, tout en ayant rendue superflue une portion déterminée du travail nécessaire à sa reproduction, le capital parvient à maintenir, autant que possible dans le mode de croissance actuel, un équilibre entre l'abolition du travail nécessaire pour en faire du surtravail et la multiplication des journées simultanées, c'est-à-dire l'augmentation de ce même travail nécessaire pour accroître son excédent. La transformation du rapport global de la classe ouvrière au capital ne passe donc plus par la nette séparation entre « armée de réserve » et « armée d'active », mais par la modification du rapport pour l'ensemble de la classe comme armée d'active. En outre, par là même, le capital se supprime un faux frais : « La diminution de la portion de travail nécessaire signifie donc l'augmentation de la main-d'œuvre relativement superflue, autrement dit la création d'une surpopulation. Si celle-ci continue de subsister, ce ne sera pas grâce au fonds de travail, mais au revenu de toutes les classes. [...] la société prend en charge – et messieurs les capitalistes en supportent une partie aliquote – l'entretien de son instrument de travail virtuel, tenu en réserve pour une utilisation ultérieure » [108].

106 Marx, *Grundrisse*, t. 1, p. 356–357.
107 *op. cit.*, p. 355.
108 *op. cit.*, p. 112.

Quand la contradiction entre les classes se situe au niveau de leur reproduction, ce sont toutes les contradictions de l'accumulation capitaliste qui deviennent le contenu de cette contradiction et le contenu du fil des luttes. Nous avons vu que le prolétariat revendique, comme sa propre définition, sa propre existence contradictoire au capital, il se remet en cause en tant que travail vivant, valeur d'usage faisant face au capital. Le capital comme contradiction en procès n'est plus une situation définissant la lutte de classes, mais une revendication du prolétariat, elle est le cœur de cette lutte. Il ne s'agit pas d'une tendance réalisée, d'une situation acquise servant de bases à de nouvelles revendications plus ou moins radicales comme celle du salaire garanti comme paiement d'une force de travail devenue sociale, ce qui fut précisément le fondement des limites de la lutte des chômeurs. Le travail devient travail social non en lui-même comme travail, mais comme capital, le processus de socialisation est une contradiction dans laquelle il se remet en cause.

La nouveauté radicale de la lutte des chômeurs, c'est la capacité du prolétariat, en tant que terme de ce rapport, de prendre en charge, de revendiquer sa situation, dans le rapport social d'exploitation qui fonde le capital comme contradiction en procès. *C'est sa capacité à prendre en charge offensivement cette inessentialisation du travail.*Le rapport capitaliste d'exploitation n'oppose plus seulement des pôles qui ont des intérêts divergents, mais, à partir de ces intérêts divergents, c'est le rapport d'exploitation lui-même qui dans la lutte du prolétariat est produit comme un procès contradictoire pour lui-même. Ce qu'il y avait de plus radical dans la lutte des chômeurs, c'est que l'inessentialisation du travail est revendiquée en tant que telle : refus du travail (dont le contenu est tout à fait différent de celui que l'on avait pu voir au début des années soixante-dix) ; critique des formes concrètes du travail ; revendication du revenu garanti, affirmation du caractère social du travail comme lui étant inhérent. Nous analyserons plus loin de quelle façon ces caractéristiques du mouvement ont été formulées comme pratiques et revendications mais aussi comment elles furent ses limites dans la mesure où elles se formulèrent, pour elles-mêmes, face à une « domination » capitaliste (et, au pire, à côté). Elles eurent tendance à devenir une idéologie et une pratique alternatives du prolétariat face au capital, et à se perdre comme contenu du rapport capitaliste en tant que contradiction en procès, seul rapport dans lequel le prolétariat peut se définir et agir comme classe révolutionnaire.

Division 3 : Le capital comme contradiction en procès - fondement de la contre-révolution

Nous avons dans ce chapitre construit abstraitement ce cycle de luttes comme se situant au niveau de la reproduction du rapport entre les classes et comme lutte du prolétariat se remettant lui-même en cause. À partir de l'abstraction de la lutte des chômeurs, nous avons défini le contenu de cette remise en cause comme la revendication de l'inessentialisation du travail vivant immédiat, c'est-à-dire comme le capital en tant que contradiction en procès devenu le contenu, le rapport fondamental, de la lutte entre les classes. Mais si l'on veut comprendre le cours de cette lutte, il faut se garder de croire que la caducité du rapport salarial, même devenue le contenu de la lutte du prolétariat, sa formalisation, donne par là même, quelque soit le laps de temps, son « irréproductibilité », et il ne sert à rien de s'en sortir en disant que cela est un procès, car c'est là justement le problème.

Le capital n'est pas un pur obstacle à la révolution. Il est à même, au travers de son propre développement, de résoudre une contradiction portant le communisme comme son dépassement. Si le capital est une « contradiction en procès », comme le développe Marx dans les *Grundrisse*, et si son développement est la production des conditions, non seulement matérielles, mais encore en tant qu'activité du prolétariat, capables de faire éclater cette base étriquée qu'est la valeur-travail, ce n'est pas que sa *nécrologie* qui est alors décrite, c'est simultanément sa *force* et sa signification historique. C'est parce que tout son développement, fondé sur l'appropriation et la négation du travail vivant, est une contradiction en procès, que le capital implique et reproduit contradictoirement le prolétariat. Prolétariat comme classe révolutionnaire et développement du capital comme contradiction en procès sont les deux aspects d'un même processus, d'un même rapport de production. C'est parce qu'il est ce procès contradictoire qui le mine, que le capital a une signification historique, mais alors avoir une signification historique, c'est, dans le contenu même de son développement, pouvoir imposer, *face à la classe révolutionnaire, sa propre reproduction et accumulation comme réponse ayant un sens historique face à la révolution*. Il est à même, pour cette raison, de transformer en limites les déterminations présentes du cycle de luttes.

On ne peut parler de signification historique du capital que dans la perspective de son dépassement ; c'est donc en tant qu'il implique le prolétariat que le capital a une signification historique. Le capital n'a pas une signification historique simplement parce qu'il a en face de lui une classe révolutionnaire, un peu malgré lui en quelque sorte, mais parce que cette classe se définit comme telle dans son rapport à l'activité

propre du capital : l'accumulation. En ce sens, c'est bien dans son activité spécifique de pôle de la contradiction que le capital a une signification historique. Le problème du rôle et de l'activité du capital par rapport au communisme est important parce qu'il est celui du rapport entre révolution et contre-révolution. Dit de la façon la plus ramassée, le prolétariat est la classe révolutionnaire parce qu'il est le travail vivant séparé de ses conditions. Réciproquement, cela définit l'accumulation du capital de façon *qualitative* : appropriation du travail vivant et de ses forces sociales. L'accumulation ne vient pas brider une nature révolutionnaire, cette accumulation qualitativement est appropriation de ce travail vivant, elle est impliquée par la définition même du prolétariat comme classe révolutionnaire et lui répond de par son contenu qualitatif. Capital et prolétariat s'impliquent au niveau de ce qui fait de l'un une classe révolutionnaire et de l'autre un procès de valorisation et par là procès de reproduction de cette classe. Tout le développement du mode de production capitaliste est celui de sa signification historique, non comme accumulation de conditions mais comme développement d'une contradiction dans laquelle le capital ne poursuit, pour lui-même, que le but de son accumulation *quantitative*.

Le processus qualitatif de l'accumulation du capital, qui en fait une « contradiction en procès », et la situation spécifique du prolétariat dans le rapport de production capitaliste, qui en fait une classe révolutionnaire, font de l'un un procès contradictoire et lui confèrent simultanément une signification historique (c'est-à-dire la capacité d'être contre-révolution, précisément parce que cette accumulation fait continuellement de son cours la résolution de la contradiction que dépassera le communisme) ; et font de l'autre une classe révolutionnaire dans sa définition même de classe du mode de production capitaliste. Ainsi le capital n'œuvre pas de lui-même à son dépassement, son procès d'accumulation est une contradiction en procès et c'est par là qu'il est à même de résoudre *dans son propre développement* sa contradiction avec le prolétariat.

Cycle de luttes pour le prolétariat, accumulation pour le capital, la reproduction du mode de production capitaliste n'est jamais en soi un processus automatique. Se particularisant de façon nécessaire, cette reproduction est toujours activités des pôles de la contradiction. Le capital a, par rapport à la totalité, une position différente de celle du prolétariat, position qui résulte du contenu même de l'exploitation : il est l'agent de la reproduction générale et son action devient objectivation du rapport entre les classes comme développement économique. Le capital réussit d'autant plus son action en tant que pôle de la contradiction qu'il la fait disparaître comme actions de sujets indépendants et contradictoires. La transformation de la lutte de classes en développement objectif, en situation, est l'activité propre de la classe capitaliste et l'autoprésupposition

du capital comme étant son activité.

Nous avons déjà dit dans le premier chapitre que le renversement historique dans la définition réciproque entre emploi salarié et chômage n'est pas un donné objectif de l'évolution du mode de production ; c'est le cours de la lutte de classe qui décidera si le chômage et la précarité deviennent le point de départ de cette définition réciproque avec toutes les conséquences que cela implique, ou alors demeurent des déterminations rattachées au travail salarié, en tant que risques, aléas par rapport à une définition du travail salarié servant, face au chômage et à la précarité, de repère idéal. Contre le prolétariat tentant de porter la lutte au niveau de la recomposition de la classe sur la base du chômage, toute la politique de la classe capitaliste consiste à ramener ce dernier à une fonction du travail salarié.

CHAPITRE 3

LA REPRODUCTION DU MODE DE PRODUCTION CAPITALISTE : DÉFINIR LE CHÔMAGE DANS LE TRAVAIL SALARIÉ

SECTION 1
LA CADUCITÉ DE L'EXPLOITATION – DYNAMIQUE DE L'ACCUMULATION DU CAPITAL

La caducité de l'exploitation est le contenu même du capital comme contradiction en procès, comme mouvement de son accumulation fondant l'activité de la classe capitaliste, c'est sa signification historique. Nous avons construit théoriquement, de façon abstraite, dans le chapitre précédent, à l'intérieur même du rapport d'exploitation, la capacité pour le prolétariat de revendiquer contre le capital l'inessentialisation du travail productif en tant que travail immédiat qui fait toujours face au capital comme travail de l'individu isolé (constitué comme membre d'une classe dans son rapport au capital). C'est-à-dire de faire de sa pratique la remise en cause de lui-même, comme la remise en cause de son rapport d'implication avec le capital. Cependant nous n'avons là que l'abstraction de la dynamique de ce cycle de luttes et non ses formes

concrètes. La raison en est simple. Les formes concrètes de la lutte de classes, tant comme activité du prolétariat que comme activité de la classe capitaliste, résultent de cette dynamique abstraite en ce qu'elle est *simultanément* celle de la reproduction du capital, qui n'a de signification historique que comme contradiction en procès, donc capable de répondre par son propre mouvement d'accumulation à l'inessentialisation du travail immédiat comme pratique du prolétariat. Ainsi il n'y a pas, dans la lutte du prolétariat, de formes « pures » correspondant à l'abstraction dégagée dans le chapitre précédent. Pour comprendre les formes concrètes de la lutte du prolétariat ayant pour contenu cette abstraction, nous sommes obligés de *passer par la reproduction du capital comme activité de la classe capitaliste*. Cette activité répond à la lutte du prolétariat au même niveau de la contradiction, cette lutte ne peut alors prendre ses formes concrètes que dans cette reproduction et par elle.

En posant la notion de signification historique du capital, nous avons vu que ce qui est au centre de la capacité pour le prolétariat de se remettre en cause dans sa contradiction avec le capital, le rapport d'exploitation comme contradiction en procès dans la forme historique que lui donne la restructuration, n'était pas *ipso facto* la fin du capital. C'est là que s'enracine la capacité pour la classe capitaliste de « répondre » à la lutte des chômeurs et des précaires, de répondre à la pratique consistant à définir l'emploi salarié par rapport au chômage, à poser dans la lutte du prolétariat sa propre remise en cause. Ramener le chômage à une détermination du travail salarié, c'est bien sûr la « politique » de la classe capitaliste, mais c'est aussi *une limite de la lutte des chômeurs*, en ce que le chômage est réinvesti par la reproduction du capital et, par là, redéfini en détermination du travail salarié. Nous retrouvons ici la problématique relative aux « stratégies » des classes du mode de production capitaliste, en ce qu'elles se particularisent à l'intérieur de l'exploitation comme contradiction constituant la totalité.

L'activité de la classe capitaliste et les limites de la lutte des chômeurs qui se nourrissent réciproquement se constituent autour de trois thèmes : « du travail pour tous » ; le revenu garanti ; la construction d'une identité sociale spécifique de chômeur. Nous allons aborder ces trois thèmes dont nous pouvons déjà dire qu'ils ont en commun de renverser la dynamique de la lutte des chômeurs en redéfinissant le chômage et la précarité dans le travail salarié. Nous verrons ensuite les formes immédiates de ce renversement, tout d'abord dans le cours de la lutte de l'hiver 1997–1998, ensuite dans le contenu des affrontements à l'intérieur même des collectifs de chômeurs, et enfin dans la chronologie de la lutte.

Division 1 : « Le chômage n'a que le travail salarié comme horizon »

« Du travail pour tous »

a) La bataille pour l'emploi

L'activité de la classe capitaliste, dans les bouleversements régulièrement nécessaires à la transformation de la plus-value en capital additionnel, n'est réellement contre-révolution qu'en ce qu'elle redéfinit la situation du prolétariat dans le mode de production capitaliste et son activité à l'intérieur de celui-ci. Une analyse fine des luttes de classes montrerait que ce n'est jamais la classe capitaliste des propriétaires et gestionnaires des moyens de production qui intègre la classe ouvrière. Parce que la classe ouvrière est classe de ce mode de production, elle constitue en son sein une élite agissante, inventive, qui ne la détourne pas, mais qui, mieux que le personnel spécifiquement capitaliste, assure cette « intégration », lui donne forme. Cette élite fait partie de la classe capitaliste, en opposition féconde aux représentants « naturels » du capital. Mais il est totalement vain de faire porter le chapeau de cette intégration à cette élite, à la bureaucratie syndicale ou politique, même si elles en sont les sujets actifs.

On ne comprend rien aux syndicats, et au syndicalisme en général, si on se contente de les considérer comme manipulant de l'extérieur l'activité de la classe ouvrière ou comme une courroie de transmission de l'État à l'intérieur de la classe. Il faut une bonne fois pour toutes reconnaître que la classe ouvrière ou le prolétariat (ici, la différence, si elle existe, importe peu) est une classe du mode de production capitaliste, qu'elle est dans un rapport conflictuel d'implication réciproque avec le capital (même si elle peut être à même de dépasser ce rapport). Ce rapport, l'exploitation, est la dynamique même de la reproduction du mode de production, de l'accumulation du capital. Dans cette contradiction qu'est l'exploitation, le prolétariat produit le capital et se reproduit lui-même dans son rapport à lui. Les intérêts respectifs sont simultanément irréconciliables et le fondement même de la reproduction respective des termes. Dans ce procès, les termes ne sont cependant pas dans une situation de réflexivité égalitaire, c'est toujours le capital qui dans l'exploitation subsume sous lui le travail et à l'issue de chaque cycle apparaît comme concentrant toutes les conditions de la reproduction du rapport, c'est en cela qu'il se présuppose lui-même dans sa relation avec le prolétariat.

Le syndicalisme exprime ce procès, il exprime l'activité de la classe en

ce qu'elle implique conflictuellement le capital et présuppose son rapport à lui. Mais, et c'est fondamental, c'est dans le capital que la reproduction de ce rapport trouve constamment les conditions de son renouvellement. C'est en cela que, fonction de l'implication réciproque, le syndicalisme se trouve nécessairement amené à envisager le renouvellement de ce rapport sur la base des nécessités du capital, il n'a pas le choix. Le conflit ne peut dépasser le carcan de la logique économique capitaliste, et les syndicats sont les garants qu'il s'y maintient.

De là découlent toutes les pratiques immédiates du syndicalisme : fonction de l'activité de la classe, dans son implication réciproque avec le capital, le syndicat ne peut alors que travailler à conforter et à reproduire cette implication. Les syndicats jouent leur partition mais ne peuvent la jouer et la faire plus ou moins entendre dans les luttes que parce qu'ils sont l'expression fonctionnelle d'une situation réelle de la classe. L'action syndicale, toujours critiquée, est cependant toujours présente dans son rôle de remise en ordre de l'implication réciproque entre les classes, et cela nécessairement au bénéfice structurel de la reproduction du mode de production, même si cela passe par une opposition immédiate à la classe dominante, se concevant elle-même unilatéralement comme pôle particulier du rapport.

Naturellement, dans la lutte des chômeurs et précaires, il s'agissait de rabattre cette lutte sur le travail salarié et la reproduction des rapports sociaux capitalistes. La pratique syndicaliste et politique consista alors en la mise en avant de la loi sur les trente-cinq heures qui devint son cheval de bataille. Mais, il ne s'agit pas seulement d'une aubaine tactique, la réduction du temps de travail s'inscrit dans la restructuration du capital et la définition d'un nouveau « compromis ». Elle n'est pas une réponse incongrue à la lutte des chômeurs en ce que cette réduction participe de la redéfinition des termes de l'exploitation du travail par le capital sur la base de la même contradiction entre les classes dont la lutte des chômeurs est partie prenante. Dépassant le stade antérieur de la subsomption réelle, le capital, à sa façon, renverse également, on l'a vu, la relation entre travail salarié et chômage. Réduction du temps de travail, flexibilisation, annualisation, précarisation donnent son contenu actuel à l'implication réciproque entre le prolétariat et le capital.

Ce fut donc une « bataille pour l'emploi » et pour « réussir à gauche ». Un tract du Parti communiste, distribué à la suite d'une manifestation du PC et de la CGT à Créteil, le 7 février, synthétise tous les thèmes qui, *contre la lutte des chômeurs*, en formalisent les limites (tant que, comme contradiction en procès, le capital trouve dans cette contradiction le principe de son accumulation) et la recadrent dans la reproduction du rapport entre travail salarié et capital. Ce fut « une manifestation pour répondre à l'exigence des Français exprimée lors du vote de juin dernier [législatives ayant amené la "gauche plurielle" au pouvoir, *nda*] : gagner la bataille pour l'emploi, [...] pour que la loi sur

les trente-cinq heures soit une véritable avancée pour les salariés, pour les demandeurs d'emploi et non un outil supplémentaire pour licencier et flexibiliser. Les manifestants sont ensuite repartis en cortège dans les rues de Créteil, un cortège animé et porteur d'exigences : sur les trente-cinq heures sans diminution de salaire et avec embauches, pour l'augmentation du pouvoir d'achat pour relancer la croissance et l'emploi, pour l'arrêt des licenciements, pour des droits nouveaux aux salariés dans l'entreprise. Une autre utilisation de l'argent : le doublement de l'impôt sur les grandes fortunes [...] ; l'utilisation des dépôts bancaires venant des salariés et de l'épargne populaire pour le crédit ; la taxation des revenus financiers. [...] Nicolas Marchand (secrétaire de la fédération du PCF du Val-de-Marne), à l'issue du défilé, s'est adressé aux manifestants : "La lutte, a-t-il précisé, fait avancer les choses. C'est une expérience utile et positive pour tous. Face au déchaînement du CNPF et de la droite, le gouvernement a et aura besoin pour ne pas céder à la pression, pour surmonter les obstacles et pour réussir, de la mobilisation sociale et citoyenne. [...] Ce qui est en cause, Robert Hue vient de le rappeler, c'est le capitalisme tel qu'il est aujourd'hui, sacrifiant tout, même les entreprises, à la finance. [...] Le 15 mars, utilisez le vote pour vous faire entendre à gauche" ». C'est un morceau d'anthologie qu'il ne faut surtout pas prendre sur le registre critique de la trahison. Le tract, malgré sa longueur, ne reprend aucun thème des collectifs de chômeurs (relèvement des minima sociaux, revenu garanti, nécessité du chômage dans le mode de production capitaliste, sans parler de la critique du travail...), il exprime l'apparternance de la classe ouvrière au mode de production capitaliste. Il s'agit pour le PC et la CGT de combattre tout ce qui peut menacer cette appartenance : aussi bien la remise en cause par le prolétariat de son existence et de sa définition dans le rapport d'exploitation que l'inessentialisation du travail immédiat que de façon inéluctable le capital porte dans son propre procès d'accumulation. Le point central est de *ramener le chômage et la précarité dans une perspective où ils ne remettent pas en cause le travail salarié*. Cela peut tout aussi bien revêtir une allure gestionnaire que combative. Sous son allure gestionnaire, l'expression de l'appartenance de la classe au mode de production capitaliste ne traite le chômage et la précarité que comme une insuffisante intégration de la reproduction de la classe dans la reproduction du capital. C'est l'augmentation du pouvoir d'achat pour relancer la croissance et l'emploi, ce sont les trente-cinq heures pour une utilisation intensive et extensive du travail disponible, c'est l'inénarrable conseil donné aux banques d'utiliser les dépôts des salariés pour faire des crédits aux entreprises. Le soutien au gouvernement de gauche et la mobilisation citoyenne viennent couronner l'édifice de ces propositions.

Le côté parfaitement incantatoire de ces « propositions » n'a pas une grande importance, elles ne sont plus avancées maintenant pour être mises en pratique, leur raison d'être est de donner forme à la classe

ouvrière, de l'organiser dans son appartenance au capital. Si dans la phase actuelle du mode de production capitaliste (sortie de la restructuration) il ne peut plus y avoir de confirmation d'une identité ouvrière, cela n'est pas pour autant la disparition de cette appartenance et de l'implication entre le prolétariat et le capital. Cependant le travail social de mise en forme, d'expression de cette appartenance, de lutte contre tout ce qui dans le cours contradictoire de cette implication la remet en cause, est contraint de se référer aux thèmes de la période précédente qui n'ont plus qu'une fonction de reconnaissance idéologique. Ils désignent la reproduction de la classe dans le mode de production capitaliste, son expression comme classe de ce mode de production, et non des propositions gestionnaires.

Sous son allure combative, il ne s'agit plus de donner de bons conseils de gestion aux banques et aux entreprises, mais le contenu est le même : ramener le chômage et la précarité dans une perspective où ils ne sont pas, dans ce cycle de luttes, la remise en cause du travail salarié. Après les premières évacuations policières d'antennes Assedic dans la région marseillaise, le 10 janvier, le Comité CGT des chômeurs et précaires de l'étang de Berre/Fos (*Chômeurs rebelles*) écrit dans le tract appelant à la manifestation du 13 janvier à Marseille : « Maintenant, nous connaissons la réponse du gouvernement de gauche de M. Jospin à la question du chômage : envoyer la police. Mais qu'il le sache bien, toutes les polices du monde ne nous feront pas taire ! Durant ces mois de décembre et janvier, quelque chose a changé en France : des chômeurs s'organisent et revendiquent. Des chômeurs crient qu'être au chômage, ce n'est pas une vie. Par milliers nous avons compris que le chômage, contrairement à ce que l'on dit partout, ce n'est pas de notre faute. Ce n'est pas parce que nous sommes trop ou pas assez qualifiés, ce n'est pas parce que nous sommes trop jeunes ou trop vieux qu'on ne nous embauche pas. C'est simplement parce que les employeurs, les patrons licencient pour gagner toujours plus d'argent. » On peut bien sûr, comme le fait la revue É*changes*, dans son numéro 86 de janvier-mars 1998, considérer un tel langage comme un utile « contre-feu » destiné à contrôler le mouvement et à le ramener dans le « sillage de la gauche gouvernementale ». Mais s'il s'agit là d'un « contre-feu » il faut dire où est le feu ; or, pour le rédacteur du texte d'Échanges, il n'y a pas eu de feu, il n'y a pas eu de lutte des chômeurs, mais seulement gesticulations de divers groupes militants allumant des contre-feux préventifs. On peut aussi considérer plus simplement que le « feu » pouvait encore tenir dans le cadre du syndicalisme, car la lutte contre le chômage peut encore être ramenée à une défense du travail salarié. « Au commencement, nous nous sommes battus pour la prime de Noël. [...] Mais bien plus que cette prime, maintenant nous voulons un revenu qui nous permette de vivre quelle que soit notre situation. *Tant que l'on nous donne pas de travail*,nous ne voulons pas crever de faim. [...] Si ceux qui nous mettent à

la porte se rendent compte que nous ne nous laisserons plus faire, peut-être alors qu'*ils réfléchiront à deux fois avant de licencier*.Trop souvent aujourd'hui les salaires sont ridicules parce que nous sommes en concurrence *pour le peu de travail qu'il y a*» [109]. La lutte des chômeurs n'est que très rarement passée de la lutte contre le chômage à la critique du travail salarié, par là le syndicalisme a pu facilement en exprimer les limites tout en demeurant le cadre de sa combativité. Tant que la définition du chômage et de la précarité demeurent pratiquement, dans le cours de la lutte, des moments de la reproduction du rapport du travail salarié au capital, le syndicalisme (qu'il soit proprement syndical ou associatif) est l'organe d'expression adéquat de la lutte des chômeurs et des précaires.

Nous avons vu que ramener la lutte des chômeurs et des précaires dans la perspective « indépassable » du travail salarié n'est pas à analyser sur le registre critique de la trahison ou de la manipulation (thèmes qui de toute façon n'expliquent jamais rien), mais sur la base de l'évidente définition du prolétariat dans son rapport d'implication réciproque avec le capital. Même si maintenant les idéologies faisant le travail social de formalisation de cette appartenance ne fonctionnent plus que comme des signes. Nous avons vu ensuite que la combativité de cette lutte pouvait trouver encore dans le cadre syndical son expression. Cependant cela n'est pas suffisant pour rabattre cette lutte sur le travail salarié, nous n'aurions en fait là que l'expression des limites de cette lutte. Pour qu'il y ait pleinement « rabattage », il faut encore l'action spécifique des « rabatteurs », il faut qu'ils fassent de ces limites une promotion du travail salarié et de la restructuration du rapport entre travail et chômage. C'est là que rabattre la lutte sur le travail salarié ne consiste plus seulement à exprimer les limites de la lutte, mais devient réellement activité de la classe capitaliste, c'est-à-dire construction des conditions nouvelles de la transformation de la plus-value en capital additionnel et des conditions nouvelles de l'échange entre le travail et le capital. Telle est la vérité de « Du travail pour tous ». Nous rencontrons ici deux thèmes et deux pratiques : la promotion d'un vrai gouvernement de gauche et la défense de la loi sur les trente-cinq heures.

b) Réussir à gauche

Pour le premier point nous suivrons essentiellement la politique de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) dont le rôle et l'importance dans AC! ne sont un secret pour personne. Quand une politique se fixe pour but l'influence sur le représentant actuel de l'intérêt général de la classe capitaliste (l'État), il n'y a aucune exagération à l'analyser

109 *Ibid.*, les mises en italique sont de l'auteur.

comme activité de la classe capitaliste. Ramener actuellement le chômage et la précarité dans une perspective où ils ne sont pas la remise en cause du travail salarié implique de considérer que les lois d'accumulation du capital sont un enjeu entre la classe ouvrière et la classe capitaliste, qu'on peut les faire fléchir dans un sens ou dans l'autre, l'artisan de cet infléchissement étant bien entendu l'État. L'introduction de la lutte des chômeurs dans le jeu politique au niveau de l'influence sur les choix gouvernementaux non seulement réactive les vieilles lunes sociales-démocrates, invite le prolétariat à appuyer le gouvernement socialiste, mais encore, plus spécifiquement en ce qui concerne cette lutte, désactive ce qui en elle pouvait être remise en cause du travail salarié. Il s'agit de faire des chômeurs des « acteurs sociaux » dans le grand débat démocratique. Les chômeurs prennent un strapontin, ils sont représentés en tant que tels, ils deviennent des acteurs parmi d'autres (et de second ordre) ; ce qui pouvait être le caractère globalisant de leur lutte disparaît, sans gagner quoi que ce soit sur la base de leurs intérêts maintenant établis comme spécifiques.

« La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler » [110], telle est la citation que *Rouge* place en exergue du supplément daté du 8 janvier 1998 destiné aux manifestations des collectifs de chômeurs. Tout est dit dans cette référence : le point de vue de l'individu et non des classes ; le droit au travail comme droit de l'homme ; le caractère ahistorique de la société ; la revendication contre la bourgeoisie de ses propres principes ; mais surtout le refus de toute remise en cause du travail, ce que le reste du texte-manifeste développe. Ce qui effraie la LCR et AC!, c'est que « près de la moitié du salariat est aspirée dans le trou noir de l'insécurité sociale, du chômage, de la pauvreté » [111]. Mais dans le trou noir, pour la LCR, le pire, c'est la supernova qui en général accompagne sa formation. Il est donc urgent de restaurer le salariat des Trente Glorieuses, et de ne pas faire fond sur cette caducité du travail salarié qui devient, dans la lutte des chômeurs, pratique de classe. Il ne s'agit pas, dans la critique de cela, de cynisme ni de « politique du pire », tout le monde sait que l'on ne reviendra pas au plein emploi des années soixante (une autre forme de « plein emploi », style États-Unis actuellement, n'est pas absolument inenvisageable). L'ouverture politique de la lutte des chômeurs a pour contenu, *dans les formes actuelles de la lutte de classes*, de poser les chômeurs comme une catégorie particulière dans le rapport restructuré du travail au capital ; il s'agit de construire politiquement la figure du chômeur, c'est-à-dire d'en faire un terme de la reproduction sociale au niveau du fétichisme des éléments sociaux de l'autoprésupposition du capital aujourd'hui.

110 Déclaration des droits de l'homme de 1793.
111 *Ibid.*

Il est simpliste de voir dans ce type d'activité, qui n'est pas propre à la LCR, une tentative de dévoiement des luttes de classes au profit du soutien au gouvernement de la gauche. S'il est vrai que cela existe, ce n'est que comme un moyen terme. « Les partis de gauche, le PS, le PCF, les Verts, la LCR, LO, le MDC, peuvent amplifier ce mouvement en lui donnant toute sa dynamique de changement social. Le gouvernement doit s'engager à écouter sa base populaire... » [112]. Quand la LCR écrit cela, elle ne demande pas au Parti socialiste d'être révolutionnaire, mais d'accomplir ce qui est en son pouvoir : l'institutionnalisation des chômeurs dans la reproduction du capital. « Tout être humain qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » [113]. C'est le « droit de participer à la vie sociale » qui est revendiqué ici. Mais les chômeurs « participent (déjà) à la vie sociale », la période récente nous l'a montré. Mais la vie sociale dont il est question ici, c'est la vie politique, c'est devenir un élément constitutif de la société civile, c'est-à-dire de la société telle qu'elle est en rapport avec l'État. La référence à la Constitution n'est pas un effet de manches, une concession à un prétendu réalisme, elle est inscrite dans la démarche consistant à rabattre la lutte des chômeurs sur le travail salarié, ce qui doit passer par la *constitution du chômeur en personnage de la société civile et donc de l'État*. « Rien de tout cela [une réorientation de l'utilisation de l'argent public, une réforme fiscale etc., *nda*]n'est possible sans briser le carcan du traité d'Amsterdam et du Pacte de stabilité budgétaire. [...] La décision du Conseil constitutionnel, en forçant à une révision de la loi fondamentale pour permettre la signature de ces textes, crée un rendez-vous incontournable pour l'ensemble des composantes du mouvement social. [...] Avec les luttes aujourd'hui engagées, voilà aussi une échéance capitale pour le proche avenir » [114].

Dans le même numéro de *Rouge*, François Desanti (secrétaire national du comité CGT des « privés d'emploi ») justifie ainsi l'appellation de « privés d'emploi » : « La démarche politique de l'expression "privés d'emploi" pointe l'aspect privation, au regard de la Constitution qui prévoit le droit au travail, dont 5 à 7 millions de personnes sont privées. En outre, nous considérons que les chômeurs sont partie intégrante du salariat. Les chômeurs bénéficient d'un salaire différé, produit des cotisations sociales, au même titre que ceux qui sont en arrêt maladie ou en retraite. » Il faut s'arrêter sur cette justification. Tout d'abord, bien sûr, il s'agit de nier la remise en cause du rapport fondamental du capital, le rapport d'exploitation, de solidifier par là même la limite de la lutte des

112 *Ibid.*
113 Préambule de la Constitution, cité en encadré de bas de page, *Ibid.*
114 *Rouge*, 8 janvier 1998.

chômeurs qui résulte simplement de l'implication réciproque entre travail et capital. Ensuite, tout comme la LCR, il s'agit de constituer et de formaliser la figure du chômeur comme personnage de la société civile. Enfin, il faut affirmer que les chômeurs sont partie intégrante du salariat. On est là au cœur de l'enjeu de cette lutte, les chômeurs sont bien partie intégrante du salariat, c'est cela qui fait que la lutte des chômeurs cristallise comme pratique sociale la crise et la remise en cause du rapport salarial. Pour la CGT, ce qui est revendiqué dans cette affirmation, c'est la perpétuation de ce rapport. Le chômeur ne serait pas différent de celui qui est en arrêt maladie ou en retraite. Le plus important n'est pas que cela soit théoriquement faux au vu des lois d'accumulation du capital et de la loi de population qui en résulte, le plus important c'est la définition, que la CGT dans la lutte *met en pratique*, des chômeurs comme une simple fonction interne du travail salarié qui ne témoigne pas des contradictions de l'accumulation. En effet, des lois peuvent résorber le chômage : loi sur les trente-cinq heures, loi sur l'exclusion. Le chômeur est l'objet de bonnes ou de mauvaises lois.

La lutte des chômeurs devient une réhabilitation de l'action politique : « L'apparition d'un pôle de rassemblement de toutes les forces de gauche pour donner au mouvement sa dimension politique pourrait avoir une audience très large, dans la majorité plurielle elle-même, y compris le PS. [...] La LCR mettra tout en œuvre dans les jours qui viennent pour que la puissance du mouvement social trouve enfin un relais d'expression politique dans la gauche elle-même » [115]. Dans le premier chapitre de ce livre, nous avons analysé comment s'inscrivaient actuellement dans le rapport d'exploitation la réduction du temps de travail et la loi sur les trente-cinq heures. Ce qui nous intéresse ici, ce n'est plus de montrer que, loin d'avoir pour fonction de résorber le chômage, cette loi participe de l'extension de la précarité et de la revivification de l'extraction absolue de plus-value. Ce n'est pas le contenu de la loi qui nous importe maintenant, mais le fait même que la lutte devienne lutte politique, qu'elle ait pour enjeu une action sur l'État (quel que soit ici le contenu de la loi). Une telle action ne se contente pas de changer le « but », ce sont les acteurs, on l'a vu, qui sont socialement redéfinis comme éléments de la société civile. En cela, non seulement la loi dans son contenu même (les trente-cinq heures, le « partage du travail ») participe de cette activité de la classe capitaliste que nous avons désignée comme redéfinition du chômage en fonction interne du travail salarié, mais encore c'est en tant que loi même, en tant que forme, que la loi est redéfinition du chômage et de la précarité dans le travail salarié.

Le fétichisme spécifique du capital (différent de celui de la marchandise) sur lequel est fondé le fonctionnement de la société civile ne connaît que trois couples par lesquels les individus isolés se recomposent

115 Rouge, 15 janvier 1998

en catégories sociales, et non en tant que classes (la différence relève de la médiation : soit on part de la totalité, soit on part de l'isolement). Capital-profit (ou intérêt) ; terre-rente foncière ; travail-salaire. Le fétichisme spécifique du capital, qui est celui de l'autonomisation et de la personnification des éléments du procès de production (la terre, le travail, les moyens de production), consiste à rattacher chacun de ces éléments de façon naturelle et autonome à chacun des trois types de revenus dont la somme constitue la valeur produite (rente + salaire + profit ou intérêt). Les déterminations de la restructuration actuelle ne confirment plus des identités médiatrices exprimant *collectivement* les éléments autonomisés. C'est l'individu isolé de l'échange marchand qui *revient* comme le support du fétichisme spécifique du capital. L'individu isolé est directement investi par le capital, et sommé de se faire valoir, dans son individualité, en tant que représentant social des éléments fétichisés du capital.

Faire de la lutte des chômeurs une lutte « légale », c'est par nature rabattre la caducité de l'exploitation à l'intérieur de la perpétuation du rapport travail-salaire. Dans l'activité « légale » de la classe capitaliste, la communauté des citoyens dans l'État devient la forme concrète, participative, de leur communauté d'individus isolés. Dans les formes actuelles du mode de production capitaliste, cela prend une signification nouvelle. Le capital ne confirme plus dans sa propre reproduction l'identité des classes, *ce qui signifie nullement que celles-ci ont disparu*, mais que dans son autoprésupposition le capital ne reconnait plus cette médiation et laisse, à ce niveau, l'individu isolé face à la communauté. Les rapports entre prolétariat et capital, qui se nouent dans le procès de production, sont amenés par là à se faire valoir socialement, de façon directe, au niveau de la société civile, comme rapports non entre des classes mais entre des individus. Le rapport d'exploitation comporte de façon constante cette ambiguïté, en ce que c'est toujours en tant qu'individu que le prolétaire vend sa force de travail. En effet, le rapport capitaliste dépasse et conserve le rapport marchand, il n'en est pas la simple extension à une marchandise nouvelle et particulière qu'est la force de travail. On retrouve ici une idée essentielle selon laquelle on ne peut jamais critiquer réellement l'activité de la classe capitaliste en termes de manipulation, dévoiement, mystification, mais qu'il faut toujours se référer à ce qu'est le prolétariat dans son rapport au capital comme particularisation de la même totalité qu'est le rapport d'exploitation.

Comme résultat dernier du procès de production et de reproduction apparaît la somme des individus comme société. Tout ce qui tel le produit avait une forme solide n'apparaît que comme un moment transitoire qui s'évanouit. Dans le fétichisme de l'autoprésupposition, seuls apparaissent comme solides les individus isolés et les rapports qu'en tant que tels ils définissent entre eux. La reproduction des éléments du procès de production dans leur connexion interne devient leur activité

propre, le mouvement de leur volonté et des « contrats » qu'ils définissent entre eux.

La société en tant que résultat dernier du procès de production est maintenant cette somme d'individus se mouvant « à l'aise »dans les formes réifiées du capital, et au travers de l'activité desquels doit passer la reproduction des rapports de production comme rapports de classes à l'intérieur du mode de production capitaliste, et cela même parce qu'ils sont des rapports de classes. La reproduction de la société, devenant, avec le grand effondrement des médiations collectives (partis, syndicats...), activités, participations individuelles, se donne comme régénérescence de la démocratie, comme faire-valoir social de l'individu isolé. Tel il est engagé dans les rapports de production, tel il est acteur de la société civile. Ce ne sont pas les classes qui s'élèvent au niveau de l'État, mais l'individu tel qu'il est dans l'État, en tant que membre de la société civile, qui donne sa substance et la forme de son activité à l'individu engagé dans des rapports de production de classes.

Ces individus isolés peuvent donc se regrouper selon les forces de polarisation les plus diverses : de l'association de chômeurs à n'importe quel lobby, mais toujours ils retrouveront entre eux une substance commune, celle du citoyen. Peuvent être de la même manière investis, dans la société, tous les nouveaux lieux de dangerosité. La classe ouvrière, redéfinie dans son éclatement comme « classe dangereuse » dans certaines de ses fractions (les chômeurs, les précaires, les jeunes des banlieues...), se trouve « organisée » en associations de défense qui, en tant que telles, la confirment dans ce statut de « classe dangereuse », négociant sa représentation, son contrôle et son statut. La société ainsi redéfinie a droit à la parole et à l'action, la reproduction des rapports de production capitalistes apparaît comme la résultante des actions et « compromis » effectués. Ainsi, dans la reproduction sociale, pèsent de la même façon tous les individus, mis à égalité, qu'ils soient patrons du textile demandant des subventions ou chômeurs intermittents. Ce qu'il faut alors, c'est peser sur la décision, faire valoir sa citoyenneté.

Ce n'est qu'avec ces quelques « digressions théoriques » que l'on peut savourer dans toutes ses caudalies cet « Appel de responsables politiques » que publie Rouge dans son numéro du 15 janvier 1998 : « Le changement se joue aujourd'hui, en grande partie, sur la question de la réduction du temps de travail afin de créer des emplois. Lorsque le futur président du CNPF annonce son intention de *déstabiliser*, voire même de *faire chuter* Lionel Jospin sur les trente-cinq heures, il menace de sabotage l'un des principaux engagements de la campagne des législatives. Une contre-mobilisation citoyenne s'impose ! Celle-ci doit pouvoir prendre appui sur un projet de loi mobilisateur, bien en phase avec l'espoir né le 10 octobre de l'annonce, par le Premier ministre, d'une législation programmant la baisse de la durée légale du travail pour le premier

janvier 2000. » Dans cette perspective de constitution légale des chômeurs comme groupe socialement reconnu dans la société civile et dans l'État, Claire Villiers, porte parole d'AC!, peut se réjouir des avancées gouvernementales après la création des cellules d'urgence au niveau des préfectures, la mise en place de la mission Joint-Lambert et surtout la reconnaissance semi-officielle des associations reçues par le Premier ministre le 8 janvier : « ... il faut tout remettre à plat et reconstruire un système. Sur ces deux points, il y a eu quelques petites avancées côté gouvernemental, avec la création des cellules d'urgence, appelées maintenant "fonds d'urgence sociale", et avec la mission Joint-Lambert, qui doit faire fonctionner ces cellules et effectuer cette mise à plat du système d'indemnisation. [...] Troisième point sur lequel nous étions déterminés : des droits pour les chômeurs, c'est-à-dire des droits démocratiques comme le droit d'affichage, etc. Sur cette question, Jospin a dit que les associations seraient reconnues et que des comités locaux d'usagers seraient créés dans l'ANPE et l'AFPA. Ce n'est pas seulement un gain institutionnel, car ce sont des lieux où pourront s'exercer une meilleure défense des droits des chômeurs, une organisation collective, une surveillance du contenu des offres d'emploi, etc. » [116]. Pour Richard Dethyre (Apeis), « le mouvement des chômeurs aide le gouvernement à appliquer une politique pour laquelle il a été élu. [...] On veut que le gouvernement réussisse. » Pour Hubert Constancias (MNCP), « si le gouvernement annonçait un relèvement, on pourrait dire on a gagné, on a du grain à moudre ». Pour toutes les associations, comme le souligne François Desanti, « au bout du compte c'est l'emploi qui est décisif ». Dans un appel unitaire lancé à la suite de la manifestation du 17 janvier, les quatre associations expliquent ce qu'elles entendent par la formule « c'est l'emploi qui est décisif » : « Il faut un emploi pour chacun, une place pour chacun. Nous appelons avec nos associations et syndicats à tenir partout des assemblées pour abolir le chômage et la misère, pour répondre à l'urgence et pour les trente-cinq heures pour tous, tout de suite. [...] Nous recenserons les entreprises, les grosses en priorité, pour faire appliquer les trente-cinq heures avec création d'embauche correspondante. Avec l'ANPE, la DDTE, les CODEF et les préfets, nous attacherons une attention particulière aux entreprises qui ont empoché l'aide de l'État » [117]. L'*emploi décisif*, c'est un processus inscrit dans la lutte des chômeurs, plus qu'un objectif à réaliser : c'est la construction institutionnelle de la catégorie des chômeurs comme élément représenté dans la catégorie générale des travailleurs salariés, ce n'est pas l'impossible suppression du chômage.

Redisons-le : il ne s'agit pas de critiquer la LCR pour elle-même, de

116 *Rouge*, 22 janvier 1998.
117 *Rouge*,*Ibid.*

critiquer le « gauchisme » qui n'existe plus, mais de comprendre, à partir des luttes et de la contradiction entre le prolétariat et le capital, pourquoi la LCR anime AC! ou Ras l'Front. Ce n'est pas la LCR l'objet de la critique, mais ce qui fait que, dans leur mouvement, des luttes se formalisent en partie dans les positions que la LCR ne fait qu'exprimer. Replacer la lutte des chômeurs dans une problématique de gestion et de pérennisation du mode de production capitaliste, lui donner une perspective institutionnelle et politique, ce n'est pas trahir ou mystifier, c'est mettre en forme et faire en sorte que se reproduise le face-à-face du travail et du capital, ce qui est toujours une activité de la classe capitaliste. Peu importe que les propositions calculées, chiffrées, responsables de toutes ces organisations n'aient absolument aucune chance d'être retenues, l'important est que, dans la conflictualité dans laquelle se reproduit le mode de production capitaliste, celui-ci soit considéré comme un horizon indépassable. À ce moment-là, le conflit se déplace sur deux axes : la critique d'une politique économique du capitalisme à laquelle on en oppose une autre ; le fonctionnement démocratique de l'État. Pour le premier point, il s'agit bien sûr de la critique de la « spirale infernale des monnaies fortes et des taux d'intérêt élevés qui étouffent croissance économique et sociale » [118]. Pour le second, « l'exigence démocratique c'est le respect du mandat, c'est la mise en œuvre du programme et des idées qu'a défendus la gauche plurielle pendant la campagne électorale » [119]. En route, évidemment, ce sont les revendications spécifiques de la lutte des chômeurs qui passent à la trappe. Dans son contenu et dans sa forme comme contenu (en tant que loi), la loi sur les trente-cinq heures recadre le mouvement dans la problématique du travail salarié, ce n'est pas une voie de garage, c'est une activité capitaliste dans la lutte de classes. Et c'est avec raison que les associations et la CGT peuvent proclamer que la réduction du temps de travail est un enjeu central. Emploi, conditions de travail, salaires, la réduction du temps de travail synthétise les nécessités actuelles de la valorisation du capital, les nouvelles modalités de l'exploitation, elle n'est pas un leurre agité devant les chômeurs, elle est leur redéfinition bien réelle dans le cadre du rapport d'exploitation restructuré. C'est qu'il s'agit de prendre en compte un fait incontournable : « les frontières entre chômage et salariat s'estompent », comme le déclare Claire Villiers au forum des « états généraux du mouvement social » le 24 janvier. La question, on l'a dit, est de savoir dans quel sens se fait la synthèse.

Comparant le mouvement des chômeurs avec la grève de décembre 1995, Claire Villiers voit dans ce mouvement, le « rebond en positif » du mouvement de 1995, qui avait été incapable « de faire des propositions alternatives ». Les chômeurs et précaires, devenus dans le vocabulaire d'AC! « usagers de l'ANPE », apprécient certainement leur

118 *Rouge*, 29 janvier 1998.
119 *Ibid.*

« positivation ». Il est cependant exact de considérer que, deux ans après, la lutte des chômeurs a résolu l'« ambiguïté » de la grève de 1995. La positivité alternative qui, autour de la grève de 1995, s'était développée comme un discours ornemental sans prise sur le mouvement devient dans la lutte des chômeurs purement et simplement politique d'institutionnalisation, de représentation ; inversement, le ras-le-bol de 1995 trouve sa forme adéquate dans la remise en cause de la classe par elle-même dans sa lutte contre le capital. Qu'à la grève de 1995 succède la lutte des chômeurs développe à l'évidence qu'il n'y a plus de développement positif construit sur la lutte salariale de la classe ouvrière, celle-ci ne peut plus rien promouvoir positivement à partir d'elle-même, comme on va maintenant le voir avec le thème du « revenu garanti ». Il peut très bien y avoir un enchaînement revendicatif qui s'enclenche à partir de la revendication de l'augmentation des minima sociaux, puis des bas salaires, contre un double SMIC, et même pour la création d'emplois, mais ce que cet enchaînement ne peut plus porter, c'est un projet social ouvrier. Le développement positif de la lutte des salariés, c'est la crise du rapport social qu'est le travail salarié.

Le revenu garanti

a) Le salaire : prix du travail

Le fondement de la revendication du « revenu garanti » ou de l'« allocation universelle », c'est le travail, devenu travail social, valorisant le capital. Dans le deuxième chapitre nous avons montré que cette qualité de travail social n'était pas un attribut que le travail pouvait posséder en lui-même face au capital comme une caractéristique de la valeur d'échange de la force de travail, mais une qualité que le travail acquiert dans sa mise en mouvement dans le procès de production. C'est une qualité de sa valeur d'usage, c'est-à-dire une qualité inhérente au travail au moment où celui-ci n'appartient plus à l'ouvrier. Les forces sociales du travail n'existent que dans le procès de leur objectivation comme forces propres du capital.

L'important n'est pas de critiquer cette revendication comme une idéologie ou une erreur théorique. L'important de cette revendication n'est pas ce qu'elle dit, mais ce qu'elle fait comme travail d'organisation de la lutte des chômeurs, comme définition des catégories sociales que la lutte de classes polarise. Elle retourne la lutte des chômeurs autour de l'axe du travail. La revendication du revenu garanti renforce en voulant la subvertir la forme salaire comme prix de la force de travail. Le salaire, c'est le prix du travail, dans le salaire la différence, dans la journée de travail, entre travail nécessaire et surtravail a disparu. Le rapport monétaire

dissimule le travail gratuit du salarié pour son capitaliste. « On comprend maintenant l'immense importance que possède dans la pratique ce changement de forme qui fait apparaître la rétribution de la force de travail comme salaire du travail, *le prix de la force comme prix de la fonction*. [...] La valeur d'usage que l'ouvrier fournit au capitaliste, ce n'est pas en réalité sa force de travail, mais l'usage de cette force, sa fonction, le travail... » [120]. Le fondement de la mystification réside dans la valeur d'usage que l'ouvrier cède au capitaliste : l'usage de la force de travail, c'est le travail.

En réclamant le paiement par le capital des forces sociales du travail, on réclame que le salaire soit en accord avec sa propre mystification de la valeur de la force de travail, c'est-à-dire qu'il paie non pas la valeur d'échange de la force de travail, mais sa valeur d'usage pour le capital. On considère également que les forces sociales du travail sont siennes et non pas qu'elles n'ont d'existence qu'objectivées contre lui dans le capital. La classe capitaliste ne peut que reprendre cette revendication, c'est-à-dire mettre en accord la forme salariale avec le caractère social de l'exploitation d'une force de travail qu'elle socialise dans son exploitation, mais qui n'est jamais sociale tant qu'elle demeure purement subjective dans le travailleur. Pour parler clair, cette mise en accord, c'est l'articulation d'un revenu garanti et d'un salaire direct minable.

Que la lutte pour le salaire reste toujours dans le cadre du capital n'est pas une critique, loin de là ; la critique porte ici sur la mise en avant de la forme mystifiée du salaire, comme salaire garanti venant formaliser les revendications immédiates de revenus plus importants. Dans la reproduction du capital, les forces du travail social objectivées apparaissent comme une qualité inhérente au capital en tant qu'objet. Nous avons vu (chapitre 2) que le troisième moment de l'exploitation pose, en nouant la contradiction entre prolétariat et capital au niveau de la caducité du travail vivant immédiat valorisant le capital, tout aussi nécessairement que cette qualité inhérente, l'isolement de l'ouvrier face à cette puissance sociale concrétisée dans le capital. Sur la base de cet isolement, pour l'ouvrier, le seul avenir est alors de devenir, dans le capital, force de travail sociale, et de revendiquer cette socialisation comme une qualité qui lui soit propre, puisqu'il est, en tant que travail vivant, lui-même, activité de transposition de ses forces sociales dans le capital. La contradiction au niveau de la reproduction devient volonté d'adéquation du travail salarié avec ses modalités d'exploitation en tant que force de travail sociale. La formalisation idéologique de cette revendication consistera alors à ne plus considérer le caractère social du travail, ni comme une objectivation face à lui mais comme une qualité du travail en lui-même, ni comme une tendance contradictoire de l'accumulation mais comme une tendance réalisée ou en voie de l'être par l'action de la classe.

120 Marx, *le Capital,* Livre I, t. 2, p. 211.

Le capital ouvrirait alors la voie à une « nouvelle société » se développant positivement à l'intérieur de lui-même. La revendication du revenu garanti part bien du caractère social du travail objectivé dans le capital, mais, au lieu d'y voir la base de l'abolition de la valeur et du travail salarié, elle y voit le combat pour la mise en adéquation du salaire avec le niveau atteint par l'exploitation. « Ce que vous considérez comme juste et équitable n'entre pas en ligne de compte. La question qui se pose est la suivante : qu'est-ce qui est nécessaire et inévitable au sein d'un système de production donné ? » [121].

Et nécessairement, ce qui se passe au sein de ce système de production, c'est que la revendication du salaire ou du revenu garanti se scinde en une revendication « classique » sur la valeur de la force de travail et un projet social. Les deux sont liés en ce que la revendication sur la valeur d'échange de la force de travail fait référence à sa valeur d'usage comme travail vivant et non seulement à son coût de reproduction. En retour, le projet social vient donner sa forme et sa légitimité à la revendication « classique » sur la valeur d'échange de la force de travail. Enfin, posant comme réalisable la réappropriation par le travail salarié de ses forces sociales et de la richesse accumulée comme capital, ce projet social de « réappropriation » ne peut que se renverser en politique capitaliste d'appropriation, sous un mode global, de l'ensemble de la force de travail. Là, il retrouve sa véritable base d'existence, ce qui était à son origine : la mise en forme de la situation actuelle de la force de travail face au capital.

b) Le revenu garanti : une lutte sur la valeur d'échange de la force de travail

La revendication du revenu garanti, qu'elle prenne l'allure d'un important relèvement des minima sociaux ou de l'exigence d'un « salaire social », est avant tout une revendication sur la valeur d'échange de la force de travail. Elle pose le chômage et la précarité, dans les rapports actuels entre le travail et le capital, non comme un extérieur de ces rapports (une attente), mais comme l'existence d'une masse de force de travail dont la caractéristique principale de sa valeur d'usage est la disponibilité. Celle-ci, comme toute valeur d'usage de la force de travail, n'a pas de valeur et n'est pas payée, cependant l'ouvrier doit reproduire cette force de travail qui a cette valeur d'usage pour le capital.

« En revendiquant un revenu minimum garanti égal au SMIC pour l'ensemble des chômeurs, une telle stratégie se fonde sur une autre mutation essentielle du procès de travail : la dissociation croissante entre le revenu d'un individu et son activité productrice [la première était l'expulsion hors de l'entreprise d'une fraction énorme de travailleurs, *nda*].

121 Marx, *Salaire, prix et profit*, Éd. sociales, p. 46.

La richesse produite aujourd'hui par la société ne résulte pas d'une somme de travail individuel mais bien d'une organisation sociale et technologique complexe au sein de laquelle le travail direct est minoritaire. L'automation, l'informatisation ont définitivement détruit le vieux mythe ouvrier du "producteur" payé en fonction de sa productivité. Le "produit national brut" des économistes ne cesse de croître pour un nombre d'heures de travail de plus en plus faible.

« Le précaire concrétise cette évolution puisqu'il représente une force de travail indispensable à la production dont le revenu dépend non pas de son travail concret (quelques heures dans une semaine, quelques mois dans une année), mais bien de sa disponibilité face aux besoins des employeurs. D'où la prolifération des institutions versant aux précaires un revenu social complémentaire des maigres salaires qu'ils touchent à l'occasion de leur mission dans les entreprises.

« On retrouve là encore l'hétérogénéité qui caractérisait les mécanismes de régulation du bassin d'emploi. La complexité du système vise ici à masquer son rôle de distributeur d'un salaire social par le biais d'une assurance aux pauvres. Car l'ampleur de ces mutations de la gestion de la force de travail n'a d'égal que celle de la pression idéologique qui l'accompagne. Il n'y a pas de travailleurs précaires mais seulement un stock de "chômeurs" dont les médias diffusent quasi chaque semaine les plus infimes variations statistiques.

« Il n'y a pas de jeunes prolétaires aux revenus insuffisants, mais de "nouveaux pauvres" donnant lieu aux coups médiatiques les plus émouvants. Ce ne sont plus les institutions nationales vouées aux transferts sociaux, mais ATD quart-monde, le Secours catholique et autres institutions caritatives qui se voient confier la distribution d'une part croissante des revenus sociaux ainsi travestis en "allocations aux plus démunis".

« C'est cet intense pilonnage idéologique de la pauvreté qui a gangréné les premiers syndicats de précaires – transformés à coups de subventions en centres d'assistance aux marginaux de la société – et qui exclut quasi automatiquement tout mouvement centré sur les précaires-chômeurs du rapport capital-travail classique.

« La stratégie centrée sur le revenu vise donc à remettre à jour le véritable terrain du salaire social susceptible d'une part de mobiliser l'ensemble des précaires comme force de travail spécifique et d'autre part d'intégrer leurs revendications dans celles de la classe ouvrière traditionnelle » [122].

La lutte sur les minima sociaux, sur le « revenu garanti », sur le « salaire social » (la terminologie a peu d'importance) centre la lutte des chômeurs et précaires à l'intérieur du rapport entre capital et travail, à l'intérieur, malgré les apparences, de la vente de la force de travail. À ce

122 *Cash, journal des chômeurs et des précaires*, décembre 1987.

moment-là, c'est évident, le « revenu garanti » devient comme salaire un mode d'engagement de la force de travail dans la valorisation du capital et peut même, comme on va le voir, permettre les formes les plus sauvages d'exploitation. On est là dans le cadre « classique » de la lutte sur le salaire, et la revendication du « revenu garanti » ne peut être critiquée sur cette base. Quand un article du *Monde libertaire* [123], intitulé « Du revenu garanti comme autorégulation du capital et gestion des contradictions de classe », critique cette revendication en y opposant la « réquisition de richesses », le squat, etc., la critique passe totalement à côté de la plaque. Pourquoi ne pas demander à tous les salariés, au lieu d'aller se vendre, d'aller « réquisitionner les richesses », pourquoi ne pas demander au prolétariat de faire la révolution ? Bien sûr que « loin d'abolir le salariat le revenu garanti le renforce » (contrairement à ce qu'écrivaient les opéraïstes au début des années soixante-dix), de la même façon la lutte pour un meilleur salaire n'a jamais aboli le salariat. Doit-on pour autant ne pas lutter pour un meilleur salaire, même si par là même on reconnaît le salariat et notre dépendance vis-à-vis du capital ? Montrer toutes les limites de la lutte salariale, que ce soit sous sa forme « classique » ou sous celle du « revenu garanti », montrer que le contenu et l'aboutissement de la lutte de classe du prolétariat ne peut être que l'abolition du capital et donc du salariat, qui en est le rapport social fondamental, ne condamne pas pour autant la lutte pour le salaire comme activité contre-révolutionnaire.

« Je pense avoir montré que ses luttes [de la classe ouvrière, *nda*]pour des salaires normaux sont des incidents inséparables du système du salariat dans son ensemble, que dans 99 cas sur 100 ses efforts pour relever les salaires ne sont que des tentatives pour maintenir la valeur donnée du travail, et que la nécessité d'en disputer le prix avec le capitaliste est en connexion avec la condition qui l'oblige à se vendre elle-même comme une marchandise. [...] En même temps, et tout à fait en dehors de l'asservissement général qu'implique le régime du salariat, les ouvriers ne doivent pas s'exagérer le résultat final de cette lutte quotidienne. Ils ne doivent pas oublier qu'ils luttent contre les effets et non contre les causes de ces effets, qu'ils ne peuvent que retenir le mouvement descendant, mais non en changer la direction » [124]. La critique du « revenu garanti » ne doit pas être hypnotisée par son objet particulier, mais être menée comme critique du rapport salarial, en en précisant évidemment les formes spécifiques induites par le « revenu garanti ».

Il ne faut pas confondre la lutte sur le relèvement des minima sociaux en combattant le cas par cas (ce qui est une forme de lutte salariale, Cf. les conventions collectives), en combattant toutes ses formes d'« aides aux plus défavorisés », avec la promotion de cette « réforme » comme résolvant le problème du chômage ou de la précarité

123 16 avril 1998.
124 Marx, *Salaire, prix et profit*, p. 73.

alors qu'elle ne fait que les réguler, les étendre et permettre un renforcement de l'exploitation. C'est une lutte sur les « effets » et non sur les « causes », prise, qui plus est, dans des modalités de renforcement de l'exploitation. Mais tant que la classe ouvrière est contrainte de se vendre elle-même, c'est-à-dire tant qu'elle est classe ouvrière, elle ne peut que lutter et négocier, avec le capitaliste ou l'État, sur la valeur de sa force de travail. Même si, comme nous le verrons plus loin, il y eut dans la lutte des chômeurs quelques tentatives, quelques amorces montrant la nécessité de sortir de ce dilemme, il est vain de les opposer comme une stratégie alternative à la lutte sur les minima sociaux ou le niveau du « revenu garanti ».

c) Le revenu garanti : un projet de société

Le nœud du problème de la revendication du « revenu garanti » réside dans le fait que la revendication à propos de la valeur d'échange de la force de travail est amenée à mettre en avant sa valeur d'usage pour le capital. En effet, la revendication sur la base de la valeur d'échange est prise dans la contradiction suivante : je dois me reproduire chaque jour, chaque semaine ; je ne suis pas mis en activité par le capital chaque jour, chaque semaine. Le salaire apparaît donc comme composé en majorité d'une « réappropriation de la richesse accumulée comme capital » et, en contrepartie, l'activité de la force de travail individuelle apparaît comme activité d'un « travail socialisé ». D'où le fait que la revendication du « revenu garanti » est amenée à dépasser le niveau d'une revendication sur la valeur d'échange de la force de travail ; elle devient nécessairement une idéologie, dont nous avons vu les fondements dans la forme salariale elle-même au début de cette partie sur le « revenu garanti ». Par idéologie nous entendons les formes immédiates de la réification, dans lesquelles les acteurs de la société capitaliste « se sentent à l'aise ».

Le chômeur-précaire n'est pas celui qui ne travaille pas, il est un travailleur doté d'une nouvelle qualification, la qualification de la mobilité. C'est la reproduction de cette qualification qui entre dans la valeur de la force de travail (un peu comme le travail complexe par rapport au travail simple), mais comme pour n'importe quel salaire c'est la valeur d'usage de cette force de travail qui apparaît comme payée, c'est la base de toute l'idéologie du salariat qui prend dans le cas de cette valeur d'usage spécifique un contenu particulier.

Ce contenu particulier, c'est le revenu garanti comme paiement d'une force de travail sociale. « De par son caractère de plus en plus social, le travail s'identifie de moins en moins à l'emploi, à l'évaluation entrepreneuriale du travail individuel direct. Travailler c'est aussi et avant

tout produire du lien social, de la coopération, en s'informant, en communiquant, en échangeant avec d'autres, en circulant continûment au-dedans comme au-dehors de l'entreprise, en mobilisant savoirs et connaissances personnelles, acquises par soi-même ou avec d'autres [...]. Cette nouvelle nature du travail est incompatible avec les normes d'évaluation et la contrainte au travail imposées par le salariat. Car ce travail-là porte avec lui de nouvelles formes sociales de mobilité et d'engagement. Il nous amène à considérer la circulation et la coopération dans le travail comme des conditions de la production et à faire reconnaître les dimensions intellectuelles, culturelles, langagières... qui fondent la "personnalité vivante" [125] des individus comme autant de "forces sociales productives". C'est pourquoi, érigé sur les décombres du fordisme, décembre 1995–décembre 1997 peut se comprendre comme la montée en puissance d'une double exigence sociale : comme expression politique d'une nouvelle centralité du travail fondée sur la coopération et l'autonomie des individus dans le travail ; comme droit légitime pour tout un chacun d'être payé de sa "puissance créatrice", de son "individualité sociale", comme le résultat d'un travail immédiatement social. En cela, le "mouvement des chômeurs" est une Première. Ouvertement, il dessine les contours d'une émancipation progressive de la force de travail de la dynamique du capital. La revendication d'un revenu garanti à toute personne en âge de travailler illustre pour partie ce phénomène » [126]. En affirmant le caractère immédiatement social du travail comme une réalité dans le travail lui-même face au capital et qui plus est comme la capacité pour la force de travail de s'émanciper de la « domination capitaliste », le « revenu garanti », comme idéologie dans laquelle se meut la lutte revendicative, se présente comme l'abolition de l'exploitation *dans le salaire*, dans la vente de la force de travail.

L'idéologie du revenu garanti n'est pas seulement « fausse » dans sa conception de l'immédiateté sociale du travail. « Fausse » en ce sens que les forces sociales du travail, qu'elle pose comme des catégories inhérentes au travail en lui-même, n'existent que dans le procès de production, quand le travail a cessé d'appartenir au travailleur, c'est-à-dire qu'elles n'existent qu'objectivées dans le capital. L'erreur est surtout l'expression de l'action dans un monde renversé, celui où le « lien social », la coopération, l'information, la communication, les échanges *réapparaissent* comme le fait du travail dans la mesure même où ses forces sociales sont objectivées dans le capital. « Tous les progrès de la civilisation, c'est-à-dire toute augmentation des forces productives sociales ou, si l'on veut, des forces productives du travail lui-même, n'enrichissent pas l'ouvrier, mais le capitaliste, et ce au même titre que les résultats de la science, des découvertes, de la division et de la combinaison du travail,

125 Marx

126 Patrick Dieuaide, « Vers une force de travail sociale » *in Occupation*, supplément encarté dans *Les Inrockuptibles,* janvier 1998.

de l'aménagement des moyens de communication, de l'action du marché mondial ou de l'emploi des machines. Tout cela augmente uniquement la force productive du capital, et puisque le capital se trouve en opposition avec l'ouvrier, tout cela ne fait qu'accroître sa domination matérielle sur le travail. La conversion du travail (activité vivante et efficiente) en capital résulte directement de l'échange entre le capitaliste et le travail qui confère au capitaliste le droit de propriété sur le produit du travail (le commandement sur le travail). Mais cette conversion se réalise seulement dans le procès de production.

« Il est donc absurde de se demander si le capital est productif ou ne l'est pas. Le travail lui-même n'est productif que s'il est recueilli au sein du capital qui constitue la base de la production dont le capitaliste est le commandant. La productivité du travail devient force productive du capital [...]. Le travail n'est pas productif s'il existe pour le travailleur lui-même en opposition au capital, s'il a une existence immédiate extérieure au capital. Il n'est pas productif comme activité directe du travailleur parce qu'il n'aboutit alors qu'à la circulation simple où les transformations ont un caractère purement formel. Certains prétendent que la force productive attribuée au capital est une simple transposition de la force productive du travail ; mais ils oublient que le capital est précisément cette transposition, et que le travail salarié implique le capital de sorte qu'il est, lui aussi, transsubstantiation, c'est-à-dire une activité qui semble étrangère à l'ouvrier » [127]. Quand nous disons que ces forces sociales *réapparaissent* comme le fait du travail, comme lui appartenant, c'est que la transposition dont parle Marx va de soi à partir du moment où, dans le premier moment de l'échange, les travailleurs ont cédé au capitaliste l'usage de leur force de travail et donc d'eux-mêmes ; en tant qu'ils coopèrent, ils ne sont qu'un mode particulier d'existence du capital. Par ce premier moment de l'échange, le travail vivant (la valeur d'usage de la force de travail achetée par le capital) est devenu activité du capital ; cette transposition se donne comme l'activité même du travailleur collectif devenu mode d'existence du capital. Elle disparaît au fur et à mesure qu'elle s'accomplit. C'est bien alors dans ce monde renversé, où le capital comme rapport social ne se laisse plus voir que comme activité du travail, que nous évoluons.

Ce qui fait du capital une contradiction en procès apparaît comme une contradiction opposant d'une part un travail de plus en plus social *en lui-même* face au capital et d'autre part le capital réduit à l'« évaluation entrepreneuriale du travail direct ». En fait, on a alors supprimé l'exploitation comme contenu du rapport entre travail et capital, et cela d'un double point de vue. Tout d'abord, ce que le capital paie, ce n'est plus la valeur d'échange de la force de travail mais sa valeur d'usage (l'idéologie du revenu garanti considère l'immédiateté sociale du travail

127 Marx, *Fondements de la critique de l'économie politique*, t. 1, p. 255–256.

comme une caractéristique du travail que le capital devrait payer) ; ensuite, les forces sociales du travail n'existeraient plus seulement dans leur procès d'objectivation, comme transposition (et le travail comme dépossession), mais seraient une qualité inhérente au travail se faisant ainsi valoir vis-à-vis du capital. On aurait ainsi évacué l'exploitation du premier et du deuxième moment de l'échange entre le travail et le capital et donc toute contradiction. On tiendrait là une revendication qui réconcilierait le travail et le capital à travers « une émancipation progressive de la force de travail de la dynamique du capital » [128], une sorte de glissement inéluctable dans lequel le capital se dépasserait lui-même. Avec l'idéologie du revenu garanti, ce qui porte l'abolition du salariat devient la base d'un marchandage *dans le salariat*... La mise en œuvre par le capital d'un travail de plus en plus immédiatement social n'est pas un processus graduel conférant progressivement l'hégémonie sociale au travail sur le capital, c'est bien plutôt la force qui peut faire exploser le capital comme rapport social, *parce qu'il est rapport d'exploitation*. Cette mise en œuvre exacerbe l'exploitation, la porte à son paroxysme, au point où le prolétariat contre le capital, loin de se faire valoir comme concentrant en lui l'ensemble de la « créativité sociale », s'abolit lui-même. Alors, il n'est plus question de revenu, garanti ou pas, plus question de « se prémunir contre les aléas de la conjoncture du capital » [129].

Prosaïquement, comme pratique d'organisation sociale, l'idéologie du « revenu garanti » rabat ce qui dans la lutte des chômeurs porte l'abolition du salariat sur une nouvelle forme du salariat. Le salaire en tant que forme mystifiée de la valeur de la force de travail se présente toujours comme paiement du travail. Le revenu garanti, lui qui se veut prix de la *valeur d'usage* du travail, se coule sans peine dans cette mystification inhérente à la forme salaire du paiement de la force de travail. Lorsque cette idéologie est poussée au bout, elle abandonne rapidement ses grands airs « révolutionnaires » et ne se présente plus que comme « un progrès de la protection sociale » [130]. Les foules peuvent être satisfaites, les chômeurs et les précaires rassurés, ainsi que toute la classe ouvrière, Yann Moulier nous l'annonce : « Le libéralisme des années quatre-vingt a été touché à mort dans son dernier sanctuaire : la fausse évidence qu'il n'y avait rien à attendre de la politique, d'un progrès ultérieur de la protection sociale et que l'on était réduit à négocier dans les dix prochaines années le rognement continuel des niveaux de bien-être social. [...] Ce que nous entendons souligner ici c'est que la revendication d'un revenu universel de citoyenneté devient désormais le terrain central autour duquel devront désormais tourner tant la reconstruction

128 P. Dieuaide, *Ibid.*
129 *Ibid.*
130 Yann Moulier Boutang, « Un nouveau New Deal est en marche », *in Occupation*, *Ibid.*

d'un système de protection sociale dans une économie du travail intermittent, d'un travail omniprésent mais poreux et largement invisible à travers les lunettes du vieux salariat, que la redéfinition constitutionnelle de l'activité humaine, des sources réelles de la productivité, de l'invention, de la création de richesse sociale, du temps de travail et du statut légal de l'emploi » [131].

Ce « nouveau New Deal », comme son illustre prédécesseur, se veut relance de l'accumulation par la consommation. L'emploi, dans ce monde de l'apparence qui est celui du keynésianisme, dépend de la demande effective et non de la capacité du capital à extraire le maximum de surtravail de la force de travail employée. Or la demande effective dépend des salaires, et les salaires de l'emploi.

De l'emploi « il n'y en a plus », donc le keynésianisme tourne en rond, tel est le diagnostic de Yann Moulier. Pour sortir de ce cercle vicieux, il effectue cette avancée théorique fondamentale : « La demande effective ne dépend pas des salaires, mais des revenus. C'est pourquoi seul le revenu garanti est un facteur de création d'emplois normaux » [132]. N'étant plus lié à un emploi particulier, le « revenu garanti » ne peut plus être considéré comme un salaire, sa déconnexion de l'emploi permet de sortir du cercle vicieux, de relancer la demande effective et donc l'emploi. « Il s'agit là d'une révolution tranquille », conclut l'auteur, qui propose pour financer ce revenu universel un emprunt gagé sur l'euro. Nous voilà vraiment tranquilles. L'importance de la vision keynésienne de la relation entre salaires et accumulation réside dans le fait qu'elle est la théorie (susceptible d'être reconnue par les deux parties) de la pratique quotidienne de la fixation conflictuelle de la valeur de la force de travail. Elle justifie, dans le cadre de la reproduction des rapports sociaux capitalistes et *pour ces rapports sociaux*, les résultats du conflit entre la classe ouvrière et la classe capitaliste par lequel s'établit la valeur de la force de travail. Pour les acteurs de ce conflit, ouvriers et capitalistes, elle est la justification *commune* de leur action et la propre compréhension qu'ils en ont. Le « revenu garanti », en entrant dans ce cadre de relations entre salaires et accumulation du capital, nécessite la formation de nouveaux organismes de représentation ouvrière dans la reproduction du capital. Les « associations de chômeurs », principalement AC!, fortes et fières de leur reconnaissance officielle, sont en passe de devenir ces organismes de représentation et de négociation de la valeur de la force de travail associant salaire direct et des formes diverses de « revenu garanti ». La forme association n'est pas neutre, elle rompt la relation étroite entre emploi et salaire à laquelle est liée le syndicat qui, même de branche, demeure professionnel.

L'idéologie keynésienne qui accompagne le revenu minimum, même en se proclamant la reconnaissance du caractère social, collectif, de la

131 *Ibid.*
132 *Ibid.*

création de richesses, reconnaît en fait que l'essentiel de cette revendication tient à la valeur d'échange de la force de travail. Toutes les formes idéologiques de cette revendication sont liées à la nature même de cette valeur d'échange, aux modalités de sa fixation comme reproduction d'une force de travail intermittente, donc s'opposant à elle-même non comme son propre renouvellement dans son usure, mais comme appropriation de « richesse sociale » créée en dehors d'elle.

d) Le revenu garanti : abolition du mode de production capitaliste

Le travailleur social contre le capital

Il existe une version idéologique « hard » du revenu minimum cherchant à dépasser ce dilemme (sortir du paiement de la force de travail), version dans laquelle cette revendication contiendrait à terme l'abolition du mode de production capitaliste. « Le salaire social garanti, c'est le début d'une juste redistribution de nos richesses » [133], cependant cette vision de la rétribution de la reproduction de la force de travail précaire est toujours induite par les caractéristiques mêmes de cette valeur d'échange et suppose que l'abolition du capital est déjà donnée dans le capital comme l'existence dès aujourd'hui d'un travail immédiatement social. Un tract de la CNT (union départementale du Val-de-Marne) distribué pour la manifestation du 7 mars 1998 fait écho à cette déclaration de 1987 : « Pour la CNT, la réduction du temps de travail s'entend comme élément de la répartition des richesses éhontément accumulées par le capital. [...] Le capital, avec la complicité des États, tente de spolier définitivement le monde du travail. » Déjà, en 1973, dans une brochure intitulée les *Ouvriers contre l'État, refus du travail* [134], Negri faisait la différence entre la lutte *pour* le salaire et la lutte *sur* le salaire, la seconde coupait court à tout réformisme en ce qu'elle était « une lutte pour l'appropriation de la richesse sociale » [135]. Les forces productives et l'accumulation de « richesses » attribuées au capital sont ici une simple transposition de la force productive du travail. Toute l'idéologie du « revenu garanti » consiste à revendiquer que le capital se reconnaisse comme tel, comme cette transposition déjà le capital est, la plupart du temps, réduit à la finance et aux « tondeurs de coupons ». Le capital n'est précisément cette transposition, cette inversion, que dans sa relation avec le travail salarié, qui est *lui aussi* transsubstantiation, c'est-à-dire une activité étrangère à l'ouvrier, ce que ne peuvent reconnaître ceux qui voudraient que le « monde du travail » se réapproprie son monde. Le capital ne peut être reconnu dans sa spécificité propre,

133 *Cash*, *Ibid.*
134 publiée par *Matériaux pour l'intervention.*
135 *Ibid.*, p. 93.

comme un rapport de production réfléchi en lui-même, il n'est vu que dans sa substance matérielle comme accumulation de « richesses » *et* corollairement comme contrainte extérieure face au travail salarié. L'idéologie du « revenu garanti » reconnaît, dans le capital, le capitaliste « accapareur » comme une personne mais non comme le capital existant pour soi, du fait même qu'il est ce procès de transposition du travail, lui-même activité *étrangère* à l'ouvrier.

En fait, dans cette problématique, il suffit de mettre le revenu ou le salaire en accord avec ce qu'est déjà le travail. « Dans un cycle de développement capitaliste, où il apparaît de plus en plus clairement que si le salaire doit à tout prix être lié à la productivité, celle-ci tend à être comprise comme productivité moyenne nationale, et non comme celle de chaque travail en soi ; à partir de ce niveau d'acceptation capitaliste du travail comme travail social, s'ouvre et s'est ouvert pour la classe ouvrière un énorme espace politique d'intervention, pour la recomposition et la massification d'objectifs qui se retournent contre le plan du développement : augmentations égales pour tous, tous les objectifs sur les salaires et les horaires résumés par le salaire politique, c'est-à-dire, en fin de compte, la possibilité de renverser le travail abstrait contre le développement du capital, dans un salaire dégagé de la productivité » [136]. Cependant, la perspective du salaire politique semble aller plus loin que la simple mise en adéquation du salaire avec le travail devenu travail social. Il s'agit de renverser le salaire social comme fonctionnement de la classe dans la reproduction du capital, dont la conflictualité ouvrière fait partie (ce que Negri appelle le « plan »), en salaire politique comme initiative ouvrière contre le plan. Le salaire politique ne serait alors, en tant qu'initiative ouvrière, ni un programme contre la pauvreté, ni un minimum pour les chômeurs, c'est un revenu pour tous, pour ceux qui travaillent comme pour ceux qui ne travaillent pas. « Cela signifie récupérer concrètement l'autonomie, et ainsi ouvrir une lutte sans trêve contre le plan, d'une manière qui ne peut plus être programmée par le capital ; cela signifie donc utiliser le coût du développement entièrement contre le développement. Salaire politique non pas pour abandonner l'usine, mais pour ouvrir des luttes nouvelles, afin de se garantir de toutes les possibilités de chantage, salaire politique contre l'usage de la division chômeurs-travailleurs, salaire politique contre l'usage capitaliste du sous-développement, salaire politique comme coût ouvrier à imposer au développement, coût d'autant plus élevé que la force dont on dispose est grande ; coût monétaire et coût politique de la recomposition de classe. Salaire détaché de la productivité, droit au revenu, mais dans un projet qui ne s'arrête pas aux portes de l'usine, qui parcourt tout le tissu social : de la maison aux transports, jusqu'à l'ensemble de la richesse sociale. Mais ici s'arrête l'usage du salaire politique comme arme. Il s'arrête

136 Negri, brochure citée, p. 75.

à la crise, au blocage du plan, à la fin du développement. [...] Le mot d'ordre de salaire politique ne nous amène pas plus loin que dans l'antichambre de la destruction du salaire, et à partir de là, tout reste à faire. » Ce dernier point est essentiel dans la revendication du salaire politique au début des années soixante-dix, point qui a été le plus souvent laissé de côté par les épigones des théoriciens de l'autonomie ouvrière. Le salaire politique n'est pas en lui-même chez Negri l'immédiateté sociale du travail et la transformation de la richesse en richesse sociale, il est une sorte de programme minimum par lequel l'autonomie ouvrière est posée comme contenu de la lutte contre le capital ; à partir de là peut alors être entreprise l'abolition du salariat.

Cependant Negri échoue à articuler l'abolition du salariat à partir du salaire politique, échoue ou y réussit trop bien. Il échoue dans la formalisation de l'étape suivant le salaire politique, étape définie comme celle de l'organisation, c'est-à-dire de la capacité que se donnerait la classe ouvrière de récolter les fruits de la lutte sur le salaire politique. L'étape suivante n'est en fin de compte que le salaire politique organisé, que son achèvement. Negri se rend compte du problème qu'il y a à poser le salaire politique comme abolition du salariat, s'il ne peut le dépasser, c'est qu'il reste dans une problématique de l'ancien cycle de luttes. Une problématique pour laquelle la révolution demeure affirmation de ce qu'est déjà la classe dans le mode de production capitaliste. Le salaire politique comme « voie révolutionnaire » est d'emblée inscrit dans cette problématique de l'affirmation de la classe. En effet son point de départ, c'est toujours ce que serait en elle-même devenue l'activité de la classe comme activité sociale, positivité révolutionnaire donnée en soi face au capital, et non contradictoirement, positivité à faire-valoir dans ce mode de production pour le faire éclater. Et Negri nous donne la marche à suivre pour la classe ouvrière afin de mener à bien ce faire valoir social dans le capital. C'est ce que dans *Marx au-delà de Marx*, il appelle l'« autovalorisation ouvrière ». Si nous nous attardons sur la problématique opéraïste du salaire politique, c'est que nous avons là, « malgré son âge », la forme théoriquement la plus élaborée du revenu garanti, celle qui nous permet le mieux d'en saisir tous les tenants et aboutissants en tant que théorie « révolutionnaire » *et comme* « nouveau New Deal » ; la filiation de la « théorie révolutionnaire » au « nouveau New Deal » n'est pas le fruit du hasard ou de la dérive de certains théoriciens vieillissants comme Yann Moulier ou Negri lui-même.

Le salaire : appropriation de la richesse sociale

Tout part, si l'on s'en tient à l'analyse du discours théorique (en fait il faut toujours avoir en tête la reconstruction de ce discours théorique dans les pratiques de la fin de l'ancien cycle de luttes, dans ses impasses

comme révolution partant de l'affirmation de la classe), de la conception « subjectiviste » de la valeur du travail nécessaire. Le salaire : « cette masse de travail nécessaire dont le capital doit fixer la valeur à tout prix, – et qui est au contraire mobile, variable, qui n'est pas une détermination finale de l'échange, mais une résultante de la lutte de classe, quand elle ne réussit pas à être dictature de la classe ouvrière et prolétaire » [137]. Negri s'autorise ici plusieurs « facilités théoriques ». Premièrement, sur la valeur variable : si la valeur du travail nécessaire correspondant à la fraction du capital qui s'échange contre la force de travail peut être qualifiée de capital variable, ce n'est pas du fait de la valeur d'échange de la force de travail, c'est du fait de sa valeur d'usage, c'est-à-dire le travail vivant entrant dans le procès de production. Par là, elle reproduit son propre équivalent et de plus un excédent, il s'ensuit que c'est cette partie du capital qui se transforme sans cesse de grandeur constante en grandeur variable, et non pas la valeur de la force de travail pour l'ouvrier. Deuxièmement, Negri rappelle quelques lignes auparavant que « le marché du travail est régi par d'autres lois que celles du marché des denrées par exemple » [138], mais il ne mentionne pas cette spécificité : « La population relative – et non absolue – représente ici l'essentiel » [139]. Or nous savons qu'en ce qui concerne sa loi de population le capital agit des deux côtés : l'offre et la demande (augmentation de la composition organique : le capital crée et abolit sans cesse le travail nécessaire), c'est là la spécificité en question, et elle laisse peu de place à l'« autovalorisation ouvrière ». Troisièmement, cette masse de travail nécessaire est une résultante de la lutte de classe. Cela est tout d'abord exact : la valeur de la force de travail n'est pas une grandeur fixe si l'on compare divers pays et diverses époques ; la question se résout en celle du rapport de forces entre le capital et le travail. Cela n'empêche que ce rapport de forces agit, comme n'importe quel rapport de forces sur le marché, dans les limites de la valeur de la marchandise, ce que Marx rappelle fortement aux syndicalistes dans *Salaire, prix et profit*.

Il faut s'arrêter un moment sur la fixation de la valeur de la force de travail et donc du salaire, afin qu'il soit clair que, quel que soit le rapport de forces, le salaire ne peut en aucune façon être le vecteur pour le prolétariat de la « réappropriation de la richesse sociale », le vecteur de l'abolition du rapport d'exploitation. Le salaire ne peut être sa propre abolition. Ce point essentiel est à la base de toute critique des idéologies du « revenu garanti » et ce, sous leurs formes les plus radicales.

« La résistance périodiquement exercée de la part de l'ouvrier contre la réduction des salaires et *les efforts qu'il entreprend périodiquement pour obtenir des augmentations de salaires sont inséparablement liés au système du salariat* et sont provoqués par le fait même que le travail est

137 Negri, *Marx au-delà de Marx*, L'Harmattan, p. 233.
138 Marx, *Fondements*, t. 2, p. 11.
139 *Ibid.*

assimilé aux marchandises et soumis par conséquent aux lois qui règlent le mouvement général des prix. [...] Il s'agit de savoir jusqu'à quel point, au cours de la lutte continuelle entre le capital et le travail, celui-ci a une chance de l'emporter. Je pourrais répondre de façon générale et vous dire que le prix du marché du travail, de même que celui de toutes les autres marchandises, s'adaptera à la longue à sa valeur ; que, par conséquent, en dépit de toute hausse et de toute baisse, et quoi que fasse l'ouvrier, il ne recevra finalement en moyenne que la valeur de son travail, qui se résout dans la valeur de sa force de travail... » [140]. Après avoir posé cette loi générale, Marx passe à l'étape suivante de son raisonnement : nous sommes bien capables de fixer les salaires minimaux, mais pas les salaires maximaux, ce qui à première vue semble anihiler la démonstration précédente. En effet, il déclare alors : « La chose se réduit à la question du rapport de forces des combattants ».

Mais nous sommes *dans* le système du salariat et le rapport de forces joue dans un cadre prédéterminé qui est celui des lois d'accumulation du capital. Marx délimite alors le rapport de forces : « Quant aux limites de la valeur du travail, leur fixation dépend toujours en fait de l'offre et de la demande, j'entends par là la demande de travail de la part des capitalistes et l'offre de travail faite par les ouvriers » [141]. Nous savons par ailleurs qu'une fois la surpopulation relative devenue le pivot sur lequel tourne la loi de l'offre et de la demande de travail, ces deux fonctions « cessent d'être des mouvements partant de deux côtés opposés, celui du capital et celui de la force de travail. Le capital agit des deux côtés à la fois. Si son accumulation augmente la demande de bras, elle en augmente aussi l'offre en fabriquant des surnuméraires. Ses dés sont pipés. Dans ces conditions, la loi de l'offre et de la demande de travail consacre le despotisme du capital. » [142] L'alliance des ouvriers entre occupés et non-occupés ne peut que marginalement contrecarrer cette loi, comme historiquement l'expérience ouvrière l'a montré, en sens inverse également, l'organisation légale de la surabondance de main-d'œuvre n'a que des effets à court terme (loi sur la colonisation aux États-Unis).

Dans les pays de « vieille civilisation », là où le capital domine entièrement le processus de la production, l'accumulation du capital et la surpopulation relative – devenue le pivot de l'offre et de la demande de force de travail –, règlent le rapport entre les deux. « Prenons, par exemple, la hausse des salaires des ouvriers agricoles en Angleterre de 1849 à 1859. Quelle en fut la conséquence ? Les cultivateurs n'ont pas pu élever la valeur du blé, pas même son prix sur le marché. Il leur fallut, au contraire, en accepter la baisse. Mais pendant ces onze années, ils introduisirent des machines de toutes sortes, appliquèrent des méthodes

140 Marx, *op. cit.*, p. 67.
141 *Ibid.*, p. 70.
142 Marx, *le Capital,* Livre I, t. 3, p. 83.

scientifiques nouvelles, convertirent une partie des terres arables en pâturages, augmentèrent l'étendue des fermes et, du même coup, le volume de la production ; par ces moyens et par d'autres encore, ayant diminué la demande du travail par l'augmentation de sa force productive, ils créèrent de nouveau un excédent relatif de la population des ouvriers agricoles. Telle est la méthode générale suivant laquelle s'accomplissent plus ou moins rapidement dans les vieux pays aux assises solides les réactions du capital contre les augmentations de salaires » [143]. Le salaire ne va jamais au-delà du salaire, il n'est pas, quelle que soit la combativité ouvrière, réappropriation de la richesse sociale. Que le salaire soit bon ou mauvais, le système du travail salarié est un système d'esclavage qui ne permet pour l'ouvrier d'autre échappatoire que son abolition. Fonder une dynamique de libération sociale sur le salaire, c'est fonder la liberté sur l'esclavage.

Le salaire, valeur de la force de travail, ne peut se muer en réappropriation de la richesse sociale, car on évolue alors sur une double définition du salaire : valeur de la force de travail revendiquant l'« intégralité du produit du travail ». La mystification de la forme salaire (prix du travail) est posée comme la réalité tout en réclamant la reproduction de la force de travail. Il est vrai qu'à partir du salaire ou du revenu on ne peut envisager que la *réappropriation* de la richesse sociale (flou merveilleux de cette expression). On ne considère les rapports de production capitalistes que comme des rapports de distribution, l'exploitation comme un partage injuste des richesses, les classes sociales comme le rapport entre riches et pauvres (nous analyserons par ailleurs plus longuement ce thème de la « réappropriation »). On est en pleine fantasmagorie. Mais fantasmagorie, on ne le redira jamais assez, dans laquelle nous évoluons quotidiennement.

Quatrièmement, Negri nous présente la prise du pouvoir par le prolétariat comme aboutissement possible de cette conception de la lutte salariale, de la lutte sur le revenu. Là, c'est chez un autre opéraïste qu'il faut aller chercher quelques éclaircissements. Dans *Ouvriers et Capital* [144], Mario Tronti livre un exemple historique de cette « dictature prolétarienne » : les luttes ouvrières aux États-Unis à la fin des années trente et au début de la guerre. « On arrive à la guerre avec un rapport de forces penchant violemment en faveur des ouvriers. Cela ne s'était jamais produit, mais cette fois-ci c'était devenu possible : la résolution de la crise avait donné le pouvoir aux ouvriers, elle l'avait enlevé aux capitalistes. Le mouvement suivant, les revendications qui s'imposaient sont alors eux aussi logiques et cohérents. Non plus l'antique mot d'ordre socialiste de la lutte contre la guerre, mais la revendication de classe la plus moderne et la plus subversive que l'on ait pu concevoir alors : la partici-

143 Marx, *Salaire, prix et profit*, p. 71.
144 Éd. Christian Bourgois.

pation ouvrière aux profits de guerre ! [...] C'est là l'épisode emblématique d'une histoire encore actuelle ; il montre qu'il n'est pas vrai qu'une classe domine toujours l'autre, que l'autre soit toujours dominée ; tour à tour, selon le rapport de forces mutuel, la puissance de l'une l'emporte sur la puissance de l'autre, et ce, indépendamment des formes de pouvoir institutionnelles et du signe et du nom sous lesquels la structure formelle de la société se présente extérieurement, qu'elle s'appelle capitaliste ou socialiste selon l'antique langage qui resurgit depuis les origines de notre science » [145]. On peut rester bouche bée devant de telles affirmations, mais Negri dans *Marx au-delà de Marx* nous construit théoriquement cette possibilité que Tronti repère historiquement.

Les illusions de la distribution

L'essentiel n'est pas dans l'aberration que représentent de telles considérations, mais dans le fait qu'elles sont les expressions idéologiques, qu'elles formalisent des tendances et des pratiques réelles de la lutte de classe. Nous avons là la redistribution ou le partage des richesses, l'appropriation de la richesse sociale, le revenu garanti dans leur extrême aboutissement. Les formes de la distribution sont autonomisées comme objet de la lutte de classe, au point que la possibilité d'action sur elles apparaît comme totalement libre et que leur bouleversement entraînerait, de par la liberté de cette action même, celui des rapports de production. On pense alors avoir brisé, dans la lutte sur le salaire ou le revenu, la « sujétion économique ». Un tel point de vue est naturel dans la société capitaliste et se trouve en outre conforté par les formes socialisées du salaire. « Aux yeux de l'individu, la distribution apparaît tout naturellement comme une loi sociale qui fixe sa position au sein de la production, c'est-à-dire le cadre dans lequel il produit : elle précède donc la production. L'individu n'a ni capital ni propriété foncière de par sa naissance : en venant au monde, il est voué au travail salarié par la division sociale. En réalité cela tient à ce que le capital et la rente foncière sont des facteurs indépendants au sein de la production » [146]. Dans les formes socialisées du salariat et plus encore quand dans une lutte l'enjeu consiste à définir le travail salarié par rapport au chômage, c'est pour l'ensemble de la société qu'il peut apparaître que la distribution précède la production. « En fait, les rapports et modes de distribution sont tout bonnement l'envers des agents de la production : l'individu qui contribue à la production par son travail salarié participe sous le mode du salaire à la distribution des produits créés dans la production. La structure de la distribution est entièrement déterminée par

145 *op. cit.*, p. 354–355.
146 Marx, *Fondements...*, t. 1, p. 24–25.

celle de la production » [147]. On ne peut autonomiser les formes de la distribution, agir sur elles comme si elles n'avaient pour loi propre que le rapport de forces, comme si, en cela, elles étaient le lieu de la liberté par rapport à l'« économie ». Il ne s'agirait que de modifier ce rapport de forces par et dans une activité libre, subjective, débarrassée des lois de l'économie. En fait, quand on veut faire l'ange on fait toujours la bête, on ne fait qu'accepter ces lois en totalité, les confirmer. En érigeant la distribution en pôle absolu de la société, c'est-à-dire celui qui en détermine toutes les divisions et les luttes, on se condamne à en accepter toutes les lois, car on n'a pris que l'« envers de la production » pour l'ensemble des rapports sociaux capitalistes. On en demeurera alors à la « richesse » sous sa forme matérielle, que l'on jugera selon sa plus ou moins grande « utilité » ; cette « richesse » en tant que rapport social, marchandise-capital, s'est évanouie. Tous les rapports de production ont été acceptés. On est resté en fait dans le cadre de cette société et l'on a agi pour une répartition plus équitable, plus juste, « mais ce qui vous semble juste n'entre pas ici en ligne de compte... ».

Si en prenant la distribution comme le domaine des rapports de forces, c'est-à-dire de la liberté, de la lutte de classes comme affrontement de subjectivités, on en reste aux lois de l'économie dans leur objectivité non critiquée et même on les entérine, c'est que la distribution est double. « Dans l'acception la plus banale, la distribution est répartition des produits ; définie de la sorte, elle est la plus éloignée de la production et en est pour ainsi dire indépendante. Mais, avant d'être distribution des produits, elle est : 1° distribution des instruments de la production, et 2°, ce qui est le prolongement du rapport précédent, distribution des membres de la société entre les diverses branches de production, autrement dit soumission des individus à des rapports de production déterminés. La distribution des produits résulte évidemment de la distribution existant au sein du procès de production lui-même et déterminant la structure de la production. Si l'on ne tenait pas compte de cette dernière distribution, on ferait de la production une abstraction creuse. La distribution des produits est donc donnée directement par cette distribution qui, de par son origine, est un élément de la production » [148]. Quand on ne s'attaque qu'à la distribution dans son acception la plus banale, on fait par là même de la production une abstraction creuse, c'est-à-dire une vérité éternelle, l'histoire et les classes sociales ne relevant que de la plus ou moins grande quantité de produits que des catégories d'individus retirent de la distribution. C'est la division de la société en classes qui a disparu.

Agir sur la distribution pour modifier et abolir les rapports de production existant jouit au premier abord d'une force d'évidence redoutable. Faire en sorte que l'ouvrier reçoive une part du revenu qui n'ait

147 *Ibid.*
148 Marx, *Ibid.*

plus de rapport avec la valeur de la force de travail, n'est-ce pas abolir les rapports sociaux capitalistes ? Faisons abstraction d'une première difficulté qui surgit ici : on suppose les classes sociales déjà abolies ou une véritable situation de guerre civile, dans laquelle l'essentiel ne serait pas de récupérer plus de revenu. Prenons le problème pour lui-même, c'est-à-dire dans le cadre de ce mode de production. Là également nous tombons sur une aberration. La production dans sa forme la plus matérielle, en tant que valeur d'usage, est prédéterminée par la distribution au sens de l'affectation du travail social à diverses branches d'activités. Nous avons déjà vu dans le chapitre 2 que l'on peut considérer comme équivalent à un moment donné de la société capitaliste le rapport entre le travail nécessaire et le surtravail, d'un côté, et le rapport entre la section I des biens de production et la section II des biens de consommation destinés à la reproduction de la classe ouvrière, de l'autre. On peut donc considérer que cette première distribution, qui fait partie de la production, détermine la quantité de biens « accaparables » par la classe ouvrière. Bien sûr, nous pouvons envisager la réquisition de la production de luxe, mais nous n'aurons en aucun cas agi sur les rapports de production même si nous réduisons la classe capitaliste à mettre en pratique son idéal protestant.

L'idéologie de la répartition sent bien qu'il y a là un problème, mais elle ne le voit qu'à son niveau, c'est-à-dire que dans sa vision de l'individu isolé, non pas même l'individu de la distribution mais celui de l'échange. La distribution détermine la proportion selon laquelle l'individu participe aux produits de la production, l'échange, quant à lui, fournit à cet individu les produits qu'il veut obtenir contre la quote-part touchée dans la distribution. La question va alors être ramenée à celle du choix dans la masse des marchandises allouée à chacun du fait de sa place dans la distribution (envers de la production). La question de la prédétermination quant à leur valeur d'usage de la masse des produits devient aux yeux de cet individu isolé celle de la plus ou moins grande utilité pour lui de telle ou telle marchandise. En fait, cette redistribution se ramène à une répartition plus juste, à l'idéologie du produit intégral du travail, à la mystification de la forme du salaire, à des jugements moraux sur l'utilité des marchandises, mais ne peut remettre en cause le rapport entre surtravail et travail nécessaire de façon qualitative, c'est-à-dire toucher leur connexion, les abolir l'un et l'autre. Elle ne peut toucher à la forme valeur des produits dans la mesure même où, dans le mode de production capitaliste, la loi de la valeur joue spécifiquement comme répartition du temps de travail social et que, comme appropriation des richesses, la redistribution en accepte dans leur forme matérielle la concrétisation de la division du travail de la société en travail nécessaire et surtravail. Cette critique de l'appropriation des richesses, qui rabat l'abolition du prolétariat, comme revendication du prolétariat lui-même dans le rapport d'exploitation (chapitre 2), sur une idéologie du

salaire ou du revenu et qui, par là même, ne sort pas du système du salariat (ce qui nous fait traiter cette question dans ce chapitre), n'épuise pas la question. Nous reviendrons plus loin sur cette revendication en essayant cette fois-ci de montrer que, comme activité du prolétariat *dans la reproduction du capital*, gît en elle une critique réelle du rapport d'exploitation dépassant la simple revendication salariale. Cela, parce qu'en elle est ressenti le problème qui constitue toute sa limite : quand elle pose la question de la destination et de l'utilité du travail, c'est là simultanément l'aboutissement extrême de cette idéologie de l'appropriation (l'individu de l'échange) mais aussi le moment où, *sans sortir d'elle-même*, elle touche ses contradictions internes (bien sûr, à ce moment-là, il y a toujours des imbéciles pour proposer des communautés alternatives de travail – mais là nous entrons dans le domaine du pathologique).

La dynamique des besoins

Si nous avons critiqué l'« appropriation des richesses » comme but, nous devons maintenant la critiquer comme « tactique » de la lutte de classe, c'est-à-dire comme conception du cours du rapport contradictoire entre le prolétariat et le capital. Pour cela nous suivrons à nouveau notre meilleur guide en la matière, Negri. « Plus le travail s'abstrait et se socialise [...] plus la sphère des besoins s'élargit. Le travail crée ses propres besoins et impose au capital de les satisfaire. [...] Le salaire se forme sur ses besoins » [149]. Pour s'approprier la richesse sociale, il faut d'abord en avoir besoin, ensuite cette appropriation trouvera son domaine d'action dans la petite circulation. C'est sur cette base que « le sujet ouvrier développe sa propre logique indépendante » [150]. Voilà le cheminement que nous allons reprendre.

Nous retrouvons le travail social comme tendance se réalisant en tant que caractéristique interne au travail, mais aussi à partir de là une théorie des besoins qui fait que le travail nécessaire possède « une variabilité irrésistible vers le haut », dans la mesure où il impose au capital de satisfaire ces besoins. Les périodes récentes de l'histoire du mode de production capitaliste n'ont pas vraiment confirmé la variabilité irrésistible du travail nécessaire vers le haut, mais cela pourrait n'être que conjoncture passagère ; ce qui est fondamentalement en cause pour notre sujet, c'est cette théorie des besoins liée au travail social et corollairement l'indépendance prolétaire. La relation entre le besoin et la production est saisie de façon unilatérale. Dans un premier temps, il est vrai que l'on peut considérer que le besoin pose idéalement l'objet de la production, il crée les

149 Negri, *op. cit.*, p. 235.
150 *Ibid.*, p. 236.

objets de la production sous une forme encore subjective. Plus l'individu est socialement développé, c'est-à-dire plus il entre dans des rapports complexes, indépendants et diversifiés, plus les besoins seront larges et diversifiés, plus sera constamment créé le besoin d'une production nouvelle. En rester là, c'est considérer le besoin comme pure subjectivité, c'est là où en reste Negri, c'est là où on en reste en général si l'on considère le travail social comme une caractéristique interne au travail lui-même face au capital. Le « travailleur social » se trouve investi *sui generis* d'une capacité créatrice de besoins qui excède par définition tout ce que la société capitaliste peut offrir, elle qui demeure confinée dans la rationalité de la valeur.

Mais le besoin ne détermine pas unilatéralement la production. La production fournit une matière au besoin et elle lui donne son caractère spécifique : « La faim est la faim ; mais si elle est apaisée avec de la viande préparée et mangée à l'aide d'une fourchette et d'un couteau, elle est différente de celle qui est calmée en avalant de la chair crue, déchirée avec les mains, les ongles et les dents » [151]. La production ne fournit pas seulement une matière au besoin et la définition spécifique du besoin, elle fournit aussi un besoin à la matière. Marx prend ici l'exemple de l'objet d'art créant un public sensible à l'art, nous pourrions plus prosaïquement parler du réfrigérateur et du public sensible au réfrigérateur. La production produit donc le besoin en lui fournissant sa matière, en déterminant ses modalités historiques spécifiques, en suscitant le besoin de produits qu'elle a d'abord créés matériellement. Si l'on sort de la fantasmagorie du travailleur social en lui-même pour le replacer dans le procès de l'objectivation de ses forces sociales dans la subsomption du travail sous le capital, si simultanément on considère le rapport entre besoin et production dans sa dualité, ce n'est plus à la toute-puissance des besoins du « travailleur social » que l'on a affaire, mais à des normes de consommation définies par la production capitaliste quand celle-ci intègre la reproduction de la force de travail. Ainsi, on ne peut pas partir des « besoins ouvriers » face à la production capitaliste comme on partirait d'un pôle d'une contradiction indépendant de son adversaire. Si nous avions dit que le prolétariat ne peut imposer ses besoins au capital parce que de toute façon la part du revenu qui lui échoit est fixée par la valeur de sa force de travail, nous n'aurions pas répondu à la proposition de Negri, nous en aurions affirmé une autre en face ; c'est en prenant la problématique même de Negri sur les besoins, en reposant la dialectique entre besoin et production, que nous retrouvons finalement le salaire comme valeur de la force de travail. Dans une dynamique des besoins, le prolétariat ne trouve pas plus la capacité d'imposer au capital de les satisfaire que la possibilité de les satisfaire lui-même directement. Sur ce point-là également nous reviendrons dans le chapitre suivant, car

151 Marx, *Fondements...*, t. 1, p. 21.

là aussi, sous une forme limitée, c'est l'exploitation elle-même qui est en cause. En effet, dans la « réappropriation de la richesse sociale », le sujet de cette réappropriation est l'individu qui a des besoins « humains », mais alors on a placé l'individu du communisme à la place de l'individu actuel, c'est toujours un tel tour de passe-passe qui se cache sous les « besoins humains » et l'utilisation théorique de l'« humain » en général. Pour l'instant nous en demeurons à l'étude de cette revendication dans la mesure où elle demeure dans les catégories du capital et les confirme contre la capacité du prolétariat de se remettre en cause.

Le temps libre sur la base du surtravail : un dépérissement de l'exploitation

En ce que la revendication du revenu garanti demeure dans les catégories du mode de production capitaliste, le lieu où le prolétariat pourrait faire valoir son droit au salaire de telle sorte qu'il déborde le capital, par la part du revenu qu'il s'approprierait, c'est la petite circulation. « Au sein du procès d'ensemble de la circulation, nous pouvons distinguer la grande et la petite circulation. La première embrasse toute la période depuis le moment où le capital sort du procès de production jusqu'au moment où il y retourne. La seconde est continue et se déroule en même temps que le procès de production : elle porte sur la partie payée en salaire et échangée contre la force de travail » [152]. Que la portion de capital transformée en salaire accompagne le procès de production signifie pour Negri que « l'exploitation n'affecte en rien l'indépendance du sujet prolétaire » [153]. Le dualisme des formes de la circulation serait même la caractéristique essentielle de l'émergence du « sujet prolétaire » comme sujet irréductible. Par le travail nécessaire qui se rattache à la valeur d'usage des marchandises (destinées à la consommation ouvrière), le prolétariat s'érige en opposition au capital et serait à même de faire de sa conservation et reproduction une résistance irréductible, et destinée à être victorieuse, contre la valorisation. Le revenu ouvrier nie alors toute complémentarité par rapport au capital. Et en conclusion : « La petite circulation est l'espace dans lequel la sphère des besoins qui tient au travail nécessaire se déploie » [154]. Les commentaires de Marx sur la petite circulation sont beaucoup moins « optimistes ». « Dans cette circulation, le capital rejette du travail matérialisé pour s'assimiler la force de travail vivante, son oxygène. La consommation de l'ouvrier reproduit celui-ci en tant que force de travail vivante. Étant donné que la reproduction de l'ouvrier est une condition pour le capital, la consommation de l'ouvrier apparaît comme

152 Marx, *Fondements*..., t. 2, p. 188.
153 *op. cit.*, p. 237.
154 *op. cit.*, p. 239.

reproduction, non pas directement du capital, mais des rapports qui seuls le mettent en état d'être du capital. La force de travail vivante fait partie des conditions d'existence du capital au même titre que la matière première et l'instrument. Le capital se reproduit donc sous une forme double, la sienne propre, et celle de la consommation de l'ouvrier, mais seulement pour autant qu'elle reproduit sa force de travail vivante » [155]. La dernière réserve n'ouvre pas la voie à l'« indépendance prolétaire », elle signifie qu'il s'agit d'une consommation productive, non en ce qu'elle reproduit l'individu mais parce qu'elle reproduit sa force de travail, et l'on sait ce qu'il advient de la reproduction de l'individu dès l'instant où sa force de travail cesse d'être utile au capital.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'entreprendre la vaine démarche consistant à opposer la « vérité » à l'« erreur ». C'est du salaire dont il s'agit, et la stratégie de Negri n'est pas « délirante ». Bien au contraire, elle exprime, comme nous allons essayer de le montrer, un réformisme radical solidement ancré dans le stade actuel de l'accumulation et des contradictions entre les classes : une modalité de montée en puissance de la classe ouvrière et de la subversion du capital. La transformation du salaire en « revenu ouvrier », dans une opposition irréductible à la valorisation du capital et se déployant dans le cadre de la petite circulation, renvoie au capital comme contradiction en procès. On retrouve ce réformisme radical de la revendication salariale et du revenu chaque fois que l'on considère cette contradiction en procès comme une situation acquise ou un processus graduel de passage à une organisation supérieure de la société ; et non justement comme une contradiction entre le prolétariat et le capital dont le contenu est pour le prolétariat sa propre remise en cause contre le capital et son abolition. Cette contradiction en procès ne sort pas de l'exploitation, elle en est le mouvement, on a vu avec la lutte des chômeurs qu'elle pouvait même devenir pratique du prolétariat.

C'est tout à fait réellement que, comme contradiction en procès, le capital fonde cette démarche radicale de la lutte sur le salaire. En effet, quand le capital d'une part pousse à la réduction du temps de travail à un minimum et d'autre part pose le temps de travail comme la seule source et la seule mesure de la richesse, il n'est pas seulement sa propre caducité en acte, ni seulement le mouvement de l'exploitation définissant le prolétariat comme classe ayant la capacité de l'abolir (répétons que cette contradiction en procès n'est pas un processus économique objectif mais le cours de l'exploitation, et se construit comme contradiction entre le prolétariat et le capital). Il est aussi la production de la possibilité du communisme, le capital définit le contenu de son dépassement dans ses contradictions actuelles. C'est un aspect du capital comme contradiction en procès que pour l'instant nous avions laissé de

155 Marx, op. Cit., p. 191.

côté : la création du temps disponible, temps libre sur la base contradictoire du surtravail. Aspect dont nous allons voir toute l'importance en ce qui concerne le dépassement du capital compris comme appropriation de la richesse ou lutte sur le revenu.

« Quoi qu'il en soit, le capital crée une grande quantité de temps disponible, en dehors du temps de travail nécessaire à la société en général et à chacun de ses membres en particulier, autrement dit, une marge d'espace pour le développement de toutes les forces productives de chaque individu, et donc aussi de la société. Cette création de temps de non-travail apparaît, pour le capital et les systèmes antérieurs, comme un simple temps de non-travail, du temps libre pour quelques-uns. Mais en ce qui concerne le capital, celui-ci augmente le temps de surtravail de la masse par tous les moyens de la science et de l'art, parce que sa richesse est directement fonction de l'appropriation du temps de surtravail, son but étant directement la valeur, et non la valeur d'usage. Il est ainsi, malgré lui, l'instrument qui crée les moyens du temps social disponible, qui réduit sans cesse à un minimum le temps de travail pour toute la société et libère donc le temps de tous en vue du développement propre de chacun.

« Cependant, il tend toujours lui-même à créer du temps disponible d'un côté, pour le transformer en surtravail de l'autre. S'il réussit trop bien à créer du temps disponible, il souffrira de surproduction, et le travail nécessaire sera interrompu, parce que le capital ne peut plus mettre en valeur aucun surtravail. Plus cette contradiction se développe, plus il se révèle que la croissance des forces productives ne saurait être freinée davantage par l'appropriation du surtravail d'autrui.

« Les masses ouvrières doivent donc s'approprier elles-mêmes leur surtravail. De ce fait le temps disponible cesse d'avoir une existence contradictoire. Le temps de travail nécessaire se mesure dès lors aux besoins de l'individu social, et le développement de la force productive sociale croît avec une rapidité si grande que, même si la production est calculée en fonction de la richesse de tous, le temps disponible croît pour tous. La richesse véritable signifie, en effet, le développement de la force productive de tous les individus. Dès lors, ce n'est plus le temps de travail, mais le temps disponible qui mesure la richesse.

« Si le temps de travail est la mesure de la richesse, c'est que la richesse est fondée sur la pauvreté, et que le temps libre résulte de la base contradictoire du surtravail ; en d'autres termes, cela suppose que tout le temps de l'ouvrier soit posé comme du temps de travail, et que lui-même soit ravalé au rang de simple travailleur et subordonné au travail » [156].

Cette contradiction en procès qu'est la création de temps libre sur la base du surtravail peut apparaître comme la possibilité d'une évolution,

156 Marx, *Fondements*..., t. 2, p. 225–226.

conflictuelle certes, mais tout de même graduelle, de la prise de possession du surtravail par les ouvriers. On aurait affaire de façon conflictuelle à une sorte de dépérissement de la loi de la valeur et de l'exploitation. L'action sur la distribution et la répartition du revenu se trouve fondée par là même par les contradictions du procès de l'accumulation. Le rapport entre travail nécessaire et surtravail est alors déplacé en un affrontement entre la classe ouvrière et la classe capitaliste pour savoir laquelle des deux est capable de gérer ce procès de dépérissement. Ainsi posée la question appelle d'elle-même sa réponse. Ce qui est impossible pour le capital qui vit de l'exploitation serait non seulement possible, mais encore souhaitable pour le prolétariat dont, dans cette caducité de la valeur et de l'exploitation, la puissance devient immense, dans la mesure même où le procès de production développe l'inessentialisation du travail immédiat. La classe capitaliste, quant à elle, serait contrainte d'imposer la loi de la valeur et le salaire comme paiement de l'emploi, celui-ci devenant simple coercition sur le travail devenu social : « ... cette loi de la valeur qui s'est vidée, qui s'est réduite à n'être qu'une forme vide du commandement capitaliste. Vide et efficace. Efficace et irrationnelle. Irrationnelle et cruelle » [157]. Ce que l'on oublie, c'est que la loi de la valeur et l'exploitation du travail vivant, le surtravail comme base contradictoire du temps libre ne cessent de se manifester avec violence jusqu'à l'abolition du capitalisme. Le temps libre en tant que principe de la production dans le communisme est un dépassement du capitalisme – c'est son abolition sur la base de son propre développement contradictoire – et de la socialisation de l'individu qu'il a lui-même posé de façon contradictoire (c'est même sa signification historique). Mais tout cela ne peut résulter d'un dépassement graduel à l'intérieur du capitalisme, à partir du mouvement de ses catégories.

Cependant, le capital fonde lui-même la lutte sur le salaire à se poser comme le procès de son dépassement. « Quand le salaire en se développant devient autovalorisation et réappropriation du surtravail, c'est la fin de toute règle profitable du développement. Il n'y a plus de profit parce que la productivité du travail ne se traduit plus en capital » [158]. Il s'agirait de rendre « vraie » la forme salariale ; on la connaît comme mystification, mais, en se fondant sur cette mystification même, la caducité du capital, posée comme acquise ou en voie de l'être à l'intérieur du capital, permet de retourner cette mystification contre elle-même, de la rendre vraie. « Le capitaliste n'échange pas directement du capital contre du travail ou du temps de travail ; il échange bien plutôt du temps de travail matérialisé dans les marchandises contre du temps de travail matérialisé dans la force vivante du travail. Mais le temps de travail vivant échangé n'est pas une valeur d'échange, c'est la valeur d'usage

157 Negri, *op. cit.*, p. 259.
158 *Ibid.*, p. 262.

de la force de travail » [159]. Dans sa lutte sur le salaire, dans le cadre de la caducité du capital, le prolétariat imposerait au capital de rendre vraie la forme salariale ; la réappropriation du surtravail dans le salaire par le travail nécessaire n'est rien d'autre que l'échange d'un temps de travail matérialisé dans les marchandises contre le temps de travail équivalent qu'est capable de fournir le travail vivant, le travail vivant ferait payer sa valeur d'usage. La force de cette revendication est de ne pas prendre au pied de la lettre la forme salariale, comme dans les versions « douces » du « revenu garanti », mais d'en faire l'objet d'un conflit fondé sur la caducité du capital (considérée comme acquise, et le capital comme simple commandement). Dans un cas comme dans l'autre, c'est le salaire qui devrait être son propre dépassement. L'idéologie encore une fois se révèle être une formidable force sociale, et non une mauvaise compréhension du réel, une erreur. Dans l'idéologie, c'est l'immédiateté du capital et la pratique de cette immédiateté qui se donnent elles-mêmes comme leur propre intelligibilité. La réappropriation du surtravail par le travail nécessaire, quand elle a pour fondement le procès de caducité même du capital, ramène dans le cadre du salariat la capacité du prolétariat à se remettre en cause dans sa contradiction avec le capital. Elle est la limite de cette remise en cause, elle la rabat dans le cadre du salariat, mais elle en exprime simultanément la nécessité.

Version « douce » ou version « dure » du « revenu garanti » nous ramènent toujours au salaire. En cela elles sont, qu'on le veuille ou non, luttes pour la valeur d'échange de la force de travail, et c'est là qu'elles s'affrontent au capital, c'est là que se situe l'enjeu et que la classe capitaliste place le conflit sur le « revenu garanti ».

Division 2 : Le revenu garanti – la classe capitaliste lutte sur le salaire

Pour le capital, dans le cadre de l'exploitation de la force de travail telle qu'elle a été remodelée par la crise et la restructuration avec la fin des séparations entre travail, chômage, formation, mission d'intérim, etc., le revenu garanti devient une composante de la valeur d'échange de la force de travail, une composante de la reproduction du travailleur en tant que porteur de cette force de travail disponible et flexible, c'est le coût de la précarité. Cependant ce coût de la précarité ne vient pas s'ajouter à la valeur de la force de travail telle qu'elle était auparavant, comme si le capitaliste devait payer au travailleur le même salaire qu'au-

159 Marx, *Fondements*..., t. 2, p. 188.

paravant lorsqu'il travaille, plus le coût de la précarité, le coût de sa disponibilité. La classe capitaliste dans la lutte sur le salaire fait tout pour le ramener à la valeur minimum de la reproduction de la force de travail. Pour la classe capitaliste, on ne paye pas deux fois la reproduction de la force de travail : une fois quand elle est occupée, une seconde fois quand elle est inoccupée, en état de disponibilité, cela reviendrait à payer la reproduction de la force de travail plus le travail. Dans le cadre du salariat, et, nous l'avons montré, le revenu garanti ne peut exister dans un autre cadre, ce dernier a une tendance nécessaire à être une machine destinée à faire baisser le salaire direct. Pour la classe ouvrière, la lutte sur le revenu garanti se ramène sous des formes spécifiques à la « vieille lutte » sur le salaire. Nous avons vu dans les analyses précédentes quelles étaient ces formes spécifiques de lutte pour la classe ouvrière quant au revenu garanti. Rappelons ici que, vu la particularité de la reproduction de cette force de travail (en tant que disponible), la lutte sur le revenu garanti apparaît et se développe pour la classe ouvrière comme une lutte sur l'appropriation d'une part du revenu correspondant à la valeur d'usage du travail vivant. Quoi qu'il en soit, la lutte entre les deux classes ne peut, à la longue, qu'être une adaptation du prix de marché de la reproduction de la force de travail à sa valeur.

Malgré la vision « sacrée » de la « réappropriation des richesses », cette lutte sur le revenu garanti impose toujours son contenu « profane » de combat sur la valeur d'échange de la force de travail. Les groupes de chômeurs et précaires qui animaient à la fin des années quatre-vingt la revue *Cash* ne s'y trompaient pas. « Pour la droite, c'est le moyen de concentrer toutes les allocations en une seule permettant ainsi de faire des économies. Elle ne serait donnée bien sûr qu'aux plus pauvres et les allocations classiques seraient retirées à ceux qui arrivent à survivre. Stoléru va beaucoup plus loin puisqu'il préconise un revenu minimum familial et la suppression du SMIC. Ce qui veut dire que l'on pourra suspendre les indemnités de chômage d'une personne si son conjoint travaille. On pourra également diminuer le salaire des femmes (par exemple) si leur mari perçoit un revenu "correct", les encourageant, pourquoi pas, à revenir au foyer » [160]. C'est une tendance constante du capital de ramener le salaire à son minimum de *reproduction* de la force de travail, c'est-à-dire d'en faire un revenu familial.

Pour la classe capitaliste, le revenu minimum garanti est une arme de « paix sociale » et un mécanisme de déréglementation de la législation du travail, il s'inscrit par là totalement dans le cadre de la restructuration du rapport entre le travail et le capital décrit au premier chapitre. Il ne s'agit pas d'un « risque », mais de la réalité du combat sur le revenu minimum garanti, en ce que la classe capitaliste le situe comme redéfinition de la valeur d'échange de la force de travail. Valeur d'échange de la force

160 *Cash*, *op. cit.*, p. 17.

de travail, valeur d'usage du travail vivant, objectivation dans le capital du travailleur collectif et des forces sociales du travail, c'est-à-dire les composantes du rapport salarial, posent nécessairement l'enjeu de la lutte sur le revenu garanti au niveau de la valeur d'échange de la force de travail et, qui plus est, en font un élément essentiel de sa redéfinition intégrant la flexibilité, la précarisation, le chômage, etc., cela quelles que soient les formes sous lesquelles cette lutte se présente. La lutte sur le revenu garanti a été imposée au prolétariat par la restructuration en même temps que les formes idéologiques qu'elle revêt. Il est maintenant partie prenante du « compromis » présenté dans le premier chapitre. Ce n'est que contrainte que la classe capitaliste concède des formes garanties de revenu (ce fut déjà le cas du RMI en son temps), c'est toujours dans le conflit entre les intérêts divergents du travail et du capital que se mettent en place les formes concrètes de la restructuration.

Les premières formes de revenu garanti apparaissent en Angleterre à la fin du XVIII[e] siècle. Il faut avoir le culot de Yann Moulier pour écrire : « Dans l'histoire pluriséculaire des luttes des Pauvres et des lois de l'État providence, il se pourrait bien que ce mouvement social si particulier marque les débuts d'une lame de fond. Tout à la fois l'aube d'une nouvelle législation du "droit à la vie" comme Speenhamland dans l'Angleterre de 1795 et l'apparition à l'horizon de ce nouveau New Deal sans lequel nous savons tous que les recettes keynésiennes de retour au plein emploi sont seulement des incantations fatiguées » [161]. Que se passa-t-il à Speenhamland (cela n'est pas sans importance pour notre sujet) ?

Version Yann Moulier : « En 1795, les juges anglais décident de l'attribution d'un revenu minimum pour les pauvres des campagnes. Ces derniers rebaptiserons cette loi le "droit à la vie" » [162]. Quels bons juges ! On imagine les pauvres faisant monter vers eux leurs bénédictions en enlevant leur chapeau. Quelle belle image, et surtout quelle belle inspiration pour Lionel Jospin, que celle de l'État marchant au côté des Pauvres (majuscule) vers l'horizon multiséculaire du New Deal !

Version Marx : « Du temps de la guerre contre les jacobins [...] les honnêtes fermiers anglais que nous traitions si tendrement dans un chapitre précédent abaissèrent les salaires des ouvriers agricoles même au-dessous du minimum purement physique et firent ajouter par le bureau de bienfaisance ce qui était nécessaire à la conservation physique de la race. C'était une manière glorieuse de transformer l'ouvrier salarié en esclave et le paysan libre et fier de Shakespeare en un indigent assisté » [163]. Il fallait vraiment avoir mauvais esprit pour ne pas reconnaître là les balbutiements de la providence d'État.

À notre époque, les premiers à avoir repris l'« esprit de Speenhamland », ce furent Milton Friedman et Richard Nixon, deux grands amis

161 Yann Moulier, *op. Cit.*.
162 *Ibid.*
163 *Salaire, prix et profit*, p. 69.

des Pauvres, et de l'État. Après un été de révolte aux États-Unis en 1968, Nixon déposa un projet de loi qui garantissait à tout citoyen le versement d'un revenu minimum, sa vie durant. Au-delà de l'anecdote, ce sont les positions de Milton Friedman, inspirateur du projet, qui sont intéressantes. Pour Friedman, le but d'un minimum garanti était de contraindre les « pauvres aptes au travail » à accepter les emplois marginaux, saisonniers, irréguliers et faiblement rémunérés pour lesquels il n'existait pas assez de candidats. Nous étions encore à une époque où le chômage, la précarité, la flexibilité ne structuraient pas le travail salarié, le revenu garanti n'était alors qu'une proposition marginale. C'est cette marginalité qu'il a aujourd'hui perdue pour la classe capitaliste ; sous des formes diverses, et conflictuellement fixées sur la base des rapports de forces relatifs à la valeur d'échange de la force de travail, il est devenu un enjeu central de la fixation des salaires. Le minimum garanti permet d'employer des salariés en rémunérant leur travail au-dessous même du minimum de subsistance : l'esprit de Speenhamland. C'est un esprit qui, aujourd'hui, à l'époque du passage du welfare au *workfare* souffle très fort ; surtout en remplissant les prisons. Dans son livre sur la protection sociale (Le Livre de poche), Béatrice Majnoni d'Intignano explique : « L'activité économique et l'emploi se trouvent bridés aujourd'hui par les multiples entraves imposées au marché du travail, dont le SMIC et les règles de licenciement, qui ouvrent le piège de la pauvreté. En dissociant les revenus de subsistance des revenus d'activité, on permettrait aux entreprises de rémunérer les travailleurs selon leur valeur d'échange et selon leur productivité, d'embaucher et de débaucher librement. À chacun de décider alors s'il souhaite travailler ou non pour ce salaire ou s'il souhaite se qualifier pour prétendre à mieux. Le chômage involontaire disparaîtrait donc » [164]. Il ne s'agit pas seulement de projets ou de modèles de futur Prix Nobel d'économie, c'est quotidiennement que de l'Angleterre aux États-Unis en passant par les Pays-Bas, l'Allemagne des emplois municipaux et la France des allocations « en sifflet », on voit se mettre en place ces systèmes de revenu minimum garanti.

Si l'on considère les nouvelles modalités du rapport d'achat-vente de la force de travail, ces systèmes constituent un point central de ce rapport. Les modalités actuelles d'exploitation de la force de travail ne conservent qu'un noyau réduit de salariés permanents autour duquel gravite une masse de travailleurs intermittents, cela à tous les niveaux de qualification. Aux États-Unis, selon des chiffres fournis par AC! dans le second volume de sa publication [165], ces travailleurs « contingents » représenteraient 35 % de la main-d'œuvre et seront la majorité des travailleurs au début du siècle en cours. Le revenu de base (pour reprendre la terminologie anglo-saxonne) a pour fonction d'être une indemnité de chômage et une incitation à travailler de façon intermittente, tout en

164 cité par *Alternatives économiques*, janvier 1998.
165 *Données et arguments,* p. 164.

subventionnant les bas salaires.

Bien sûr, le revenu garanti tel qu'il est imposé par la classe capitaliste n'est pas le bon pour ses défenseurs. Mais, dans la mesure où il ne peut qu'être une forme de la valeur d'échange de la force de travail, toutes les belles intentions s'effondrent devant les rapports de forces qui fixent cette valeur dans un mode de production donné. Que ce revenu maintienne le travailleur, même ayant un salaire, en dessous du minimum physiologique relativement à une évolution sociale donnée, ou qu'il permette de le dépasser, cela dépend des rapports de forces entre capital et travail dans la fixation du salaire. Que ce revenu ouvre sur une société du temps libre permettant de négocier librement de temps à autre son exploitation par le capital afin de demeurer un citoyen socialement reconnu dans un travail acquérant les caractéristiques de l'universalité (la valeur, je suppose), ce sont non seulement des conneries de social-démocrate cacochyme (Gorz), mais encore la vaseline autour du revenu minimum réellement existant. Cette position est théoriquement inconséquente : on ne peut avoir le salariat et la liberté d'être salarié ou non. Le seul exemple historique en fut la colonisation américaine où les « salariés » fuyaient vers l'Ouest ; l'État mit bon ordre à cela en augmentant le prix des terres (et puis, il n'y a plus de Far West). On ne peut également avoir le capital et avoir le surtravail cédé au travailleur, ce n'est pas une question de générosité mais de rapport social de production : que le surtravail se retrouve face au travailleur, c'est la condition même du renouvellement de son acte de vente de la force de travail.

Ces positions évoluent sans cesse entre la volonté de présenter une « utopie » où « le capitalisme n'est pas notre seul avenir possible » et la reconnaissance de son caractère incontournable. L'utopie ne serait rien d'autre que le développement des activités de temps libre, rendu possible par la réduction du temps de travail et l'attribution d'un revenu social (sans liaison avec le travail), mais cependant lié à l'obligation d'effectuer un certain temps de travail dans le secteur « efficace », c'est-à-dire capitaliste (Gorz). Il y a plus radical dans le même genre. « Je pense que c'est en s'attaquant à la sphère centrale, celle des rapports capitalistes, que les activités de temps libre, le travail pour soi pourront vraiment se développer et devenir épanouissants. [...] Il n'y a, au fond, aucune raison de désespérer de l'autogestion et du plan, que le problème est bien plutôt de les repenser autrement, dans leur articulation avec un certain nombre de rapports marchands » [166]. Ce qui est central dans ce type de discours, c'est la tentative de penser la résolution du capital comme contradiction en procès à l'intérieur du capital. C'est-à-dire en abstrayant le temps libre de la base contradictoire du surtravail. Le surtravail serait extrait plus ou moins démocratiquement et de façon consensuelle d'un côté de la société et s'accumulerait de l'autre comme

166 Tony Andréani, *op. cit.*, p. 185.

temps libre. Ce qui fait du capital une contradiction en procès est scindé en deux domaines sociaux connexes, mais ayant des logiques indépendantes l'une de l'autre, la contradiction a disparu. Par là ces idéologies rabattent toute lutte ayant pour contenu la caducité du travail salarié sur le travail salarié, mais dans un discours qui est bien celui de la caducité du travail salarié. Cependant celle-ci a disparu comme procès contradictoire, comme lutte de classes, car, encore une fois, tout n'est alors qu'un problème de distribution et dans ce cas précis de transmutation du surtravail en temps libre. Ces idéologies ne sont pas appelées à un grand avenir « populaire », les négliger serait cependant une erreur, dans la mesure où elles expriment spécifiquement la caducité du travail salarié, dans le travail salarié. Elles sont, sous des formes variables, l'idéologie qui donne à la fois leur respectabilité aux associations maintenant quasiment représentatives des chômeurs face à l'État et à la classe capitaliste, et la représentativité de ces mêmes associations face aux chômeurs et aux précaires, en ce qu'elles sont, dans leur « incohérence », structurées par la caducité du salariat. Elles sont l'idéologie de la *représentation* du chômage et de la précarité, elles sont la compréhension en elle-même de cette représentation.

Ces idéologies sont bien des idéologies de notre époque, leur inconséquence même est leur cohérence, car leur cohérence leur est extérieure. Conneries et vaseline oui, mais spécifiques à notre période de la lutte de classes. Elles n'expriment rien d'autre que le mode de production capitaliste issu de la restructuration, dans ses contradictions propres. Que le capital soit contradiction en procès n'est pas nouveau ; qu'à l'issue de la restructuration, dans le rapport contradictoire entre les classes tel qu'il est maintenant structuré au niveau de sa reproduction, le contenu de cette contradiction en procès puisse devenir la pratique du prolétariat comme sa propre remise en cause, c'est cela qui est nouveau et c'est de cela que la représentation se doit de rendre compte pour être de son époque.

Avec le « revenu garanti », redéfinir le chômage dans le travail salarié, ce qui est l'activité particulière de la classe capitaliste dans cet épisode de la lutte de classes, consiste à redéfinir, même conflictuellement, les conditions de la lutte sur le salaire. Le conflit sur le « revenu garanti », tel qu'il se situe directement comme conflit sur la valeur d'échange de la force de travail, exige, pour le capital, que chômeurs et précaires apparaissent, face à la classe capitaliste et à l'État, comme une catégorie sociale différenciée du travail salarié. Redéfinir le chômage et la précarité dans le travail salarié, à partir de lui, c'est redéfinir un rapport entre le capital et le travail incluant, comme une *distorsion* et non comme son centre, le chômage et la précarité.

Section 2
Les limites de la lutte des chômeurs et des précaires

Division 1 : Chômeurs et précaires – une identité sociale spécifique

La construction de l'identité

Nous ne sommes plus là dans l'activité particulière de la classe capitaliste, mais toujours dans la redéfinition du chômage dans le travail salarié, cela à partir du moment où la lutte des chômeurs et des précaires est prise, dans le rapport entre capital et travail, comme la construction d'une identité sociale spécifique. C'est la constitution même de cette identité qui est ambivalente, nous retrouvons ici l'enjeu central de la lutte des chômeurs. Soit elle parvient dans son développement à se définir comme étant la définition même du rapport du travail au capital, en s'approfondissant comme critique de l'échange salarial lui-même. Elle devient critique du rapport d'extériorisation des forces sociales du travail en tant qu'exploitation et non comme rapport entre pauvreté individuelle et richesse sociale accumulée. La critique du travail salarié est alors menée sur la base de sa contradiction avec le capital et non comme un dégagement ou une réappropriation. Soit cette spécificité se replie sur elle-même, définissant une catégorie sociale particulière dans le travail salarié dont elle n'exprime plus alors qu'une distorsion. Cela, dans la mesure où le mouvement ne pouvait pas massivement s'approfondir.

La caducité du rapport salarial est un procès. Dans ce cycle de luttes, la contradiction entre prolétariat et capital se situe au niveau de la reproduction du rapport entre les classes, cette caducité peut devenir le contenu, la pratique et la structure de la lutte du prolétariat contre le capital. Cela ne signifie pas *ipso facto* qu'elle n'est plus la signification historique du capital, la dynamique même de son accumulation. Il faudra la crise de cette phase d'accumulation du capital, crise de ce rapport entre les classes, pour que s'ouvre le champ de la massification et de l'approfondissement de ce cycle de luttes, c'est-à-dire pour que s'ouvre son propre dépassement comme activité de classe se supprimant en tant que telle, comme abolition du capital, communisation de la société. Dans ce début de cycle, la catégorie des chômeurs et des précaires s'est constituée en une identité sociale spécifique, elle s'est repliée sur elle-même.

Cette identité, dont il faut toujours conserver en tête l'ambivalence, s'est constituée par l'occupation et l'attaque directe de « tout ce qui

s'acharne contre nous » [167] et dans les mouvements d'occupation de tous les lieux symbolisant cette attaque. Le 28 janvier 1998, des membres de l'AG de Jussieu diffusent un tract intitulé « Halte au contrôle social et à la précarisation ». Le texte explicite le processus dans lequel cette identité, qui n'est pas parvenue à se dépasser en tant que telle, s'est constituée : « La direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) que nous occupons aujourd'hui fait partie intégrante de ce contrôle d'État [...], on flique chaque chômeur pour vérifier s'il est bien en recherche active d'emploi. C'est ici que l'on gère les emplois précaires stupides et humiliants. » La suite du texte exprime, dans des termes que nous critiquerons, ce dépassement qui n'a pas eu lieu : « Le travail dans sa part aliénante est un formidable outil de contrôle [...], on a autre chose à faire de notre vie que de travailler ».

On pourrait suivre pas à pas le mouvement depuis la mi-décembre 1997 pour voir se développer comme identité ce qui est revendiqué comme « principe d'autodéfense sociale ». Tout démarre à Marseille avec la prime de Noël. Mais ce qui était depuis déjà quelques années une gesticulation militante de la CGT, dans un ballet à la chorégraphie réglée avec les autorités locales, dérape, car l'Unedic ne distribue plus directement les fonds d'urgence et surtout parce que s'impose la question du chômage et de la précarité dans le travail salarié. À partir de là, une simple chronologie du mouvement évoquerait encore mieux que toute analyse, par le simple spectacle de la diffusion du mouvement des occupations, son côté étranger à toute *représentation*. Occupations partout en France de bureaux des Assedic, d'agences EDF, de mairies, d'offices de HLM, d'agences d'intérim, de centres communaux d'action sociale, de bureaux d'aide sociale, de chambres de commerce et d'industrie, de caisses primaires d'assurance maladie, « réquisitions » dans les supermarchés. Ni les mesures d'aides immédiates, ni l'intervention de Lionel Jospin le 26 décembre, ni les aides au « cas par cas » proposées par Martine Aubry, ni la volonté de responsabilité des associations ne parviennent à encadrer la diffusion du mouvement. Les actions se multiplient avec toujours comme revendication première le relèvement des minima sociaux. Face à cela, dès le 31 décembre, la CGT organise une manifestation devant le siège du CNPF (ramener le mouvement dans le cadre d'une discussion salariale et des trente-cinq heures), les pouvoirs publics organisent des « tables rondes », on discute d'aides exceptionnelles, le PC approuve les premières mesures prises par le gouvernement qui « vont dans le bon sens », les Verts « saluent la lutte des chômeurs et les premières réponses apportées par le gouvernement ».

Mais l'essentiel pour l'instant, tant que le mouvement gonfle, est ailleurs : « On sort tous les jours, on fait des actions, ça réchauffe » [168]; à l'antenne Assedic Bougainville, dans le XV^e^ arrondissement de Mar-

167 éditorial de *Cette semaine*, no 72, février-mars 1998.
168 *le Monde,* 2 janvier 1998.

seille, l'association algérienne prépare les repas, et les femmes sont très présentes dans la lutte ; partout, « l'horreur, c'est de rester isolé ». Tout le monde sait qu'« il n'y aura plus de boulot comme avant », on ne veut pas « être de futurs esclaves », on refuse « les discussions moralistes sur l'utilisation des aides », on « ne veut plus appartenir à cette société », on « devient méchant ». L'action de classe est alors sa propre légitimité et sa propre représentation : « Je me suis mis en colère quand le préfet m'a demandé si j'étais élu. Je lui ai répondu que, s'il ne bougeait pas pour les jeunes, j'allais habiter chez lui avec mes copains. J'ai plein de copains qui sont à la rue. Le préfet m'a répondu "vous avez toujours le droit d'essayer" » [169]. Même son de cloche à l'agence EDF de Barbès : « Nous on n'a pas de projet de société, c'est normal, on n'a pas de projet d'avenir, notre seul projet c'est d'exister. [...] Si on pouvait vivre dans cet état tout le temps. [...] Je sais qu'il y a toujours un risque de voir des requins arriver à nos côtés pour nous récupérer. Mais les socialistes ne peuvent pas refaire le coup d'Harlem Désir. [...] Tiens il y aurait la guerre civile, moi je rentrerais dedans. Tout de suite. Pour leur montrer à ces grosses têtes » [170]. Au même moment CGT et PCF appellent à faire l'unité contre le CNPF pour les trente-cinq heures. On ne peut opposer à la « récupération » une radicalité abstraite, la remise en cause du prolétariat par lui-même n'est jamais dans le mode de production capitaliste quelque chose que l'on pourrait positivement délimiter, montrer, en tant qu'actions ou revendications particulières ; c'est toujours en tant que classe de ce mode de production que lutte le prolétariat, c'est toujours contre le capital et donc dans son rapport contradictoire à lui que le prolétariat se remet en cause.

Quand chômeurs et précaires définissent dans la lutte leur existence contre ce qui les définit en tant que tels, ce qui importe c'est la capacité à poser le rapport salarial dans son intégralité comme « n'ayant pas d'avenir », et cela dans leur existence même. C'est dans leur lutte, le mouvement même où ils se définissent par rapport à tout ce qui est comme étant *contre eux*, leur existence sociale, qui est la remise en cause, dans leur existence en lutte (dans leur activité d'occupants), du rapport salarial et du mode de production capitaliste. Par le lieu de leur lutte, contre ce qui les définit en tant que tels, chômeurs et précaires, en se définissant eux-mêmes dans et contre leur existence immédiate, se placent au cœur du rapport d'exploitation comme sa remise en cause, comme la remise en cause d'eux-mêmes et du travail salarié en général.

169 reportage à l'antenne Assedic d'Arras, ainsi que les autres citations, *le Monde*, 14 janvier 1998.

170 *Ibid.*, 18 janvier 1998.

Le relèvement des minima sociaux : enjeu et limite

La confrontation s'est alors cristallisée sur le relèvement des minima sociaux dont aucune organisation ou association n'avait fait auparavant son cheval de bataille (voir plus loin). La revendication du relèvement des minima sociaux, telle qu'elle est alors la pratique du mouvement d'occupations, gangrène le rapport salarial. Il ne peut être confondu, comme on l'a vu précédemment, avec l'idéologie du « revenu garanti ». Revendiquer le relèvement des minima sociaux, ce n'est pas proposer une autre organisation sociale du salariat, c'est demeurer chômeurs ou précaires tout en revendiquant la reproduction de sa force de travail, là est la contradiction, là est la gangrène. La revendication du relèvement des minima fait apparaître le chômage comme la forme ultime du salariat. Bien sûr, le « revenu garanti » n'est pas loin et il n'est pas, on le sait, une invention venant se plaquer sur le mouvement ; cependant le relèvement des minima ne se veut pas allocation universelle, nouveau New Deal, ou possibilité de résorber le chômage par la libéralisation absolue du marché du travail.

Cette revendication exprime la limite de la lutte des chômeurs et précaires de l'hiver 1997, elle gangrène le rapport salarial en déconnectant la reproduction de la force de travail de sa valeur d'usage pour le capital, tout en restant, en tant qu'activité de lutte, au cœur du rapport salarial. Mais elle demeure, ce qui est sa force et sa faiblesse, *dans* ce rapport salarial, en cela elle devient volonté de réorganisation du salariat sur la base du « revenu universel garanti » ou, inversement, stratégie de réappropriation de la richesse existante. « Au départ le mouvement des chômeurs-précaires est parti sur des bases plutôt offensives (contrairement à celui des salariés fin 1995). En effet, au lieu de seulement réclamer du travail, à Arras comme dans les Bouches-du-Rhône, c'est de l'argent qui a été demandé à l'État : prime exceptionnelle de fin d'année de 3 000 francs, augmentation des minima sociaux de 1 500 francs. D'autres revendications du même type ont ensuite pu allonger la liste [...]. Bien sûr, la perspective d'obtenir un emploi (parfois un "vrai" emploi) reste en perspective, ce qui a notamment permis à la CGT d'embrayer sur les trente-cinq heures et la réduction du temps de travail. Toutefois ces idées de revenu décent axées sur les difficultés de la vie quotidienne ont au moins le mérite d'amorcer une déconnexion de l'équation vivre = salariat. À l'intérieur d'AC!, la tendance "revenuiste" (opposée aux "travaillistes", majoritaires, souvent syndicalistes SUD ou CFDT en lutte) en a fait ses choux gras. [...] Pour notre part, s'il semble indispensable de critiquer le travail salarié, ce n'est pas pour se réfugier dans une alternative qui serait un revenu universel (inconditionnel). Ce type de solution réformiste ne constitue en effet qu'un aménagement interne du capitalisme qui fait l'impasse sur les rapports sociaux liés au travail, sur le fait

que d'autres continueraient à travailler pour produire la plus-value redistribuée aux individus sous forme de revenu universel. [...] À Paris, la critique du travail (contenu et conditions) a rapidement été perçue comme un dépassement possible du mouvement, les uns proposant la solution du type revenu, les autres de type réquisition de richesses » [171].

On peut critiquer la revendication du relèvement des minima en disant qu'elle débouche sur la réorganisation capitaliste du salariat sous la forme du « revenu garanti », on peut lui opposer la réquisition des « richesses », mais cela n'avance pas à grand-chose. D'abord, la revendication du relèvement des minima n'est pas le « revenu garanti », les confondre c'est confondre une revendication et son inévitable retournement dans lequel elle devient limite, inévitable parce qu'elle est revendication de classe et que la contradiction entre les classes est la vie même du capital. Il n'y a pas de revendication de classe qui soit « revendication de rupture » : le dépassement du capital n'est pas une activité revendicative. Ensuite, et c'est le plus important, on n'explique pas ce qui a été, mais que l'on y oppose ce qui devrait être. La revendication du relèvement des minima a été, dans cette lutte, la forme revendicative prise par la constitution de l'identité des chômeurs et précaires se plaçant au centre du rapport salarial contre le capital et posant sa caducité. C'était, au stade présent de ce cycle de luttes, comme lutte de classes, le procès abstrait que nous avons exposé au chapitre 2. On peut opposer des formes plus « radicales » de cette caducité en actes, mais ce n'est pas ce qui a eu lieu, même si, et c'est tout l'intérêt de la revendication, elle a ouvert de façon pratique, dans la lutte de classe, la question de la caducité du travail salarié. Parce que la porte n'était qu'entrouverte, les avancées qui furent faites sur ce thème n'ont pu dépasser les catégories du capital : individu, distribution, travail concret (nous y reviendrons). La mise sous le boisseau de cette revendication au profit des trente-cinq heures, des droits des chômeurs en tant que citoyens et du revenu garanti, la peur officielle du « statut de chômeur », la proclamation que la société doit être une « société du travail » en disent long sur l'enjeu du relèvement des minima sociaux, sur sa signification dans le cours de la lutte.

Si on lit les deux tomes du livre-manifeste publié en 1995 par AC!, sous le titre *Données et arguments*, en 359 pages il n'est pas une seule fois question du relèvement des minima sociaux, toute la problématique tourne autour des trente-cinq ou trente-deux heures et du revenu garanti (ce qui n'est pas la même chose) qui ne doivent pas, bien au contraire, affecter la compétitivité de l'industrie française et sa capacité d'investissement. *A posteriori*, dans un texte paru dans *le Monde diplomatique* de février 1998, Catherine Lévy et Christophe Aguiton (leaders d'AC!) cherchent lamentablement à rattraper le coup. Ce qui apparaît comme

171 « Le drame du chômage c'est qu'il n'est pas encore généralisé », texte vraisemblablement issu de l'AG de Jussieu, *in Cette semaine*, *op. cit.*

évident dans l'historique tenté par cet article, c'est que le mouvement de l'hiver 1997–1998 rompt avec les actions antérieures. C'est une rupture et non un accomplissement supérieur.

La période antérieure est celle des « marches », comme celle de mai 1994 où AC! organise une « convergence » de la province vers Paris. En elle-même « la marche » n'est pas une activité revendicative mais, dans sa forme même, un appel à la reconnaissance publique, et elle s'achève dans la mise en avant des notions de « droits civiques, politiques et sociaux » [172]. Tel qu'il est alors, le mouvement ne déborde pas le cadre de l'institutionnalisation d'une catégorie de la population, tout fonctionne encore sur le binôme exclusion-intégration (droits) qui ne renvoie qu'à un « mauvais fonctionnement » du mode de production capitaliste. Et Aguiton présente comme point culminant de cette activité la « réquisition d'emplois ». Informés par les syndicats de la situation de sous-effectif dans certaines entreprises, les chômeurs s'y rendaient, les occupaient et exigeaient la création d'emplois. Outre son côté grotesque et inutile (le chômage serait un mauvais choix des capitalistes), c'est l'exact inverse du relèvement des minima sociaux qui gangrène le rapport salarial. En mai 1997, c'est l'occupation de la Banque de France (un rêve : ce que n'avait pas fait la Commune), qui là aussi n'a pour perspective que le règlement institutionnel de points particuliers posés comme des dysfonctionnements de la société : droits financiers des chômeurs, surendettement. Enfin, « le 15 décembre 1997 [alors que les occupations d'Assedic ont déjà commencé, *nda*], les militants des associations de lutte contre l'exclusion [importance du terme, *nda*]et la précarité lancent avec des syndicalistes [ramener l'"exclusion" dans le cadre d'un mauvais fonctionnement du salariat, *nda*]la semaine d'action "Urgence sociale" [ne voir dans le chômage que la misère, *nda*], qui débutera avec l'occupation de la pyramide du Louvre [lieu très fréquenté par les chômeurs qui, ayant du temps, pourraient y faire la queue contre petite rétribution pour le compte des militants des associations, ce qui leur permettrait de se consacrer entièrement aux chômeurs ; plus sérieusement, c'est là aussi l'exact inverse de la logique des occupations à ce moment-là, *nda*]et l'organisation de débats dans la salle du Carrousel. Cette semaine s'achèvera avec l'"appel du Louvre" [ça, c'est bien trouvé ! *nda*], signé par de nombreuses organisations, demandant, entre autres [noyons la question, *nda*], la revalorisation des minima sociaux et la prime de Noël pour les chômeurs » (*Ibid.*).

Pourquoi « entre autres » ? la suite du texte nous l'explique. « Le mouvement des chômeurs s'inscrit cependant dans une problématique plus large que la seule revalorisation des minima sociaux. Dénonçant les inégalités, il est également porteur de revendications sur une utilisation

172 *op. cit.*

plus démocratique de l'outil fiscal... » [173]. Il s'agit bien sûr dans cette démocratisation de l'outil fiscal de taxer les revenus financiers, l'autre terme de l'élargissement est naturellement la critique de la construction européenne et la nécessité de sa réorientation sociale. En fait, le mouvement plus vaste dans lequel s'inscrirait le mouvement des chômeurs est celui d'une réorganisation du salariat en faveur des salariés, une réorganisation du mode de production capitaliste qui ne serait plus « dominé » par le capital, mais par le travail : « mettre au cœur de la construction européenne une nouvelle relation au travail salarié » [174].

Au travers des « marches » et des diverses actions des associations avant l'hiver 1997–1998, et même *dans le mouvement lui-même*, la « visibilité » que les associations veulent donner aux « problèmes sociaux actuels » n'est pas celle des contradictions du mode de production capitaliste, c'est-à-dire *la mise en relation* du chômage, de la précarité et du travail salarié. Il ne s'agit pas de rendre visible le chômage et la précarité comme la vérité, la critique interne et la remise en cause du travail salarié, mais comme manque du travail salarié, le posant par là comme pôle absolu de l'activité humaine, comme incritiquable essentiellement, et par là même légitimant en fait le chômage. Ce qu'il s'agit de rendre « visible », c'est le chômeur comme ayant droit à sa place en tant que nouvel acteur incontournable pour le bon fonctionnement de la société capitaliste, ce qu'en toute franchise, sous la pyramide du Louvre, déclare Annick Coupé (secrétaire générale de SUD-PTT) : « Nous avons fait l'essentiel, les caméras sont venues nous filmer » [175]. L'important, c'est d'en être : « Nous voulons aussi que Martine Aubry nous associe à la préparation de sa loi sur les trente-cinq heures » [176]. La démarche de la « visibilité » est d'une extrême cohérence ; s'il s'agit de participer, c'est que la société n'est plus le dernier résultat d'un mode de production définissant des rapports entre des classes, mais la résultante de la somme d'intérêts catégoriels particuliers, elle apparaît comme un vaste organisme de distribution de la richesse, elle est le résultat d'un compromis constamment négocié entre ces intérêts et ne connaît que des « inégalités ». Les rapports de production n'existent pas, ou plutôt sont neutres (production en général), la richesse est richesse en général et non marchandise-capital, l'État est neutre, il n'y a plus qu'un constant compromis à négocier, et pour cela il faut être « visible », c'est-à-dire représenté, il faut en être. L'appel du Louvre nous dit : « Les associations s'engagent à faire la lumière sur les inégalités et demandent au gouvernement la tenue d'une conférence pour la lutte contre le chômage, la précarité et les exclusions » [177].

173 *Ibid.*
174 *Ibid.*
175 *le Monde,* 19 décembre 1997.
176 *Ibid.*
177 *Ibid.*, 23 décembre 1997.

La « marche européenne » qui s'était achevée à Amsterdam le 14 juin 1997 provoquait ce commentaire de Christophe Aguiton : « On retrouve trois grands mondes côte à côte. Le monde des courants politiques "radicaux" : extrême gauche, Verts, une frange de la social-démocratie, déjà présents à Bruxelles en mai 1997 pour soutenir l'appel pour le plein emploi du travailliste britannique Ken Coates. [...] Le monde des chômeurs et exclus mobilisé au travers de l'ENU (European Network of Unemployed) qui fédère de nombreuses associations européennes de chômeurs. [...] Le monde du syndicalisme dissident : SUD, CFDT en lutte, la CGT espagnole, Alternative syndicale italienne, le groupe des Dix. [...] Si l'on veut vraiment que l'Europe se construise, il faut aider à la construction de mouvements sociaux européens, à l'émergence d'une opinion publique européenne... » [178]. Le 13, le même indiquait en quoi ces mouvements sociaux sont importants : « Quelque chose est en train de bouger dans cette Europe qui compte près de 20 millions de sans-emploi : les changements de gouvernements récents en Grande-Bretagne, en France et en Irlande, d'une part, et la prise de conscience que l'on peut construire une Europe sociale à condition de faire entendre notre voix... » [179].

On a beau hésiter entre l'idiotie et la malhonnêteté, il faut tout de même analyser les choses. Comme on l'a vu au début de ce chapitre (Réussir à gauche), les associations et leurs activités s'inscrivent dans la nécessité actuelle de construire politiquement la figure du chômeur, d'en faire un terme de la reproduction sociale au travers de la problématique des droits, faire du chômeur un personnage *représenté* de la société civile et de l'État. Formellement, cela implique plus une mobilisation des associations qu'une mobilisation des chômeurs. Lors de l'occupation de l'ANPE de Rouen (fin janvier, début février 1997), le « cahier des charges » rédigé par AC! ne se préoccupe que de la représentation des chômeurs ou de l'amélioration (transparence) du marché du travail : droit d'affichage et de se réunir dans l'ANPE, gratuité des recherches d'emploi (courrier, fax, Minitel), la transparence dans les offres d'emploi sur les panneaux (noms des employeurs et types de contrats), transports en commun gratuit, reconnaissance des droits des chômeurs. Tout cela est bel et bon, mais ne fait que confirmer le chômeur dans sa situation, poser l'ANPE comme le lieu de son affirmation sociale et non comme le lieu le définissant immédiatement dans sa contradiction avec le capital, cela revient à se poser en aiguillon du service public. Le contenu et le but des associations et de leurs activités ne sont pas la critique du chômage et la lutte contre celui-ci et encore moins la critique du travail salarié, elles ne font que poser ce dernier comme la référence absolue et le chômage comme quelque chose à organiser par rapport à cette référence. Leur idéologie en tant que pratique n'est pas un « dévoiement » de la lutte

178 *le Monde,* 17 juin 1997.
179 *Ibid.*, 14 juin 1997.

des chômeurs, mais une organisation, une définition de celle-ci à l'intérieur du travail salarié, ce que confirme pour les chômeurs eux-mêmes la reproduction du capitalisme, et par là assure la représentativité des organisations et l'inefficacité auto-entretenue de leur lutte contre le chômage.

La revendication du relèvement des minima sociaux constituait l'épine dorsale de la construction de l'identité sociale des chômeurs et précaires, c'est autour d'elle que la construction de cette identité pouvait mettre pratiquement au centre de la lutte de classe le renversement historique du rapport entre chômage et travail salarié et allait plus loin ; ou qu'elle pouvait devenir la constitution d'un groupe de pression dans le grand compromis démocratique de la redistribution et des inégalités. On vient de voir que le travail idéologique des organisations est ancré dans la réalité du capital, mais la construction de cette identité comportait en elle sa propre scission.

Chômeurs et précaires : une identité ambivalente

Nous nous occuperons surtout ici du côté formel de la scission, survenue dans le cours de la lutte, dans ce processus d'identification des chômeurs et précaires que nous venons d'exposer. Nous verrons plus loin les formes théoriques revêtues, à ce stade du cycle de luttes, par la volonté d'approfondir la construction de cette identité comme pratique du renversement du rapport entre travail salarié et chômage.

Nous avons, d'un côté, la volonté de maintenir la spécificité de la construction de cette identité comme renversement du rapport entre travail salarié et chômage et par là même comme remise en cause du travail salarié, cela dans un processus d'ouverture et de socialisation qui remet le chômage et la précarité au centre du rapport entre travail et capital ; cette pratique rencontre rapidement ses limites dans sa propre formalisation. De l'autre côté, nous avons ce que nous commençons à bien connaître, la redéfinition de cette identité à l'intérieur du travail salarié.

a) La remise en cause du salariat et sa limite : les chômeurs comme catégorie sociale

Il s'agit d'une scission à l'intérieur d'une totalité unique : la construction de l'identité sociale des chômeurs et précaires. Si *a posteriori* les termes de la scission apparaissent nettement dans une analyse théorique, souvent les choses ne furent pas aussi claires dans le cours de l'action. Les termes de la scission existent bien, mais sans cesse s'ap-

pellent l'un l'autre. Le cours immédiat de l'ambivalence de la construction de cette identité et de l'inachèvement de la scission est parfaitement rendu dans le *Journal de bord d'un chômeur en lutte* (Toulouse) publié dans la revue *Infosuds* de mars 1998 et que nous résumons ici.

Fin décembre 1997, le groupe CGT des « privés d'emploi » toulousains lance, comme chaque année depuis trois ans, sa campagne pour la prime de Noël. Le 13 janvier a lieu un grand rassemblement devant la préfecture dont l'objet est la remise des dossiers d'aides. « À cette occasion se posait le problème de la représentativité, puisque pas mal de chômeurs présents voulaient être représentés dans la délégation, ce que ne voulaient pas les organisations syndicales. Après un débat houleux, deux personnes étaient rapidement mandatées pour nous représenter ("nous", les non-syndiqués) ». Le 15, nouveau conflit de représentativité, les organisations (CGT, AC!, etc.) refusent que l'AG vote la délégation d'inorganisés et proposent deux « mandatés » pour les représenter ; le conflit sur la représentation se double de celui sur les modalités de remise des dossiers : collective ou au « cas par cas », rien n'est réglé, « on frise l'émeute devant la porte de la préfecture ». Le 16, les AG, où le thème de l'impossibilité du retour au « plein emploi » est de plus en plus présent, se déroulent sur les lieux des occupations. Durant la manifestation du 17 où ce thème est très présent, « cela a un peu chauffé avec la CGT et AC! qui ont du mal à reconnaître la souveraineté des AG. » Le 19, « décision prise d'aller au vote du budget du conseil général à quinze heures, après un passage à la CAF à 14 heures 30 où se tenait un conseil d'administration à propos de la prime. [...] Au conseil général, vive altercation dans la salle avec les élus. [...] Tension perceptible avec la CGT et AC! qui avaient négocié notre venue dans le calme... » Toujours le 19, après l'épisode du conseil général : « La CGT annonce qu'elle se retire et part. Les gens d'AC! et le mec de la LCR (un assistant social) refusent les mandats de l'AG. » Le 20 : « Hier la CGT s'est retirée des AG, ce soir elle semble rappeler aux initiatives de l'AG de demain. Ce qui est sûr, c'est que le mouvement autonome des chômeurs et précaires se construit. » Le 26 : « On s'est retrouvé en AG lundi à l'ANPE de Bellefontaine (Le Mirail) à une cinquantaine. AC! nous a annoncé son intention de se retirer des AG en tant qu'AC!, restant individuellement. » La veille la « gauche plurielle » s'était entendue nationalement pour ses listes d'union PS, PC, Verts. Toujours ce lundi 26 : « La direction d'EDF n'a pas voulu recevoir les délégués de l'AG, juste AC! et la CGT. » Mardi 27, grande manifestation (8 000 personnes), « beaucoup de jeunes (en particulier des quartiers), de chômeurs... et bien sûr la CGT et ses trente-cinq heures. [...] Comme d'habitude la CGT a pris la tête, refusant le cortège de l'AG. [...] Pendant l'AG qui suit, critiques très dures à l'encontre des dirigeants d'AC! sur le respect de la démocratie interne, l'amertume est forte face aux magouilles des

orgas sur la manif (trente-cinq heures et mise au rencart de nos revendications...). » Le mercredi 28 : « Gros débat sur les magouilles des associations, sur la nécessaire unité à la base (jeunes, lycéens, étudiants, salariés, retraités...), sur la nécessité de faire remonter comme bataille centrale celle pour les revenus, face aux magouilles visant à enfermer le mouvement dans un appui à Jospin et à ses trente-cinq heures. Le revenu garanti c'est palpable, les trente-cinq heures c'est du vent ! On a besoin de concret ! Pour cela nous pensons qu'il faut se coordonner entre AG. [...] Il faut lier la bataille pour nos conditions quotidiennes de vie (énergie, loyer, revenu garanti, bouffe...) à une bataille pour le fond, pour une redistribution des richesses et un changement de logique dans le traitement du chômage et de la précarité. [...] Il faut continuer dans cette voie, et gagner le droit d'être représentés partout où se décide notre sort ! Jusqu'à quand ce seront des permanents syndicaux payés qui vont représenter le chômeurs ? » Le 29 janvier : « Ce matin, nous avons investi les divers lieux du chômage et de la précarité (ANPE, CCAS, quartiers) en allant tracter et afficher par petits groupes et en allant à la rencontre des gens. [...] Nous pensons que la bataille centrale à mener aujourd'hui est celle pour les revenus, les chômeurs ne veulent pas se laisser enfermer dans une bataille stérile pour les trente-cinq heures à la Jospin. » Dimanche 8 février : coordination régionale à Toulouse. Jeudi 19 et vendredi 20 : coordination nationale à Nantes.

Nous avons dans ce récit tous les grands thèmes et la problématique de cette scission. Tout d'abord, l'ambivalence de la construction de l'identité sociale des chômeurs et précaires à l'intérieur de la contradiction entre le prolétariat et le capital : soit se revendiquer en tant que tels et ouverture – recomposition – à partir de là (investissement des divers lieux du chômage, représentation autonome...), c'est-à-dire faire devenir pratique de classe le renversement historique du rapport entre travail salarié et chômage ; soit encadrement par les associations et syndicats et définition immédiate dans le cadre du travail salarié comme « dysfonctionnement » de celui-ci (représentation syndicale ou associative, aides au cas par cas, institutionnalisation...). Ensuite, l'opposition, liée à la précédente, sur la revendication centrale : le revenu ou les trente-cinq heures ; opposition recoupant la première car renvoyant à l'autodéfinition du mouvement en tant qu'exprimant un chômage et une précarité structurels ou une situation réformable. Enfin, les limites de la construction de cette identité autonome : le glissement sur le « revenu garanti » et la redistribution ou partage des richesses, le repliement sur soi dans les coordinations régionales ou nationales qui se solderont par des échecs inéluctables.

Au risque de lasser le lecteur, nous allons prendre une autre situation

locale, celle de Guingamp [180]. Un comité de chômeurs se forme le 7 janvier et occupe la mairie (socialiste) pendant un mois. « Pour faire nos tracts, recevoir des messages, la CGT nous prêtait son local et son matériel, la solidarité fonctionnait. À l'occasion de la journée nationale d'action sur les trente-cinq heures, le comité de chômeurs a refusé de signer un texte commun avec les syndicats et a défilé sous la banderole : "Les trente-cinq heures, c'est un leurre." La CGT reprend alors la clé de son local le soir même. Après une action du comité chez un huissier à la suite de laquelle nous serons accusés d'un vol de 1 200 francs, elle reprend les accusations de la police et de l'huissier et dénonce les dérives du comité de chômeurs, disant qu'il se trompe de cible et que notre seul ennemi c'est le patronat. Mi-février, la CGT annonce la création d'un comité de chômeurs CGT (un fantôme !). » Là aussi, le mouvement s'achève dans la constitution d'une petite coordination régionale. On pourrait multiplier les exemples de ce type : à Pau, à Nantes, à Arras, à Lyon, à Alès, etc. On pourrait montrer cette scission s'effectuer dans le cours même des manifestations, comme le 13 janvier à Paris avec l'invasion de la Bourse de commerce, immédiatement dénoncée par la CGT et les associations. On pourrait conclure avec la grande découverte d'Alain Deleu (CFTC) : « Ce mouvement est entré dans un engrenage d'affrontement et de rupture sociale » [181], malheureusement ce ne fut pas le cas, même s'il entrouvrit la capacité de définir pratiquement comme lutte de classes ce que peut être maintenant la « rupture sociale ».

L'essentiel, dans le processus de cette scission à l'intérieur de la construction de l'identité sociale des chômeurs et précaires, c'est qu'elle est en actes le procès abstrait exposé au chapitre 2. Une abstraction n'est pas une redite sous une autre forme du déroulement immédiat de la lutte de classes, une transposition, elle est le « concret pensé ». C'est-à-dire une forme intellectuelle « à la limite » de ce déroulement immédiat qui ne lui est adéquat que dans la mesure où l'analyse qu'elle permet d'en effectuer ne le construit pas comme une forme pure (un reflet de l'Idée), dans la mesure où l'abstraction marque toujours sa distance d'avec ce dont elle est l'abstraction. Nous n'aurons jamais, même dans la révolution communiste, la forme pure de la remise en cause du prolétariat par lui-même contre le capital. Ici, l'abstraction nous permet de réaliser ce qui est en jeu dans les formes embrouillées de la lutte de classes, nous permet de comprendre que dans la construction d'une identité sociale indépendante des chômeurs et précaires rayonnant comme centre du rapport contradictoire entre travail et capital, dans la revendication qui en découle du relèvement des minima sociaux, dans la perspective corollaire entrouverte de la critique du travail salarié, on avait, dans sa contradiction avec le capital, dans l'exploitation, la remise en cause du prolétariat par lui-même. Sans l'abstraction, une telle perspective

180 *Courant alternatif*, avril 1998.
181 *le Monde,* 17 janvier 1998.

(quand on se la fixe) n'est au mieux qu'une position normative face au mouvement immédiat, une idée militante à réaliser. Avec la compréhension abstraite, dans ce cycle, du capital comme contradiction en procès en tant que cours de la lutte de classes, contenu de la pratique spécifique du prolétariat, on comprend cette remise en cause non comme une norme, un objectif à fixer au mouvement, mais comme le contenu de ce mouvement et la base de toutes les analyses immédiates que l'on peut en faire, et l'abstraction elle-même comme le « concret pensé », forme intellectuelle de ce cours immédiat. Ce n'est qu'ainsi, en s'immunisant contre la recherche d'une pureté des choses conforme à l'abstraction, que l'on peut reconnaître dans les formes immédiates de la lutte des classes, au cours de la lutte des chômeurs, le renversement historique du rapport entre chômage et travail salarié dans la construction de l'identité sociale des chômeurs et précaires, la recomposition du prolétariat autour du chômage et de la précarité, le capital comme contradiction en procès devenant le contenu de la pratique spécifique du prolétariat dans sa contradiction au capital, finalement que l'on peut reconnaître le prolétariat comme se remettant en cause dans son activité en tant que classe.

Ce n'est que de ce point de vue que l'on peut juger la contradiction de ce mouvement qui apparaît limité comme par essence. *Quand il s'agit pour une classe de se remettre en cause, toutes les formes que revêt sa lutte, toutes les « organisations », revendications qu'elle se donne deviennent autant d'entraves qui l'étouffent ; mais il n'existe pas de dynamique éthérée, et ce n'est que dans ces formes qu'existe le mouvement*.

À Lyon : « Tout commence réellement le vendredi 9 janvier lorsqu'une centaine de personnes investissent une ancienne agence ANPE, propriété du Crédit lyonnais, en plein centre-ville. La paternité de cette action revient essentiellement aux comités chômeurs de la CGT et à AC!. [...] Néanmoins l'occupation de l'ANPE va fournir le cadre à un début d'auto-organisation des chômeurs, dépassant très rapidement les limites et les directions qu'AC! et la CGT s'étaient attribuées, et aboutissant à la création d'un collectif d'action des chômeurs. [...] L'occupation jour et nuit de l'ANPE s'organise rapidement. Une ou deux assemblées générales, une le matin et l'autre le soir, rythment le quotidien. [...] L'AG du soir regroupe vite en permanence plus d'une centaine de personnes venues de divers horizons, chômeurs, précaires, salariés, étudiants, militants ou non. [...] Tous ceux qui ont alors rompu l'isolement du chômage découvrent la convergence des situations, des galères vécues au quotidien, mais aussi les intérêts communs et le poids de la force collective [...]. Durant plus d'une semaine, ce sont plusieurs centaines de personnes qui franchiront la porte, pour un moment, quelques heures, une nuit ou jusqu'à l'évacuation brutale par les forces de l'ordre de cette maison de la solidarité. [...] Après cette évacuation le mouvement semble alors se chercher une nouvelle dynamique. La fatigue commence à se faire sentir ainsi que la nécessité d'inscrire la lutte

dans le long terme et donc de définir des moyens adéquats d'organisation. Devant un certain vide, AC! et la CGT reprennent du poids dans la direction du mouvement et prônent l'idée de suspendre les occupations et de s'en tenir à des actions "coup de poing". La grogne est alors profonde chez de nombreux chômeurs. La manifestation du mercredi 21 janvier est un semi-échec. À peine un millier de personnes, un parcours en périphérie digne d'un enterrement du mouvement qui peut susciter de nombreuses questions à l'égard des "associations représentatives" responsables d'un tel choix. [...] N'est-il pas question d'en finir avec le mouvement des chômeurs tout en lui donnant l'illusion d'un aboutissement avec la question des trente-cinq heures » [182].

Le maintien de la spécificité de l'identité sociale actuelle des chômeurs et précaires, en l'approfondissant dans un processus d'ouverture et de socialisation, est une dynamique qui bute sans cesse sur les formes, *les objectifs et les revendications qu'elle ne peut que se donner*, car son contenu est la remise en cause de la classe par elle-même. Elle ne peut trouver de formes adéquates et ne peut naturellement exister en dehors de ces formes qu'elle se donne. Tant que la lutte va de l'avant en ce qu'elle construit cette identité sociale et la place au centre du travail salarié, elle ne se fixe pas de formes organisationnelles particulières et à vrai dire se soucie peu de la question, la résolvant sans cesse dans ce qui est fait. Elle est sans cesse un procès de scission d'avec les organisations qui la représentent. Mais, dès que le mouvement cesse de progresser et de s'approfondir et que se pose la question de sa poursuite à partir des formes à se donner, des revendications à avancer, c'est là qu'inexorablement on tombe sur l'autre face de l'ambivalence de la construction de l'identité sociale des chômeurs et précaires, là où AC! et la CGT ne peuvent qu'être plus « efficaces » que tous les collectifs réunis qui sont appelés à disparaître. Chômeurs et précaires ne redeviennent qu'une fonction du travail salarié et doivent agir en tant que tels : à la multitude des initiatives locales s'opposent alors les manifestations centralisées et de plus en plus espacées dans le temps ; la question du chômage devient celle de sa représentation dans les instances administratives ; la caducité d'un rapport social, le travail salarié, se résout par le partage d'une activité physique, le travail en général, destinée à un effet productif. Il s'agit toujours de trouver des organisations, des perspectives, des solutions.

De ce point de vue, à Nantes le mouvement nous montre, comme à Lyon et ailleurs, la scission qui d'emblée s'effectue dans la construction de cette identité sociale que nous analysons, mais aussi que toute forme organisationnelle, toute revendication, toute perspective immédiate, fixée au mouvement, tend à se substituer à la dynamique qu'elle ne fait qu'exprimer et inévitablement renvoie à l'autre face de cette identité.

182 *le Monde libertaire*, 29 janvier - 4 février 1998.

« Il y a eu rapidement deux regroupements à Nantes. L'un centré autour de la "CGT privés d'emploi" avec CNT, SCALP. L'autre autour d'un collectif d'individus qui s'est appelé "Collectif chômeurs actifs et solidaires" (CCAS) suite à l'occupation du CCAS du centre de Nantes à partir du 2 janvier. Cette structuration ne s'est pas faite sans grincements de dents. AC! cherchant sa place au sein des deux collectifs » [183]. À noter au passage que l'alliance CGT, AC!, CNT s'est également produite à Rennes. À partir du 11 janvier, l'occupation du CCAS se déplace à l'ancienne Manufacture des tabacs. L'occupation devient en elle-même l'action principale de ce collectif, ce que l'on peut comprendre comme un enfermement, un repliement sur soi, mais qui est simultanément, il est vrai, l'existence d'un lieu de rencontres, de discussions, un lieu où se formalise l'existence des chômeurs et des précaires. À partir de là se développent les actions correspondant à la construction de cette existence : occupations d'agences d'intérim, de l'office HLM de Nantes, de l'annexe de la Bourse de Paris, présentation collective de dossiers à la préfecture, déversement d'un tas de fumier devant le siège du PS après l'allocution de Jospin le 21 janvier.

Mais ce qui nous intéresse maintenant, c'est ce qui se passe après (c'est plus un « après » logique que chronologique) la scission entre « les tenants de l'emploi à tout prix » et ceux pour qui la construction, dans la lutte contre le capital, de l'identité sociale des chômeurs et précaires est critique du travail salarié. C'est là que toute formalisation organisationnelle, toute ouverture de perspectives revendicatives particulières, les plus radicales soient-elles, s'avère dérisoires, devenant même, sous une forme groupusculaire, semblable aux activités des associations que l'on critiquait. Les occupants de la Manufacture des tabacs cherchent, comme à Lyon, à Toulouse ou à Guingamp, à créer des coordinations régionales puis nationales. Autant d'initiatives mort-nées qui n'ont d'intérêt qu'en ce qu'elles montrent ce qui n'est plus possible et le décalage qui se produit immédiatement entre ce que l'on voudrait formaliser, le procès de négation d'une classe, et toutes les formes et les revendications que l'on donne à ce mouvement ou même que ce mouvement se donne. « Cette coordination permettra peut-être de constituer un réseau de résistance sociale pour maintenir un rapport de forces entre les précaires et l'administration avec des moments forts » [184]. C'est très bien, mais ce n'est qu'essayer de faire pour de bon ce que AC! ou les autres associations prétendent faire, c'est se placer sur le même terrain sans se demander pourquoi, quand l'on est sur ce terrain, on est obligatoirement amené à agir comme AC! ou les autres organisations. D'autant plus que, comme lors de l'occupation de l'agence EDF du XVIII[e] arrondissement à Paris du 18 au 26 janvier, AC!, DAL, Droits de-

183 *Courant alternatif*, février 1998.
184 *Ibid.*

vant avec la CNT, SUD et même les Verts peuvent mener avec détermination des actions très concrètes contre les pressions quotidiennes que subissent les chômeurs, et créer des rapports de forces en leur faveur en s'ancrant directement sur le quartier [185].

À vouloir être les vrais, les bons représentants des chômeurs, on quitte alors immédiatement le terrain même qui fait la spécificité de l'identité des chômeurs et précaires au cœur du travail salarié, c'est-à-dire d'être l'expression et l'existence pratique de sa caducité. Cela ne se négocie pas dans un rapport de forces à établir ni dans des temps forts entre deux stabilisations de ce rapport de forces. À travers cette démarche on sombre vite dans ce qui n'est plus qu'un réformisme radical, avec ses *perspectives politiques*: « Nous acculons le racisme et le fascisme à la défensive et ouvrons un espace pour l'élargissement des libertés démocratiques menacées par l'autoritarisme et l'opportunisme électoral de l'ensemble de la classe politique » [186]; et ses *perspectives économiques*: la répartition des richesses, la lutte contre l'exclusion, la défense de l'État providence.

Il ne s'agit pas de critiquer ces positions pour leur en opposer d'autres, mais de montrer de quoi elles sont symptomatiques et ce qu'*a contrario* elles révèlent. Quand les mêmes participants du CCAS, dans un tract du 21 janvier, écrivent : « Quand Jospin parle de la sécurité et de la cohésion nationale, il nie l'action du mouvement des précaires qui justement resocialise les gens isolés dans la galère. Nous exprimons clairement l'intérêt des classes les plus pauvres. Ce mouvement va à l'encontre de la logique gestionnaire de la classe politicienne », ils isolent ce que sont les chômeurs et les précaires dans la phase actuelle du mode de production capitaliste pour en faire une catégorie sociale supplémentaire ayant à faire valoir ses droits. Même si cette défense vient s'ajouter à celle des jeunes, des retraités et de toutes les catégories de salariés (fin du tract), il n'empêche que ce qui est ici nié, c'est que *chômeurs et précaires, dans la construction spécifique de leur identité contre le capital, c'est-à-dire contre la situation même qui les définit, « recomposent », dans le rapport actuel entre chômage et travail salarié, l'activité de la classe dans son ensemble en donnant comme contenu à cette « recomposition » la caducité du rapport salarial*. Et c'est là qu'est tout le problème. En effet, nous avons là un procès qui par définition (une classe se remettant en cause) ne peut trouver de forme organisationnelle adéquate, ne peut trouver de revendications qui puissent être son but, ni même poser à partir de lui une réorganisation de la société. Chaque fois que ce mouvement s'organise, chaque fois qu'il se fixe un objectif particulier (ce qu'il ne peut pas ne pas faire), il se formalise comme catégorie et intérêt particuliers à l'intérieur de la société capitaliste et se perd lui-même comme

185 récit de cette occupation par une militante très critique d'AC! dans *Cette semaine*, *op. cit.*

186 tract du collectif de la Manufacture des tabacs, 19 janvier.

caducité du salariat. Cette organisation, ces revendications deviennent des formes autonomisées de la lutte dans laquelle elles sont pourtant nées. Elles sont fixation de ce procès et autonomisation par rapport à lui dans la mesure même où la caducité du salariat, dans la construction contre le capital de l'identité des chômeurs et précaires, se présente sans cesse à elle-même, dans la reproduction du capital, comme lutte contre les inégalités et l'exclusion, lutte pour des « droits », lutte sur la répartition des richesses. *La recomposition de la classe telle qu'elle peut maintenant s'effectuer et telle qu'elle est en pratique le capital comme contradiction en procès se présente sans cesse comme intérêts d'une catégorie particulière et passant par la construction d'une identité particulière* (cela pouvant même aller, à l'intérieur des collectifs, jusqu'à des oppositions déclarées avec les travailleurs ayant un emploi).

Le procès de construction de cette identité, son approfondissement, c'est-à-dire son devenir comme renversement historique du rapport entre chômage et travail salarié, n'est pas différent de toutes ces fixations : organisations, revendications, solutions apportée à la « crise du travail », etc. Mais tout cela est chaque fois une limite et non un pas en avant, une accélération, une perspective enfin trouvée, – il est remarquable que les « promoteurs » eux-mêmes de ces « formes » le perçoivent, même si cela est souvent de façon anecdotique.

Les occupations qui sont l'activité centrale de ce procès de construction d'identité, avec sa signification de remise en cause de la classe par elle-même, se replient et surtout deviennent leur propre fin et leur propre justification. À Nantes : « Une communauté de vie s'est progressivement installée sur le lieu occupé. La gestion du quotidien (bouffe, ménage, règles collectives de fonctionnement, roulement des tâches) permet la pratique concrète de l'autogestion, qui, comme chacun(e) sait, n'est pas de la tarte. Pour les personnes isolées, cassées par le système ou sans domicile, la lutte en elle-même amenait un changement immédiat dans leur vie. [...] Cette évolution du collectif de lutte en communauté de vie pose néanmoins question à un nombre croissant de personnes qui étaient partie prenante de la lutte depuis le début » [187]. Nous n'avons pas affaire ici à une simple dérive due aux contraintes de la vie en commun, on voit la remise en cause du travail salarié par lui-même contre le capital devenir, même de façon dérisoire, alternative, se formalisant comme communauté de vie, dans cette société. Comme nous le verrons plus longuement dans la section 3 de ce chapitre, l'alternative consiste toujours à considérer que dans une contradiction l'élément qui est dominé (subsumé) développe à partir de lui-même une forme d'existence positive face à l'élément dominant (subsumant), ramenant la contradiction à l'affrontement de deux systèmes coexistants, la contradiction à une domination, et la « révolution » à un basculement progressif de la

187 *Courant alternatif*, mars 1998.

dominante. En tant que telle l'alternative n'a aucun avenir ; soit elle demeure absolument insignifiante, soit elle acquiert un statut marginal comme « économie sociale » dans la reproduction de la force de travail. Dans ce cycle de luttes où la perspective du « grand soir » de la dictature du prolétariat a disparu, l'alternative n'est que le supplément d'âme apporté à l'absence de transcroissance, en subsomption réelle du travail sous le capital, entre les luttes immédiates et le communisme, elle est la consolation idéologique de cette impasse en transmutant, simplement dans le discours, les luttes immédiates en nouvelle organisation sociale (quand elle n'est pas que la pompeuse justification des petits arrangements quotidiens bien nécessaires).

Cependant les doutes ne sont pas longs à s'installer quant à l'« autogestion au quotidien » et à la « communauté de vie ». Revenant sur leur expérience, des occupants de la Manufacture des tabacs s'interrogent : « ... l'occupation nous a bouffés. On avait des trucs à gérer au quotidien qui nous pompaient la moitié de notre énergie, [...] les acteurs étaient des gens "destroy", déstabilisés, pour qui c'est une grosse difficulté de gérer leur merde quotidienne : pas de fric, pas d'appart, pas de bouffe. [...] à un moment il y a aussi des gens [syndics de propriétaires, mairie, *nda*]qui envoyaient toutes les personnes dans la merde à la Manu, pour nous amener à gérer des situations ingérables. à tel point qu'on peut se demander si la Mairie nous envoyait pas des gens dans des situations de détresse impossible pour nous noyer sous les difficultés et nous faire crever. » Peut-on faire une meilleure critique de l'alternative, c'est-à-dire de la confusion toujours présente en elle entre lutte contre le capital et création d'une nouvelle société ? L'ingérable de cette société a vite fait de remettre l'alternative au pas. On ne produit pas une nouvelle société sans abolir totalement l'ancienne.

Cet « ingérable » peut revêtir des formes beaucoup plus violentes qu'à Nantes. À Limoges, le collectif des chômeurs mené par AC! [188] s'oppose aux « individuels » désirant « maintenir les occupations coûte que coûte sans se soucier du contenu » [189]. Ces derniers squattent le local commun et en interdisent physiquement l'accès aux autres composantes du mouvement, l'affaire se termine à coups de batte. « Il a fallu l'intervention du procureur pour que la police cesse de minimiser les faits et que les agresseurs soient mis en examen et placés en détention provisoire » [190]. L'autogestion, c'est vraiment pas de la tarte !

Toute formalisation organisationnelle, toute fixation d'objectifs ou

188 à forte connotation libertaire, dixit *Courant alternatif*, avril 1998 – il faut dire que leur mot d'ordre est : « un véritable emploi ou à défaut un revenu décent pour tous » –

189 *Ibid.*

190 *Courant alternatif*, *Ibid.*

de revendications sans lesquelles le mouvement n'aurait tout simplement pas existé apparaît comme une limite de ce mouvement, s'en autonomise et, chaque fois qu'elle veut en être l'accélération ou la perspective de sa poursuite, se retourne contre elle-même car elle apparaît comme une forme creuse. Les tentatives de coordinations régionales ou nationales en sont l'exemple le plus frappant. La question même de la constitution de coordinations n'apparaît dans la lutte que lorsque celle-ci commence à s'épuiser. De l'aveu même de leurs promoteurs, les coordinations sont une tentative de « sortir de l'impasse », mais jamais l'impasse n'est définie. Les coordinations n'arrivent pas trop tard comme le croient les militants des collectifs qui s'y retrouvent, elles sont précisément le produit de la retombée du mouvement et ne pouvaient donc qu'arriver « trop tard ». La deuxième rencontre de la coordination des collectifs autonomes a lieu à Strasbourg les 31 mars, 1er et 2 avril 1998. L'objectif est de donner du poids à ce réseau et d'envisager les suites du mouvement. L'identité des chômeurs et précaires, construite dans la lutte comme caducité du rapport salarial, devient une nouvelle catégorie sociale dont des représentants (les coordinations) devront défendre les intérêts. Il s'agit alors de créer des espaces d'expression et de « peser sur les rapports de forces politiques », ce sont là « les acquis de la lutte » [191]. Le positionnement de la coordination nationale est simple : faire la même chose qu'AC! mais sans trahir, être le bon représentant des chômeurs qui « refusent l'objectif intégrateur de devenir un partenaire social » ; la dénégation vaut l'aveu. Nous pouvons admirer le style parlementaire traduisant le vide absolu de la coordination nationale : « À Strasbourg, le fait de passer, depuis le 15 mars, des AG quotidiennes à trois AG par semaine a permis, certes, de laisser de l'espace temps (*sic*) à des commissions qui peuvent concrétiser des points d'appui pour des actions à venir... » [192] On ne doute pas que « le manque de perspective claire se soit fait sentir ».

Dans le même moment, les actions minoritaires n'ont plus d'autre signification que de justifier les collectifs maintenus et les coordinations qui les impulsent : « Depuis la rencontre de Nantes [1re rencontre nationale, *nda*], les actions proposées par la coordination ont été suivies de faits : le 26 février, l'action "les vrais voleurs" a réuni une quarantaine de personnes déguisées en policiers et en voleurs devant un Cash Converter pour ensuite se diriger de manière carnavalesque vers un Crédit lyonnais ; le 10 mars, la journée "travail" a été organisée autour de l'occupation de l'Assedic, qui s'est suivie d'une occupation d'une boîte d'intérim Manpower, qui s'est suivie d'une invitation (un peu difficile) dans un resto chic... » [193]. Un nouveau groupuscule est né formant le flanc gauche d'AC!.

191 *Courant alternatif*, *Ibid.*
192 *Ibid.*
193 *Ibid.*

Déjà, quand à partir du 7 janvier, en plein cœur du mouvement, se produit le grand tournant de cette lutte avec la mise en avant de la revendication des trente-cinq heures et l'organisation massive de la lutte sur le thème de la réduction du temps de travail, donc la redéfinition du chômage dans le travail salarié comme fonction et dysfonctionnement de celui-ci, on voit des actions, dont le caractère minoritaire n'est en rien critiquable, acquérir une signification en fonction de ce recadrage du mouvement par les associations et la CGT. Tout commence à la manifestation du 13 janvier avec la brève occupation de la Bourse du commerce et les violents affrontements qui s'en suivirent, c'est également à la suite de cette manifestation que, à l'inverse, Richard Dethyre (Apeis) peut déclarer : « Maintenant on sait qu'on pèse sur les décisions gouvernementales. » Jean Pierre Chevènement attaque les éléments anarchisants ; à Marseille la manifestation du 13 janvier est centrée par la CGT et le charismatique Hoareau sur ce que l'on attend d'un « vrai gouvernement de gauche », celle du 17 est tout bonnement supprimée, partout les manifestations prennent l'allure de la « manif citoyenne » et, comme dit Ariane Chemin dans *le Monde*, « le mouvement social est au complet ». Durant cette semaine entre le 7 et le 13, les choses ont changé. La construction de l'identité des chômeurs et précaires a été recadrée à l'intérieur du travail salarié, tandis que brièvement s'était amorcé le mouvement inverse, cette détermination inhérente à la lutte des chômeurs se trouve marginalisée, elle perd l'initiative et son autonomie et évolue comme simple démarquage par rapport à la tendance qui a pris le dessus ; simultanément, la répression se met en marche. Les actions entreprises se veulent alors démonstration que la lutte continue, comme l'acharnement à occuper l'école normale supérieure. En même temps cette tendance est amenée, face au recadrage associatif et syndical, à proposer, elle aussi, des « solutions » *contre la société actuelle, cela dès maintenant* ; ce sera la critique des travaux utiles ou inutiles voire nuisibles, la reprise en main dès maintenant de nos vies, les petits groupes productifs maîtrisant leur environnement, la réquisition des richesses et autres trouvailles alternatives. « En brisant l'isolement et l'atomisation propres aux chômeurs et précaires, nous avons remis en cause les règles du jeu, ici et maintenant. Ici en se réappropriant des richesses, en faisant de l'autoréduction, de l'autodéfense sociale au quotidien, nous avons montré qu'une autre voie était possible. [...] Nous avons haut et fort porté un autre choix de société où l'individu ne serait plus soumis à l'économie, mais où l'économie serait soumise à nos besoins » [194].

La formalisation et l'institutionnalisation de la catégorie sociale des chômeurs et précaires s'imposent à l'ensemble du mouvement car, dans le même temps où la construction de cette identité est comme pratique

194 *Infosuds, op. cit.*

la caducité du salariat, elle se présente sans cesse à elle-même, dans la reproduction du capital, comme intérêts spécifiques d'une catégorie particulière. C'est là le fondement de l'ambivalence de la construction de cette identité, et la victoire de l'institutionnalisation est inéluctable à partir du moment où le capital n'a pas été aboli, car elle peut se fonder sur (et répondre à) ce qu'il y avait de plus radical dans la lutte. C'est ce renversement que nous allons voir maintenant à l'œuvre dans son cours immédiat.

b) La catégorie sociale des chômeurs : une fonction dans le travail salarié

Dans la partie intitulée « Réussir à gauche » et ailleurs, nous avons déjà analysé la nature des associations ainsi que celle de leur existence nécessaire dans le mouvement des chômeurs. Il s'agit de construire les chômeurs et précaires comme une catégorie particulière dans le rapport entre travail et capital tel qu'il est issu de la crise et de la restructuration, il s'agit de faire de cette figure un terme de la reproduction sociale, un élément existant dans l'autoprésupposition du capital. Le chômeur et le précaire doivent pour cela devenir des personnages de la société civile. Nous avons vu également comment cette constitution de la figure du chômeur et du précaire dans l'autoprésupposition du capital et dans la société civile était un « renversement » qui trouve sa possibilité et s'enracine dans ce qu'il peut y avoir de plus « radical » dans la construction de cette identité. C'est ce mouvement que nous allons maintenant suivre de façon quasi chronologique dans le cours de cette lutte. L'enchaînement des faits vaut bien toutes les analyses théoriques.

Fin décembre 1997, alors que le mouvement d'occupation est dans sa phase ascendante, la CGT demande la « convocation rapide de réunions dans toutes les préfectures » et entend « s'efforcer d'amplifier les initiatives convergentes entre chômeurs et salariés » [195]. Même si le contenu de cette convergence n'est pas encore clairement proclamé (les trente-cinq heures), nous savons ce qu'elle signifie pour les associations et la CGT : rétablir le rapport « correct » entre chômage et travail salarié, dont le renversement est à ce moment-là le contenu de la construction de l'identité des chômeurs et des précaires. Le rétablissement du rapport « correct » passe par les « tables rondes », les rendez-vous dans les préfectures, les demandes de rencontre avec l'Unedic, etc. Vendredi 2 janvier, une réunion se tient au siège de la CGT, à Montreuil, où sont présents les responsables des diverses associations pour préparer l*a manifestation du 7 janvier qui sera le grand tournant du mouvement...* La hausse des minima sociaux est encore présentée comme une revendication centrale du mouvement, mais dans une « révision générale de la

195 *le Monde,* 30 décembre 1997.